



HAL
open science

Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge

Antonin Morin

► **To cite this version:**

Antonin Morin. Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge. Economies et finances. Université Rennes 2, 2019. Français. NNT : 2019REN20021 . tel-02324910

HAL Id: tel-02324910

<https://theses.hal.science/tel-02324910v1>

Submitted on 22 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT EN ÉCONOMIE

UNIVERSITE RENNES 2
Comue Université Bretagne Loire

École doctorale N°604
Spécialité : Sciences économiques
Par Antonin MORIN

Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 29 mai 2019

Direction de thèse

Directeur de thèse : Jean-Paul MARÉCHAL
Co-directrice de thèse : Elsa LAFAYE DE MICHEAUX

Membres du jury

- Xavier RICHER, Professeur des universités émérite en sciences économiques Sorbonne Nouvelle, rapporteur, président du jury
- Jean-Paul VANDERLINDEN, Professeur des universités en sciences économiques Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, rapporteur
- Philip GOLUB, Professeur de science politique et de relations internationales American University of Paris
- Natalia ZUGRAVU-SOILITA, Maître de conférences Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Université Rennes 2
Laboratoire LIRIS
École doctorale Sociétés, Temps, Territoires
Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire



**Le Monde selon l'harmonie chinoise :
stratégies d'implantation des entreprises publiques
chinoises en Malaisie et au Cambodge**

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 29 mai 2019
Par Antonin MORIN

Sommaire

Table des matières

Introduction _____ page 1

Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises au Cambodge et en Malaisie

- **Chapitre 1** - Internationalisation des entreprises d'État de Chine : sélection, stratégie et concurrence page 18
- **Chapitre 2** - Partenariats privilégiés entre la Chine et la Malaisie : accords sur les Corridors de l'Interconnectivité page 67
- **Chapitre 3** - Occupation du Cambodge accordée à la Chine : concessions d'une économie non-administrée page 90
- **Chapitre 4** - Techniques « extractivistes » sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge : focus sur les entreprises chinoises de l'énergie solaire page 120
- **Chapitre 5** - Stratégies de prédation ciblées dans l'hydraulique en Asie du Sud-Est : focus sur les projets au Kamchay, Murum, Bakun et du Mékong page 160

Conclusion _____ page 222

Bibliographie

- Annexe 1- Le contrôle de la concurrence sur les marchés internationaux : les conglomérats CITIC, CNOOC et CEFC
 - Annexe 2- L'application du nationalisme à l'international : les bienfaits du management de l'entreprise Jingbo Petroleum
 - Annexe 3- Code de l'éthique de la commission des entreprises de Malaisie
 - Annexe 4 - Les pleins pouvoirs autour de la famille de Hun Sen et du conglomérat Royal Group
 - Annexe 5- Des mégapoles dans le brouillard : Indice de Qualité de l'Air en Chine
 - Annexe 6- Politiques et indices de performance environnementale en ASEAN
 - Annexe 7- Systèmes de calculs des impacts hydrauliques
- Liste des abréviations

Chapitre 1- Internationalisation des entreprises d'État de Chine : sélection, stratégie et concurrence

p.19

Section 1.1 - Terminologie des sociétés de capitalisme socialiste de Chine

1.1.1- La construction des concepts attachés aux sociétés chinoises : le dehors, le dedans et les frontières

1.1.2- L'apport linguistique du terme société de capitalisme socialiste : 社会Shèhuì et 人民Rénmín

1.1.3- Les modèles de capitalismes asiatiques en économie politique : un capitalisme politique de marché socialiste

p.30

Section 1.2 - Sélection des entreprises d'État de Chine lors des successives réformes administratives de 1978 à 2016

1.2.1- Les réformes graduelles de la fonction publique de 1978 à 1993 : transition du communiste au collectivisme

1.2.2- La restructuration de la propriété collective de 1994 à 2003 : regroupement des petites et moyennes entreprises d'État

1.2.3- Les réformes abruptes du financement des entreprises d'État de 2003 à 2015 : sortie de l'État pour une entrée en bourse

1.2.4- La mainmise sur « l'Administration Zéro » exercée par la commission du Conseil d'Etat (SASAC)

p.42

Section 1.3 - La politique de « l'harmonie socialiste » pour l'ouverture de l'économie chinoise de 2001 à 2020

1.3.1- La « doctrine des sociétés d'harmonie socialiste » établie par Hu Jintao (2003-2013)

1.3.2- L'essaimage des « Zones Économiques de Développement Provincial » (ZEDP)

1.3.3- Les défis de l'environnement par la « Planification des Zones Fonctionnelles Majeures » (MFZP)

1.3.4- La « croissance soutenable » de Xi Jinping selon la déclinaison des « Zones Prioritaires de Financement International » (ZPFI)

p.52

Section 1.4 - Internationalisation des entreprises d'État de Chine concurrentes sur les marchés de l'économie socialiste

1.4.1- Les nouvelles frontières internationales selon l'économie socialiste de marché

1.4.2- La portée non-contraignante des « Memorandum of Understanding » dans le droit public

1.4.3- La mise en réseau des institutions publiques co-contractantes : comparaison des PPP, MAPPP et BOT

1.4.4- La déresponsabilisation des institutions publiques co-contractantes : le Build-Operate-Transfer

1.4.5- La formule chinoise du « Fùzhì » : une reproduction du système chinois en Malaisie et au Cambodge

Chapitre 2 – Partenariats privilégiés entre la Chine et la Malaisie : accords sur les Corridors de l’interconnectivité

p.67

Section 2.1 - Mise en œuvre de la politique de discrimination positive des entreprises étrangères par la commission des entreprises de Malaisie (SSM)

2.1.1- L’exclusion des non-Malais de Malaisie par la Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM)

2.1.2- La « loi de taxation sur les recettes des activités illicites » de 2015 (AMLATFUAA)

2.1.3- Le statut des entreprises hybrides suivant la loi des « sociétés-limitées garanties Berhad » de 2015 (CLBGC)

p.74

Section 2.2 - Prolongement des Partenariats d’ententes avec la Chine pour une implantation ciblée par corridors

2.2.1 – Une nouvelle collaboration privilégiée sous la forme des « partenariats d’ententes » entre la Chine et la Malaisie (2015-2016)

2.2.2- Des corridors économiques de Malaisie précurseurs de l’interconnectivité en Asie du Sud-Est

2.2.3- Les canaux d’implantation privilégiés par la Chine dans le corridor de la péninsule Est (ECER)

p.82

Section 2.3 – Stratégie des réseaux chinois pour une implantation alternative en Malaisie

2.3.1- Des institutions publiques malléables aux entreprises chinoises

2.3.2- La plateforme Labuan venant en aide aux entreprises étrangères

2.3.3 - Le réseau parallèle de l’hégémon chinois Hangzhou-Sinomast

Chapitre 3 - Contrats d'occupation territoriale du Cambodge accordés à la Chine : concessions d'une économie non-administrée

p.91

Section 3.1- Développement inachevé d'un État-monarque sans roi au pouvoir

- 3.1.1- Une économie infructueuse et sans moyen
- 3.1.2- Une multitude d'agences publiques inopérantes

p.98

Section 3.2 – Partenariats d'ententes pour la subordination du Cambodge à l'autorité chinoise

- 3.2. 1- Le contrat de vente de l'économie du Cambodge à l'État chinois en 2016
- 3.2.2- Des partenariats d'échanges entre aide financière et concessions territoriales
- 3.2.3- Un démantèlement des territoires divisés en larges concessions territoriales : avantages comparés des concessions intégrales, sectorielles et par projets

p.106

Section 3.3 – Stratégies des réseaux chinois pour une implantation légitime sur les territoires concédés

- 3.3.1- La responsabilité de l'État dans le démantèlement des territoires : le MAFF et le MoE.
- 3.3.2- Les stratégies d'accumulation des filiales locales par le réseau sino-khmer Pheapimex-Wuzhishan
- 3.3.3- La concurrence des réseaux chinois à partir de 2015 : l'arrivée de Sinohydro
- 3.4.4- Le Cambodge et son Zomia : « Le jardin des animaux sauvages » de Kem Ley

Chapitre 4 – Techniques « extractivistes » sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge : focus sur les entreprises chinoises de l'énergie solaire

p.121

Section 4.1 - Systèmes d'équivalences prévus pour la transition du mix énergétique au niveau mondial

4.1.1- Le marché de la transition énergétique : des sources équivalentes par quantités de Co2

4.1.2- Les engagements « sur-mesure » pour la réduction des émissions de Co2 en ASEAN

4.1.3 - Hérésie des équivalents de production en points carbone : UQA, MDP et MOC.

p.131

Section 4.2 - Enclaves de l'énergie renouvelable en Malaisie : stratégie de délocalisation des entreprises chinoises du solaire en Malaisie

4.2.1- La politique énergétique de Malaisie : un succès protégé par le protocole de Kyoto

4.2.2- La politique volontariste de production solaire en Malaisie : méthode du « Pick and Go »

4.2.3- La guerre du soleil : délocalisation de la production chinoise en Malaisie

4.2.4- Les coquilles vides du Pacifique : le détournement de la production solaire chinoise en Malaisie

4.3.5- Les stratégies d'implantation des entreprises à Penang et Melaka : le blanchiment de la production solaire par la « Yield-co » de Jinko Solar et Tenaga

p.145

Section 4.3 - Espaces de frictions sur les territoires du Cambodge : stratégie de détournement des monopoles d'État

4.3.1- Un développement opportuniste des énergies au Cambodge : inertie sur les marchés de l'énergie renouvelable

4.3.2- L'impossible transition énergétique face au manque d'accès à l'électricité

4.3.3- Le monopole étatique sur les marchés solaires : un développement précurseur associé au Royal Group (1997-2015)

4.3.4- Les potentiels de production d'énergie solaire sur les territoires du Cambodge : un futur partenariat entre MIME et Jinko

Chapitre 5 - Stratégies de prédation ciblées dans l'hydraulique en Asie du Sud-Est : focus sur les projets au Kamchay, Murum, Bakun et du Mékong

p.161

Section 5.1 - Retenues nécessaires pour la production d'hydraulique

5.1.1- La production de l'énergie de l'hydraulique dans le monde

5.1.2 -L'arsenal des larges barrages déclarés en Chine

p.166

Section 5.2 - La chasse au lapin du Kamchay au Cambodge : la contre-expertise des compétences pour construction

5.2.1- La régulation et dérégulation des eaux : l'affaire du lapin juge

5.2.2- La production et la rentabilité du barrage du Kamchay

5.2.3- Kamchay, le mur d'argent pour les parties prenantes du réseau hydraulique chinois

5.2.4- Un barrage sans retenue : l'absence du BOT dans le droit cambodgien

p.178

Section 5.3 - Lune de miel à Murum : politique entrepreneuriale du Sarawak

5.3.1- Le premier plan de développement hydraulique au Sarawak : les barrages de Batang Ai et de Murum

5.3.2 - La réussite de modélisation dans le développement de Murum : une rentabilité locale tournée vers le développement global

5.3.3 - La politisation des réseaux hydrauliques comme modèle de développement autonome selon SCORE

5.3.4 - L'optimisation des BOT chinois pour un modèle de développement régional

5.3.5 - Le modèle-type de développement au Sarawak : la traversée des barrages

p.190

Section 5.4 - Les méandres contestables du barrage de Bakun : les réseaux de labellisation entre sites hydrauliques connectés

5.4.1- 25 années de conflits sur le site de Bakun

5.4.2- Risques et excès d'une construction démesurée, achevée à la hâte

5.4.3- Contractualisation des BOT et partenariats annexés aux industries lourdes

5.4.4-Le modèle Bakun : une nouvelle ville industrielle de Similajau

p.202

Section 5.5- Entraves sur le Mékong : l'interconnectivité laissée aux monopoles chinois pour une catastrophe annoncée

5.5.1- Les nombreux barrages le long du grand Mékong : priorité à la construction

5.5.2- L'élargissement du bassin Mékong à 5 zones par liaisons fluviales : épuisement des productions en cascade

5.5.3- La mainmise sur la planification d'interconnectivité en ASEAN par les réseaux chinois

5.5.4- La contractualisation pour le développement du Mékong suivant les modélisations imposées par la Chine

5.5.5- L'harmonie chinoise et le piège de Ban Kum : Exclusion de la MRC des politiques de développement du Mékong

Introduction

Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises au Cambodge et en Malaisie.

Contexte de la recherche

La transformation de l'empire de Chine en « État de marché »¹ marque le recul de « l'expérience socialiste »² et assure dans le temps la transition des institutions post-communistes vers un système économique singulier : modèle de capitalisme ? Socialisme de marché ? Les interprétations contemporaines diffèrent et le débat est nourri, mais il est indéniable que la Chine développe actuellement une conception singulière de l'économie de marché.

Les origines du paradoxe entre régimes socialistes et économie de marché pourraient être trouvées dans les discordances entre les royaumes et l'empire de Chine. Selon l'éclairage proposé par Jean-Pierre CABESTAN³, l'histoire de la Chine est faite de conflits et de joutes entre royaumes, jusqu'à ce que les ambitions de l'empire sur la scène internationale justifient l'émergence d'une puissance pacifique privilégiant la résolution des conflits.

Le nouvel ordre mondial intègre désormais l'expansion de l'économie socialiste de marché de Chine⁴ qui traduit une rencontre bouleversante entre régime socialiste et économie mondiale capitaliste : les symboles traditionnalistes sont alors réutilisés et réinterprétés par le pouvoir de Pékin. En particulier, les institutions économiques de Chine appliquent ces symboles à l'international⁵.

« La victoire de la Chine sur ses agresseurs impérialistes sera une aide pour les peuples des autres pays. Dans la guerre de libération nationale, le patriotisme est donc une application de l'internationalisme ».

Mao Tse-Toung. 1937. *Le rôle du parti communiste chinois dans la guerre nationale.*

Le Petit Livre Rouge, chapitre 18.

¹COOPER, R. 2003. *État postmoderne ou État de marché?* Le Débat, No 126. P142.

²CHAVANCE, B. 2000. *The Evolutionary Path Away from Socialism : The Chinese Experience.* Cambridge. MIT Press.

³CABESTAN, JP. VERMANDER, B. 2005. *La Chine en quête de ses frontières.* Paris. Presses de Sciences Po.

⁴YEOH, EKK (dir). 2016. *China amidst Competing Dynamics in the Asia Pacific : National Identity, Economic Integration and Political Governance.* (CCPS) Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations: An International Journal. Vol 2. Page 384.

⁵HUGHES, CR. 2005. « Interpreting Nationalist Texts: a post-structuralist approach », *Journal of Contemporary China*, vol. 14. No 43. Page 247-267.

Dans le cadre du processus d'ouverture à l'internationalisation, les termes qui désignent les pays étrangers sont eux-mêmes riches de symboles. Ainsi, lorsqu'en 1990 la Chine adoptait une désignation diplomatique pour les pays étrangers, elle retenait et qualifiait quatre groupes de pays :

- Les pays limitrophes de la Chine sont réunis sous le terme de Yī quān « 一圈 », traduit littéralement par le cercle. Cette désignation fut traduite par les « pays du pourtour », mais nous préférons retenir le second sens du mot chinois Yī quān signifiant également « avoisinant » : on parlera ainsi du groupe des *pays-voisins* de la Chine.
- Les pays développés forment un second groupe appelé Yīliè « 一系列 » qui signifie une rangée. Il est intéressant de noter que, selon la diplomatie chinoise, ce terme renvoie en réalité à deux notions : le classement hiérarchique et la confrontation.
- Le troisième groupe correspond aux pays en développement appelés Yīpiàn « 一片 », traduit par « une face ». Ce terme est en référence à l'expression Yi Bing Yi Pian « Une pièce, une face », l'adage taoïste de la complémentarité.
- La quatrième catégorie, Yīdiǎn « 一点 », qui signifie « un peu » ou « un petit », concerne la politique diplomatique avec les États-Unis.

Ce détour sur la qualification des groupes de pays, ici empruntée à la langue chinoise, met en évidence des nuances importantes pour la compréhension de la signification des stratégies politiques à l'œuvre.

Des nuances et une portée qui questionnent aussi bien la traduction littérale des mots chinois et leurs traductions en anglais et en français, mais aussi l'ensemble des interprétations que l'on peut attribuer à la philosophie chinoise. Par exemple : la distinction chinoise de « pays voisins » et « pays étrangers » traduit dans la diplomatie chinoise une stratégie allant de l'intervention douce à l'influence forte.

La sémantique de la politique extérieure chinoise de « non-interférence » s'écrit 不干涉 Bù Gānshè ; l'écriture de « interférence Gānshè » est composée de deux sinogrammes ayant pour étymologie « intervention » (干预, Gānyù) au sens de « s'interposer en douce », et « influence » (势力, Shìlì) signifiant perturber par la force. Ainsi, la négation « Bù 不 » (« ne pas / non) désigne l'équilibre entre interférence douce et influence forte.

L'étude linguistique du terme de « non-interférence » tel qu'il est écrit dans la politique extérieure de Chine, implique qu'entre ces deux stratégies d'interférences, douce ou forte, il existe un panel de tactiques intermédiaires.

C'est à partir de ces tactiques prévues par la politique extérieure de Chine que nous caractérisons la stratégie chinoise par le biais de l'examen de l'implantation des entreprises chinoises à l'étranger. C'est cette conception de l'interférence, son organisation et sa mise en œuvre que nous proposons d'interroger tant à l'intérieur de la Chine qu'au niveau international et plus particulièrement avec deux de ses proches voisins, le Cambodge et la Malaisie.

Au début de la thèse, l'étude de la présence chinoise dans les économies de Malaisie et du Cambodge fut retenue en raison des deux contextes extrêmes de leur développement en ASEAN. En 2015, en dehors de la ville-État de Singapour, le Produit Interieur Brut en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) de la Malaisie était le plus élevé d'Asie du Sud-Est, alors que celui du Cambodge était le plus faible. Une hypothèse de recherche ciblant les réseaux convergeants, entre ces pays, a été explorée par Françoise MENGIN en 2007 à partir des « Réseaux d'affaires similaires entre la Chine, la Malaisie et le Cambodge », retenant l'importance et la spécificité des réseaux d'affaires entre la Chine et l'Asie du Sud-Est.

Notre approche décrypte et contextualise les stratégies intermédiaires planifiées en fonction du niveau de développement de ces territoires. Mais aussi, le choix de ces deux pays en Asie du Sud-Est est déterminé par une hypothèse principale qui tend à envisager la convergence des acteurs de la politique et de l'économie à l'intérieur d'un réseau d'entreprises partenaires entre ces trois pays. Une revue des débats, entre sinologie contemporaine et diversité des capitalismes asiatiques⁶, nous amène à développer l'idée que le capitalisme est l'apanage des dirigeants, des politiques et chefs d'entreprises organisés en réseaux d'élites.

Aussi, nous retenons l'existence d'un modèle de « capitalisme politique » en Chine⁷, nous conduisant à questionner les mécanismes « régulant la concentration des pouvoirs et la concurrence interne »⁸ dans des réseaux influents chargés de représenter le capitalisme chinois à l'étranger. L'étude ainsi orientée propose l'analyse de ce réseau d'élites entre la Chine, la Malaisie et le Cambodge, quand les simples relations économiques ne peuvent suffire et présager une telle coordination d'entente avec un pareil rayonnement dans l'ensemble de la région d'Asie du Sud-Est.

La spécificité de notre démarche est de contextualiser l'implantation de ces réseaux d'affaires transfrontaliers selon l'étude des mécanismes de sélection des entreprises, en repérant les modèles de contractualisation à l'intérieur du réseau, ainsi que les enjeux de développement par territoires ciblés en Malaisie et au Cambodge. Ces deux pays sont certes les territoires retenus pour cette recherche mais ce sont principalement les stratégies chinoises qui y sont interrogées.

⁶BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les Presses Sciences Po.

⁷BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.

⁸BOYER, R. 2016. *Economie politique des capitalismes*. Paris. La Découverte.

Explication du titre :

Levons d'emblée une équivoque : le titre de thèse « Stratégie d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge » renvoie l'essentiel des recherches aux partenariats d'État à État et public/privé tels qu'on les entend en relations internationales.

Notre étude sur des stratégies d'implantations des entreprises chinoises prend en compte l'encadrement des entreprises par territoires ainsi que les partenariats qui permettent à certaines entreprises de bénéficier d'un régime spécial.

Au cours de l'étude de ces partenariats facilitant la création de réseaux transfrontaliers, nous réalisons une approche en deux temps visant les réseaux d'implantations des entreprises : nous retenons dans un premier temps les réseaux officiels établis par les partenariats d'État à État, puis les réseaux d'implantation informelle en parallèle des partenariats public/privé.

La spécificité de notre approche repère et démontre les mécanismes d'intégration et d'accès des entreprises à ces statuts privilégiés, sans pour autant focaliser l'étude sur le phénomène des Zones Économiques Spéciales⁹. L'identification des stratégies d'implantation des entreprises chinoises y est centrale, en dehors et en amont des schémas des réalités « de production, de distribution et de consommation de l'économie »¹⁰.

Dans notre titre de thèse, le concept de « l'harmonie selon la Chine », nous faisons référence à la politique chinoise de 2001 à 2020 pour la « réalisation d'une société harmonieuse et socialiste ». Une politique comportant trois volets ; la gouvernance des entreprises suivant le modèle de l'harmonie socialiste, le pendant social correspondant aux sociétés harmonieuses, puis l'internationalisation de ce modèle économique et social.

Nous questionnons ici, la gouvernance des entreprises publiques chinoises et les moyens de son internationalisation, en accord avec l'hypothèse de réalisation d'une harmonie socialiste en économie internationale.

L'identification des stratégies d'internationalisation des entreprises publiques chinoises peut prendre différentes déclinaisons selon les territoires : les territoires ciblés par les entreprises chinoises d'État en Malaisie sont ceux des Corridors économiques de l'Est (ECER) et du Sarawak (SCORE), au Cambodge, les entreprises chinoises s'implantent dans les concessions territoriales intégrées aux axes tracés par la politique régionale d'interconnectivité des régions du Mékong (AIMS).

Nous venons à identifier les mécanismes d'implantation incitant les entreprises publiques chinoises à s'implanter en Malaisie et au Cambodge, particulièrement dans les activités préférentielles et dans les régions prioritaires ; elles n'offrent que peu de garantie de rentabilité, et le profit des entreprises n'est soumis ni aux logiques de production, ni même aux exigences de développement économique.

⁹BOST, F. 2010. *Atlas mondial des zones franches*. Paris. Collection dynamique du territoire. Paris. Reclus.

¹⁰SAY, JB. 1803. *Traité d'économie politique*. (en ligne) Œuvre reconstituée (1964). Chapitre 14 et 15.

« *L'économie politique, souvent confondue avec les sciences politiques dont les méthodes relèvent de l'investigations, questionne la manière dont l'économie est produite, distribuée et consommée.* »

L'hypothèse retient que les partenariats d'État sont au cœur des stratégies chinoises à l'étranger. Il est attendu de les entreprises associées aux partenariats entre États puissent constituer un apport pour l'économie chinoise, ou un vecteur d'essaimage de l'influence politique de la Chine à l'étranger.

En Chine, les entreprises « associées » à l'État sont qualifiées d'entreprises d'État, en Malaisie, elles sont désignées comme « incorporées » alors qu'au Cambodge on parle « d'entreprises familiales ». Ce sont ces entreprises liées aux États que nous allons cibler.

On ne peut pas avancer la réalité d'un aménagement des territoires à l'étranger par la Chine, mais on constate l'expansion du modèle économique de la Chine en Asie du Sud-Est. Notre thèse garde cette dialectique spécifique à chaque espace étatique, reconnaissant certaines propositions contradictoires avec l'hypothèse d'une appropriation par la Chine des zones de gouvernance. L'expansion de la Chine questionne le lien entre les stratégies d'appropriation des entreprises chinoises et le pouvoir de coercition exercé par la Chine et ses institutions dans les systèmes étrangers ; au Cambodge et en Malaisie.

Sur ces territoires, les partenariats d'États viennent établir une nouvelle norme attachée aux relations turbulentes entretenues avec la Chine, plus qu'ils n'échappent à des États dont le rôle serait de « traiter le désordre »¹¹.

Les conflits liés à l'expansion du modèle chinois nourrissent des États tirant profit des situations de crises, plutôt qu'ils ne cherchent à les résoudre.

Il est très intéressant de relever qu'en chinois la gestion des conflits suit la compréhension du mot Wéijī 危机, désignant à la fois « crises » et « opportunités ». Le mot chinois correspondant à crise, 危机Wéijī est composé de deux sinogrammes : 机 Wéi signifiant danger et 机Jī associé à la notion d'opportunité. Certes dans le mot « crise », 危机Wéijī, le terme « opportunité », 机Jī n'est pas complet tel qu'il est composé en deux caractères « 机会Jīhuì » :

-Wéi 危 : Risque, danger.
 -Jī 机 : machine, avion, chance, opportunité.
 -Hui 会 : société, association, rencontre.



S'il est couramment évoqué qu'en chinois le mot crise « 危机Wéijī » est composé d'opportunités « Jī 机 », il ne faut pas oublier qu'il comporte également des risques « Wéi 危 ». « Les gens sont prêts à prendre des risques simplement pour se divertir, mais ces risques sont limités »¹² . Au contraire, en Chine, la prise de risque « est un jeu pur, un jeu profond »¹³, ces stratégies d'implantation, développées par l'État chinois, ne relèvent pas d'un simple goût pour le risque.

¹¹SCOTT, J.C. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. Traduction 2013, Édition du Seuil. Cite. Day, A. 1996. *Ties that (un)bind : Families and States in Pre-modern Southeast Asia*. Journal of Asia Studies. No 55. P 398.

¹²VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

¹³LEVI, J. 2004. *Ibid*. Cite. "En Chine, l'administration du territoire est un jeu pur, un jeu profond de gouvernance".

Problématique centrale

Si l'on ne devait retenir qu'une problématique principale, transversale à l'ensemble des chapitres de la thèse, nous retiendrions cette question résumant tout le paradoxe et le dualisme de l'économie politique chinoise à l'étranger : La Chine, par l'implantation de ses entreprises en ASEAN, contribue-t-elle à une « mondialisation harmonieuse » ?

Le concept de mondialisation harmonieuse est inspiré du slogan de Hu Jintao lors du Plan Quinquennal Chinois de 2001, marquant le début de la politique de 2001 à 2020 indexant la mondialisation de l'économie chinoise à la réalisation d'une « société harmonieuse et socialiste ». Ainsi, la réalisation d'une mondialisation harmonieuse, selon la Chine, est en référence à l'hypothèse d'une « sino-mondialisation », comprenant la reconnaissance des codes de langage utilisés par l'État chinois.

La compréhension du vocabulaire chinois utilisé en politique renvoie et associe les slogans politiques chinois à un ensemble de concepts et de sens non attendus. L'effet de style, entre philosophie chinoise et idéologie politique, relève d'un paradoxe confucéen qui en sinologie contemporaine marque une approche qualifiée par Chad HANSEN¹⁴ de « Daoïste », qui suit la réinterprétation des codes et des symboles de la philosophie chinoise dans les mécanismes économiques et les discours politiques.

Dans la traduction littérale de zhùyì héxié Shèhuì (主义和谐社会), « Héxié » qui correspond au terme « harmonie », est placé devant celui de société « Shèhuì », désignant ainsi « l'harmonie socialiste » et non les « sociétés harmonieuses ».

Le premier terme zhùyì (主义) comprend de nombreuses significations ; il est communément utilisé pour désigner « la matière ou les disciplines ». Le terme de Zhuyi peut également être pris en tant que « doctrine » : au temps des empires de Chine, l'apprentissage des « arts des lettrés » correspondait à l'apprentissage du confucianisme ; le confucianisme n'ayant pas de traduction littérale en Chinois, il est appelé « Zhuyi », au sens de doctrine.

La planification de la « zhùyì héxié Shèhuì (主义和谐社会) » fait donc référence à la « doctrine de l'harmonie socialiste », et non à la réalisation d'une société harmonieuse telle que l'on peut la concevoir dans « l'union et l'entente parfaite » au sens latin de « harmonia ». Le terme harmonie en chinois « Héxié » vient de l'association de paix (Hé) et d'accord (Xié), donnant ainsi un accord de paix.

¹⁴HANSEN, C. 1992. *A Daoist Theory of Chinese Thought : A Philosophical Interpretation*. Oxford. Oxford University Press. Cite. Page 189 : hypothèse de Mencius.

Les thématiques d'usage du langage et de la diffusion des codes linguistiques relèvent d'analyses géopolitiques. Jean-Noël ROBERT¹⁵ dessine une carte des échanges interhumains et des interlocutions (comprendre et se faire comprendre) où les peuples (les langues des vallées) ont tendance à diverger alors que les savants (les Lamas) tendent à converger. Pierre LEGENDRE¹⁶ cite le linguiste Max WEINREICH « Une langue est un dialecte avec une armée et une marine » et le proverbe tibétain « Chaque vallée a sa langue, chaque Lama a sa doctrine ». Les notions de doctrine et de territoire sont proches ; la diffusion d'une doctrine, c'est l'expansion d'un territoire.

Pourtant, dans un processus d'expansion de la doctrine chinoise de marché socialiste correspondant à la politique des sociétés harmonieuses (2001-2020), l'utopie ne suffit pas à limiter la multiplication des situations de conflits et les grandes luttes menées dans l'économie contemporaine.

Dans les conflits mondiaux ouverts en Crimée, en Syrie ou en Lybie, les interventions extérieures de la Chine sont encore marginales, démontrant dans sa stratégie de non-action une forme de force pacifique. La Chine n'en reste pas moins prédatrice au niveau international. Les stratégies d'implantation des entreprises chinoises et la volonté « d'expansion du modèle chinois d'économie socialiste »¹⁷, sont les précurseurs d'une politique extérieure « d'asservissement économique »¹⁸. Ainsi, pour répondre à la problématique sur la contribution de la Chine à un phénomène de mondialisation harmonieuse, les concepts contemporains attachés à l'harmonie doivent être pris en compte, et ces modèles sont à étudier dans leur interdépendance.

La réponse à la problématique centrale, viendra qualifier en Malaisie et au Cambodge le lien entre la réalisation des sociétés harmonieuses et celle de l'harmonie socialiste. En d'autres termes, le lien entre les stratégies d'appropriation mises en place par les entreprises chinoises et le pouvoir de coercition de la Chine par le biais de ses institutions publiques, sociales et culturelles dans les territoires ciblés. Ainsi, nous distinguons la portée de la stratégie chinoise au prisme d'une sino-mondialisation, relevant plusieurs thématiques annexes à la réalisation de l'harmonie socialiste :

La Chine prend-elle en compte les enjeux actuels liés à chaque contexte et à la dynamique sociale et économique, lors de son installation ? Les implantations chinoises contribuent-elles, dans certaines localités à une hausse globale du niveau de vie ? L'hypothèse d'une aide de l'Etat chinois sur ces marchés internationaux est-elle vérifiée, à quel niveau cette aide influe-t-elle sur la création d'entreprise en lien avec ce secteur en Asie du Sud-Est ? La question est de savoir si les entreprises chinoises amènent un savoir-faire et des pratiques innovantes sur le territoire, avec notamment la volonté d'aménager des « localités test » particulièrement innovantes dans le traitement des énergies renouvelables. Les entreprises chinoises spécialisées dans les activités prioritaires pour l'État chinois peuvent-elles s'implanter et coopérer de manière bénéfique avec chacun des pays de l'ASEAN ?

¹⁵LEGENDRE, P. ROBERT, JN. SHARMA, S. 2013. *Tour du monde des concepts*. Paris. Fayard.

¹⁶LEGENDRE, P. ROBERT, JN. SHARMA, S. 2013. *Tour du monde des concepts*. Paris. Fayard.

¹⁷YEOH, EKK (dir). 2016. « *China amidst Competing Dynamics in the Asia Pacific : National Identity, Economic Integration and Political Governance* ». *Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations : An International Journal (CCPS)*. Vol 2. P384.

¹⁸MUMFORD, L. 1956. *L'héritage de l'homme*. (Réédition 1972). Paris. Payot.

Méthodologie

L'objectif de recherche de cette thèse est d'apporter un contexte au développement économique sud-est asiatique, au travers des études de terrains menées au Cambodge et en Malaisie pendant la période 2015 à 2018 ; cette immersion a permis le suivi simultané des politiques mises en œuvre. La portée de ces études est de constater la réalisation des projets inscrits dans les politiques chinoises pour l'aménagement des territoires en Asie du Sud-Est ; la politique de la Belt-and-Road Initiative (BRI), la politique Great Mékong Subregion (GMS) et la politique d'Interconnectivité en ASEAN (AIMS) suivant les logiques du GMS retranscrites dans la politique régionale à l'ASEAN.

La plus-value attendue de cette étude qui expose et décrypte l'actualité immédiate, est d'apporter des perspectives de développement grâce à des partenariats innovants, mais aussi de repérer des acteurs influents, réellement efficaces au sein de politiques en cours de réalisation ; l'intérêt en est aussi de tenter d'anticiper des phénomènes économiques et de comprendre des faits diplomatiques significatifs.

Les études de cas ne peuvent être toutes retranscrites dans leur intégralité ; la politique de la BRI cible 11 localités prioritaires en Asie du Sud-Est, la politique AIMS comporte 34 projets de développement, le GMS a initié plus de 750 projets de construction pour la production d'énergie. Dans chacune de ces politiques, nous ciblons les projets les plus importants ou les plus récents, une option justifiant le choix d'étude portant sur le Cambodge et de la Malaisie ; le second AIMS (2014-2024) porte une attention particulière sur deux territoires en ASEAN, le Cambodge et la Malaisie.

Pour argumenter notre cheminement, le suivi des entreprises chinoises a fait l'objet de recherches de terrains, principalement dans les entreprises du secteur des énergies renouvelables de Malaisie et dans les entreprises étrangères du Cambodge.

Nous avons choisi de ne pas citer les interlocuteurs rencontrés en entreprise, à l'exemple de l'étude du marché de l'énergie solaire, certaines de nos hypothèses ont été empruntées aux acteurs privés de ces secteurs et certaines conclusions ont dû être retirées. En revanche, nous citons les autorités publiques rencontrées, au cours d'un discours public ou lors d'échanges en tant que chargés de communication.

Certes, cette mobilité en dehors d'un cadre universitaire de travail prend le risque d'un cadre scientifique peut-être moins circonscrit au bénéfice cependant de nos études de terrain.

Le cadre théorique de l'économie politique et celui de la sinologie contemporaine ont guidé nos observations et méthodes de recherche :

La dialectique en sinologie contemporaine nous mène à instruire les termes utilisés dans les politiques contemporaines de Chine selon leurs sens et leurs effets. Le premier exemple étant celui du concept de l'harmonie Néo-confucéenne, dont le « cercle de gouvernance » est une retranscription contemporaine du « cercle d'interdépendance » taoïste entre les dirigeants, le peuple et la terre. Une seconde illustration de l'apport de la sinologie contemporaine est évoquée par la création par la Chine des Zones Prioritaires de Financement à l'International (ZPFI) spécialisée dans le développement des hautes technologies et le développement durable, mais dont les activités qualifiées de « saines pour l'environnement » sont en contradiction avec les attendus de développement durable et de protection des territoires.

Notre second cadre théorique est celui de la prédation en économie politique, nous suivons les thématiques relevant de la « bonne gouvernance », nous faisons aussi référence aux stratégies d'occupation des territoires, qualifiant la volonté expansionniste de la Chine.

En décrivant les stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge, nous expliquons pourquoi la Chine privilégie les opportunités d'intrusion offertes lors de conflits, plutôt que d'inscrire l'internationalisation de ses entreprises dans une recherche de rentabilité de marché en suivant les logiques rationnelles d'accumulation du profit. La stratégie des entreprises ici questionnées sont repérées dans les politiques extérieures de Chine, ciblant spécifiquement le guide du 13^{ème} Plan Quinquennal de Chine 2016-2020, en quête d'évaluation sur le terrain.

L'objectif de la recherche est de proposer des analyses portant sur les entreprises chinoises innovantes en relation avec le développement durable¹⁹ et de confronter les observations obtenues sur le terrain aux apports théoriques en relation avec la gouvernance de l'État chinois, les capacités de son économie et sa gestion des territoires à l'étranger.

Notre lecture du sujet comporte deux axes d'analyse, par territoires puis par secteurs, en suivant le déroulement des thématiques par chapitre.

Par territoires : Chine, Malaisie, Cambodge

- Internationalisation des entreprises d'État de Chine : sélection, stratégie et concurrence
- Partenariats privilégiés entre la Chine et la Malaisie : accords sur les Corridors de l'interconnectivité
- Occupation du Cambodge accordée à la Chine : concessions d'une économie non-administrée.

Par secteurs : solaire et hydraulique

- Techniques « extractivistes » sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge : focus sur les entreprises chinoises de l'énergie solaire
- Stratégies de prédation ciblées dans l'hydraulique en territoires d'Asie du Sud-Est : focus sur les projets de Kamchay, Murum, Bakun et du fleuve Mékong

¹⁹MARÉCHAL, JP. 2009. *Les multinationales peuvent-elles se convertir au développement durable?* Esprit, No 1. P-53-73.

Thématiques par chapitre

Internationalisation des entreprises d'État de Chine : sélection, stratégie et concurrence

En s'ouvrant à la globalisation économique, la Chine a accepté une inégalité territoriale et le développement par clusters économiques²⁰. Malgré sa place mondiale, la Chine adopte des stratégies de pays émergents pour qui les concepts de qualité de vie et de développement durable viendront après la solidité économique²¹. Certaines régions de Chine ont eu une croissance rapide au détriment d'autres régions. La question posée sur les enjeux actuels liés aux dynamiques sociales et économiques lors de l'aménagement des territoires de Chine et à l'étranger illustre la trame des mécanismes de sélection des entreprises ; aussi, ces enjeux ont constitué le cœur de la politique régionale menée par Hu Jintao avec les Zones Économiques de Développement Provincial (ZEDP), mais ils eurent des effets inverses quant aux objectifs de réduction des inégalités régionales. De manière simultanée, la politique sectorielle et les réformes de Xi Jinping, s'écartant pourtant des dynamiques sociales, favorisent dans la création des Zones à financement International Prioritaires (ZPFI) le développement d'institutions intermédiaires qui prennent en compte les défis sociaux et environnementaux. Nous considérons les enjeux de l'aménagement économique de la Chine à travers l'étude des politiques économiques chinoises, en Chine contemporaine, et leur rôle dans la reconstruction politique des codes et la réactualisation des symboles propres à la philosophie chinoise. Cette option caractérise la portée des politiques économiques à travers la philosophie chinoise, dans l'hypothèse où les inspirations traditionnelles font resurgir l'idéal populaire et socialiste de Chine et permettent de lier « État de marché »²² et « Institutions socialistes de marché »²³. La prise de pouvoir, conforme aux attendus de la réalisation de la doctrine des sociétés d'harmonie socialiste, suit les codes de la philosophie confucéenne adaptée au management des entreprises et traduite en objectifs politiques.

L'originalité de notre lecture est de mettre en avant le rôle des acteurs appartenant au "Monde chinois"²⁴, pour ainsi qualifier ce groupe d'acteurs organisés en une apparente communauté chinoise qui représente un apport économique pour la Chine et porte l'influence de la politique chinoise. Les membres de cette communauté du monde chinois, dans les pays de l'ASEAN, ne sont pas forcément de nationalité chinoise. Nous utilisons parfois le terme de communauté afin de désigner un groupe supranational, organisé en réseau politique, et dont la concurrence interne est particulièrement rude.

²⁰BOISSEAU DU ROCHER, S. 1998. *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*. Paris. L'Harmattan.

²¹RACINE, JL (Dir). BONDAZ, A. BUHNIK, S. CABESTAN, JP. DI MEGLIO, JF. FAVENNEC, Y. GODEMENT, F. GRIVAUD, A. JULIENNE, M. MIRGALET, C. 2014. *Mondes émergents, Asie*. Paris. La Documentation Française.

²²COOPER, R. 2003. *État postmoderne ou État de marché?* Le Débat, No 126. P142.

²³YEOH, EKK (dir). 2016. « *China amidst Competing Dynamics in the Asia-Pacific : National Identity, Economic Integration and Political Governance* ». (CCPS) Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations : An International Journal. Vol 2. P384.

²⁴SURYADINATA, L. 1997. *Southeast Asian Chinese and China, The Politico-Economic Dimension*. Singapour. Times Academic Press.

Partenariats privilégiés entre la Chine et la Malaisie :
accords sur les Corridors de l'interconnectivité

À partir de 1986, la Malaisie va se lancer dans une vague de privatisation d'entreprises et abandonne ainsi le rôle « d'État-dépensier » qui avait apporté son soutien au développement de la Malaisie de 1971 à 1986 par un fort investissement des entreprises publiques dans l'économie²⁵.

La décennie 1987-1997 marque la polarisation entre le retrait de l'État dans l'industrie malaisienne, au cœur de la croissance du pays, et son rapprochement avec les puissances régionales incluant la Chine.

L'État insistait pour la mise en place de politiques entrepreneuriales locales qui correspondaient à l'essor des Zones Franches dans le commerce international. Cette option du libéralisme correspond à l'ouverture progressive des secteurs et des territoires à l'économie mondiale et à ses règles ; les flux d'échanges sont privilégiés dans un système mondialisé²⁶ en utilisant les réseaux internationaux de production et de distribution de l'économie²⁷, cela sans mobiliser une coordination institutionnelle interne encore attachée à une régionalisation géographique des échanges²⁸.

Pendant la crise asiatique de 1997, l'État de Malaisie va subir les déséquilibres économiques sans pour autant suivre les recommandations du Fonds Monétaire International. À partir de cette crise, l'intervention des organisations d'ethnies chinoises de Malaisie se substitue aux recommandations en lien avec les « Institutions basées à Washington »²⁹. Le retour de l'État dans l'économie est plébiscité, les slogans « Bringing the State Back In »³⁰ sont favorables à l'intervention de l'État.

De l'élection de Najib Razak en 2003 à la réélection de Mahathir Mohamad en 2018, l'indépendance de la Malaisie face aux institutions supranationales contribue à la construction d'une économie politique attachée à l'ethnie malaise et orientée vers une logique d'État-business.

Nous partons de ce cadre général sur le développement de la Malaisie, afin de comprendre comment les entreprises d'État de Chine viennent à s'implanter sur les territoires de Malaisie, en corrélation avec les nouvelles politiques et partenariats menés à partir de 2015 entre les deux pays. A partir de l'exposé du cadre politique imposé aux entreprises étrangères sur le territoire de Malaisie, nous présentons comment les entreprises chinoises se jouent de ces réglementations qu'elles contournent sans contraintes ; on voit ainsi qu'un régime pourtant restrictif envers les entreprises étrangères peut, malgré lui, être source de protection pour l'intérêt de quelques entreprises récidivistes.

²⁵LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2017. *The Development of Malaysian Capitalism, From British Rule to the Present Days*. Petaling Jaya: SIRD.

²⁶SIROËN, JM. 2004. *La régionalisation de l'économie mondiale*. Paris. La Découverte.

²⁷DEBLOCK, C. BRUNELLE, D. 1989. *Le libre-échange par défaut*. Montréal. VLB Éditeur.

²⁸Vaste référence d'auteurs, dont : NYE, J. 1968. KRUGMAN, P. 1991. LAWRENCE, RZ. 1996. REGNAULT, H. 2003. FIGUIÈRE, C. GUILHOT, L. 2007.

²⁹YEOH, EKK. 2018. « Geopolitics of Belt and Road Initiative and China's International Strategic Relations ». *Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations : An International Journal (CCPS)*. Vol. 4. P365.

³⁰YEOH, EKK. 2018. Cite. Evans, P. Rueschemeyer, D. Skocpol, T. 1999

Occupation du Cambodge accordée à la Chine :
concessions d'une économie non-administrée

Au Cambodge, les institutions publiques sont moins fortes, les infrastructures économiques sont moins développées, l'idéologie de marché est moins avancée³¹ et la nouvelle génération post-khmere rouge tarde à s'affirmer.

Le modèle économique du Cambodge est entré dans une éternelle transition ; les mêmes constats et défis prédominent en 2015 tels qu'ils furent formulés dans le contexte des années 1990 (32 33). Les termes principaux en sont : un « État-faible », incapable de faire respecter la loi et amené lui-même à l'outrepasser, un « État-prébendier » ayant concentré l'ensemble de l'économie autour de la famille du premier ministre Hun Sen. C'est un groupe de pouvoir richissime, usant de la violence et de l'autoritarisme afin de légitimer son monopole³⁴, tout en adoptant de manière apparemment contradictoire une logique d'État-concessionnaire qui abandonne l'ensemble de ses territoires (35 36 37) à une puissance extérieure, la Chine.

La diaspora et les réseaux chinois au Cambodge ont toujours exercé une forte influence sur la politique du Cambodge, notamment en raison des attaches historiques liant ces deux pays³⁸ et des mariages contractualisés entre familles puissantes de Chine et du Cambodge³⁹. Nous examinons la conjoncture actuelle où, depuis 2015, les partenariats entre la Chine et le Cambodge se sont accélérés autour d'un même réseau d'entreprises, semblable à celui décrit en Malaisie, que sont les conglomérats chinois de la politique d'interconnectivité énergétique. L'existence d'un réseau d'affaires particulièrement influent entre la Chine, le Cambodge et la Malaisie s'appuie sur des composants semblables, des contractants privilégiés, et surtout, des profits partagés autour d'un marché et d'un territoire.

³¹ GOTTESMAN, E. 2004. « Cambodia, after the Khmer Rouge ». Inside the Politics of Nation Building. Silkworm Book.

³²HUGHES, CR. 2003. *The Political Economy of Cambodia's Transition*. Copenhagen. NIAS Press.

³³HUGHES, CR. UM, K. 2011. *Cambodia's Economic Transition*. Copenhagen. NIAS Press.

³⁴MENGIN, F. BAYARD, JF. BERTRAND, R. HIBOU, B. MARCHAL, R. 2007. La présence chinoise au Cambodge. Contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire. Paris. CERI.

³⁵GIRONDE, C. GOLAY, C. MESSERLI, P. PEETERS, A. SCHÖNWEGER, O. 2014. *Large scale land acquisitions in Southeast Asia*. Genève. Swiss Network for international studies.

³⁶HIBOU, B. 2004. *Cambodge : quel modèle concessionnaire*. Paris. Fasopo.

³⁷BONO, I. HIBOU, C. 2017. *Le développement comme champ de bataille*. *Revue internationale de politique de développement*. Vol 20. P9-30.

³⁸HIBOU, B. 2011. *Anatomie politique de la domination*. Paris. La découverte.

³⁹COCK, A. 2017. *Governing Cambodia's Forest*. Copenhagen. Nias Press.

Techniques « extractivistes » sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge : focus sur les entreprises chinoises de l'énergie solaire

Pour répondre aux défis climatiques, la Chine développe des trusts compétitifs et innovants. Les planifications territoriales successives pour la protection du territoire en Chine, suivant les plans du « Major Functionnal zone planning » et les projets de « Sustainable city », voient apparaître des conglomérats d'entreprises d'État à la tête des principaux marchés de l'énergie renouvelable.

La présence des entreprises publiques innovantes, notamment dans le traitement des énergies renouvelables, argumente le débat des coopérations et des effets bénéfiques de la transition énergétique dans les pays de l'ASEAN⁴⁰.

Notre option est de décrire les rapprochements entre les stratégies d'implantation des entreprises chinoises du solaire et les effets de l'extractivisme. L'extractivisme se définit comme une exploitation à outrance des ressources naturelles, installée sur les territoires non protégés pour y imposer un développement forcé. Sont ciblées les entreprises pionnières qui opèrent un développement forcé. Cette méthode rapproche la notion de l'extractivisme des théories « néo-développementalistes »⁴¹ et se concentre sur l'appauvrissement des territoires et des bassins de vie.

La notion de « néo-extractivisme » (⁴² ⁴³ ⁴⁴) englobe plusieurs activités et territoires au-delà des activités minières et forestières (⁴⁵ ⁴⁶ ⁴⁷). Cette hypothèse considère que les industries dont les activités sont exclusivement orientées vers les exportations, ne participent pas à l'amélioration des conditions de vie ou à l'intérêt général, mais entrent dans le schéma des industries néo-extractivistes. Ainsi, la notion de néo-extractivisme peut également faire référence à l'administration des territoires quand leur développement ne profite pas aux populations locales, tout en portant atteinte à l'environnement.

Pour autant, peut-t-on réellement parler de comportement néo-extractiviste, justement pour les activités qualifiées par l'État chinois de « soutenables pour l'environnement » telle que la production liée à l'énergie solaire ?

⁴⁰BOUISSOU, JM. GODEMENT, F. JAFFRELOT, C. PICQUIER, P. POCHE, P. 2013. Les Géants d'Asie en 2025. Arles. Piquier Poche. P173.

⁴¹SVAMPA, M. 2011. « Néo-développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. Problèmes d'Amérique latine, No 81. P105.

⁴²SVAMPA, M. 2011. P105.

⁴³BEDNIK, A. 2016. *Extractivisme. Exploitation de la nature : logiques, conséquences, résistances*. Le passager clandestin. Revue Projet. No 353. P370

⁴⁴DUC, M. 2017. *L'extractivisme sans extraction ?* Géoconfluence. 11/17

⁴⁵EMPERAINE, L. 1996. *La forêt en jeu l'extractivisme en Amazonie centrale*. ORSTOM et UNESCO. Latitudes No23. P231

⁴⁶GILBERTHORPE, E. HILSON, G. 2014. *Natural Resource Extraction and Indigenous Livelihoods : Development Challenges in an Era of Globalization*. Londres. Routledge

⁴⁷PAPYRAKIS, E. RIEGER, M. GILBERTHORPE, E. 2017. *Corruption and the extractive industrie transparency initiative*. Journal of Development Studies. Vol 53. No 2. P-295-309.

Notre hypothèse confirme cette approche en considérant les modalités de l'implantation des entreprises chinoises, en Malaisie et au Cambodge qui favorisent l'arrivée d'entreprises collaboratrices moins scrupuleuses de l'environnement.

En Malaisie, nous analysons le secteur du solaire représentant le principal axe stratégique pour la délocalisation des entreprises chinoises dans le monde à partir de 2015. Cette implantation du solaire chinois, exclusivement sur les territoires de la Malaisie, est identifiée à partir des techniques d'implantation et des activités de production de l'entreprise chinoise Jinko Solar. Il s'agit d'une entreprise dont les activités de production d'énergie solaire en Malaisie illustrent les stratégies d'implantation ; les entreprises du solaire font bénéficier les industries partenaires des canaux d'implantation privilégiés, attachés aux énergies renouvelables.

Certes, le dynamisme des marchés de l'énergie solaire au Cambodge n'a rien de comparable à la stratégie d'implantation repérée en Malaisie. Cependant, l'identification des entreprises chinoises et de leurs pratiques en Malaisie, laisse présager les trajectoires et les défis à venir quant au développement de l'énergie solaire au Cambodge. En Août 2018, dans le cadre de la politique ASEAN Interconnectivity Mékong Subregion (AIMS), l'annonce de l'implantation des entreprises de production solaire partenaires de l'entreprise Jinko Solar vient bousculer l'inertie prévalente sur l'ensemble des marchés solaires du Cambodge.

Au vu des antécédents de l'entreprise chinoise Jinko Solar en Malaisie, nous pouvons nous demander si l'implantation de cette entreprise au Cambodge garantit des perspectives de développement sur l'ensemble des marchés solaires (composant, manufacture, production photovoltaïque et thermique), en collant au modèle déjà expérimenté « positivement » en Malaisie.

L'étude sectorielle sur le marché émergent du solaire au Cambodge porte une attention particulière aux modèles de contractualisation et aux mécanismes qui favorisent l'implantation d'entreprises vertueuses pour le développement des énergies renouvelables, mais qui, également, peuvent profiter au grand déploiement des projets hydroélectriques en Asie du Sud-Est.

Stratégies de prédation ciblées dans l'hydraulique en territoires d'Asie du Sud-Est :
focus sur les projets de Kamchay, Murum, Bakun et du fleuve Mékong

Les théories de la prédation en économie politique peuvent se résumer en trois notions principales : l'étude de la chasse à l'homme, les coûts attachés aux conflits et le pouvoir de domination.

Dans notre étude centrée sur le secteur de l'énergie hydraulique et sur la localisation des projets de barrages en Asie du Sud-Est, nous retenons le concept de la domination cité dans la continuité des théories de la « bonne gouvernance » en économie politique. Les systèmes de domination, sont ici ciblés par le biais des comportements propres aux entreprises publiques chinoises en Asie du Sud-Est. Cette conception de la domination ne considère pas le niveau de développement économique et social dans une échelle de dépendance de modernisation. Il s'agit là, de prédation quand ne sont pas évalués les impacts des entreprises au cours de leur activité, mais sont observés des moyens développés pour faire des territoires et des populations une source de profit. Ces moyens, repérés en amont des territoires, en sont ; la planification, la rentabilité attendue, les moyens de contractualisation, la construction et la mise en réseau.

Le fait de cibler des projets de barrages hydrauliques ayant de fortes conséquences néfastes pour la protection de l'environnement et le développement des populations, sans pour autant les citer dans les études de cas, est l'une des principales critiques⁴⁸ faites à l'encontre des théories de la prédation en économie politique. Le fait de considérer les populations ou les territoires en tant que « proie », les écarte de l'analyse du comportement prédateur. Une aubaine lorsque l'étude de la gouvernance cible les populations ou territoires à risque sans y faire référence. Pourtant, Merhdad VAHABI nous rappelle dans un processus de prédation, la proie peut se muer en un redoutable prédateur, ainsi l'auteur cible les effets de la révolte et du dépérissement des terres exploitées. Dans notre étude, le résultat de l'acte de prédation concernant la « proie » est induit, relevant en cela de la chasse à l'Homme.

Afin de caractériser les techniques de prédation en économie politique, nous retenons le concept de « chasse à l'Homme » de John A. ENDLER (1987)⁴⁹. L'auteur différencie 5 étapes dans le processus de prédation : la détection, l'identification, l'approche, la subjugation, la consommation. C'est ce processus que nous venons associer aux études de cas menées sur les barrages du Cambodge et de Malaisie en considérant quatre palliers de prédation en économie politique.

-La détection des techniques de prédation commence au barrage du Kamchay à Kampot. La mise en place de ce projet illustre les contre-expertises menées pour forcer le développement des barrages au détriment de la protection des territoires.

-L'identification de la prédation a une portée politique, l'exemple retenu à Murum au Sarawak explique comment le projet de construction de ce barrage fut ensuite considéré comme un modèle de développement des territoires par les autorités publiques du Sarawak.

⁴⁸ Retenant les critiques formulées à l'encontre de la démarche singulière de Merhdad VAHABI « théorie de la prédation en économie politique » 2016.

⁴⁹ ENDLER, John A. 1987. *Predation, light intensity and courtship behaviour in Poecilia reticulata*. Amsterdam. Elsevier. Animal Behaviour. Vol 35. No 5. P1376-1385.

-L'approche de la prédation correspond à un niveau supérieur d'emprise des territoires avec le barrage de Bakun dans le Sarawak ; le projet dont le développement territorial est volontairement non-rentable, constitue une tentative de concurrence avec le modèle de Murum, visant à privilégier une approche industrielle sans aucune démarche environnementale.

-Notre objet de subjugation, marquant la « chasse à l'homme »⁵⁰ quand le prédateur a capturé sa proie, porte sur l'ensemble des barrages repérés le long du Mékong et plus particulièrement au Cambodge. Avec plus de 750 barrages construits, en cours de construction ou en planification pour 2020, les modèles de contractualisation pour ces projets confirment l'emprise de la Chine sur les territoires du Mékong. Un développement des énergies hydrauliques en parallèle est corolaire d'une forte destruction des territoires ; certains projets de grande ampleur annoncent l'arrivée imminente de grandes catastrophes naturelles en Asie du Sud-Est.

Dans cette réinterprétation du processus de prédation selon John A. ENDLER, nous avons retenu 4 études de cas. Nous avons mis de côté l'étape « consommation », suivant le même raisonnement où le prédateur se nourrit du processus de traque plus que de la consommation même de sa proie. La consommation, le résultat final, sera exposé avec la conclusion générale sur la réalisation de la « doctrine d'harmonie socialiste » de la Chine en Asie du Sud-Est.

L'écart entre les études des marchés de l'hydraulique et du solaire, apporte cette distinction entre les conflits de prédation et les « conflits de parasitisme »⁵¹. Si les comportements observés sur les marchés du solaire, lors de l'occupation des territoires, correspondent à une stratégie néo-extractiviste, l'implantation des barrages hydrauliques électriques est d'autant plus destructrice. C'est une distinction graduelle que nous privilégions entre les techniques d'extractivisme observées sur le marché du solaire et les techniques de prédation mises en œuvre dans le secteur de l'hydraulique. La relation de prédation est une approche des stratégies de contrôle des réseaux entre les parties prenantes de l'économie chinoise et les territoires économiques au Cambodge et en Malaisie où chacun devient à tour de rôle le prédateur. Les théories de la prédation en économie politique se distinguent de la simple extraction, du fait d'une relation privilégiée entre le prédateur et sa proie, un rituel en économie qui se veut non funeste. Les parasites sont les entreprises des secteurs d'extraction, du petit banditisme et du vol à l'étalage, dans la mesure où il n'y a pas de lien d'intention réciproque ou de « relation entretenue de domination »⁵² entre le prédateur et sa proie. Les parasites cherchent davantage le profit à court terme et ne visent pas systématiquement à nuire à autrui ; c'est un meurtre sans préméditation. En revanche, le prédateur tire des bénéfices autant dans le processus de traque que dans le profit final.

En philosophie chinoise, le prédateur est un « Homme de bien » (Junzi 君子), celui qui privilégie le cheminement au résultat. On est loin de l'image négative véhiculée en Occident à la seule évocation du mot « prédation ».

⁵⁰VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

⁵¹VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

⁵²VAHABI, M. 2004. *The Political Economy of Destructive Power*. Cheltenham. Edward Elgar.

Un remerciement pour tous ceux ayant contribué de près ou de loin à mes recherches,
et à ceux venant à me lire.

Junzi, l'Homme de Bien.

Dans les textes de Confucius, la définition de « l'Homme de bien » prend tout son sens dans les versets 15.36 et 15.37 des analectes « Wèi líng gōng 卫灵公 », retenant la phrase :

Zǐyüē : « Jūnzǐ zhēn ér bù liàng » (子曰 : « 君子贞而不谅 »).

Cette phrase centrale du Verset 15, eut plusieurs traductions en français, nous retenons celles de
Yu DAN (2009)

« Le maître dit : « Le sage s'attache fortement à la vérité et au devoir, il ne s'attache pas
opiniâtement à ses idées » »,
et Charles DELAUNAY (2011)

« Le Maître dit : « L'homme de qualité est vertueux sans être excessif » ».

Cette phrase « 子曰 : « 君子贞而不谅 » dont la traduction littérale est particulièrement
exclamative « Enfant : Bonhomme Oh (!) pas comprendre (?) » est composée des clés de lectures
« Fils/ Lune / Maître / Fils / Chaste / Et / Pas / Pardonne. Ces caractères Chinois font référence à
la définition confucéenne de l'Homme de bien, dont nous retenons cette interprétation ;
le fils du maître doit s'attacher à déceler la vertu de chaque chose, tout en veillant à ne pas
considérer que sa compréhension puisse placer ses idées et ses intérêts au-dessus de ceux des
autres.

Chapitre 1- Internationalisation des entreprises d'État de Chine : sélection, stratégie et concurrence

La recomposition politique des symboles traditionnalistes chinois est une approche proposée en sociologie contemporaine par Chad HANSEN⁵³, qui pointe dans le langage politique des concepts clés issus de la philosophie. C'est l'occasion d'une rencontre fructueuse entre la philosophie chinoise et les sciences politiques, associant ces deux arts dans une interprétation qualifiée de "Daoïste". L'auteur insiste sur la transformation de la doctrine populaire confucéenne dans son application en politique internationale⁵⁴. La théorie "Daoïste" est la base des concepts ayant qualifié *a posteriori* les "politiques néo-confucéennes" régionales de 1978 à 1993 et sectorielles de 1993 à 2003.

Notre étude passe en revue les politiques menées par Hu Jintao à partir de 2003, puis de Xi Jinping en 2013, et notamment leurs mises en œuvre, quand les réformes successives des entreprises d'État reconduisent les concepts néo-confucéens de la régionalisation de 2003 à 2013, puis de l'internationalisation sectorielle à partir de 2013. Ces nouvelles politiques néo-confucéennes, conformes à un nouvel ordre mondial, intègrent l'expansion de « l'économie socialiste de marché de Chine »⁵⁵ sur les territoires où sont mises en place les stratégies d'implantation de l'économie chinoise.

Nous repérons et qualifions les représentations de la société chinoise suivant l'affirmation d'un modèle de capitalisme politique en Chine, faisant vivre un triptyque caractéristique du processus d'ouverture de l'économie chinoise :

- un modèle d'État à partir d'une restructuration administrative opérée selon les réformes successives des entreprises d'État de 1978 à 2003 ;
- des réformes dont le prolongement politique, à partir de 2003, retient de nouveaux mécanismes de sélection, relevant davantage de « l'art de l'harmonie »⁵⁶ que d'une réelle prise en compte de l'efficacité de ces entreprises.
- une partialité illustrée par la sélection nationale et concurrentielle des entreprises d'État dont l'accès aux marchés internationaux suit les logiques d'équilibre entre les bienfaits de la tutelle de l'État et le cadre restrictif imposé aux entreprises d'État.

Sections chapitre 1 :

1-Terminologie des sociétés de capitalisme socialiste de Chine

2- Sélection des entreprises d'État de Chine lors des successives réformes administratives de 1978 à 2016

3- La politique de « l'harmonie socialiste » pour l'ouverture de l'économie chinoise de 2001 à 2020

4- Internationalisation des entreprises d'État de Chine concurrentes sur les marchés de l'économie socialiste

⁵³HANSEN, C. 1992. *A Daoist Theory of Chinese Thought : A Philosophical Interpretation*. Oxford. Oxford University Press.

⁵⁴HUGHES, CR. 2005. Interpreting Nationalist Texts: a post-structuralist approach. *Journal of Contemporary China*, vol. 14

⁵⁵ YEOH, EKK (dir). 2016. « *China amidst Competing Dynamics in the Asia Pacific: National Identity, Economic Integration and Political Governance* ». (CCPS) Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations: An International Journal. Vol. 2.

⁵⁶ HANSEN, C. 2009. *Laozi: Tao Te Ching On the Art of Harmony*. Londres. Duncan Baird.

Section 1-1 - Terminologie des sociétés de capitalisme socialiste de Chine

Notre représentation des modèles économiques de Chine retient en premier lieu les différents modèles imposés aux sociétés chinoises par les sinologues de l'Occident, en suivant la périodisation des trois grands mouvements associés aux courants de la sinologie : la Chine du dehors, du dedans et de l'entre deux.

Ce dernier courant, à la frontière entre la sinologie et l'économie, retient l'invitation de François JULLIEN « Entrer dans une pensée », en privilégiant l'universalité du langage ; l'hypothèse propose que l'étude des codes de la langue chinoise, tout en considérant leur spécificité, permet une meilleure compréhension de l'économie et des sociétés chinoises.

A ce sujet, la lecture de Pierre LEGENDRE du terme « Société » Sheshui, lie en épistémologie société et socialisme, faisant référence aux dirigeants du peuple qui sont chargés du maintien de l'ordre et de la formation des peuples : Pierre Legendre corrèle le terme de société (社会 Shèhuì) avec celui de « l'ordre social » (人民 Rénmin), plaçant ainsi la notion d'ordre au centre de la construction de la société économique et socialiste de Chine.

Le modèle économique de Chine propose une conception de la sélection des acteurs d'élite dans l'économie qui privilégie les échelons où ces acteurs sont sélectionnés par le gouvernement central de Chine. L'étude des codes et des concepts permettant de qualifier l'existence d'un modèle économique chinois contemporain, suivant l'appropriation des concepts confucéens appliqués à la gouvernance des territoires de Chine, nous mène à constater les méthodes de sélection des entreprises d'État chargées de l'expansion du modèle socialiste de Chine.

Ainsi, l'expansion de "l'économie socialiste de marché de Chine"⁵⁷ opère une sélection des « acteurs d'élites » (ici associés aux 人民 Rénmin) en deux étapes : au niveau national et à l'international.

Sous-sections :

- 1- La construction des concepts attachés aux sociétés chinoises : le dehors, le dedans et les frontières
- 2- Apport linguistique du terme société de capitalisme socialiste : 社会 Shèhuì et 人民 Rénmin
- 3- Les modèles de capitalismes asiatiques en économie politique : un capitalisme politique de marché socialiste

⁵⁷YEOH, EKK (dir). 2016. « *China amidst Competing Dynamics in the Asia Pacific: National Identity, Economic Integration and Political Governance* ». (CCPS) Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations: An International Journal. Vol 2.

1.1.1- La construction des concepts attachés aux sociétés chinoises : le dehors, le dedans et les frontières

Les différentes écoles d'étude de l'économie chinoise suivent un balancement constant entre « pour ou contre » la Chine. Cette vision contemporaine des études chinoises dans le contexte de la montée en puissance de la Chine, fait suite à une question fondatrice des différents courants de pensée en sinologie : de quelle Chine parle-t-on ?

De l'Occident, le seul regard possible sur la Chine est extérieur. Penser pouvoir décrire la Chine, du simple fait du passage de ses frontières territoriales, est tout à fait illusoire.

« Quand un étranger passe cinq jours en Chine, il fait un livre,
quand il y passe cinq mois, il fait un article,
s'il y passe cinq ans, il n'écrit rien ».

Le Monde du 14 mars 2013, Sylvie GENTIL

La Chine est idéale et s'émancipe au travers les représentations successives qui en sont faites. Entre l'Orient et l'Occident, les barrières culturelles, tracées puis effacées par les différents courants de la sinologie, sont ici reprises et commentées.

La question des modèles de Chine en économie se situe dans le prolongement des débats en sinologie française, dont nous retenons trois périodes correspondant à la construction de la sinologie contemporaine en économie.

Les premiers récits illustrent l'épopée des diplomates occidentaux rapportant une image caricaturale des sociétés chinoises et asiatiques, la qualification *a posteriori* de « Chine du dehors » est imposée par les sinologues du courant de la « Chine du dedans »⁵⁸.

Selon l'historien Pascal Blanchard (2016)⁵⁹, le modèle de la « Chine du dehors » est comparable aux campagnes napoléoniennes, quand des gouvernants inconnus à l'autre bout de monde étaient décorés afin d'affirmer la puissance de l'Occident au-delà des continents. Les pionniers de la sinologie ont volontairement créé une vision décalée des sociétés chinoises, répondant à la crainte d'un péril jaune, au travers de leurs récits de voyage dans un empire décrit comme somnolent. Les carnets de voyages des diplomates et des colons sont vulgarisateurs, voire méprisants à l'égard des sociétés asiatiques, et surtout, leur lyrisme privilégie l'exaltation d'un racisme ordinaire reconnu en tant que première illustration des sociétés chinoises. « Des gouvernants chinois obèses se gavent comme des porcs et sont docilement servis par un peuple affamé et asservi »⁶⁰, « Des habitants bien paresseux souffrant de la misère, ne se donnant même pas la peine de se baisser afin de ramasser les trésors se trouvant sous leurs pieds »⁶¹.

⁵⁸LEYS, S. 1978. *Ombres chinoises*. Paris. Laffont.

⁵⁹BLANCHARD, P. 2016. *L'invention de l'Orient : 1860 – 1910*. Paris. La Martinière.

⁶⁰THOMPSON, J. 1899. *Illustrations of China and Its People, 1873-1874*. Yale. Beinecke Rare Book and Manuscript Library.

⁶¹MALRAUX, A. 1923. Manifeste de défense au procès du tribunal de Paris. (En ligne).

Dans la modernisation de la pensée chinoise du début du XX^{ème} siècle, les nombreuses révoltes organisées par Sun Yatsen en Chine vont être caractérisées en Occident de « péril jaune ». Face à l'appréhension occidentale d'un nouvel empire chinois indépendantiste pouvant amener à une « lutte des civilisations »⁶², les sinologues de la « Chine du dehors » proposent une vision désorganisée et anarchique des sociétés chinoises. S'illustrent des peuples ne croyant en aucun dieu, n'ayant aucune conscience d'enrichissement, et donc, aucune volonté impériale d'invasion.

Cette vision de l'anarchie régnant dans les sociétés chinoises est reprise et détournée de son sens par Jean LEVI (2004)⁶³ dans sa formule : « les chinois n'ont ni dieu, ni maître ».

Le courant de la « Chine du dedans » proposé par Simon LEYS s'inspire de la vision des sociétés chinoises de Victor SEGALEN (1911)⁶⁴ : « Retrouvant les mêmes excentricités dans les rues de l'opium à Shanghai que dans la rue Bonaparte à Paris ». Le concept d'universalité des sociétés est proposé ; il positionne la société chinoise en tant que prolongement des sociétés occidentales. Ainsi disparaissent les différences interculturelles entre l'Orient et l'Occident. Ce courant introduit une dimension en anthropologie contemporaine⁶⁵ et organise un débat pluridisciplinaire sur les représentations de la Chine ; Simon LEYS est notamment opposé à Edward Saïd concernant la théorie orientaliste des altérités culturelles propres aux sociétés asiatiques.

Aujourd'hui encore, la majorité des productions en sinologie cherchent à décrire de la manière la plus juste les sociétés chinoises, une Chine vue du dedans, affirmant ou réfutant nos a priori sur la culture contemporaine de Chine.

Dans ce corpus dominant s'organisent les différentes représentations justes et les bonnes manières de voir la Chine, proposées par les auteurs occidentaux appuyant la légitimité de leur propos à leurs excursions sur le territoire de Chine.

De Simon LEYS (1974) à Philippe BARRETT (2018)⁶⁶, le courant de la « Chine du dedans » est critiqué par Marcel Gauchet qui évoque l'anthropomorphisme de l'Asie collé à l'imaginaire occidental. Une ironie retrouvée dans l'édition de Jean BAUDRILLARD (1978)⁶⁷, où le philosophe Marcel Gauchet évoque en filigrane la création des modèles asiatiques par assimilation aux modèles-types occidentaux. C'est l'analyse du chapitre « la leçon des sauvages », où les donneurs de leçon sont avant tout des économistes.

⁶²BARD, MK. 1899. Le peril jaune. (En ligne).

⁶³LEVI, J. 2004. *Éloge de l'anarchie par deux excentriques chinois*. Paris. L'Encyclopédie des Nuisances.

⁶⁴SEGALEN, V. 1911. *Lettres de Chine*. Paris. (Réédition). 1993. 10/18.

⁶⁵LÉVI-STRAUSS, C. 1947. *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris. Mouton (rééd) 1967.

⁶⁶BARRETT, P. 2018. *N'ayez pas peur de la Chine*. Paris. Laffont.

⁶⁷BAUDRILLARD, J. 1978. *L'échange symbolique et la mort*. Paris. Éditions du CNRS.

En 2012, une alternative autre que le « dehors » ou le « dedans » est formulée : une position de face ou en biais⁶⁸ est proposée par François JULLIEN dans son ouvrage « Entrer dans une pensée ». Cette vision nous amène à reconnaître l'existence des barrières culturelles entre la Chine et l'Occident, tout en s'en affranchissant parce qu'elle en reconnaît et en respecte les valeurs interculturelles, nous gardant d'un parti pris autant dans la fascination que dans la détestation du modèle que nous propose la Chine.

L'auteur nous invite à remettre en question « nos perspectives implicites et nos concepts » concernant la Chine, en associant les mots et les concepts entre la sinologie linguistique et l'étude des politiques économiques.

À partir de ces textes, la sinologie va s'orienter vers la linguistique politique alliant philosophie et sciences politiques. Chad HANSEN⁶⁹ qualifie cette méthode de « Daoïste », retenant des formes du taoïsme et du confucianisme que l'on retrouve dans le vocabulaire politique contemporain de Chine. Des concepts dont l'épistémologie et la dialectique correspondent à ces lignes philosophiques, sont à même d'expliquer les conceptions contraires de certains concepts retenus par l'Occident. Ces notions incluent un ensemble de slogans des « politiques néo-confucéennes » entre 1978 et 2003, retenant notamment la citation de Deng Xiaoping de 1978 « nous traversons à tâtons la rivière sur des pierres », une expression souvent associée aux « laboratoires économiques » de Chine ; cette citation maoïste vient de la philosophie confucéenne « il faut savoir suivre celui qui emprunte le bon chemin », illustrée par l'exemple d'une rivière que l'on traverse sur des pierres. Cette image vient illustrer le rattrapage économique de la Chine qui suit son propre chemin, exemple à rebours des mauvaises trajectoires de développement retenues par certains pays de l'Occident.

La théorie sur la pensée asiatique de Richard E. NISBETT appréhende les modèles dans leur interdépendance et non dans leurs confrontations⁷⁰ et présente une méthodologie privilégiant une « modulation confucéenne à la définition socratique »⁷¹.

Pour François JULLIEN, la modulation confucéenne est une sémantique suggestive, proposant une écriture exclamative avec des propos fermes et explicites ; « *Qui peut sortir sans passer par la porte !* » (Verset 6.17⁷²), « *Si la natte n'est pas droite, on ne s'assied pas* » (Verset 10.12 Ibid p 146). Cette dialectique propose des pistes de recherches « plutôt que de fermer les portes »⁷³.

⁶⁸ JULLIEN, F. 1996. *Traité de l'efficacité*. Paris. Grasset. P240. Cite Sun Tzu, l'art de la guerre. Stratégie martiale chapitre 4, « les attaques de face ou de biais ».

⁶⁹HANSEN, C. 1992. *A Daoist Theory of Chinese Thought: A Philosophical Interpretation*. Oxford. Oxford University Press.

⁷⁰ NISBETT, RE. 2003. *The geography of thought. How Asians and Westerners think differently, and why*. New York. Free Press. P44.

⁷¹JULLIEN, F. 1995. *Le détour et l'accès*. Paris. Grasset. 2017 (Réédition). Paris. Seuil.

⁷²DELAUNAY, C. *Les dits de maître Kong rapportés par ses disciples*. (trad) Edition You Feng Librairie Éditeur. 2011. P 92.

⁷³NISBETT, RE. 2003. *The geography of thought. How Asians and Westerners think differently, and why*. New York. Free Press. P65.

Pour l'État Chinois, les slogans confucéens proposent un cadre à la libre interprétation, la modulation confucéenne est une « stratégie du sens », lorsque « relâchement indiciel »⁷⁴ caractéristique aux écrits confucéens laisse place au moralisme.

Pour Richard E. NISBETT, le concept de la modulation confucéenne est un discours de vérité qui n'a pas vocation à convaincre, ni à être débattu ; la reconnaissance des différences culturelles est le postulat du modèle chinois suivant cette question élémentaire en économie : l'autre existe-t-il ?

Certains aspects de la reconnaissance menant à l'affranchissement des barrières culturelles peuvent paraître paradoxaux aux yeux des occidentaux, à l'instar d'autres façons de penser que nous aurons l'occasion de développer, il est nécessaire pour appréhender sans ethnocentrisme les stratégies asiatiques, de prendre en considération les différences de processus de pensée entre l'Asie et l'Occident. Aussi retenons-nous l'approche scientifique de Richard E. NISBETT (2003)⁷⁵, qui repère entre l'Asie et l'Occident des façons de penser et d'agir notoirement différentes voire opposées:

*« Les occidentaux ont tendance à utiliser la logique formelle à propos de tous les événements quotidiens et cette propension leur fait faire des erreurs [...] La volonté des asiatiques de maintenir des propositions apparemment contradictoires, les aide parfois à atteindre la vérité »*⁷⁶ Richard E. NISBETT (2003)⁷⁷.

Entre la Chine du dehors et celle du dedans, un nouveau monde émerge : un monde diplomatique, scientifique, économique, fait d'opérations politiques ; un monde en constante évolution qui privilégie une dialectique commune entre la Chine et l'Occident, allant à l'encontre de la globalisation systématique de la Chine vue de l'Occident.

C'est cette compréhension de la Chine qui caractérise notre approche quant à la question contemporaine des modèles chinois. De 2001 à 2020, nous parlons d'une Chine ayant mêlé le concept confucéen de « l'Harmonie » avec « l'Internationale » Socialiste, nous incitant à rompre avec toutes représentations actuelles des modèles de capitalisme en économie. Dans ce contexte, nous proposons la compréhension du terme « capitalisme » en chinois afin de reconnaître un « groupe d'acteurs » pouvant être associé à un modèle représentatif du capitalisme chinois. Le postulat n'est pas justifié par l'affranchissement aux modèles de capitalismes asiatiques en économie politique, résumé par la suite, mais s'accorde à adopter une position de biais, face à ces débats.

⁷⁴JULLIEN, F. 1995. *Le détour et l'accès*. Paris. Grasset. 2017 (Réédition). La pensée chinoise dans le miroir de la philosophie Paris. Seuil. P 352.

⁷⁵NISBETT, RE. 2003. *The geography of thought. How Asians and Westerns think differently, and why*. New York. Free Press.

⁷⁶NISBETT, RE. 2003. *Ibid*. Pages 27 et 175.

⁷⁷NISBETT, RE. 2003. *The geography of thought. How Asians and Westerns think differently, and why*. New York. Free Press.

1.1.2- L'apport linguistique du terme société de capitalisme socialiste : 社会Shèhuì et 人民Rénmín

Dans son livre, le « Tour du monde des concepts », Pierre LEGENDRE présente et compare les connaissances des différentes significations des concepts de contrat, de société, de Nature, d'Etat, de Croyance et de Vérité. Ces apports devraient permettre d'enrichir les échanges internationaux, en facilitant la compréhension mutuelle et l'analyse des rapports mondiaux. Nous prenons ici l'exemple du concept de « société » en chinois, afin de marquer comment la construction et les concepts, attachés au terme de société et de socialisme en Chine, sont aux antipodes de la définition du social en Occident.

La reconnaissance des concepts en philosophie chinoise, celle des symboles et des clés de langage en sinologie, donne accès à une meilleure compréhension des slogans attachés aux politiques économiques menées en Chine.

Nous retenons de la « Chine du dedans » l'idée fondatrice de l'universalité du langage commun et non la recherche d'une vérité absolue sur l'économie et la société chinoises. Adoptant une vulgarisation nécessaire afin de qualifier les modèles chinois, « les chinois ne parlent pas chinois », il existe donc plusieurs Chines. L'axe retenu sur l'universalité des langages communs, appliquée aux codes de l'économie, rejoint un axe de la sinologie linguistique si bien décrit par Pierre Legendre dans son tour du monde des concepts⁷⁸ en 2013.

L'apport linguistique sur les sociétés économiques chinoises propose deux catégories économiques : les classes dirigeantes et le peuple. L'idéologie des classes dirigeantes doit fournir au peuple un cadre d'action leur permettant de devenir meilleur. C'est l'exemple de la formation de « l'homme de bien » en philosophie confucéenne, qui ne tient pas de la responsabilité des populations mais des effets de la bonne gouvernance exercée par les classes dirigeantes.

Le capitalisme est l'apanage des classes dirigeantes qui exercent leur pouvoir dans un désir d'enrichissement, en amont d'un peuple dont l'intérêt relève prioritairement des valeurs sociales. Bien entendu, le terme de peuple ne fait pas référence à une large classe sociale non gouvernante, cette notion englobe l'ensemble des acteurs privés, population et entreprises, au cœur du processus de modélisation des sociétés économiques de Chine. Se structure ainsi une société chinoise, dont nous proposons une lecture décalée, suivant l'analyse du terme 社会Shèhuì, signifiant société.

En chinois, le terme Communauté 社区Shèqū signifie littéralement « sociétés locales ». Le premier sinogramme est celui du « Shè » de 社会Shèhuì, signifiant société. Le second 区Qū, peut être traduit par « territoires, régions, localités ». Le terme communautés en chinois, selon l'organisation sociale du peuple proposée par la définition de Société « Shèhuì », qualifie les organisations sociales locales ; un terme qui appliqué à l'économie, désigne un ensemble d'acteurs intégrés aux organisations économiques gouvernantes.

⁷⁸ LEGENDRE, P. ROBERT, JN. SHARMA, S. 2013. *Tour du monde des concepts*. Paris. Fayard.

K. Schipper note que bien peu sont ceux, parmi les cadres du Parti, qui se rendent compte que l'expression « Shehui » veut dire très exactement : « l'assemblée du dieu du sol ». Le sens de « She » est en effet « autel du dieu du sol ». Un caractère composé de deux parties qui signifient « terre » et « offrande », tandis que le terme « hui » veut dire « réunion », « rassemblement ». Ce terme fait référence très exactement aux fêtes des communautés locales de la Chine traditionnelle en l'honneur de ce dieu tutélaire du lieu, patron de toutes les richesses produites par l'agriculture ainsi que par le commerce.

Dans la Chine ancienne, le concept de Shéhui définit l'élite de la société. Seuls les « hommes de bien », en référence aux gouvernants, en font partie. Ils se considèrent eux-mêmes comme des « gens », « Rén », ayant pour qualité principale la « gentillesse », soit le même mot avec une graphie différente qui inclut le signe de « responsabilité ». Les gens (rén), c'est à dire la noblesse, administrent le peuple (min) ; leur responsabilité consiste à exercer leur autorité avec gentillesse.

A partir du 2^{ème} siècle en Chine, l'expansion de cette liturgie taoïste est confrontée à l'arrivée de la dynastie des Han qui cherche à combattre cette organisation « d'hommes de bien » (le shéhui). Sans jamais réussir à l'éradiquer, la dynastie des Han va associer le terme de Shehui au contrat sociétal. Ainsi naît, selon K. Schipper, « une Chine du contrat, non officielle mais, malgré les bouleversements du siècle dernier, toujours vivante ». A partir du XI^e siècle, l'économie de marché se développe en même temps que la spécialisation des produits manufacturés par région ; les guildes et les corporations marchandes prennent le nom de Shéhui. Elles fonctionnent comme des sociétés commerciales qui bientôt, avec l'expansion maritime vont s'établir dans les ports à proximité. Les japonais vont calquer leurs corporations sur les Shéhui en reprenant même leur nom (shakai en prononciation japonaise) ; suite aux contacts avec la culture européenne, en particulier avec la notion du Contrat Social de Jean-Jacques Rousseau, le terme désignera tout « groupe organisé », retrouvant alors le sens originaire du rassemblement.

Le concept ainsi remanié fera un retour en Chine, dépouillé de son sens de société commerciale qui s'appelle maintenant Gongsī, signifiant « gestion commune » ou « gestion ouverte » ; un emprunt aux organisations liturgiques taoïstes désignait des associations qui avaient des activités financières.

La raison de cette permanence tient au fait que cette organisation n'est pas seulement religieuse : elle constitue le corps social de base, elle agit comme un réseau de marchés fédérant des communautés locales laïques autonomes.

Les termes Shéhui 社会 société civile et gōngsī 公司 société commerciale ne convenant pas pour désigner la société que souhaitait le Parti, c'est le concept de peuple qui a été créé en usant du néologisme rénmin 人民.

社会 Shèhuì
公司 Gōngsī
人民 Rénmín
天下 Tiān Xià

On l'a vu « Rén » désignait les gens (la noblesse) auquel on a ajouté min le peuple. C'est le « peuple des gens » qui, selon K. Schipper devrait renvoyer aux membres du Parti que l'on distingue des « gens du peuple », ou du « milieu populaire » appelé minjian, une expression qui recouvre tout ce qui est traditionnel. Les interprétations successives du terme « Société », 社会Shèhuì en chinois, ne sauraient exclure la piste étymologique proposée par K. Schipper associant le terme de 社会Shèhuì à son néologisme « 人民Rénmin », qualifiant l'administration du peuple par la noblesse chinoise. Ce sont deux termes qui dans l'usage contemporain se traduisent Shèhuì en Société et Rénmin en Populaire.

Les termes contrats et sociétés sont associés par la notion de respect de la propriété (社会Shèhuì) et de l'ordre social (人民Rénmin), remettant en question notre conception des termes de société et de socialisme, si on suit l'étymologie chinoise et ses interprétations successives.

L'association des concepts de sociétés dans le vocabulaire chinois retient les notions d'ordre public et de bonne gouvernance. La société est un cadre d'action pour les classes dirigeantes, en dehors de l'étude des classes, faisant référence à un ensemble social dont les acteurs sont intégrés aux organisations économiques gouvernantes. Ce rassemblement des communautés locales définit l'élite de la société qualifiée en philosophie chinoise de Junzi « Homme de bien » qui a la responsabilité d'administrer le peuple et d'établir une société commerciale.

En effet, le modèle socialiste de Chine désigne les acteurs détenant le capital. Les classes dirigeantes « Tianxia », possédant « tout ce qui est sous le ciel », sont également chargées de l'administration du peuple, les dirigeants doivent emprunter la voie du « Junzi », ils sont chargés de rendre la société meilleure, à commencer par l'accumulation des richesses. Ainsi, la société économique de Chine a comme modèle l'ordre socialiste, exercé par des représentants politiques du peuple, organisés en un groupe de capitalistes.

1.1.3 - Les modèles de capitalismes asiatiques en économie politique : un capitalisme politique de marché socialiste

Les schémas de la division internationale du travail définissent les organisations régionales⁷⁹ selon les degrés d'ouverture des économies et la nature des échanges. Afin de qualifier les échanges internes et externes, la typologie asiatique a nécessité dans un premier temps la description du processus géopolitique des continents, des pays de l'Asie-Pacifique jusqu'à la qualification de « l'Asie Orientale »⁸⁰.

Les pays de l'Asie du Sud Est de l'après crise (1999⁸¹, 2001)⁸² voient ressurgir les idéologies politiques de développement propres aux pays asiatiques⁸³, provoquant ainsi un repli des économies asiatiques selon une typologie géoéconomique de la régionalisation⁸⁴.

L'intégration souveraine mène au diagnostic consensuel de l'influence de « l'hégémon régional chinois »⁸⁵ en Asie du Sud-Est. Cette terminologie se base sur l'analyse du « miracle asiatique »^(86 87 88), introduit les rapports de force entre le Japon et la Chine en Asie. Depuis 2010, le Japon en tant que 3^{ème} puissance mondiale ne peut plus prétendre à exercer un rôle de leadership en Asie⁸⁹; les rapports de force suivant la typologie asiatique ont tendance à suivre la question du « pour ou contre » la Chine, entre les limites du soft-power culturel de la Chine, ses intentions militaires et son affirmation en tant que puissance géopolitique.

Dans la typologie du régionalisme asiatique, l'étude des institutions formelles et informelles s'appuie sur l'application des « règles du jeu des institutions internationales »⁹⁰ et s'organise autour du « théorème des transactions »⁹¹, repris sous le terme de « théorème de Coase politique »⁹².

⁷⁹BOISSEAU DU ROCHER, S. 1998. *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*. Paris. L'Harmattan.

⁸⁰ACHARYA, A. 1997. *Ideas, Identity, and institution-building : from the "Asean way" to the "Asia-Pacific way"*. The Pacific Review. Vol 10, No 3. P319-346.

⁸¹AGLIETTA, M. DENISE, C. 1999. *Les dilemmes du prêteur en dernier ressort international*. Revue française d'économie. Vol 14, No 4. P35-85.

⁸²HUGON P. 2001. *L'Asie de l'Est après la crise : entre la mondialisation et la régionalisation*. LILLE. Mondes en développement, tome 29, n° 113/114.

⁸³MCKINNON, R. 2000. *After the crisis, the East-Asian dollar standard resurrected*. Californie. Stanford University.

⁸⁴GUILHOT, L. FIGUIÈRE, C. 2007. *Vers une typologie des « processus » régionaux : le cas de l'Asie orientale*. Revue Tiers Monde. No 192. P79-100.

⁸⁵GUILHOT, L. FIGUIÈRE C., 2006, *La Chine, un hégémon régional en Asie orientale ?* Rennes. Presses Universitaires de Rennes.

⁸⁶KRUGMAN, P. 1994. *The Myth of Asia's Miracle*. Foreign Affairs. Réédition (1998) Paris. La Découverte.

⁸⁷LALLS, S. 1994. *The east Asian miracle: does the bell toll for industrial strategy*. Amsterdam. Elsevier.

⁸⁸STIGLITZ, JE. 1996. *Some lessons from the East Asian miracle*. The World Bank Research Observer. Vol 11. No2. P151-177.

⁸⁹CABESTAN, JP. 2018. *Question Internationale, la Chine au cœur de la nouvelle Asie*. La Documentation Française. P21-27.

⁹⁰NORTH, DC. 1992. « Institutions, Ideology, and Economic Performance ». Cato journal. Vol. 11, No 3. P477-496.

⁹¹COASE, R. 1937. *The Nature of the firm*. (en ligne). Economica.

⁹²STIGLER, G. 1971. *The Theory of Economic Regulation*. Santa Monica. RAND Corporation. The Bell Journal of Economics and Management Science. Vol. 2, No. 1.

Dans l'étude des rapports de forces sur les marchés internationaux, les comportements attendus par des institutions nationales ont un devoir de fonctionnalisme international dans les « règles du jeu » concernant les marchés. Ainsi, afin de caractériser les altérités de certaines institutions, sont conceptualisés les « comportements rationnels ou irrationnels des institutions publiques »⁹³ dans les processus de développement économique⁹⁴. Sont aussi décrites les structures relationnelles dans les sociétés économiques modernes ; l'approche du fonctionnalisme en relations internationales privilégie l'étude des méthodes de partenariat d'État à État. Les institutions intermédiaires de l'économie sont ainsi ciblées en tant que « réseau d'acteurs intermédiaires en économie politique »⁹⁵, correspondant à l'étude des méthodes spécifiques de contractualisation et des « contractants privilégiés »⁹⁶ aux ensembles régionaux.

S'écarter des constats d'une régionalisation asiatique, la modélisation des capitalismes émergents asiatiques de François Bafoil interroge les représentations admises pour qualifier les sociétés asiatiques, supposant que le capitalisme n'est pas une éthique d'État, mais simplement un régime économique de planification libérale.

La portée des méthodes de modélisation des capitalismes asiatiques intervient pour la reconnaissance du rôle de l'acteur en économie, ciblant ainsi en premier lieu les dirigeants politiques que François BAFOIL⁹⁷ repère dans le modèle de capitalisme politique d'État.

Le fait d'intégrer le terme « politique » dans la modélisation des formes de capitalisme soutient l'idée que le capitalisme demeure avant tout une idéologie pour laquelle les logiques d'accumulation des richesses et la sécurisation des propriétés sont l'apanage des classes politiques dirigeantes. Ces modèles reflètent la nature du pouvoir de l'État, démontrant la concentration des pouvoirs, la mise en réseau des acteurs d'élites dans l'économie, et l'approche internationale liée à la « bonne gouvernance asiatique »⁹⁸.

L'approche linguistique que nous avons soulevée sur le terme de société de capitalisme socialiste (社会 Shèhuì et 人民 Rénmín), est un apport plutôt qu'une contre-option à la question des modèles en économie politique. Nous privilégions ainsi le rapprochement des concepts de capitalisme et de socialisme dans l'étymologie du mot « société » en chinois, insistant ainsi sur l'étude des classes dirigeantes plutôt que sur l'analyse des marchés chinois. Ainsi, la modélisation du capitalisme de Chine en économie est qualifiée par Emile K. K. YEOH « d'économie de marché-socialiste ».

⁹³POLANYI, K. 1944. *La grande transformation*. Paris. Gallimard.

⁹⁴HIRSCHMAN, AO. 1958. *The strategy of Economic Development*. Yale. Yale University Press.

⁹⁵ WILLIAMSON, O. 1975. *Markets and Hierarchies, Analysis and antitrust implications*. New York. Free Press.

⁹⁶ CHAVANCE, B. 2016. *De la prédation et de la chasse à l'homme à l'anarchisme universel*. Revue de la régulation. 1^{er} semestre. P1-13.

⁹⁷ BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.

⁹⁸ JOMO, KS. CHOWDHURY, A. 2012. *Is Good Governance Good for Development*. Londres. Bloomsbuty Publishing.

La question des modèles de capitalisme admet l'existence « des capitalismes divers et distincts des configurations européennes et américaines »⁹⁹ ; cette approche internationale des modèles est étudiée à travers le rôle des « acteurs intermédiaires à l'économie »¹⁰⁰. Les acteurs sous-traitants, intermédiaires de transactions, experts ou administrations locales, dans la mise en réseaux et leurs relations, constituent la « boîte noire de l'économie »¹⁰¹.

Cette terminologie de l'étude de la boîte noire associée aux modèles de capitalisme politique organisés en réseaux concurrentiels, laisse entendre une réponse quant à l'apport des communautés dans les études en économie. Le fait de venir étudier les relations, à l'intérieur d'un groupe d'acteurs influents, permet d'écarter l'hypothèse d'une parfaite collusion et entente entre les acteurs d'un même réseau.

On ne saurait regrouper une communauté de capitalistes autour d'un objectif commun, si uni et organisé que soit ce groupe, l'objectif de chacun des membres est centré sur l'enrichissement personnel. Même si ce groupe particulièrement soudé venait à collaborer afin de partager leurs profits, l'attenuation d'accumulation des profits entraînerait des conflits venant à opposer les membres de ce groupe. En cela, la reconnaissance d'un « groupe d'acteurs » (社会Shèhuì), admet l'existence d'une lutte interne entre représentant du capitalisme chinois.

Le résultat des « classes dirigeantes » représentant le capitalisme en Chine venant de l'apport de la linguistique chinoise est commun à celui des « modèles de capitalismes » en Occident ; la concentration des pouvoirs économiques est qualifiée par François BAFOIL de « capitalisme politique » ; tandis que les conflits entre membres du groupe sont étudiés selon les mécanismes de concurrence par Robert BOYER.

La première hypothèse sur les modèles de capitalisme socialiste de Chine est proposée par Mehrdad Vahabi : « la concurrence n'est jamais plus forte qu'à l'intérieur d'un groupe soudé ».

Les 5 types de capitalismes asiatiques, François BAFOIL, 2012¹⁰².

-Groupe 1 : Indonésie et Philippines, « Capitalisme semi-agricole insulaire », en raison d'un degré faible de libéralisation des marchés, privilégiant la production par planification agricole.

-Groupe 2 : Malaisie et Thaïlande, « Capitalisme industriel tiré par le commerce », caractérisé par une forte libéralisation des marchés permettant une ouverture au commerce international.

-Groupe 3 : Hong Kong et Singapour, « Capitalisme-ville », pour un modèle dépendant du commerce extérieur.

-Groupe 4 : Japon, Corée du Sud et Taïwan, « Capitalisme tiré de l'innovation ». Ce groupe est diversifié, du fait de la spécialisation de leurs activités à forte valeur ajoutée impliquant des barrières à l'entrée pour les autres activités.

-Groupe 5 : Chine, « Capitalisme mixte continental » ou « Capitalisme d'Etat », constituant une « adhésion sélective au capitalisme ».

⁹⁹ BOYER, R. UEMURA, H. ISOGAI, A. 2015. *Capitalismes asiatiques, diversité et transformations. Économie et société*. Rennes. Presses Universitaires de Rennes.

¹⁰⁰ WILLIAMSON, O. 1985. *The Economic Institutions of Capitalism*. Macmillan. USA

¹⁰¹ VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

¹⁰² BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.

Section 1.2 - Sélection des entreprises d'État de Chine lors des successives réformes administratives de 1978 à 2016

Afin de cibler les acteurs d'élites «人民 Rénmin» en charge de l'administration des sociétés économiques en Chine «社会 Shèhuì», nous identifions les réformes administratives qui concernent les entreprises d'État de Chine de 1978 à 2016, en retenant la profonde transformation de gouvernance des entreprises publiques chinoises à partir de 2016, pour opérer l'internationalisation des entreprises d'État.

Les réformes et les mécanismes de sélection des entreprises d'État de 1978 à 2016, au niveau national, illustrent les difficultés pour les entreprises chinoises qui aspirent à intégrer les quelques groupes d'acteurs d'élites ; les réseaux organisés en conglomérats ayant à eux seuls accès aux marchés internationaux.

Les entreprises d'État de Chine sont l'archétype du modèle de socialisme capitaliste de Chine, ne serait-ce que par l'association des chefs d'entreprises avec les chefs du comité du PCC. Cependant, le management direct du Parti Communiste de Chine dans ces entreprises est contestable et dépend de l'échelon administratif de ces entreprises.

La hiérarchie administrative s'attache à de nombreuses réformes successives pour la gestion des entreprises d'État par l'État de Chine : les exigences selon les échelons s'accumulent et se superposent entre bourg et canton, district et province, jusqu'aux niveaux national et international.

Dans cette sélection nationale et administrative des entreprises en Chine, notre problématique vient cibler le rôle de la commission du conseil d'État de Chine (SASAC) afin de démontrer comment les 150 000 PME d'État existantes en 1993 se sont concentrées en 2016 en 19 conglomérats d'entreprises d'État gérés par une institution publique centrale : la SASAC.

Sous-sections :

- Les réformes graduelles de la fonction publique de 1978 à 1993 : transition du communisme au collectivisme
- La restructuration de la propriété collective de 1994 à 2003 : regroupement des petites et moyennes entreprises d'État
- Les réformes abruptes du financement des entreprises d'État de 2003 à 2015 : sortie de l'État pour une entrée en bourse
- La mainmise de « l'Administration Zéro » exercée par la commission du Conseil d'Etat (SASAC)

1.2.1- Les réformes graduelles de la fonction publique de 1978 à 1993 : transition du communisme au collectivisme

En 1978, l'objectif du gouvernement chinois fut de dissocier les autorités publiques et privées. Il s'agit d'une séparation progressive, graduelle, distinguant les entreprises privées et publiques et mettant fin à l'administration sociale collective¹⁰³. En 1978 les premières réformes de la fonction publique en Chine prévoient des ordonnances expérimentales qui définissent le statut des fonctionnaires d'État¹⁰⁴.

De 1983 à 1988, l'État chinois va créer des entreprises publiques de villégiatures, conformément au statut administratif des « villégiatures urbaines et rurales » de 1987, dans le but de réguler les flux de marchandises et d'augmenter la production globale du pays. Cette période correspond à une reprise de la croissance chinoise sous la présidence de Deng Xiaoping. C'est un régime de nationalisation et de monopole pour les entreprises publiques ; de manière paradoxale, cette politique est généralement citée pour marquer les débuts du capitalisme en Chine.

Sans évoquer le terme de privatisation, la Chine se lance dans un grand projet de « réformes de la propriété », dans la continuité du nouveau maillage des zones urbaines et rurales de 1987 en Chine, différenciant les cités et les bourgs¹⁰⁵.

La refonte du maillage administratif en 1987 se structure autour des 4 types de cités : très grandes (> 500 mille habitants), grandes, moyenne et petite (< 200 000 h). Aussi, les deux types de bourgs agricoles se dessinent : les bourgs assignés ou non-assignés.

En 1990, le gouvernement de Chine prévoit des conditions de fermeture pour les entreprises publiques en faillite. Cette politique est orientée vers les entreprises publiques du textile, de la métallurgie et de l'exploitation du charbon. Le maillage administratif est en lien avec les manœuvres possibles et des objectifs fixés pour les autorités locales ; sans bénéficier de budget de la part de l'État central, elles sont amenées à s'autofinancer au travers de la nationalisation des terres et de la création de zones spéciales accordées aux entreprises publiques directement gérées par ces autorités locales.

Le rapport de l'Assemblée de Chine établit les conditions de mise en faillite des entreprises publiques qui affichent un déficit trop important. Les entreprises publiques de taille modeste qui ne peuvent pas s'appuyer sur un investissement sans faille de l'État, détiennent maintenant une trésorerie propre ; mais elles doivent se conformer aux règles de compétitivité et de performance pour leur survie.

¹⁰³BOQUET, Y. 2009. *Le taux d'urbanisation de la Chine*. Espace populations sociétés.

¹⁰⁴ZHU, G 1995. *La réforme de la fonction publique et son évolution en droit chinois*. Marseille. Presse Universitaire de Marseille 1995.

¹⁰⁵BOQUET, Y. 2009. *Le taux d'urbanisation de la Chine*. Espace populations sociétés. (Version en ligne). Cite. BURNS, 1993. SHLEIFER, 1998. ZHAO, 1999. YANG, 2001. ZHONG, 2003. ORBAN, 2003. POLITT et BOUCKAERT, 2004. BARZELAY, 2001.

Ces réformes régionales suivent le principe des laboratoires économiques, entraînant une évolution graduelle de la fonction publique qui va profiler la réforme globale du personnel public de Chine en 1993.

De 1978 à 1993, les réformes de la fonction publique instaurent un règlement financier adapté à la construction d'une économie de marché. L'application progressive de ces réformes par territoires fait prévaloir « un système organisé et fluide »¹⁰⁶, dans l'hypothèse où les directives de l'État central suivent différentes formes d'application, en fonction des moyens donnés aux autorités locales.

En 1993, les différentes provinces de Chine possèdent des dynamiques propres attachées à une autonomie financière partielle et une politique locale semi-indépendante.

« Les dirigeants du Parti Communiste Chinois désignés en tant que chefs du personnel, côtoient les autorités locales qui endossent le rôle de chef d'entreprise »¹⁰⁷.

En effet, les Comités du Parti et les gouvernements locaux sont souvent hébergés dans le même bâtiment ; les dirigeants locaux vont agir sous contrôle de l'État central porté par le Parti unique.

Ces grands ensembles politiques envisagent chaque entité régionale dans un ensemble de laboratoires économiques essayés sur l'ensemble du territoire, selon les liens entre les bureaux du Parti Communiste de Chine.

La politique 1978-1993 fut à ce titre qualifiée *a posteriori* de politique préférentielle régionale, précédant les politiques sectorielles de 1993 – 2003 ; ce changement de cap de l'État central de Chine n'est pas tant le fait d'un changement volontaire que la conséquence des restructurations post-Tiananmen (1989) des fonctions au sein du Parti Communiste Chinois.

Ces organisations publiques suivent les logiques du capitalisme bureaucratique, les autorités provinciales sont des dirigeants d'entreprises, plus soucieux de préserver leur lien avec l'État que de chercher la rentabilité et de nouveaux marchés.

Selon Guobin Zhu¹⁰⁸, les acteurs locaux ont une « double personnalité » et doivent réaliser des objectifs très stricts dans un contexte juridique et institutionnel flexible et changeant. « Les grands dirigeants du Parti à tous les niveaux sont d'abord et avant tout des chefs du personnel ». Il décrit le modèle de l'acteur rationnel, où les gouvernements locaux sont essentiellement des agents de l'état, avec des objectifs, soumis à un contrôle des résultats et à des sanctions en cas d'échec.

Le plan quinquennal d'après Tiananmen conserve les résidus d'une gouvernance socialiste des territoires et des entreprises publiques chinoises. Une politique industrielle soumise à des résultats de production, est marquée par une grande inefficacité, on garde pour symbole la date de 1989 quand 30 000 tonnes d'acier produit ont été jetées dans la région de Xuzhou, les autorités locales estimant qu'il fallait répondre aux attentes de performances des autorités nationales.

¹⁰⁶ZHU, G 1995. *La réforme de la fonction publique et son évolution en droit chinois*. Marseille. Presse Universitaire de Marseille 1995.

¹⁰⁷BURNS, JP. 1993. *China's administrative reforms for a market economy*. Special Issue : Reforming Public Sector Management in Centrally Planned and Transitional Economies. Vol 13. No 4. P345-360.

¹⁰⁸ZHU, G 1995.

1.2.2- La restructuration de la propriété collective de 1994 à 2003 : regroupement des petites et moyennes entreprises d'État

En 1990, l'aménagement économique du territoire se limitait aux zones de développement industriel (IDZ) ou aux zones technologiques et économiques de développement (ETDZ). À partir de 1992, la Chine va adopter une diversification des systèmes de production, notamment portée par le dynamisme de la zone économique spéciale de Pudong à Shanghai qui a délocalisé son arsenal industriel dans la ville de Suzhou. Les clusters industriels dans les grandes villes chinoises vont suivre ce modèle pour ainsi privilégier les secteurs des hautes technologies. La recherche et l'innovation seront au cœur des politiques d'État de Chine.

Lors du 14^{ème} congrès du Parti Communiste Chinois en 1994, les entreprises publiques de districts et de villégiatures constituées en Petites et Moyennes Entreprises (PME) vont faire l'objet d'une restructuration drastique. En 1993, les PME publiques sont amenées à former de gigantesques centrales provinciales en situation de monopole, pour avoir accès aux subventions de l'État et aux marchés internationaux¹⁰⁹.

Pourtant, elles ne satisfont toujours pas à la rentabilité attendue par l'État central de Chine, et ne répondent pas aux objectifs de recherche et de développement¹¹⁰ ; elles ne réalisent pas d'actions d'acquisition des entreprises étrangères¹¹¹, ni d'innovation et elles ne sont pas porteuses non plus de résultats de croissance¹¹². Le rattrapage industriel du début des années 1990 est enrayé.

Il faudra attendre la politique du « Go Global » en 1997, marquant l'ouverture de l'industrie chinoise aux échanges Chine-Afrique, pour que les entreprises publiques chinoises parviennent à réaliser un rattrapage industriel important ; leur montée en gamme technologique dans l'ensemble des filières industrielles¹¹³ leur permet de se positionner en tant que puissance manufacturière dans les échanges sud-sud (^{114 115 116}).

Les « produits avancés », issus de la « spécialisation avancée »¹¹⁷ développée par les entreprises d'État de Chine dans l'industrie, inondent la typologie des échanges sud-sud¹¹⁸.

¹⁰⁹ BEURET, M. MICHEL, S. 2008. *La Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir*. Paris. Grasset.

¹¹⁰ Fabre, Grumbach 2013 ; Zhao, 2013 ; Zhao, La Pira, 2013, Corkin, 2011, Haley 2013.

¹¹¹ HUCHET, JF. 2006. *Quelle restructuration des PME d'État en Chine ?*. Hong-Kong CEFC. *Revue Critique internationale*. P173.

¹¹² HUCHET, JF. 2014. Cite. Alon, McIntyre, 2008 ; Alon, Fetscherin, Gugler, 2012 ; 2009 ; Chen, 2011 ; Pearse, 2011 ; Scissors, 2011.

¹¹³ MCKINNON, RI. 2010. *China in Africa : The Washington Consensus versus the Beijing Consensus*. *International Finance*. Vol. 13. No 3. 495-506.

¹¹⁴ BERTHELOT, Y. 1983. *Le développement du commerce Sud-Sud : Une illusion ?* *Revue Tiers Monde*. Vol 24, No 96. P33-80.

¹¹⁵ DIAW, D., RIEBER, A. TRAN, T. 2014. *Performance à l'exportation et commerce Sud-Sud : Une analyse sectorielle appliquée à l'Afrique sub-saharienne*. Rouen. *Revue économique*.

¹¹⁶ PELLETIER, P. 2014. *L'Asie Pacifique, espace d'échanges et de conflits*. Géopolitique de l'Asie.

¹¹⁷ CHAPONIÈRE, JR. LAUTIER, M. 2012. *La montée des échanges Sud-Sud dans le commerce mondial*. Paris. Éditions la Découverte, col. Repères.

¹¹⁸ DIAW, D., RIEBER, A. TRAN, T. 2014. *Performance à l'exportation et commerce Sud-Sud : Une analyse sectorielle appliquée à l'Afrique sub-saharienne*. Rouen. *Revue économique*.

Entre 1994 et 2003, à défaut d'être une puissance manufacturière telle qu'actuellement ciblée dans le « made in Chine 2025 », l'industrie chinoise s'est diversifiée et ouverte aux échanges internationaux, ceci par le biais des entreprises d'État.

Les PME publiques se regroupent en conglomérats d'entreprises et accèdent aux différents échelons administratifs jusqu'à devenir des centrales provinciales. Les restructurations de l'État central de Chine privilégient le transfert de propriété, sans avoir d'incidence directe sur la performance des entreprises et le climat économique¹¹⁹.

Les mécanismes de sélection par résultats de croissance et de production restent les mêmes, les inégalités de traitement subsistent et se renforcent entre bourgs et cités de Chine.

La restructuration de la propriété collective de 1994 a provoqué une zone d'ombre entre sphère publique et privée, l'évaluation des fonctionnaires d'État est soumise au contrôle moral du Parti, tandis que la sélection des statuts pour les PME publiques s'applique au cas par cas.

En 1994, près qu'un quart des PME publiques de l'industrie vont être amenées soit à fusionner, soit à fermer leurs portes. Les PME représentaient près de 80 % du total des entreprises industrielles d'État en 1996¹²⁰. Le nombre d'entreprises publiques va passer de 150 000 en 1990 à 118 000 en 1995, puis tomber à 61 000 en 1999. Il s'agit d'une restructuration libérale que Jean-François HUCHET¹²¹ compare aux thérapies de choc de l'URSS.

1.2.3- Les réformes abruptes du financement des entreprises d'État de 2003 à 2015 : sortie de l'État pour une entrée en bourse

L'année 2003 marque les débuts de la grande réforme politique « de sortie » des entreprises d'État, le terme respecte la traduction littérale de Wàichū 外出 (Sortie extérieure). Ce système prévoit la séparation des actifs financiers publics et privés pour permettre l'entrée en bourse des entreprises d'État de Chine rattachées à un ou plusieurs conglomérats d'État.

Ce modèle autorise la mise en concurrence des entreprises d'État, dès qu'elles sont rattachées à des firmes d'investissements appartenant à l'État ; elles bénéficient de fonds souverains eux-même en situation de concurrence.

Le modèle de 2003 prévoit une situation de séparation des actifs privés et publics dans les entreprises d'État, ou du moins, acte une utilisation décentralisée de ces fonds souverains.

Les partenariats entre ces firmes d'investissements et les entreprises d'État sont régulés, contrôlés et administrés par l'agence publique chinoise de la SASAC (State-owned Assets Supervision and Administration). La SASAC, créée en 2003, est une commission d'entreprises pour le Conseil des affaires d'État de la République Populaire de Chine, en chinois : 国务院国有资产监督管理委员会.

¹¹⁹ HUCHET, JF. 2006. Ibid. Cite. MARTIN et PARKER, 1995. KOLE et MULBERIN, 1997

¹²⁰ HUCHET, JF. 2006. Ibid.

¹²¹ HUCHET, JF. 2006. *Quelle restructuration des PME d'État en Chine ?*. Hong-Kong CEFC. Revue Critique Internationale. P173.

Ainsi, de 2003 à 2015, la gouvernance des entreprises publiques de Chine fut associée au modèle Temasek de Singapour dont les « Trusts » d'entreprises publiques sont attachés à un fonds souverain chargé d'organiser la concurrence entre les entreprises publiques.

En 2015, « Sortir » est le mot d'ordre, ce modèle de centralisation autour de l'État va être abandonné au profit d'une direction déléguée à des conglomérats d'entreprises.

L'autonomisation financière est prévue sous réserve d'une gouvernance globale de l'État chinois. Les « investissements vierges »¹²² de l'État chinois vers ces centrales publiques amènent à un constat sans appel : « le moteur et la stratégie de gouvernance des provinces chinoises par injection de liquidité se sont enrayés »¹²³. Ainsi, le plan quinquennal chinois de 2015-2020 appelle à la « sortie » du modèle chinois de « Sortie extérieure » (Wàichū 外出) prévoyant la séparation des actifs financiers des entreprises publiques chinoises pour leur entrée en bourse. Le premier effet de cette annonce sera le retrait financier de l'État dans la grande majorité des entreprises publiques provinciales liées à l'industrie.

La multiplication des statuts d'entreprises publiques de villégiatures, districts, provinces, nationales et centrales nationales, a entraîné un endettement global des entreprises publiques chinoises. En 2016, le parti Chinois annonce que les obligations des entreprises publiques provinciales correspondent à 115% du PIB national, alors que l'agence financière internationale Moody's estime que ces contrats de dettes représentent 250% du PIB national en 2016, puis 280% en 2017. Ces estimations sont difficiles à confirmer ; de nombreuses sources sont souvent contradictoires, ces contrats d'obligations relèvent avant tout de montages financiers ou d'arrangements entre l'État et les autorités provinciales.

Afin d'opérer la mise à l'écart des entreprises publiques chinoises non prioritaires à la politique 2015-2020, les réformes de 2015 prévoient la refonte des obligations d'État pour les entreprises publiques chinoises entrées en bourse.

Les « G-Bond » sont des obligations gouvernementales contractées directement avec l'État central ; les « G-Bond » sont des mécanismes de subvention des entreprises chinoises dans le cadre de la politique de « gestion partagée » des entreprises d'État. Ce mécanisme permet à l'État chinois d'investir directement dans ses entreprises d'État entrées en bourse et implantées sur les marchés internationaux. Ainsi, la répartition des « G-bond » à partir de leur entrée en vigueur fin 2015 nous informe sur les différentes entreprises prioritaires pour l'État chinois.

¹²² HUCHET, JF. 2014. *La politique industrielle en Chine : grandeur et limites du renouveau de l'État Chinois*. Revue française d'administration publique. No 150. P415-433.

¹²³ RICHET, X. 2014. « *L'internationalisation des firmes chinoises : croissance, moteurs, stratégies* ». Revue Tiers Monde. No 219. P59-76.

Dans les rapports de la bourse de Shanghai (Shanghai Stock Exchange SSE), les échanges d'obligations effectués en novembre et décembre 2015 sont cadrés par la loi Corporate Bond Reform de 2015 qui transforme profondément la gestion financière des entreprises d'État. Nous reprenons ces indicateurs :

- En décembre 2014, le nombre des transactions d'obligations contractées grimpe à 2603, contre 1021 en 2012. Mais la valeur cumulée reste proche du niveau de 2012, soient 1152 milliards de Yuans en 2014.
- Au cours de l'année 2015, le nombre d'obligations échangées dans la SSE a presque doublé et s'élève à 4489, mais la valeur totale a quasiment triplé pour atteindre 3440 milliards de Yuans.
- En 2015, 893 obligations échangées à la bourse de Shanghai sont classées en tant que « G-Bond » et proviennent directement du gouvernement de Chine¹²⁴. Les échanges d'obligations d'entreprises représentent 80% du total des 3440 milliards de Yuans d'obligations échangées à la bourse de Shanghai sur l'année 2015.

Les 10 premiers émetteurs de créances à la SSE sont des banques publiques chinoises. Les banques publiques chinoises ont acheté un ensemble important de dettes contractées par les entreprises et investisseurs privés à la bourse de Shanghai, endossant le rôle de prêteur en dernier ressort¹²⁵, dans le cadre de la politique de « gestion-partagée » des entreprises d'État dans le PQC 2016-2020. L'achat de ces obligations par les banques publiques chinoises marque le retour de l'État-entreprise de Chine, au travers de la fusion des actifs publics et privés dans les entreprises d'État stratégiques déjà cotées en bourse à l'international.

Le lundi 8 juin 2015, la Chine entre en crise financière. L'ensemble des actions de la bourse de Shanghai va chuter d'environ 50% entre juin 2015 et janvier 2016¹²⁶, passant de 5166 points à 2737. Près de 2800 actions furent fortement touchées, perdant jusqu'à 10% de valeur en une journée ; 1200 entreprises listées à la bourse de Shanghai ont vu leurs cours divisés par 10 entre juin et août 2015. Une chute spectaculaire, dont nous avons cherché à distinguer les turbulences dans les rapports annuels de la bourse de Shanghai, disponibles sur le site officiel¹²⁷.

Force est de constater que dans les rapports officiels de la Bourse de Shanghai (SSE), la publication sur l'année 2015 ne comporte aucune asymétrie ou altérité pouvant indiquer une situation de crise pendant le troisième trimestre. C'est là un étonnant rapport annuel de « Business as Usual » comme il est rare d'en trouver d'aussi complet dans d'autres institutions financières internationales. En effet, de septembre à décembre 2015, le retour de l'investissement de l'État par le biais des obligations délivrées par les principales banques publiques de Chine aux entreprises du SSE, a entièrement comblé et opéré le rééquilibrage de la bourse pour atteindre sur l'année 2015 la courbe de croissance nommée « Business as Usual ».

¹²⁴ Shanghai Stock Exchange. Fact Book 2016. P 140.

¹²⁵ AGLIETTA, M. DENISE, C. 1999. *Les dilemmes du prêteur en dernier ressort international*. Revue française d'économie. Vol 14, No 4. P35-85.

¹²⁶<https://www.bloomberg.com/quote/SHCOMP:IND>

¹²⁷<http://english.sse.com.cn/indices/publications/monthly/>
SSE FACT BOOK. 2012 à 2016. Rapport 2012 p 125. Rapport 2015 p 135.

Ainsi, nous pouvons émettre une hypothèse de lien direct entre la réforme des entreprises publiques chinoises à partir de 2015 et la crise de la bourse de Shanghai en août 2015. En effet, l'instauration des G-Bond entraîna une restructuration profonde des mécanismes d'investissement et des échanges d'obligations à la bourse de Shanghai sur l'année 2015 ; l'effet immédiat en est une baisse de la valeur des actions dans de nombreuses entreprises publiques chinoises cotées à la bourse de Shanghai, induisant ainsi le retour financier de l'État chinois dans certaines entreprises par le biais des « G-bond ».

La contractualisation des « G-Bond » est le résultat d'une stratégie de gouvernance des entreprises publiques de Chine. En effet, l'État chinois retire ses investissements dans une entreprise, ce qui pousse les acteurs privés à une réaction démesurée provoquant ainsi la chute de la valeur de l'action ; puis dans un second temps, l'État en tant que prêteur en dernier ressort contracte des obligations « G-bond » avec l'entreprise ciblée.

Il faut noter que cette logique de la « crise-opportune », permettant le retour de l'État dans une entreprise stratégique, avait déjà été expérimentée positivement en mai 2015 avec l'entreprise Sino-sun Tech.

L'action d'une valeur moyenne de 160 unités va doubler en quelques semaines lors de l'acquisition du conglomérat d'entreprises de Sino-Sun Tech. Profitant de cette forte hausse du cours de l'action en bourse de Shanghai de Sino-Sun Tech, l'État chinois revend ses parts au prix fort.

Suite à ce retrait de l'État en mai 2015, en une semaine, la valeur de l'action du groupe Sino-Sun chute de 387 à 26, soit 15 fois moins¹²⁸. La faillite du géant et leader mondial de l'énergie solaire Sino-sun est annoncée. Dès le mois de juin, l'État chinois rachète les obligations de Sino-Sun Tech au prix le plus bas, devenant le premier actionnaire de cette entreprise d'État cotée en bourse et très dynamique à l'international.

Entre l'État de Chine et les entreprises chinoises d'État, si les obligations sont en constante hausse depuis 2010, la principale différence entre la Chine d'avant et d'après la crise boursière de Shanghai en août 2015, concerne la nouvelle chaîne de créances de ces réserves d'obligations. L'endettement en Chine est interne, il entraîne la multiplication des obligations auprès des banques nationales tout en limitant les obligations contractées à l'étranger. La loi de novembre 2016 fixe une limite des Investissements Directs à l'Étranger (IDE) par des entreprises chinoises à 1 million de dollars.

Dans les faits, la loi des IDE de novembre 2016 n'est pas tant destinée à être mise en pratique, que rédigée pour réaffirmer la mainmise de l'État chinois sur ses entreprises internationales. « Une stratégie du sens »¹²⁹ propose des laissez-passer aux entreprises agréées ; les entreprises chinoises qui souhaitent opérer à l'étranger en autonomie ne sont pas à l'abri des évictions ou réprimandes en fonction des éventuelles fluctuations de la politique économique préférentielle de Chine.

¹²⁸SSE, Sinosun Tech Co Ltd. (SHE 300333). Cours de l'action rapporté à la valeur en bourse.

¹²⁹ JULLIEN, F. 1995. *Le détour et l'accès*. Paris. Grasset. 2017 (Réédition). Paris. Seuil.

1.2.4- La mainmise de « l'Administration Zéro » exercée par la commission du Conseil d'Etat (SASAC)

En octobre 2017, lors du 19^{ème} congrès du Parti Communiste Chinois, regroupant 2500 délégués du parti autour de Xi Jinping, le président chinois annonce la « chasse » aux « entreprises zombies ». Après la « chasse » aux « mouches et aux tigres du Parti » en 2016, cette nouvelle chasse vise les entreprises publiques non nationales (villégiatures, districts et provinciales) et surendettées.

À l'annonce des réformes de « l'administration zéro », la formule de Xi Jinping illustre l'ardeur pour mener les « entreprises zombies » comme un « nez de bœuf ». L'État tient à imposer des directives aux entreprises publiques, sans pour autant forcer leur marche.

C'est l'agence publique chinoise State-owned Assets Supervision and Administration Commission (SASAC) qui joue la mouche du coche « 好事者hàoshìzhě » des entreprises d'État de Chine et qui a pour mission d'amener les entreprises à faire leur grand bon à l'international.

Cette commission établit une grille de 2041 « entreprises zombies » contraintes d'adopter la politique de « l'Administration Zéro ». En 2017, 1200 entreprises publiques ont entamé la politique Administration Zéro et 400 complètent le programme. Les mots du président chinois sont durs à l'encontre de ces entreprises ballotées entre les politiques régionales, sectorielles et sélectives. Il évoque un « nettoyage » pour ces entreprises publiques sommées d'être autonomes ; ainsi elles passent de la désignation d'entreprises zombies, à celle de « households » désignant les ménages. Le terme « households » est employé pour désigner les « foyers autonomes », une sorte de politique de management à la « Green house », sans déchets, appliquée aux entreprises publiques chinoises devenant des « enclaves écologiques »¹³⁰ dans un territoire menacé par l'industrialisation massive.

La multiplication des monopoles locaux accordés aux entreprises publiques provinciales, ou de district, mène à des marchés incontestables pour les entreprises concurrentes¹³¹. Un marché est dit contestable si les entreprises entrantes sur ce marché ont la possibilité d'y pénétrer aisément et de rentrer en concurrence directe avec des entreprises déjà en place ; plus les entreprises peuvent rentrer et sortir librement d'un marché, plus celui-ci est contestable.

Ainsi, depuis 2003 et la création de la SASAC, les marchés stratégiques de Chine sont de plus en plus concentrés autour des conglomérats d'entreprises d'État, qui ferment l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises d'État non sélectionnées.

¹³⁰SCOTT, JC. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. 2013 (Traduction). Seuil.

¹³¹BAUMOL, WJ. PANZAR, JC. WILLIG, RD. 1982. *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*. The American Economic Review.

Réformées par la SASAC autour de 196 conglomérats en 2003, les entreprises d'État de Chine préservent certaines possibilités d'autonomie à travers les possibilités d'entrée en bourse. Les baisses successives traduisent la fermeté politique des missions de la commission, appliquant les réformes administratives qui privilégient le regroupement des entreprises publiques en conglomérats sectoriels. Nous parlons de conglomérat compétitif et non de trust, car le regroupement des entreprises publiques chinoises autour d'une entreprise que l'on pourrait qualifier d'entreprise mère, n'obéit pas à un objectif d'entente cordiale entre ces entreprises agglomérées, mais participe à l'organisation et au dynamisme de la concurrence entre les entreprises chinoises intégrées aux conglomérats, se différenciant ainsi d'un trust.

- En 2013, le nombre de conglomérats d'entreprises publiques avait déjà été réduit à 117, une baisse par rapport à 2003 qui correspond à la politique de séparation des actifs des entreprises publiques, mais également, au fait des fusions entre conglomérats. En 2017, 102 conglomérats sont répertoriés à la SASAC.
- En 2017, les entreprises d'État répertoriées à la SASAC sont au nombre de 98, et l'état se resserre davantage suite aux contraintes imposées par la SASAC qui privilégie les secteurs stratégiques des énergies et des ressources naturelles, et met en retrait les banques et les assurances. Le State-Owned Report de la SASAC, relatif au 19ème congrès de novembre 2017, fait état de la décision de réduire le nombre de conglomérats à 15.
-
- En 2018, la SASAC réalise un classement des entreprises d'État, retenant 51 entreprises d'État de catégorie A¹³², ce rang concerne des entreprises ayant une croissance égale ou supérieure à 20% sur l'année 2017.

Fin 2018, il existe 33 conglomérats d'entreprises d'État en Chine, un nombre qui devrait passer à 19 en 2020.

La SASAC, le ministère des réformes du parti et le ministère extérieur de Chine ont pour partenaires privilégiés 11 conglomérats, chargés de regrouper l'ensemble des entreprises publiques chinoises qui représentent les principaux vecteurs de la politique économique de Chine à l'étranger, ciblant principalement les hautes technologies liées à l'industrie et à l'énergie :

国家能源集团National Energy Group, 中国诚通China Chengtong, 机械总院集团Machinery Group, 中国钢研China SteelResearch, 有研集团Research Group, 矿冶集团Mining and Metallurgy Group, 中国建研院China Construction Research Institute, 电信科研院Télécommunications Research Institute, 建设科技集团Construction Technology Group, 诺基亚贝尔Nokia Bell, 武汉邮科院Wuhan Institute of Post and Sciences
--

¹³²<http://www.sasac.gov.cn//n2588025/n2588164/n4437287/c7378411/content.html>

En 2018, il existe 33 conglomérats d'État, les directives du Plan Quinquennal Chinois de 2016 ont annoncé une réduction à 19 en 2020. Simultanément, la loi du 9 mars 2018 prévoit de renommer 11 conglomérats d'entreprises en moins de 6 caractères. Une politique initiée par la SASAC avec le National Energy Group et le China Aviation Group.

D'une part, la proposition d'une nouvelle désignation des conglomérats d'entreprises publiques correspond aux attendus de concentration des conglomérats pour tenir l'objectif 2020, réduit à 19 conglomérats. D'autre part, les nouvelles identités proposées aux entreprises publiques viennent effacer la portée provinciale de ces entreprises, à l'exemple de « Shanghai Nokia Bell » devenant « Nokia Bell », ou encore « Beijing Mining Metallurgy Tech Group » réduit à « Mining and Metallurgy Group ». Cette proposition de nomination en 6 caractères induit une méthode de sélection des nouvelles entreprises chinoises pouvant potentiellement représenter l'un des 19 conglomérats pour 2020. Cette logique de concentration par « nouveau baptême » fut déjà expérimentée positivement en 2016 avec les entreprises China Guangdong Nuclear Power (CGNP) et Shenzhen Southern China devenant China General Nuclear Power (CGNP). Suite à la proposition du 9 mars 2018, ce géant Chinois de l'énergie nucléaire est amené à être représenté à la SASAC par le National Energy Group (remplaçant le CITIC). Cependant, le secteur des énergies reste une exception car de nombreuses têtes de réseaux sont encore identifiables, une exception propre aux marchés de l'énergie confortée en 2016, suggérant que le maintien d'une pluralité de conglomérats chinois les pose en situation de concurrence.

En 2018, la politique contemporaine de la Chine de Xi Jinping parfait la vision politique « made in China 2025 » et nous en retenons ses annonces qui ciblent 10 marchés internationaux devant être dominés par la Chine pour 2025 : l'éducation, l'information, les télécommunications, la santé, les soins aux personnes âgées, les équipements aérospatiaux et aéronautiques, les voitures électriques, les transports et les énergies renouvelables.

Cette politique est décrite comme particulièrement agressive ; la menace d'un monopole international des produits de manufacture de Chine inquiète les pays occidentaux. De fait, la stratégie « made in China 2025 » affiche exhaustivement ses objectifs par cibles sociétales. Ainsi sommes-nous loin d'un retour du péril jaune et de la « politique acier » lancée par les États-Unis.

Le « made in China 2025 » fait surtout référence à la sortie du modèle de « pays atelier » imposé à la Chine, une Chine qui vise à être reconnue en tant que puissance manufacturière et non comme pays manufacturier. Ce distinguo n'est pas une subtilité de langage mais l'expression d'un objectif attendu suite à des réformes des entreprises d'État qui ne privilégieront pas les activités de manufacture en Chine, mais vont poursuivre les délocalisations afin d'insister sur le transfert de son savoir-faire et de ses compétences à l'étranger.

En 2017, 66 entreprises chinoises d'État sont inscrites en bourses et sont identifiées dans les 500 plus grandes entreprises mondiales, dont le géant informatique Alibaba, entreprise d'État basée à Shanghai et organisée en conglomérat de 17 entreprises d'État appartenant à la municipalité de Shanghai.

Le retour de l'État chinois dans ses entreprises publiques ne marquera pas un retour en arrière, les entreprises ayant déjà opérées leur internationalisation sont ciblées comme prioritaire. Cependant, à partir de 2018, les nouvelles entreprises voulant s'ouvrir aux marchés internationaux, devons suivre le modèle des conglomérats sectoriels.

Annonce des abréviations de 11 conglomérats prioritaires :

Nom du groupe	Abréviation proposée
国家能源投资集团有限责任公司 National Energy Investment Group Co., Ltd.	国家能源集团 National Energy Group
中国诚通控股集团有限公司 China Chengtong Holding Group Co., Ltd.	中国诚通 China Chengtong
机械科学研究总院集团有限公司 Machinery Science Research Institute Group Co., Ltd.	机械总院集团 Machinery Group
中国钢研科技集团有限公司 China Steel Research Technology Group Co., Ltd.	中国钢研 China Steel Research
有研科技集团有限公司 Youyan Technology Group Co., Ltd.	有研集团 Research Group
北京矿冶科技集团有限公司 Beijing Mining Metallurgy Technology Group Co., Ltd.	矿冶集团 Mining and Metallurgy Group
中国建筑科学研究院有限公司 China Academy of Building Research Co., Ltd.	中国建研院 China Construction Research Institute
电信科学技术研究院有限公司 Télécommunications Science and Technology Research Institute Co., Ltd.	电信科研院 Télécommunications Research Institute
中国建设科技有限公司 China Construction Technology Co., Ltd.	建设科技集团 Construction Technology Group
上海诺基亚贝尔股份有限公司 Shanghai Nokia Bell Co., Ltd.	诺基亚贝尔 Nokia Bell
武汉邮电科学研究院有限公司 Wuhan Post and Télécommunications Research Institute Co., Ltd.	武汉邮科院 Wuhan Institute of Post and Sciences

-Classement des 20 premières entreprises chinoises dans le classement Fortuna 500, 2016.

Classement	<u>Entreprises chinoises.</u>
2	国家电网公司 (STATE GRID)
3	中国石油天然气集团公司 (CHINA NATIONAL PETROLEUM)
4	中国石油化工集团公司 (SINOPEC GROUP)
15	中国工商银行 (INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA)
22	中国建设银行 (CHINA CONSTRUCTION BANK)
25	鸿海精密工业股份有限公司 (HON HAI PRECISION INDUSTRY)
27	中国建筑股份有限公司 (CHINA STATE CONSTRUCTION ENGINEERING)
29	中国农业银行 (AGRICULTURAL BANK OF CHINA)
35	中国银行 (BANK OF CHINA)
41	中国平安保险 (集团) 股份有限公司 (PING AN INSURANCE)
45	中国移动通信集团公司 (CHINA MOBILE COMMUNICATIONS)
46	上海汽车集团股份有限公司 (SAIC MOTOR)
54	中国人寿保险 (集团) 公司 (CHINA LIFE INSURANCE)
57	中国铁路工程总公司 (China Railway Engineering)
62	中国铁道建筑总公司 (CHINA RAILWAY CONSTRUCTION)
81	东风汽车集团 (DONGFENG MOTOR GROUP)
91	中国华润总公司 (CHINA RESOURCES NATIONAL)
95	中国南方电网有限责任公司 (CHINA SOUTHERN POWER GRID)
99	太平洋建设集团 (Pacific Construction Group)
102	中国南方工业集团公司 (CHINA SOUTH INDUSTRIES GROUP)

Légende : les entreprises surlignées sont celles sélectionnées par la politique d'interconnectivité AIMS

Section 1.3 – La politique de « l’harmonie socialiste » pour l’ouverture de l’économie chinoise de 2001 à 2020

Dans le contexte de la politique des sociétés harmonieuses et socialistes mise en place par Hu Jintao (2001-2020), nous expliquons comment la nature des Zones Économiques de Développement prioritaires en Chine porte les objectifs politiques et pose la nécessité environnementale de sortir les entreprises d’État de Chine des frontières du pays, privilégiant l’internationalisation de ces entreprises ciblées dans le Plan Quinquennal Chinois de 2016.

L’étude propose une nouvelle démarche pour comprendre l’influence de la Chine à l’étranger, à travers la diffusion d’une politique économique spécifique à la Chine que l’on pourrait résumer ainsi : « Si ça marche en Chine, pourquoi cela ne marcherait-il pas ailleurs ? »¹³³.

L’étude des politiques d’aménagement économique pour l’internationalisation retient l’aspect territorial. Nous évoquons les effets des politiques régionales égalitaristes (2003-2013), les politiques de protection de l’environnement (2001-2011), jusqu’aux politiques sectorielles destinées à l’international (2013-2020).

Un court prolongement est également proposé, qui correspond aux marchés prioritaires évoqués par Xi Jinping en 2018, martelant l’objectif du « made in China 2025 » sur 10 cibles de marchés privilégiés par l’État chinois.

L’évolution de ces politiques préférentielles illustre la problématique majeure de la politique 2001-2020, à savoir, la nécessité d’internationalisation et la capacité des modèles économiques observés en Chine à s’exporter au-delà des frontières nationales.

L’internationalisation de l’économie chinoise dans les pays voisins d’Asie du Sud-Est répond aux exigences des politiques socialistes rappelant l’antienne maoïste :

« L’internationalisation est l’application du nationalisme à l’international ».

Notre démonstration retient les concepts et slogans utilisés par les plans quinquennaux de Chine de 2001 et de 2011, comprenant ladécennie d’Hu Jintao (2003-2013) et de Xi Jinping (2013<) au pouvoir. Cette transition politique comporte deux principaux volets pour la gouvernance des territoires : les planifications environnementales (MFZP 2001 et NMFZP 2011) et l’aménagement économique des territoires (ZEPD 2003 et ZPFI 2016).

Sous-sections :

- 1-La doctrine des « sociétés d’harmonie socialiste » établie par Hu Jintao (2003-2013)
- 2-L’essaimage des « Zones Économiques de Développement Provincial » (ZEDP)
- 3-Les défis de l’environnement par la « Planification des Zones Fonctionnelles Majeures » (MFZP)
- 4-La « croissance soutenable » de Xi Jinping selon la déclinaison des « Zones Prioritaires de Financement International » (ZPFI)

¹³³ ZENG, DZ. *Global Experiences with Special Economic Zones: Focus on China and Africa*. Policy research working paper. World Bank. No 7240.

1.3.1- La doctrine des « sociétés d’harmonie socialiste » établie par Hu Jintao (2003-2013)

Le slogan des « sociétés harmonieuses et sociales », annoncées par Hu Jintao en 2003, marque un projet politique dépassant sa décennie au pouvoir et fixe les objectifs à atteindre pour 2020.

Pour résumer et caractériser la complexité de l’ensemble des stratégies opérées par la Chine ces vingt dernières années à travers quelques slogans, nous traitons la question de la reconnaissance de la Chine économique et politique dans les rapports entre les entreprises et les acteurs en tenant compte des codes de conduite de la Chine traditionnelle, même s’ils sont imaginaires. Notons le principal objectif de la décision du comité central du PCC pour « la réalisation des sociétés harmonieuses socialistes » de 2001 à 2020, la grande décision du comité central du PCC pour la réalisation de la doctrine des sociétés d’harmonie socialiste se formule en pinyin simplifié :

À lire : *Zhonggong Zhongyang Guanyu Goujian Shehui Zhuyi HeXie Shehui Ruo Ganzhong Dawenti De Jueding.*

« *Shehui Zhuyi HeXie Shehui* » désignant la doctrine des sociétés harmonieuses et socialistes.

Pendant les 10^{ème} et 11^{ème} plans quinquennaux de Chine (PQC 2001-2010), Hu Jintao, secrétaire du Parti Communiste Chinois (PCC) de 2002 à 2012, et président de la République Populaire de Chine (RPC) de 2003 à 2013, a débuté sa décennie au pouvoir sous le slogan politique des sociétés harmonieuses “Hexie Shehui”, ou plus précisément des « sociétés socialistes harmonieuses ».

La politique de Hu Jintao comporte trois phases majeures devant garantir l’accès pour tous aux sociétés harmonieuses socialistes d’ici 2020 :

-La première en 2003 est d’ordre géographique quand les politiques préférentielles s’orientent vers l’aménagement des territoires. La refonte des Zones Franches en Zones Economiques de Développement, lors du 10^{ème} PQC de 2002, avait pour principal objectif la réduction des inégalités de richesse entre les régions de Chine. A travers cette politique d’implantation industrielle qui traduit une décongestion urbaine et la délocalisation à l’international, la Chine sort de son modèle de pays atelier vers la réalisation d’une société harmonieuse, passant d’une politique volontariste de production à une préoccupation sociétale.

- En 2006, le 11^{ème} PQC va changer le terme « Jihua » (plan) en « Guihua » (guide) et laisse aux autorités provinciales une certaine autonomie dans la gestion des régimes économiques spéciaux de niveau provincial (ZEDP). Le nouveau guide du Parti Communiste Chinois retient 8 qualités et 8 défauts, un guide de conduite destiné à la formation de masse. En 2006, le nouveau découpage territorial en 5 niveaux, appelé « la paire des 5 coordinations » (wu getongchou), définit les liens conceptuels entre territoires : urbain et rural, central et littoral, économique et social, humain et nature, développement interne et ouverture au monde¹³⁴.

¹³⁴ FAN, C. 2006. Chine eleventh five-year plan (2006-2010) : From « Getting Rich First » to « Common Prosperity ». Eurasian Geography and Economics. Vol 47. No 6. P708-723.

- En 2011, le 12^{ème} PQC prévoit l'affirmation de l'idéologie néo-confucéenne appliquée à une sélection rigoureuse et sectorielle des entreprises chinoises, préparant ainsi, l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. En contraste avec la célèbre « chasse aux tigres et aux mouches du Parti » évoqué par Xi Jinping, une étonnante continuité s'installe dans la trajectoire politique de Chine et s'oppose aux précédents bouleversements au sein du Parti. Dans la ligne des sociétés harmonieuses socialistes, le Parti Communiste Chinois opère en 2011 sa mutation tout en gardant le même corps politique au centre d'une économie territoriale qui reprend les cycles de gouvernance néo-confucéens, entre développement provincial (ZEDP) et investissement prioritaire (ZPFI).

En 2013 à la fin de la décennie de Hu Jintao, le résultat est mitigé. Quand sont désignés les défauts et qualités que chacun doit respecter, suivant une interprétation pratique de l'éthique confucéenne, l'avancée vers les sociétés harmonieuses semble s'orienter vers une idéologie totalitariste, les logiques de la phère publique s'imposent à la sphère privée. « L'affirmation de l'autonomie individuelle »¹³⁵, par la décentralisation des pouvoirs d'administration économique, a provoqué une forte aliénation des provinces envers l'État central et a contribué à renforcer les inégalités de richesse entre les provinces de Chine. Cette période marque le début des grands endettements des provinces envers la Banque Centrale de Pékin, pratiquant volontairement des taux élevés pour les autorités provinciales qui sont en recherche de repères et de moyens financiers.

La perte de souveraineté de l'État chinois dans ses provinces est un sacrifice volontaire ; les autorités centrales laissent échapper une partie de leur compétence régionale d'organisation et d'équilibrage au profit de la croissance tirée par les clusters provinciaux. La décentralisation des pouvoirs économiques de l'État central vers les autorités provinciales¹³⁶ permet de multiplier des Zones Économiques de Développement Provincial (ZEDP). Ces zones économiques peuvent profiter des procédures exceptionnelles d'autorisation qui leur donnent accès aux marchés internationaux ; les ZEDP, ayant fait la demande pour leur changement de statut de niveau national, organisent de manière indépendante leur internationalisation dans l'attente d'une potentielle reconnaissance de l'État central.

¹³⁵ MURAWIEC, L. 2002. *L'esprit des nations : cultures et géopolitique*. Paris. Odile Jacob.

¹³⁶Référence auteurs https://www.cuhk.edu.hk/centre/ccss/publications/km_chan/CKM_14.pdf vu janvier 2018.

1.3.2 –L’essaimage des « Zones Économiques de Développement Provincial » (ZEDP)

Les Zones Économiques Spéciales implantées en Chine sont répertoriées par François BOST¹³⁷. Une version complète présentée par Xiao Wang 2013¹³⁸ suit l’évolution de la diversité des statuts spéciaux pour les zones franches diversifiées de Chine.

La diversification des modèles de zones franches en Chine, au début des années 2000, tend vers une uniformisation des statuts des Zones Économique de Développement Provincial. Il existait alors 2016 zones spéciales de niveau national. Elles sont au nombre de 213 en 2015 (219 en 2018). La décennie de Hu Jintao correspond au lancement de la politique des Zones Économiques de Développement Provincial (ZEDP), ce qui réduit drastiquement le nombre des ZED nationales et dans un même temps contribue à multiplier des ZEDP.

Zones Spéciales de niveau national en Chine 2015.

ZEDP de 2018.

Date	Statut	Nombre	Localités	Nombre
1980	ZES	5	Shandong	141
1984	Ports-ouverts	14	Zhejiang	85
1984-1988	ZFCE BECZ	14	Jiangsu	84
1985	ZEO	7	Hubei	81
1985	ZDET	56	Jiangxi	77
1985	ZIHNT	53	Anhui	72
1990	ZPE	4	Hunan	64
1990	FTZ	15	Guangdong	64
2000	EPZ	15	Fujian	60
Autres	ZED	33	Shanghai	23
Total 2000	Zones Nationales	213* ¹³⁹	Tianjin	21
Légendes : Zones Économiques Spéciales (ZES), Ports ouverts (ou villes ouvertes), Zones frontalières de coopération économiques (ZFCE), National Border ans EconomicCooperation Zones (BECZ), Zones Économiques Ouvertes (ZEO), Zones de Développement Économiques et Technologique (ZDET), Zones Industrielles de Hautes et Nouvelles Technologies (ZIHNT), Zones Pilotes d’État pour la réforme globale et coordonnée (ZPE), Zones Franches Douanières (FTZ), Zones Franches Industrielles (EPZ). Les autres ZED comprennent 4 Zones d’Investissement taiwanais (ZIT), des Zones logistiques de douanes (BLZ), stations de tourisme et villégiature.			Pékin	17
			Total ZEDP	1178
			Total ZED	1668

¹³⁷ BOST, F. 2010. *Atlas mondial des zones franches*. Paris. Collection dynamique du territoire. Paris. Reclus.

¹³⁸ WANG, X. 2013. *The role of Economic Development Zones in national development strategies : The case of China*. Santa Monica. RAND Corporation.

¹³⁹Source CADZ en 2009, 3 Zones ne sont pas comptabilisées dans le total des zones nationales en raison des changements de statut <http://www.cadz.org.cn>

En 2018, il existe 1178 ZEDP et 490 Zones Économiques de Développement, dont 283 zones modernes pour la recherche et l'agriculture, 55 zones de démonstrations écologiques, et 85 parcs éco-industriels (source : Banque chinoise de développement). Soit un total de 1668 Zones Économiques de Développement, hors les ZED de niveau des districts et villégiatures non homologuées.

Les frontières entre ZED Provincial et National sont souples et sans réelles contraintes. Nous retenons ici l'effet d'élargissement forcé des ZEDP expliquant la multiplication des ZEDP en Chine. L'élargissement des ZEDP selon cette stratégie est une théorie développée par Tak-Wing Ngo¹⁴⁰. Afin d'expliquer ce phénomène, nous proposons ici l'exemple de la zone de Conghua Development.

De nombreuses ZED de district, de villégiature ou provincial, chevauchent plusieurs statuts. Pour exemple, dans la ZED « Conghua Economic and technological development Zone¹⁴¹ » située au Guangdong, la délimitation territoriale de la ZED autorisée par les autorités nationales s'est élargie aux quartiers environnants, reprenant le nom de Conghua. Aujourd'hui, les quartiers périphériques de la zone économique nationale forment la plus grande ZEDP de Chine.

Le « CHEDZ », Conghua Hightech Economic Development Zone, regroupe 78 zones de développement "sauvage", établies au niveau des districts et des villégiatures. En 2018, on dénombre plus de 500 entreprises majeures implantées dans ces zones sauvages, en attente de l'approbation des autorités provinciales. Pourtant, 6 de ces zones ont fait une demande au niveau national et provincial, et sont comptabilisées dans les deux ZED et ZEDP. Elles n'ont cependant, aujourd'hui encore, qu'un statut de zone de district : de quoi embrouiller les résultats et les écarts entre le nombre de ZED auto-proclamées et le nombre réel d'autorisations délivrées par les autorités centrales et provinciales.

Malgré l'objectif de réduction des inégalités provinciales de la politique de Hu Jintao, les inégalités de richesse, suivant la division nationale du travail de Chine¹⁴² entre territoires ruraux et urbains, se sont accentuées avec la mise en place des Zones de Développement Provincial¹⁴³. Les villes du littoral Est de Chine concentrent les activités à haute valeur ajoutée et ont été les principales bénéficiaires des réformes sur le statut de développement prioritaire accordé par l'État depuis 2003¹⁴⁴.

¹⁴⁰NGO, T-W. 2015. Étude de cas. Science Po université Macao.

Tak-Wing Ngo et Jean-François Huchet, 5^{ème} Congrès de l'Asie et Pacifique, rencontres du 9 au 11 septembre 2015, Inalco.

¹⁴¹ <http://www.conghuaedz.gov.cn>

¹⁴²FLEISHER, B. YANG, D. 2003. *China's labor market. Mimeo: Department of Economics*. Ohio. Ohio State University.

¹⁴³QIAN, X. SMYTH, R. 2008. « *Measuring regional inequality of education in China: Widening coast-inland gap or widening rural-urban gap?* ». *Journal of International Development*. Vol. 20. No2. P132-144.

¹⁴⁴KANBUR, R. ZHANG, X. 2005. *Fifty years of regional inequality in China: A journey through central planning, reform, and openness* ». *Review of Development Economics*. Vol. 9. No 1. P87-106.

Le fait que l'État chinois laisse faire les entreprises visant l'internationalisation de leur activité sans statut adapté ni accords dérogatoires, porte à croire que les mécanismes de sélection prévus par l'État pour l'internationalisation des entreprises ne sont pas adaptés à la rapidité du développement des laboratoires économiques. Pour les Zones Économiques de Développement de district et de villégiature, la nécessité d'internationalisation pour soutenir aussi le développement des marchés internes est rendue impérieuse par la mise en application des politiques environnementales effectives depuis 2001. En d'autres termes, l'État de Chine a lancé sa politique de protection des territoires limitant les marchés internes, tout en favorisant les mécanismes de sélection des entreprises selon des logiques par résultats de production en fonction de la concentration des PME publiques industrielles. Ainsi la politique de sélection des entreprises a pris le pas sur la sélection immédiate des territoires pour répondre à l'immédiateté des défis environnementaux de l'économie chinoise.

Nous reprenons les politiques de sélection territoriale menées dès 2001, afin d'illustrer la simultanéité de l'ouverture de l'économie chinoise avec la nécessité de l'internationalisation face aux défis environnementaux.

1.3.3- Les défis de l'environnement par la « Planification des Zones Fonctionnelles Majeures » (MFZP)

En 2001, le 10^{ème} Plan Quinquennal de Chine (PQC) lance le programme de planification territoriale appelé le Main-Function-Zone Planning (MFZP). Le MFZP établit 4 niveaux de développement sur l'ensemble des territoires de Chine : ce sont les zones de « développement privilégié », les zones de « développement permis », les zones de « développement limité », les zones de « développement proscrit ».

De 1990 à 2014, les zones protégées sont passées de 13 millions de kilomètres carrés à 32 millions¹⁴⁵. En 2014, il existe en Chine 2729 réserves naturelles, représentant 15% de l'ensemble du territoire chinois. 75% de cette surface se situent dans les montagnes et les hautes plaines du Tibet¹⁴⁶.

En 2001, la délimitation des territoires fut établie à partir des indicateurs environnementaux retenus à cette date. On détermine ainsi les villes intermédiaires très polluées, les zones montagneuses menacées par la sécheresse, les territoires touchés par la déforestation¹⁴⁷. Un programme de planification régionale est formalisé avec pour objectif l'essaimage des zones industrielles et de développement sur l'ensemble des territoires de Chine.

Nous avons réalisé cette carte pour délimiter les zones considérées comme protégées en raison des dangers environnementaux. Les zones de déforestation sont en situation de développement proscrit.

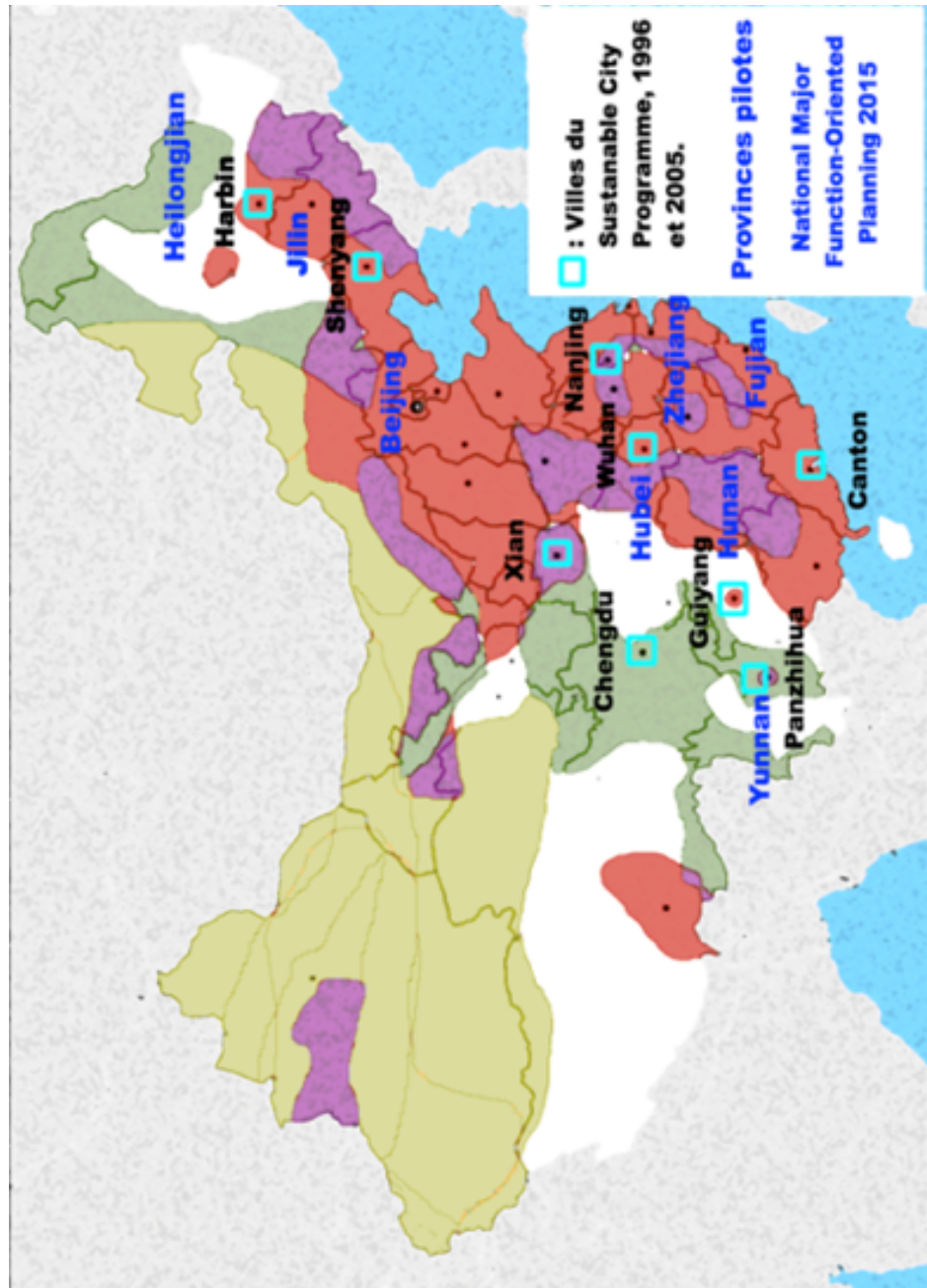
¹⁴⁵ JUFFE BIGNOLI, D. 2014. *Protected Planet Report 2014*. Cambridge. Cambridge University press.

¹⁴⁶ Department of Natural Ecological Protection MoEPotPsRoC (2015) Name List of Nature Reserves in China 2014 (China Environmental Science Press, Beijing).

¹⁴⁷ Ministry of Environmental Protection (MEP), the Nanjing Institute of Environmental Sciences (NIES).

Les villes et provinces indiquées sur la carte sont les localités bénéficiant des politiques « Main-Function-Zone Planning » MFZP (2001), NMFOZP (2015) et « Sustainable City Programme » SCP 1 (1996) et SCP 2 (2005).

Un territoire en proie aux défis de l'environnement



Zones Protégées

	IQA très mauvais ou dangereux.
	Déforestation.
	Désertification.
	Pollution et dangers environnementaux.

Source : Composition de l'auteur.

Carte réalisée à partir des données d'IQA en temps réel, du MFOP 2001 et du NMFOZP 2015.

L'identification des villes et provinces pilotes viennent des plans « Sustainable City Programme » SCP1 et SCP2.

Beaucoup d'études prennent pour date de référence le plan National Major Function-Oriented Zone Planning (NMFOZP) lancé en 2016 lors du 13^{ème} PQC. Cependant, celui-ci n'est que le prolongement du MFOP de 2001. La principale différence entre ces deux plans est le changement de présidence entre le MFOP d'Hu Jintao et le NMFOZP de Xi Jinping. Également, le NMFOZP de 2015 propose de relancer les laboratoires économiques pour les projets de protection des territoires.

En 2015, le gouvernement prévoit 8 provinces « pilotes » pour la création d'un réseau de parcs nationaux en Chine¹⁴⁸, ce sont dans les provinces de Běijīng, Jílín, Hēilóngjiāng, Zhèjiāng, Fújiàn, Húběi, Húnán, Yúnnán.

En 2018, ces zones où le développement fut proscrit par le MFZP de 2001, sont devenues les territoires avec le plus de couverture forestière en Chine et participent grandement à l'objectif des « sociétés harmonieuses » de Hu Jintao qui affiche, pour 2020, un objectif de couverture forestière sur 23% du territoire de Chine.

Les projets de villes vertes ne sont pas à l'initiative « de la grande prise de conscience de 2011 », mais des Sustainable City Programme (SCP-1 1996, SCP-2 2005), retenant comme laboratoires de villes vertes, les villes de Wuhan, Shenyang, Guiyang, Hailin et Panzhihua. Lors du plan de gestion provincial du MFZP 2001, les villes de Canton, Hanjing, Chengdu et Xian ont également adopté une politique de développement durable. En 2018, la pollution reste importante dans ces 9 mégapoles chinoises du SCP 1 et SCP2 et du MFZP 2001, mais aucune n'a plus enregistré des pics de pollution de 999+ IQA de 2014 à 2018.

La stratégie chinoise, à partir de 2011 et suite à l'élection de Xi Jinping en 2013, marque le passage d'une sélection administrative des entreprises au niveau national à une sélection sectorielle des entreprises ayant un accès à l'international. Ce changement de cap renforce l'intervention de l'État au travers d'une sélection systématique des entreprises d'État : sont pris en compte des critères spécifiquement liés aux activités qualifiées de « saines à l'environnement ». Cette réorientation entraîne la transition des Zones Économiques de Développement Provincial vers un statut de Zones Prioritaires de Financement à l'International.

On ne peut que réaffirmer l'importance du MFZP de 2001, dans le contexte où cette politique menée par Hu Jintao est souvent qualifiée d'inopérante, voire d'inexistante ; cette distorsion tient à l'organisation hiérarchisée des territoires. En effet, la délégation du quadrillage territorial est confiée aux autorités provinciales, tandis que le nouveau NMFOZP reste un maillage effectué et contrôlé par les autorités nationales.

Aux arguments qui affirment que le développement durable de la Chine doit être opéré dans les grandes villes de Chine et non dans les zones peu habitées, il faut rappeler que les montagnes et hautes plaines du centre et de l'ouest de la Chine abritent 47% de la population chinoise.

Nous proposons en annexe :

Annexe 5 : Des mégapoles dans le brouillard : Indice de Qualité de l'Air en Chine

¹⁴⁸China TSCo (2015) China identified nine provinces to explore the national park pilots. Available at www.gov.cn/xinwen/2015-06/08/content_2875563.htm.

1.3.4- La « croissance soutenable » de Xi Jinping selon la déclinaison des « Zones Prioritaires de Financement International » (ZPFI)

En 2013, Xi Jinping arrive au pouvoir avec le slogan de la « croissance soutenable » pour l'économie chinoise. Lors de son investiture au poste de Chef d'Etat de la République Populaire de Chine, le président Xi Jinping proclame le retour de l'éthique confucéenne en entreprise. Les dogmes confucéens, à l'antipode du communisme socialiste de Chine, sont portés comme valeurs centrales de la nouvelle économie chinoise avec un modèle de gestion éthique des entreprises, traduit par le slogan politique de « l'économie soutenable ».

En 2013, dans le livre blanc du parti, le gouvernement reconnaît la nécessité de faire évoluer structurellement l'économie locale. Les terrains agricoles demeurent la propriété collective et l'organisation d'exploitation agricole reste souvent l'unité familiale. Mais le grand scénario de la Chine de demain, prévu par le gouvernement, autorise maintenant les familles à devenir actionnaires d'une exploitation. Leur participation est cependant liée à l'exploitation de leur propre terrain.

L'administration économique des territoires de Chine est exclusivement portée vers les Zones Prioritaires de Financement International (ZPFI). Dans leur définition initiale, les ZPFI sont des zones qui accueillent, avec un statut préférentiel, les entreprises à vocation exportatrice de biens et services « sains à l'environnement ». Ce concept s'est ensuite élargi à un ensemble de zones spéciales comportant des clauses environnementales ou des activités d'exportation de biens et de services écologiques et durables. Cette nouvelle définition des zones préférentielles concerne des activités « soutenables », regroupant un large panel d'activités de haute technologie, de développement durable, d'énergie renouvelable, ou simplement d'industries peu consommatrices en énergie ou peu polluantes.

Rappel : Parmi les 490 ZED en 2018¹⁴⁹, comprenant 283 zones modernes pour la recherche et l'agriculture, 55 zones de démonstration écologique, 85 parcs high-tech, 174 sont des High-tech International Development Zone (HTIDZ) et bénéficient de la politique des ZPFI (se sont donc des Zones Économiques de Développement, sous le statut préférentiel des ZPFI).

¹⁴⁹ Rappel tableaux de données ZEDP : En 2018 il existe 1168 ZEDP et 490 ZED hybrides. Soit 1668 ZED de niveaux provincial et national en Chine.

-Exemple de 16 ZED devenues ZPFI : Les « Clean-Tech » (2015)

HTIDZ	Produits	Statut	ZPFI	Produits	Statut
Tianjin	Logiciel/ énergie renouvelable	Entreprise publique et privée.	Tianjin	Eolienne	Public et national
Caohejing (pékin)	recherche et développement	Public national	Xinmao (Tianjin)	Eolienne	privé
Yantai	Recherche et nouveaux matériaux	Privé et public national.	Jiuquan (Gansu)	Eolienne Panneau solaire	Public et provincial
Qingdao	Sciences maritimes	Public national	Deyang (Sichuan)	Eolienne et turbines	Entreprises d'état
Jinan	Nouveaux matériaux/ biopharmacie	privé	Lianyungang	Eolienne	Public et national
Nanjing	Logiciel informatique. Parc auto	privé	Xiqing (Tianjin)	Eolienne	Public et national
Hongqiao (Shanghai)	Recherche et développement	Privé/ public provincial.	Baoding (Heibel)	Eolienne Panneau solaire	Public et national
Suzhou new district	Technologie/ chimie pharmacie	Privé/ entreprises nationales	Xinyu (Jianxi)	Panneau solaire	Public et provincial

En plus de ces zones préférentielles High-Tech ou qualifiées de « saines pour l'environnement », dont nous n'avons retenu qu'une poignée à titre d'exemple, il existe également de nombreux clusters dans les biotechnologies : Tianjin, Shandong, Shanghai, Suzhou, Nanjing, Chongqing, Chengdu, Xian, Wuhan, Quanzhou, Shenzhen et Hongkong.

En 2015, dans le contexte d'une ouverture des ZPFI aux activités « saines à l'environnement » selon la politique de sélection éthique de Xi Jinping, un ensemble de zones High-Tech va avoir accès à ce statut préférentiel pour bénéficier des investissements étrangers. Ce statut, nous le rappelons, permet d'établir un régime de taxe à taux zéro sur les activités saines à l'environnement.

Même élargies à un ensemble d'activités plus ou moins saines pour l'environnement et si l'on considère qu'une zone industrielle moderne est plus respectueuse de l'environnement que l'industrie lourde, les ZPFI forment des entités territoriales et juridiques qui, dans la pratique, effectuent au niveau local une sélection rigoureuse des entreprises chinoises et autorisent leur développement.

L'objectif de ces zones supposées saines pour l'environnement suit l'ambition portée du développement durable : passer du local au global.

Suivant le statut des ZEDP de 2003, les territoires aux activités à forte technologie sont qualifiés de Zone de Développement des Hautes Technologies Industrielles (HTIDZ) et viennent à intégrer le régime spécifique des Zones Prioritaire de Financement à l'International (ZPFI) associées aux activités propres, les « Clean-Tech » de 2015.

Dans le Plan Quinquennal de Chine de 2016 qui réforme la politique extérieure de Chine, le modèle ZPFI prévaut à la sélection des entreprises par territoires et caractérise les secteurs clés de l'économie chinoise destinés à l'internationalisation.

Section 1.4

Internationalisation des entreprises d'État de Chine : politique extérieure, partenariats d'États et méthodes de contractualisation

Au travers des réformes d'entreprises d'État organisées en conglomérats et les politiques d'aménagement du territoire privilégiant une ouverture sectorielle de l'économie chinoise, nous caractérisons l'évolution de la politique extérieure de Chine en année quinquennale (2001, 2006, 2011, 2016), venant à tracer les routes de l'internationalisation des entreprises publiques chinoises dans les pays voisins.

Ce bouleversement du centre névralgique du commerce international vers l'empire du milieu n'est pas seulement physique, le tracé des routes s'accompagne de la diffusion de la doctrine de l'économie de marché socialiste. La question des modèles de partenariats d'État à État renseigne et argumente l'évolution des rapports de force entre les puissances économiques sur une région ciblée. L'influence économique reste avant tout liée à un principe que l'on peut qualifier de fonctionnalisme régional, suivant les mêmes effets que la théorie du fonctionnalisme dans les relations internationales, sauf que les institutions subsidiaires ne sont pas supranationales mais appartiennent à un pays tiers.

Les modèles de partenariats et de contractualisation repérés sur les routes de la Belt-and-Road Initiative nous renseigne sur les effets de la diffusion d'une « doctrine » en économie internationale, suivant le concept de l'harmonie socialiste 2001-2020. La « reproduction imparfaite » du modèle chinois sur les territoires ciblés d'Asie du Sud-Est, que nous associons au terme chinois du « Fùzhì », questionne les moyens et la volonté expansionniste de la politique d'harmonie socialiste vers deux pays d'Asie du Sud-Est, la Malaisie et le Cambodge ; démonstration d'une reproduction du modèle chinois selon le contexte et les contrastes des économies sud-est asiatiques.

Sous-sections :

- 1- Les nouvelles frontières internationales selon l'économie socialiste de marché
- 2- La portée non-contraignante des « Memorandum of Understanding » dans le droit public
- 3- La mise en réseau des institutions publiques co-contractantes : comparaison des PPP, MAPPP et BOT
- 4- La déresponsabilisation des institutions publiques co-contractantes : le Build-Operate-Transfer
- 5- La formule chinoise du « Fùzhì » : une reproduction du système chinois en Malaisie et au Cambodge

Nous proposons en annexe :

- Annexe 1- Le contrôle de la concurrence sur les marchés internationaux : les conglomérats CITIC, CNOOC et CEFC.
- Annexe 2- L'application du nationalisme à l'international : les bienfaits du management de l'entreprise Jingbo Petroleum

1.4.1- Les nouvelles frontières internationales selon l'économie socialiste de marché

Au cours du 21^{ème} siècle, la Chine aspire à devenir la première puissance économique mondiale. Mais peut-être plus encore, ces nouveaux tracés de routes pour le commerce illustrent la stratégie de la Chine à repositionner les frontières du commerce international suivant les politiques inscrites dans les Guides quinquennaux.

La sélection des entreprises chinoises ayant accès à ces marchés suit le principe de concurrence interne selon la sélection des entreprises d'État de la reconnaissance nationale des zones prioritaires de financement international (ZPFI).

La politique extérieure de Chine est retranscrite en synthèse dans le livre blanc des Plans Quinquennaux Chinois du comité du Parti Communiste Chinois, avec une multitude d'images correspondant aux nouvelles routes de commerce.

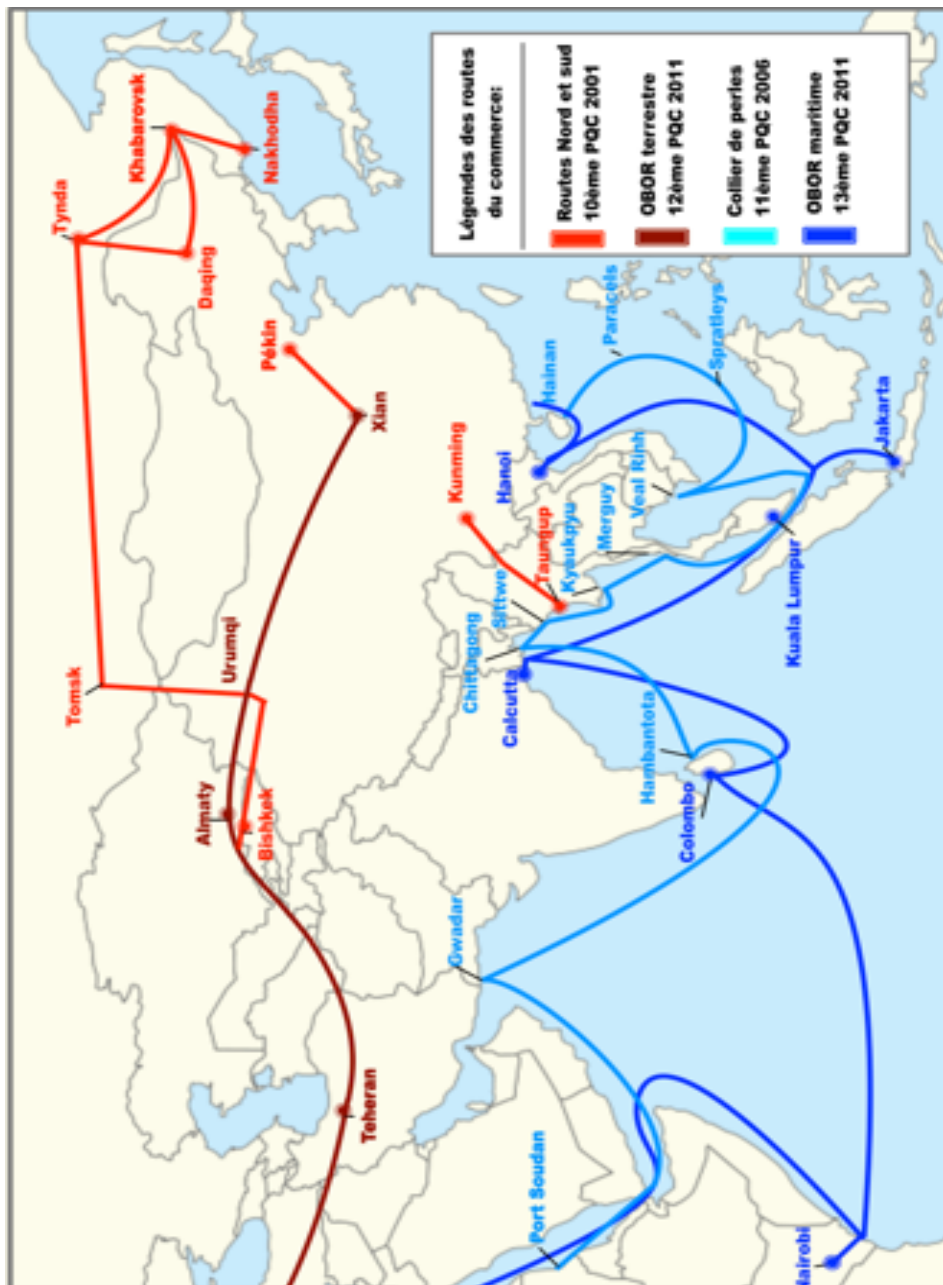
En Occident, les projets de la « *Belt and Road Initiative* » suscitent au mieux de la circonspection, la plupart du temps de l'incompréhension, voire de l'inquiétude. Tant de projets, dont seuls les énoncés suffisent à nous laisser perplexe quant aux dynamiques et impacts de leur développement sur les pays voisins. Comment peut-on qualifier de « route maritime de la soie » un tracé prévoyant de traverser d'est en ouest les terres du Myanmar ? Les frontières établies par la Chine en Asie du sud-est seraient-elles symboliques plutôt que physiques ? Dans un phénomène de mondialisation, l'usage des frontières devrait relever de la symbolique, c'est un outil obsolète, une notion féodale s'imposant entre rivières et montagnes. À l'instar d'une sino-mondialisation, la « route maritime de la soie » de 2001 fut inaugurée par la connexion fluviale établie entre Kunming en Chine et Taunggyi au Myanmar.

En 2013, la distinction diplomatique des 5 Corridors entre la Chine et ses pays voisins Yi quān « 一圈 » n'était qu'accessoire, venant par exemple désigner la diplomatie chinoise de l'IOR (Indian Ocean Region) en « Corridor Chine-Bangladesh-Inde-Myanmar ».

Le 25 avril 2019, Xi Jinping annonce de manière équivoque les « 6 Corridors Économiques » en lieu des 5 routes de la « *Belt and Road Initiative* » ; Chine-Mongolie-Russie, Chine-Asie centrale-Moyen orient, Chine-Pakistan, Chine-Bangladesh, Inde, Myanmar, Chine-péninsule indochinoise et un Corridor maritime.

C'est avec surprise, que de cette usurpation résulta une nouvelle désignation de la politique « *Belt and Road Initiative* » en 5 Corridors terrestres et 1 Corridor maritime. Afin de comprendre ce tournant dans la communication de la « *Belt and Road Initiative* » (BRI), nous revenons sur les différentes routes transnationales tracées par le Parti Communiste Chinois lors de 2001 à 2020 (10^{ème} à 13^{ème} PQC).

Construction des routes de la Belt and Road Initiative



Légende : Au 13^{ème} PQC, en 2016, ces 5 routes (2001, 2006, 2011) vont être intégrées à la politique « Belt and Road Initiative »

Source : Composition de l'auteur

-Le lancement initial du projet « Belt and Road Initiative » (BRI) remonte au 10^{ème} PQC (2001-2005) correspondant au programme d'expansion commerciale qui prévoit la construction d'un grand réseau transnational de transport de gaz comprimé et de gaz liquide. Cette ligne de pipeline et de gazoduc, établie dès 2001, est divisée en une route terrestre au nord et maritime au sud.

Sur la route du nord, de l'ouest à l'est, la ligne d'énergie est connectée aux sites pétroliers et gaziers de Korla près de Urumqi, puis s'étire vers le nord jusqu'à la ville de Tomsk en Russie. Ce réseau sillonne ensuite la Russie, de Tomsk jusqu'à l'extrémité est et vient desservir les villes de Tynda, Khabarovsk et Nakohdka, trois villes Russes connectées au réseau de Daqing en Chine. À l'ouest, de ce réseau connecté à Korla circulent chaque année 40 milliards de mètres cubes de gaz liquide venant du Turkménistan, 10 milliards venant du Kazakhstan. En plus du gaz, sur cet axe énergétique, c'est chaque jour près de 400 000 barils équivalents de pétrole qui sont transportés via ce pipeline. À l'est, cet axe entre la Chine et la Russie permet le transport de 68 milliards de mètres cubes de liquide chaque année : pétrole et gaz liquide.

Au sud, la « ligne maritime » prévue par le 10^{ème} PQC est tracée en plein milieu des terres. Cet axe de transport d'énergie est suppléé et renforcé par sa connexion au fleuve Lancang, « fleuve turbulent », qui compose la partie du Mékong sur le territoire de Chine proche de Kuming. Le tracé prévoit un passage par le bassin d'Irrawady, traversant le Myanmar avant d'arriver par voie fluviale au port de Taungup. Sur cet axe de commerce, circulent l'équivalent de 440 000 barils de pétrole chaque jour et 14 milliards de mètres cubes de gaz chaque année, à travers les pipelines et les gazoducs construits dans l'attente des routes maritimes. Cet axe est à l'origine de beaucoup de spéculation, des tracés de commerce au milieu de nulle part, qui s'ajoutent en parallèle à la politique fluviale de Chine laquelle vise à faire remonter l'eau du Tibet jusqu'à Pékin, donnant réalité à la formule de Mao Tse-Toung en 1952 ; « Nán shuǐběidiào 南水北调 », diriger l'eau du sud au nord.

Simultanément au tracé énergétique de 2001, reliant Kunming et Taungup (Birmanie) par liaison fluviale, se profile une nouvelle route maritime vers l'océan Indien. Avant même l'annonce de cette route maritime par l'État Chinois lors du 11^{ème} PQC (2006-2010), cet axe provoque méfiance et incompréhension, en Occident :

- Cette route maritime prévoit la sécurisation des axes de commerce avec Port Soudan et le port pakistanais de Gwadar, suivant l'accord bilatéral du China-Pakistan Economic Corridor (CPEC), d'où 42% des imports d'énergies de la Chine sont issus.

-L'instauration de cette ligne énergétique est également soutenue par l'Inde, anticipant les tensions possibles, dans le cadre de la diplomatie Indian Ocean Region (IOR).

-Enfin, cette ligne passe par le détroit de Melaka où circule 82% des imports d'énergies de la Chine. La sécurisation géopolitique du détroit de Melakapar la Chine fait ressurgir les débats de la « menace chinoise » (2005)¹⁵⁰ venant associer le « dilemme de Melaka » (2006)¹⁵¹ et les revendications territoriales des îles Paracels et Spartley.

¹⁵⁰AMELOT, L. 2010. *La stratégie chinoise du « collier de perles »*. Outre-Terre, Vol 25-26, No 2. P187-198.
Cite GETZ, B. China builds up Strategic Sea Lines ». Washington Times. 17 Janvier 2005.

-Lors du 11^{ème} PQC 2006-2010, l'inauguration de cette route maritime qualifiée de « développement pacifique » par l'État chinois et de « Collier de perles » en Occident, relie 10 localités, avec pour projet la construction de bases militaires chinoises : Hainan / Paracels / Spratleys / VealRinh (Cambodge) / Merguy (Myanmar) / Thilawa Hainggyi Kyun, Kyaukpyu / Sittwe / Chittagong (Bangladesh) / Hambantota (Sri Lanka) / Gwadar (Pakistan) et port Soudan

La liaison maritime entre ces futures bases militaires encercle le territoire maritime de l'Inde : de Chittagong (Bangladesh) à Hambantota (Sri Lanka). La trajectoire intègre le maillon de Port Soudan en mer rouge situé face à l'Arabie Saoudite et proche du port de Mandeb au Yemen.

Le terme « Collier de perles » ne renvoie à aucune traduction en chinois ni à une stratégie géopolitique spécifique à l'ensemble de ces axes. L'État chinois n'adhère pas au terme de « Collier de perles », car il justifie le tracé de cette ligne énergétique comme étant la continuité des accords diplomatiques Chine-Afrique lancés par Jiang Zemin en 1997¹⁵².

-Lors du 12^{ème} PQC (2011-2015), sont inaugurées les nouvelles lignes maritimes et terrestres qualifiées de « nouvelles routes de la soie ».

Lors du discours de Xi Jinping à Astana, au Kazakhstan en 2013, l'ensemble des lignes terrestres et maritimes va être désigné sous l'appellation « One Belt One road » (OBOR). L'annonce d'une route maritime, passant par Kuala Lumpur et Calcutta, permet d'apaiser les tensions diplomatiques du « Collier de perles », alors que les premiers ports militaires sont en cours de construction. La route maritime de « One-Belt-One-Road » organise les axes du commerce de la Chine en passant par les villes indiennes (Calcutta, Muziria, Tamralipti ou encore Barygaza), par le port de Colombo au Sri Lanka et non celui de Hambantota où se construit la base militaire chinoise.

Ainsi, le tracé de la route maritime du One-Belt-One-Road se veut une revendication pacifique de la Chine, au contraire de ce que pourrait suggérer l'idée de la « ceinture » voulant encercler l'Inde ; elle s'y attache en quatre localités.

La ceinture terrestre du OBOR est composée d'une route au nord allant de Pékin jusqu'à Urumqi en passant par la ville de Xian, avant de se diviser avec la voie ferrée vers la Russie, c'est aussi la route passant par Almati au Kazakstan. Les deux routes se poursuivent jusqu'en Europe. La route maritime va du sud de la Chine jusqu'au détroit de Melaka, se poursuit jusqu'en l'Europe en suivant la mer Rouge jusqu'au canal de Suez.

Ces routes commerciales sont depuis 2016 regroupées sous le terme de Belts-and-Roads-Initiative (BRI). Pendant le 13^{ème} Plan Quinquennal 2016-2020, le plan One-Belt-One-Road (OBOR) va être désigné de Belts-and-Roads-Initiative (BRI), considérant qu'il existe trois routes terrestres au nord et deux routes maritimes au sud, ce qui justifie l'appellation des ceintures et des routes.

¹⁵¹AMELOT, L. 2010. *La stratégie chinoise du « collier de perles »*. Outre-Terre, Vol 25-26, No 2. P187-198. Cite. STOREY, I. 2006. China's Malacca Dilemma. China Brief. Vol 6. No 8.

¹⁵²AMELOT, L. 2010. *La stratégie chinoise du « collier de perles »*. Outre-Terre, Vol 25-26, No 2. P187-198. Cite. PEHRSON, CJ. 2006. *String of Pearls: Meeting the Challenge of China's Rising Power Across the Asian Littoral*. Strategic Studies Institute. US Army War College.

Les différentes politiques de développement, regroupées en 2016 sous la politique Belts-and-Roads-Initiatives (BRI), doivent faire l'objet de certaines précisions selon les territoires. Selon les pays, la BRI vise des développements différents et les effets sont diversement appréciés. Le Cambodge est intégré à la BRI par la route du Collier de perles, une politique qui a pour principal objectif la construction de ports militaires.

La Malaisie subit le long du détroit de Melaka la route de « la ceinture », où se concentrent les importations de pétrole vers la Chine.

Sous la bannière « Le développement de l'Asie appartient aux pays d'Asie », le président Xi Jinping reprend cette antienne en invitant les pays traversés par la BRI à s'appropriier et profiter de ces aménagements qui devraient servir au bénéfice de tous. En 2017 et 2018, 85% des contrats-projets réalisés par la Chine en Asie du Sud-Est ciblent les routes de la BRI et sont majoritairement orientés vers la production d'énergie et les infrastructures nécessaires à leur transport

En 2019, la désignation des nouvelles routes de la soie sous le terme de Corridor, ellipse les routes de la « *Belt and Road Initiative* ». Les tensions géopolitiques autour des 5 routes de la BRI entachent la doctrine de « libération des peuples » reprise par Xi Jinping. Pourtant, la Chine n'en reste pas moins prédatrice au niveau international. En témoigne la rapide diffusion du terme de Corridor rapporté à la « *Belt and Road Initiative* ». Les notions de doctrine et de territoire sont proches ; la diffusion d'une doctrine, c'est l'expansion d'un territoire. La mainmise de l'État chinois concernant la communication des routes transfrontalières de la « *Belt and Road Initiative* », traduit la volonté d'expansion de la Chine au-delà de ses frontières.

De 2001 à 2020, la Chine s'est donnée pour objectif la réalisation des « sociétés harmonieuses et socialistes » (社会主义和谐社会).

Il s'agit ici de montrer le lien entre les projets dont sont investies les entreprises chinoises sur les routes de la Belt and Road Initiative (BRI) et la mainmise de l'État chinois sur les politiques régionales de développement des énergies en Asie du Sud-Est (AIMS).

Le tracé des routes de la « Belt and Road Initiative » sert principalement à la connexion énergétique entre la Chine et ses pays voisins. En témoigne la politique régionale des pays d'Asie du Sud-Est « *ASEAN Interconnectivity of Mékong Subregion* » (AIMS) comprenant 36000 km de lignes à haute tension et de pipelines pour le transport des énergies.

La politique AIMS reprend les composants identiques à la politique chinoise et sert les stratégies de la Chine autour de la Belt-and-Road Initiative.

C'est cette volonté d'expansion des routes commerciales de Chine que nous sommes amenés à questionner, notamment à travers le second volet du développement énergétique en ASEAN (AIMS-2 2014-2024) lequel porte une attention particulière aux territoires du Cambodge et du Sarawak en Malaisie. Les effets positifs pour la Chine en sont immédiats; concessions territoriales au Cambodge et délocalisation de production d'énergie en Malaisie.

Au-delà des réseaux d'affaires, en 2007, Françoise MENGIN repère les « composants de politique économique identiques » entre la Chine, la Malaisie et le Cambodge. Il en est ainsi dans l'option des relations économiques par cooptation et l'absence de probité des modèles de gouvernance observés dans chacun des pays. Nous retenons cette hypothèse que les réseaux d'affaires existants s'organisent selon des composants identiques entre les trois pays. Tout en s'inscrivant dans la gouvernance économique, érigée par l'État et les institutions tutélaires des entreprises agréées, il existe une convergence autour d'un seul réseau orienté vers la Chine.

Ainsi se lient les stratégies d'implantation et les tracés commerciaux à l'initiative de la Chine sur les territoires du Cambodge et de la Malaisie. Deux pays dont les partenariats d'État à État signés avec la Chine nous montrent les enjeux attachés à l'implantation des entreprises publiques à l'étranger : une stratégie par territoires et par réseaux d'affaires.

Les réseaux d'affaires existants sont appréciés dans le contexte d'une gouvernance économique gérée par l'État et ses institutions. Les tutelles politiques et les entreprises agréées s'organisent selon des composants identiques entre la Chine, la Malaisie et le Cambodge.

Des points d'intérêts et des pratiques communes, à commencer par les méthodes de contractualisation projet initiées par les entreprises chinoises et reprises comme modèle de coopération en ASEAN. Afin d'illustrer la convergence des pratiques économiques entre la Chine et les pays ciblés d'Asie du Sud-Est, nous reverons sur la portée en droit des contrats de coopérations « memorandum of understanding » (MoU) et des accords de Build-Operate-Transfer (BOT).

1.4.2- La portée non-contraignante des « Memorandum of Understanding » (MoU) dans le droit public

Un mémorandum d'entente, Memorandum of Understanding (MoU), est un accord formel ou une convention d'accords entre deux ou plusieurs parties. Le MoU est une déclaration d'intention commune entre ses contractants, une forme d'accord entre parties ne pouvant relever d'aucune autre juridiction internationale de coopération ; cela tient du contrat tacite, d'une « entente entre gentilshommes » (Gentlemen's agreement).

Le MoU peut être un accord bilatéral ou multilatéral, lorsqu'il est contracté entre deux États, le MoU doit être référencé aux Nations Unies en tant que traité de coopération internationale. Cependant, la grande majorité des MoU bilatéraux est contractée sans contrôle ni restriction de la communauté juridique internationale. En cela, la multiplication des MoU bilatéraux dans le monde et surtout dans les pays d'Asie, suscite la méfiance face à ces contrats d'entente en droit public international, dont les lignes d'actions ne sont pas citées ou sont déléguées à des traités annexes de droit privé.

Le MoU peut être contracté en droit privé comme en droit public international. Le MoU en droit public international correspond à un traité de coopération, une entente diplomatique plus ou moins tacite entre les autorités nationales de plusieurs pays.

La spécificité du MoU international est de ne pas intégrer de clauses contraignantes. Le contenu des clauses de contrat est comparable à une lettre de motivation, dont voici généralement la présentation :

- Le rappel de l'objet de la rencontre entre les deux parties
- L'affirmation de leur accord d'entente sur un sujet
- La garantie de la mise en relation des entreprises ou des acteurs amenés à réaliser ensemble l'objectif commun (que nous appelons acteurs intermédiaires)
- Le calendrier prévisionnel de la rencontre et les remerciements entre parties

Afin de qualifier les « Memorandum of Understanding », pouvant être traduit par memorandum ou « sommaire » de compréhension, nous retenons le caractère tacite de ces « ententes entre gentilshommes » ; ils sont également utilisés dans le cadre des accords de partenariats public-privé. Afin d'éviter la redondance de l'accord d'ententes, nous désignons les Memorandum of Understanding de « partenariats d'ententes », allant des accords de droit public à ceux du droit privé.

Les partenariats d'ententes de droit privé peuvent être considérés comme des prescriptions ou des lettres de mise à disposition émises par des entreprises ou des acteurs cités dans cet accord. Le plus souvent, les MoU de droit privé se font à deux niveaux, public-privé et entre acteurs du privé. Cependant, les partenariats d'entente de droit privé doivent être annexés à l'existence d'un MoU de droit public, le plus souvent d'État à État, mais également entre institutions publiques ou autorités publiques locales intermédiaires.

Les autorités publiques ayant signé le MoU international ont renseigné certaines entreprises ou acteurs, suite à quoi, les acteurs intermédiaires de chaque partie qui peuvent être des acteurs privés, ont la possibilité de contracter des partenariats d'entente de droit privé. Ces accords MoU de droit privé sont souvent particulièrement opaques. Par exemple, un partenariat d'entente d'État à État peut donner suite à plusieurs autres partenariats d'entente également publics entre institutions ou autorités publiques intermédiaires qui elles-mêmes permettront d'inclure des partenaires privés ou publics pouvant contracter des MoU public-privé, de droits privés. Ces nouveaux acteurs associés au partenariat d'entente global d'État à État pourront négocier successivement de nouvelles ententes. La limite de cette accumulation consécutive d'ententes réside dans la responsabilisation des acteurs intermédiaires potentiellement contractants des MoU publics ou privés ; ces acteurs doivent être sélectionnés préalablement par les autorités publiques qui les représentent et veillent à sécuriser la bonne conduite de ces partenariats d'entente.

L'articulation des MoU internationaux et privés suit une logique assez simple : un accord sans contrainte est signé entre deux, ou plusieurs autorités publiques ; chaque partie se porte garant des acteurs intermédiaires collaborateurs qui les représentent.

Les MoU sont un adoubement des entreprises par les autorités publiques. Le plus souvent le MoU est un contrat de marché, mis à disposition des entreprises d'État, pouvant ainsi avoir accès à un marché et à un réseau de partenaires agréés par l'État.

La seule contrainte pour les entreprises d'État, venant à bénéficier des marchés établis par les partenariats d'ententes, suit une logique de forme selon laquelle l'entreprise retenue pour un marché ne choisit pas directement son partenaire, qu'il soit local ou étranger.

1.4.3- La déresponsabilisation des institutions publiques co-contractantes : le Build-Operate-Transfer

PPP : Partenariats-Publics-Privés.

MAPPP : Mission d'appui en Partenariats-Privés-Publics.

BOT : Build-Operate-Transfer.

BOOT : Build-Own-Operate-Transfer.

Pays reconnaissant les contrats de BOT :

Pakistan, Bahrain, Arabie Saoudite, Israël, Iran, Thaïlande, Turquie, Taiwan, Inde, Croatie, Japon, **Chine**, Vietnam, **Malaisie**, Philippines, Egypte et Myamar.

Depuis le premier BOT réalisé par la Chine pour la construction du China Hostel à Hong-Kong en 1979, le montage s'est généralisé et imposé ; le BOT est aujourd'hui le principal outil de reproduction des modèles d'aménagement des territoires de la Chine vers l'étranger.

En Chine, la méthode de contractualisation en BOT va se multiplier sous l'initiative de l'État chinois, opérant une forme de BOOT pour la répartition de certains marchés publics. Le BOOT (Build-Own-Operate-transfer) est semblable au BOT mais il s'emploie à une échelle nationale, ou entre États fédérés ; le BOOT est l'un des contrats les plus courants pour l'application des marchés publics aux États-Unis. En Chine, les provinces ne sont pas des États fédérés, mais elles bénéficient d'une certaine autonomie, aussi la contractualisation de la participation de l'État central entre une autorité provinciale et une entreprise peut se révéler nécessaire¹⁵³. Depuis les années 2000, l'État chinois a multiplié les BOT à l'intérieur de son territoire, notamment pour le développement des sites de production d'énergie attachés à de forts investissements fixes, ce qui nécessite la présence de l'État central en tant que garant financier.

En 2005, Jeffrey Delmon¹⁵⁴ distinguait les pratiques PPP du BOT en retenant l'insubordination des acteurs de projet pour respecter les clauses de suivi et les lois internationales. Pourtant, entre 2005 et 2006, le processus de BOT chinois s'est élargi dans le monde et s'est étendu à plusieurs formes de contrats selon les pays.

En 2008, la diffusion du modèle BOT dans le monde va être associée aux accords de Partenariats-Publics-Privés¹⁵⁵, s'adaptant aux différents schémas de contractualisation dans le monde, selon diverses formes de financement et de contractualisation considérées comme PPP : build-own-operate-transfer (BOOT), build-own-operate (BOO), build-lease-transfer (BLT), design-build-finance-operate (DBFO), design-build-operate-transfer (DBOT) et design-construct-manage-finance (DCMF).

¹⁵³WANG, SQ. TIONG, RLK. 2000. Case study of government initiative for PRC's BOT power plan projects. International Journal of Project Management. Vol 18. No 1. P69-78

¹⁵⁴ DELMON, J. 2005. *Project finance, BOT project and risk*. New York. 2008 (Réédition) Aspen.

¹⁵⁵ DELMON, J. 2005. *Project finance, BOT project and risk*. New York. 2008 (Réédition) Aspen.

La principale distinction du PPP par rapport au BOT tient de la présence d'un troisième contractant extérieur dans l'accord. En cela, le montage contractuel est beaucoup plus complexe et la répartition des rôles entre privé et public varie selon les modalités du BOT.

Dans les différents modèles de Partenariats-Publics-Privés (PPP), nous devons d'abord différencier le BOT (Build-Operate-transfer) du BOOT (Build-own-operate-transfer). Ce dernier est davantage utilisé en Occident et les pays anglophones pour contourner les lois internationales sur l'investissement de l'Etat dans ses entreprises nationales.

Le BOOT est équivalent au BOT, sauf qu'il cible exclusivement les projets nationaux. Plus précisément, il est majoritairement employé dans le cas des BOT entre Etats fédérés ou dans le cadre des projets nationaux transfrontaliers.

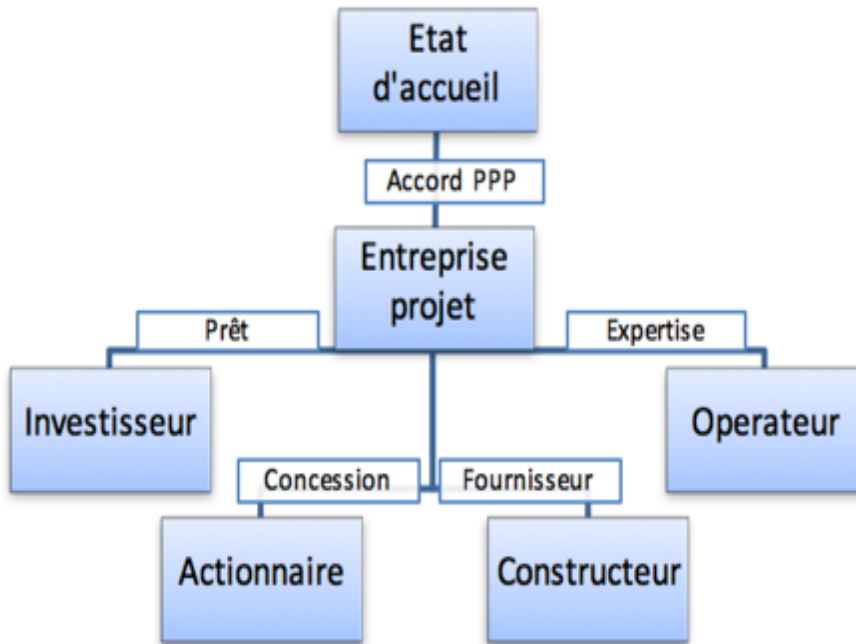
Ces formes d'extension du BOT sont d'usage dans les pays occidentaux, c'est le modèle français et anglo-saxon de Mission d'Appui aux Partenaires Public-Privé (MAPPP). La principale différence entre le BOT et le MAPPP concerne la responsabilisation des acteurs lors de la contractualisation du projet. Alors que le MAPPP répond aux logiques de l'attribution et la contractualisation des marchés publics, la typologie BOT est une contractualisation atomisée dans laquelle la responsabilité du projet est décomposée en de nombreux acteurs-contractants.

Suite à cette extension des pratiques adaptées de BOT dans le monde et de ses différentes interprétations nationales, le BOT chinois conserve une spécificité notable qui est le partenariat Public-Privé-Tiers, assorti d'une concession territoriale à une entreprise étrangère : une spécificité que l'on ne trouve que dans les contrats BOT (Chine-ASEAN) et EPC (Chine-Afrique). Ces deux modèles se différencient par leur modèle de contractualisation, l'EPC « Engineering Procurement and Construction » étant un accord entre deux parties, l'Etat d'accueil et l'entreprise projet. Propre aux schémas de PPP, le BOT propose une organisation des acteurs plus complexe. Les schémas de structuration différente sont présentés dans la suite.

Ainsi, l'Etat d'accueil n'intervient pas dans le projet en dehors des clauses prévues dans l'accord PPP ; c'est l'entreprise-projet qui assume la responsabilité financière de la mise en œuvre complète du projet. L'entreprise-projet contracte avec les actionnaires publics et privés un accord de concession, mais choisit aussi ses fournisseurs et l'opérateur-projet en charge de l'expertise projet. Dans ce réseau contractuel que l'on qualifie de hiérarchie simple, la responsabilité de la bonne conduite du projet incombe à l'entreprise-projet, selon les accords du PPP. Ce modèle, ici décrit, répond aux mêmes mécanismes que les contrats de marchés publics en France, selon la loi de 2005-2006. L'Etat formalise un appel à projet pour lequel après attribution du marché au candidat, celui-ci est seul responsable du projet et de la sous-traitance nécessaire du début jusqu'à la fin du contrat.

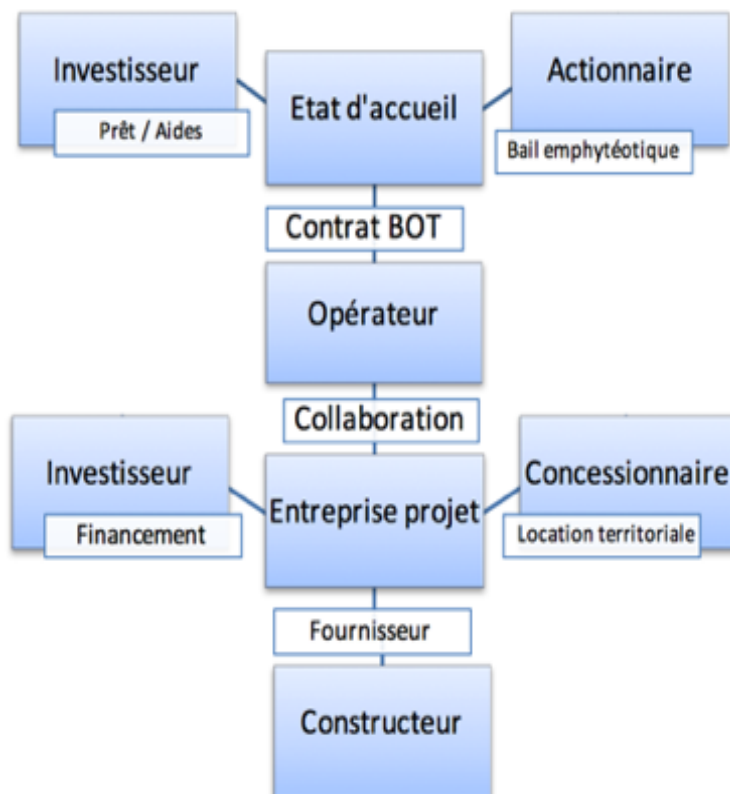
Nous proposons une modélisation de ces deux schémas selon l'organisation des acteurs contractants :

Modélisation d'un schéma de coopération PPP et MAPPP : Coopération simple.



L'accord de PPP, dans sa forme classique de MAPPP, est un accord bilatéral entre l'Etat d'accueil représenté par les autorités publiques, en collaboration avec une entreprise chargée du projet. Suite à l'accord de PPP, l'entreprise responsable du projet prend en charge la contractualisation avec les différents acteurs privés/publics, nationaux ou internationaux, pour mener le projet d'accord PPP du début jusqu'à la fin.

Modélisation d'un schéma de production BOT : coopération composée.



L'Etat d'accueil est l'institution publique en charge d'attribuer le BOT.

Le BOT contient l'attribution d'un contrat de concession d'une durée maximale de 30 années.

-Le BOT est conclu avec un opérateur, chargé de l'expertise, ayant la possibilité de lier le contrat à un troisième parti ; il s'agit souvent de l'entreprise chargée de projet.

L'Etat d'accueil contracte un prêt ou une aide avec un investisseur externe garant de l'opérateur du BOT. L'opérateur réalise au préalable une expertise pour vérifier les possibilités de construction du projet, puis soustrait la construction aux entreprises-collaboratrices.

Dans le BOT, en coopération composée, l'entreprise projet est seule responsable du financement de la construction et des démarches nécessaires à la construction du projet ; l'entreprise a une totale liberté dans la gestion du projet. Pourtant, le financement du projet étant sur fonds propres, l'investisseur garant du projet est responsable en cas de non-paiement ou de faillite de l'entreprise projet par rapport à l'Etat d'accueil. Trois contrats financiers sont généralement associés à un BOT, comprenant trois acteurs plus ou moins directs au contrat initial, qui sont un investisseur externe à la préparation projet, un investisseur garant à la construction, un investisseur garant en suivi de contrat (principalement sous la forme d'un rachat de production ou d'aide à la maintenance).

Ce schéma classique de BOT nécessite trois acteurs contractants : le fil en est l'Etat d'accueil qui signe un contrat BOT avec un opérateur lequel collabore avec une entreprise projet. Une nouvelle fois, la modélisation, ici proposée, peut varier selon les projets et les acteurs. C'est le cas où l'entreprise projet est également concessionnaire / locataire du territoire. Les deux acteurs, responsables de la maintenance avec ou sans sous-traitant, contractualisent directement avec l'Etat d'accueil ou l'actionnaire principal. Lors de la construction, les autres sous-traitants sont sous la responsabilité de l'entreprise projet.

Le principal intérêt du contrat par Build-Operate-Transfer tient à la possibilité d'intégrer un nombre illimité d'acteurs plus ou moins directs au projet : sous-gestionnaires, sous-actionnaires, sous-traitants, etc. Le BOT peut ajouter au contrat la participation de conglomérat d'entreprises, de réseaux financiers, d'institutions publiques et ministérielles. L'approche des différents acteurs associés au projet BOT entraîne la multiplication des contrats d'ententes, des pactes d'associés et des contrats externes plus ou moins en lien avec le contrat initial de BOT.

1.4.4- La déresponsabilisation des contractants annexés en contrats composés : comparaison entre l'EPC et le BOT/PFI

EPC : Engineering Procurement and Construction.

BOT : Build Operate Transfer.

PFI : Private Financial Investment (PFI).

Le BOT+PFI, utilisé par la Chine en ASEAN, est comparé à l'EPC de la Chine en Afrique.

La stratégie chinoise comporte deux volets qui intègrent la tenue de contre-expertises, les BOT et EPC (Engineering Procurement and Construction). Ce sont deux contrats qualifiés de complexes, à l'inverse des contrats PPP et MAPPP qui suivent un engagement simple entre deux contractants.

L'EPC (Engineering Procurement and Construction) peut également suivre le schéma du BOT, avec la collaboration directe de l'Etat d'accueil et de l'investisseur, lorsqu'il a le rôle d'actionnaire concessionnaire. L'entreprise collaboratrice est en charge de la construction du projet, mais doit faire appel à un concessionnaire afin d'assurer la location du terrain de la future construction. Ce concessionnaire / locataire du terrain de construction est chargé de contracter un accord de location avec l'Etat d'accueil ou l'actionnaire du bail emphytéotique.

L'EPC est un outil en de nombreux points similaire au BOT : il est attaché à une expertise projet en contrepartie d'un transfert de compétences/technologies.

L'EPC se distingue du BOT par le rôle majoré de l'autorité publique contractante, car le contrat EPC comporte une clause de responsabilité financière pour l'État d'accueil ayant valeur nationale, bien que le signataire de l'État d'accueil soit une autorité publique locale.

Dans les contrats à organisation complexe, tels que les BOT ou l'EPC, l'entreprise étrangère en charge du projet doit avoir un garant financier accrédité par les autorités publiques. Dans l'EPC, le signataire de l'État d'accueil du projet doit également avoir un garant ; ainsi, dans le cadre d'une contractualisation avec des autorités publiques régionales, l'État est intégré en tant que garant financier dans le contrat EPC, ce qui n'est pas le cas du BOT.

L'EPC est principalement utilisé par les entreprises chinoises dans les projets localisés en Afrique pour la construction d'infrastructures de transport, d'hydraulique et d'exploitation des ressources.

En cela, lorsque l'EPC garantit la responsabilité financière des deux États, le BOT peut être utilisé auprès des autorités régionales sans un accord préalable des autorités nationales, au risque d'une potentielle insolvabilité des autorités régionales. De ce fait, les contrats financiers Private Financial Investment (PFI) sont souvent associés aux contrats Build Operate Transfer (BOT), afin d'intégrer des clauses financières en annexes du contrat BOT. L'association complémentaire des contrats BOT et PFI permet ainsi une certaine sécurisation financière pour l'entreprise-projet étrangère, son garant financier et ses entreprises associées. Ces montages offrent une déresponsabilisation complète des garants financiers, indirectement attachés aux contrats de BOT par le biais d'un contrat financier de droit privé, sans réelle valeur contraignante.

Le BOT et le PFI sont principalement utilisés par les entreprises chinoises en Asie du Sud-Est, sur des projets similaires à ceux de l'EPC pour la construction, les barrages et les ressources naturelles.

Cette déresponsabilisation des acteurs dans le BOT s'étend au-delà des avantages financiers ; elle permet également grâce à la multiplication des contrats annexes, de sous-gestion et de sous-traitance, d'agréger des entreprises « garantes » qui parient sur les bénéfices par ruissellement de la construction des projets.

Face à cette désorganisation totale des acteurs responsables, le constat le plus souvent repéré est celui du manque de suivi des clauses sociales et environnementales prévues par le BOT.

De plus, les projets de BOT intègrent une seule clause environnementale, la "Environmental Impact Assessment Law" (EIAL), qui rend obligatoire l'intégration des clauses d'impacts potentiels sur les sociétés et sur l'environnement. Lors de la présentation du projet, cette clause nécessite un label qualité de niveau national et oblige le responsable projet à fournir un dossier de suivi du projet dans un délai de 6 mois après la fin de la construction. Pourtant en toute incohérence, cette procédure environnementale n'est pas contraignante et ne prévoit aucun outil de recours en cas de non respect de la procédure.

Le respect de l'EIAL doit être présenté dans le dossier Social and Environmental Impact Agreement (SEIA), communiqué dans un délai de 3 mois suite à l'inauguration du projet de BOT. Cependant, dans les projets de BOT que nous avons ciblés en Malaisie et au Cambodge, le rapport de SEIA est soit incomplet, soit inexistant.

1.4.5- La formule chinoise du « Fùzhì » : une reproduction du système chinois en Malaisie et au Cambodge

Pour qualifier les capacités d'expansion du marché socialiste de Chine en Malaisie et au Cambodge, nous avons le terme de 复制 Fùzhì.

Le caractère 制 zhì, composé d'un « couteau » 刂 (dāo), qualifie un système de production (zhì zuò) ou un système administratif (zhì dù). Également, 制 zhì compose les différents sens du mot « contrôle », le contrôle de soi (kè zhì), de quelque chose (kòng zhì), d'une autre personne (jié zhì) ou d'une armée (qiān zhì). Le caractère 复 Fù désigne l'ensemble des tâches nécessaires pour dupliquer ou répéter un acte ou un objet. La composition de ce caractère avec la clé du soleil (日 rì) avançant doucement (攴 sū), peut également désigner la réincarnation. Ces deux caractères associés, 复制 Fùzhì, désignent la reproduction d'un système en un second exemplaire en y intégrant le concept de la complexité. En effet, il est difficile de dupliquer un système en un double identique.

La reproduction du système chinois (Fùzhì), en Malaisie et au Cambodge, cible la propagation d'un modèle à un autre plutôt qu'elle ne suppose l'existence d'un même système sur deux territoires. Le système administratif (制 zhì) observé en Chine, même s'il est reproduit à l'identique (复 Fù), suit diverses déclinaisons selon les territoires. Notre comparaison des systèmes économiques en Malaisie et au Cambodge, pour pointer les stratégies des implantations d'entreprises publiques chinoises, conçoit et résume la reproduction des modèles économiques dans les trois pays, selon une même logique mais spécifiquement intégrée selon les opportunités.

La sémantique linguistique du mot Fùzhì évoque la complexe duplication d'un système d'un territoire à un autre. Cette reproduction imparfaite du modèle chinois en Malaisie et au Cambodge répète la méthode de mise en place que nous avons retenue dans ce premier chapitre afin de qualifier le modèle économique chinois, à savoir :

- les institutions publiques dirigeantes,
- la sélection administrative et politique des entreprises,
- les entreprises associées à l'État ayant accès aux marchés internationaux.

Au risque de renoncer à tout suspens quant aux thématiques évoquées par la suite, il est nécessaire d'expliquer le déroulement de la recherche suivant ces résultats, ici exposés sous forme d'hypothèses :

-En Chine, la traduction littérale de Renmin signifiant Populaire, dont l'utilisation est associée au terme de société Shehui, fait référence aux acteurs d'élites de la Chine Populaire, c'est-à-dire, les acteurs publics (Renmin) gouvernants (Tianxia). Nous avons retenu comme représentant du Renmin de Chine l'institution publique de la SASAC, chargée de la gouvernance des entreprises publiques.

En Malaisie, nous avons choisi la SSM comme représentant du "Renmin", une institution administrative centrale pour les entreprises.

Au Cambodge, le Renmin prend une nouvelle déclinaison, qui intègre les effets de la concentration de l'économie nationale autour de la famille gouvernante ; une institution informelle et familiale s'accorde aux objectifs et aux politiques initiés par l'État chinois.

-Le phénomène des réformes des entreprises d'État tel que nous l'avons expliqué en Chine, est illustré en Malaisie et au Cambodge au travers de l'évolution des entreprises chinoises publiques qui s'implantent sur ces territoires. Suivant cette logique centrée sur l'implantation des entreprises chinoises, l'étude de la "selection politique" se transforme en "partenariats d'États" et la "selection administrative" se mue en "administration du territoire". Les accords de Memorandum of Understanding (MoU) entre la Chine et la Malaisie sont sectoriels et privilégient une implantation par Corridors, tandis qu'au Cambodge, les MoU sont contractés par projets et ciblent les concessions territoriales.

-En dernier point, le particularisme des entreprises chinoises associées à l'État ayant accès aux marchés internationaux, par le biais des routes commerciales de la politique extérieure de Chine (Belts-and-Roads-Initiatives, BRI), est dupliqué en Malaisie et au Cambodge sous la forme des réseaux d'entreprises formels et informels en lien avec l'État Chinois. C'est à dire, la schématisation des réseaux d'entreprises chinoises ou non-chinoises, profite des réseaux d'implantations favorables agréés ou non par l'État chinois.

Avant 2016, d'autres réseaux d'implantation privilégiée existaient. En Malaisie nous retenons le réseau "informel", non agréé par les partenariats d'États, du territoire de l'île de Labuan ayant accès au Corridor ECER. Au Cambodge, un des principaux réseaux concessionnaires ciblé est celui de l'entreprise Pheapimex.

Après 2016, les entreprises publiques chinoises ayant un accès privilégié sur les territoires de Malaisie et du Cambodge sont celles dont l'activité est ciblée par la politique "made in China 2025", comprenant les entreprises de l'énergie renouvelable.

Cette reproduction du système chinois, contextualisé aux économies de Malaisie et du Cambodge, suit l'évolution de la gouvernance des entreprises publiques en Chine marquée par une transition entre politique régionale et sectorielle.

Le second volet de cette étude, en accord avec les réformes de 2016 et le "made in China 2025", cible l'implantation des entreprises chinoises dans les secteurs de l'énergie renouvelable et principalement du solaire et de l'hydraulique. Nous faisons un focus sur les méthodes de contractualisation¹⁵⁶, l'impact des politiques de développement sur les populations¹⁵⁷ et sur l'environnement¹⁵⁸, nous insistons sur la production des modèles de développement expérimentés en Chine¹⁵⁹. A cela, s'ajoute un vaste plan de connectivité énergétique sur l'ensemble de la région, politiques ASEAN-TRANS-GRID, ASEAN-Pipeline-Grid, Great-Mékong-Subregion et ASEAN-Interconnectivity of Mékong-Subregion.

¹⁵⁶URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Chinese overseas hydropower dams and social sustainability : The Bui Dam in Ghana and the Kamchay Dam in Cambodia*. Londres.SOAS.

¹⁵⁷GIRONDE, C. GOLAY, C. MESSERLI, P. PEETERS, A. SCHÖNWEGER, O. 2014. *Large scale land acquisitions in Southeast Asia*. Genève. Swiss Network for international studies.

¹⁵⁸CARBONNIER, G. 2013. La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes. *Revue Internationale et stratégique*. 2013/ 3. No 91. P38-48.

¹⁵⁹WANG, SQ. TIONG, RLK. 2000. Case study of government initiative for PRC's BOT power plan projects. *International Journal of Project Management*. Vol 18. No 1. P69-78.

Chapitre 2 – Partenariats privilégiés entre la Chine et la Malaisie : accords sur les Corridors de l’interconnectivité

Du retrait du pouvoir de Mohamad Mahathir jusqu’à son retour, de 2003 à 2018, nous expliquons comment sous le régime de Najib Razak, les entreprises étrangères en Malaisie acceptent de suivre les contraintes d’une législation particulièrement stricte, qualifiée de « politique de discrimination positive » pour les Malais de Malaisie. Nous ne traitons pas ici des politiques menées et du développement opéré en Malaisie depuis sa désignation en tant que descendant des tigres d’Asie, comme nouveau pays exportateur ; « The Malaysian Tiger in a Global World » introduit le livre d’étude sur le développement du capitalisme en Malaisie¹⁶⁰ au prisme des relations internationales Chine /Malaisie.

Afin d’arriver au résultat ciblant l’identification des réseaux d’affaires facilitant l’implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie, suivant en cela un système de diffusion de l’harmonie socialiste en économie internationale, nous illustrons les nouveaux codes de la concurrence pour les entreprises étrangères en Malaisie, sur la période 2003-2018. Nous insistons sur l’identification des « contractants privilégiés »¹⁶¹ avec la commission des entreprises de Malaisie (SSM), en repérant les acteurs intermédiaires¹⁶² d’une politique nationale particulièrement contraignante pour les entreprises étrangères.

En effet, la stratégie chinoise s’appuie sur les nouveaux modèles de partenariats d’État à État de 2007 à 2017, (Memorandum of Understanding et signature de l’ASEAN Interconnectivity of Mékong Subregion) entre la Chine et la Malaisie.

Aussi, nous examinons l’innovation des méthodes de contractualisation propre aux deux pays : ceci à l’exemple des partenariats d’ententes qui renforcent l’encadrement des entreprises étrangères tout en intégrant des clauses d’exemption pour les entreprises chinoises. Les partenariats politiques, permettant aux entreprises chinoises de contourner l’encadrement contraignant, coexistent en Malaisie avec un réseau d’entreprises ne relevant pas de la tutelle de l’État chinois, sur l’île du Labuan ; le réseau organisé autour du conglomérat sino-malaisien, Hangzhou-Sinomast, offre une porte d’entrée dans les Corridors de Malaisie ; l’East-Coast-Economic-Corridor et le Sarawak Corridor Of Renewable Energy.

Sections chapitre 2 :

- 1- Mises en œuvre de la politique de discrimination positive des entreprises étrangères par la commission des entreprises de Malaisie
- 2- Prolongement des Partenariats d’ententes pour une implantation ciblée par Corridors
- 3- Stratégie des réseaux chinois pour une implantation alternative en Malaisie

¹⁶⁰LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2017. *The Development of Malaysian Capitalism, From British Rule to the Present Days*. Petaling Jaya, Kuala Lumpur. SIRD.

¹⁶¹CHAVANCE, B. 2016. *De la prédation et de la chasse à l’homme à l’anarchisme universel*. Revue de la régulation. 1^{er} semestre. P1-13.

¹⁶²WILLIAMSON, O. 1990. *The Economic Institutions of Capitalism*. Yale. Yale University.

Section 2.1-

Mise en œuvre de la politique de discrimination positive des entreprises étrangères par la commission des entreprises de Malaisie

L'accroche de ce cadre mis en place est assez technique, à l'image des procédures d'enregistrement pour les entreprises de Malaisie à la commission des entreprises Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM). Nous associons à ce premier constat l'indicateur chiffré qu'à partir de 2015 le nombre des entreprises étrangères qualifiées de « non-incorporées », s'implantant en Malaisie, marque une baisse significative.

Jusqu'alors, un jeu de dupe entre la SSM et les entreprises non-incorporées permettait de créer des filiales locales qui s'abstenaient des lois de discrimination de Malaisie ; il leur suffisait de connaître l'épée de Damoclès tenue par les autorités locales et de payer au cas-par-cas.

En 2015, le renforcement des taxes différentielles selon le statut des entreprises, et surtout la profonde réforme donnant un « statut hybride » des entreprises étrangères, ont bousculé cet ordre établi.

Le rôle primordial de la commission des entreprises de Malaisie, la Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM) créée en 2003, vient à réaffirmer son rôle central pour la gouvernance des entreprises de Malaisie.

Cette introduction à la gouvernance des entreprises de Malaisie par la commission des entreprises (SSM) est innovante parce que rare. En effet, cette commission parfois citée n'a jamais fait l'objet d'une réelle considération scientifique.

Sous-sections :

- L'exclusion des non-Malais de Malaisie par la Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM)
- La « loi de taxation sur les recettes des activités illicites » de 2015 (AMLATFUAA)
- Le statut des entreprises hybrides suivant la loi des « sociétés-limitées garanties Berhad » de 2015 (CLBGC)

Nous Proposons en annexe :

- Annexe 3- Code de l'éthique de la commission des entreprises de Malaisie

2.1.1- L'exclusion des non-Malais de Malaisie par la Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM)

La Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM) est la commission nationale des entreprises de Malaisie. En fait, il existe une commission d'entreprises au niveau national et 13 commissions localisées dans chacun des 13 Etats fédérés de Malaisie, soit 11 sur la péninsule et 2 dans les régions insulaires. La SSM regroupe 26 institutions réparties sur l'ensemble du territoire de Malaisie, et possède un panel d'entreprises intermédiaires et des collaborateurs pour la réalisation des objectifs de la SSM, ainsi rédigés :

- Assurer la continuité des collaborations stratégiques pour la mise en conformité des entreprises ;
- Mettre en place des actions immédiates sur les cas de non-conformité à partir d'une surveillance complète efficace ;
- Améliorer les niveaux de compétence des entreprises intermédiaires et des directeurs d'entreprises ;
- Réduire les risques de création d'entreprises pour des activités illégales.

Cette institution dépend du Ministère du Commerce Intérieur, de la Coopérative et de la Consommation de Malaisie (MDTCC). Le MDTCC est responsable des services commerciaux qui englobent le service financier aux entreprises et l'enregistrement des nouvelles entreprises dans 9 localités élargies de Malaisie ; ainsi ce service de la SSM intervient sur Putrajaya, Dengkil, Kajang, Bangi, Puchong, Seri Kembangan, Sepang, Semenyih, HuluLangat et Nilai.

Les commissions d'entreprises ont traditionnellement un rôle consultatif de missions d'appui et de formation. Leur administration est constituée de dirigeants d'entreprises élus, chargés de représenter l'intérêt général des entreprises et des territoires économiques. En Malaisie, le rôle de la commission d'entreprise SSM est beaucoup plus important : elle représente le centre névralgique de la régulation des entreprises sous la politique éthique malaise. Il faut introduire d'une phrase le sens de cette inflation de l'éthique, une vraie problématique avec ses codes compliqués, proches de l'absurde qui semblent voiler des intérêts bureaucratiques.

La Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM) est également en charge des transactions sur les marchés internes ; le nombre de ces transactions encadrées par la SSM a augmenté de 66,6% en 2015, simultanément, elle est intervenue dans 101 142 transactions entre entreprises. La SSM participe à la création d'une communauté d'échanges entre les entreprises partenaires et gère aussi les marchés publics ; enfin, la SSM apporte aux entreprises collaboratrices du « business porte à porte ».

Les rapports de données sur les entreprises en Malaisie sont disponibles sur le site de la commission d'entreprises Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM) ; un rapport annuel de 300 pages renseigne les créations par secteurs, par formes d'entreprises et par sociétés agréées. En contraste de cet important recueil de données, les indicateurs concernant les autres entreprises, qu'elles soient étrangères, malaisiennes ou Malais (communauté historique du pays), ne sont pas traités. Le seul indicateur retenu repère les entreprises malaises ou non-malaises, qualifiées par la SSM d'entreprises « incorporées » ou « non-incorporées ».

Total des entreprises en Malaisie répertoriées par la SASAC (2009-2014-2015-2016)

Année (31 déc.)	Sociétés locales	Sociétés étrangères	Total sociétés incorporées	Total entreprises
2009 (31 déc.)	878 527	4 316	882 843	4 090 710
Création 2009	44 148	54	44 202	271 414
2014	1 108 842	4 623	1 113 465	5 634 101
Création 2014	45 601	57	45 658	364 230
2015	1 155 384	4680	1 160 064	5 998 331
Création 2015	43 208	47	43 255	376 720
2016	1 198 592	4 727	1 203 319	6 375 051
Création 2016	39 519	29	39 548	392 299

Source : Composition de l'auteur, données SSM Institute¹⁶³

La commission des entreprises en Malaisie (SSM) est l'organisme public compétent pour l'enregistrement des entreprises en Malaisie. Ces données concernent 93% des entreprises dans le pays. Cette grille prend en compte le nombre total des entreprises et les nouvelles créations d'entreprises incorporées. Il faut opérer une soustraction, entre le total d'entreprises créées et le total des sociétés incorporées, pour déterminer le nombre d'entreprises non incorporées créées par année : 227 212 pour 2009, 318 572 pour 2014, 333 465 en 2015, et 352 751 en 2016.

Rapport d'activité de la commission des entreprises SSM (année 2015)

453 808 Entreprises collaboratrices
379 776 Retours sur information
913 179 Notifications envoyées aux directeurs
343 037 Notices aux entreprises
65 198 Livrets de lois pour les entreprises¹⁶⁴
27 716 Manquements à trouver un compromis

227 094 Notifications pour non-régularité
61 509 Ouvertures de procédure de justice
29 180 Radiations d'entreprises
2 365 Fermetures d'entreprises en comparution immédiate.
11 373 Dénominations sociales d'entreprises¹⁶⁵
53 051 Entreprises sur liste noire

Le rapport annuel de la commission des entreprises (SSM)¹⁶⁶, dont les principaux partenaires sont l'institution MIDA (institution financière pour les investissements chinois) et la chambre de commerce de Malaisie, fournit un étonnant autoportrait, écrit en 350 pages publiées annuellement. Sur l'année 2014, le nombre

d'entreprises radiées ou mises en situation de faillite par la SSM, passe de 23 849 à 29 180, soit une hausse annuelle des radiations par la SSM de 22,3%.

Ces radiations concernent des défaillances ou des défauts de procédures imputables aux entreprises ne suivant pas les notifications de la commission nationale des entreprises (SSM).

¹⁶³http://www.ssm.com.my/en/statistic-total-business-companies?field_date_year_value%5Bvalue%5D%5Byear%5D=2016

¹⁶⁴ Lois Section 7, article 11 du CA 1965. Evolution selon les AGM (Annual General meeting), et EGN (Extraordinary General Meeting), liste des standards pour entreprises.

¹⁶⁵ Section 308 CA 1965 et rapport PwC, fin d'autorisation de la licence commerciale (appellations Bhd/Hld).

¹⁶⁶ <http://www.ssm.com.my/en/annual-report-image>

2.1.2- La « loi de taxation sur les recettes des activités illicites » de 2015 (AMLATFUAA)

La politique AMLATFUAA de 2015 tient son nom des acronymes douteux entre le « Tax Act » et « Proceeds of Unlawful Activities Act 2001 », AMLA. L'AMLA de 2001 est une loi contre la corruption et le blanchiment d'argent en Malaisie, étendue en tant que politique globale de taxation en 2015 sous le nom de la loi AMLATFUAA. Cette politique de discrimination considérée comme positive pour les entreprises incorporées est particulièrement fermée. Cette loi sur laquelle les informations sont rares, a pourtant un rôle central dans les systèmes de taxes des entreprises.

La taxation pour les sociétés incorporées dont le capital excède 400 000 RM, est passée de 26% en 2014 à 24% en 2016. En décembre 2016, ce taux de taxe abaissé à 24% classe le pays au 86^{ème} rang du tableau des pays appliquant les plus fortes taxes sur les grandes entreprises¹⁶⁷. Les entreprises agréées par la SSM bénéficient de cette taxation diminuée, conformément aux statuts préférentiels prévus par la loi AMLATFUAA de 2015.

Rappelant les lois en vigueur du Tax Act de 1967 et de sa refonte sur les propriétés et les transactions en 1976, l'AMLATFUAA 2015 organise la diversité des statuts proposés aux entreprises incorporées. Cette loi est destinée aux entreprises incorporées en collaboration avec les entreprises non-incorporées. Elle régit les régimes de taxes des filiales locales créées par les entreprises étrangères ne pouvant pas exercer d'activités marchandes. Il reste difficile de constater les résultats ou les plans d'action de cette politique particulièrement opaque.

Dans un communiqué officiel, le directeur de l'Institut de Comptabilité de Malaisie (MIA) Mr Kularaj K. Kulathungam, également directeur des institutions publiques de taxe KR et CTIM, évoque que les régimes de taxes prévus par la loi dépendent des entreprises invitées à se rendre aux programmes de formation de la SSM. Le système de taxe au cas par cas est affirmé.

Bien que le « AMLATFUAA » soit le principal levier de la politique globale de taxation préférentielle des entreprises¹⁶⁸ exercée par la SSM et ses partenaires¹⁶⁹, il semble impossible d'obtenir une grille officielle des taxations selon les statuts d'entreprise.

L'appréciation des statuts privilégiés pour les entreprises se fait au cours d'entretiens avec la MIA (Malaysia Institute of Accountants), en s'appuyant sur des entreprises partenaires de la SSM telles que Lembaga Juruukur Bahan Malaysia (LJBM), la banque Negara et l'INTAN, les instituts de taxe CTIM et KR.

¹⁶⁷ <http://www.tradingeconomics.com/malaysia/corporate-tax-rate>

¹⁶⁸ Composé des politiques de MFRS et IFRS 2015 (Malaysian/International Financial Reporting Standards), GST 2014 (Accounting on Fringe Benefits).

¹⁶⁹ Malaysia Anti Corruption Academy (MACA). Director General of Inland Revenue (DGIR) et IRDM.

2.1.3- Le statut des entreprises hybrides suivant la loi des « sociétés-limitées garanties Berhad » de 2016 (CLBGC)

En 2016, ces différents régimes de taxes pour les « entreprises hybrides », filiales incorporées d'entreprises non-incorporées, sont renseignés dans la procédure Company Limited Berhad Guarantee Constitution (CLBGC) de 2016.

Le CLBGC (Company Limited Berhad Guarantee Constitution), voté en 2016, apporte de l'aide à la création des entreprises hybrides, Company Limited Berhad (CLB).

Une aide aux entreprises non-incorporées dans des activités non-commerciales est proposée, afin que ces entreprises puissent créer des CLB commerciales avec l'accord de licence de la SSM.

Cette proposition de la SSM d'aide et d'incitation aux entreprises non-incorporées pour créer des filiales locales commerciales vise à éviter les comportements de corruption des auditeurs ou des responsables de la SSM. Ce mécanisme datant de 2016 a été intégré dans le Company Act de 1965 paragraphe 5 ; les entreprises étrangères peuvent donc arranger leur statut avec l'accord de la SSM.

Une entreprise CLG non-incorporée, selon le CA 1965 Section 45, peut seulement exercer les activités de :

- la promotion de l'art, des sciences, de la charité, de la religion et autres activités utiles pour l'intérêt général.
- l'éducation, la recherche, le social, la santé, le sport.

Le terme d'entreprise participant à « l'intérêt général » est le levier de cette politique d'aide à la création et repère tout type d'entreprise dont la richesse justifie l'intérêt général.

Un intérêt général est expliqué dans la Section 132 (2016) du Company Act de 1965 qui accorde le titre de Company Limited Berhad (CLG) aux entreprises rentables et transparentes avec la SSM.

La seconde partie de la Section 132 (2016) (2) (d), CA (1965), se réserve le droit de condamner les directeurs d'entreprises CLG dont les résultats financiers seraient insuffisants.

Ces mesures peuvent aller jusqu'à la radiation de l'entreprise quand le manque de rentabilité est à l'encontre du principe d'intérêt général. La politique de sélection des entreprises malaises est qualifiée d'éthique selon la SSM, suivant le texte de loi de la SMM « Code of ethics »¹⁷⁰.

La Section 45 (2016) du CA 1965 organise le rapprochement des réseaux financiers entre la SSM et les entreprises hybrides CLB. Cela aboutit à l'établissement d'une grille de corruption et de triche, le Company Limited Berhad Guarantee Constitution (CLBGC) 2016, qui comporte un long tableau tarifaire des différents engagements des entreprises. Les entreprises peuvent opter pour 7 statuts différents, soumis chacun à 16 ou 17 obligations pour les entreprises.

¹⁷⁰<http://www.ssm.com.my/code-ethics-company-directors>

La première obligation taxée des Company Limited Berhad Garantie concerne la conservation du nom de l'entreprise en ajoutant la désignation « Berhad » (publique), et contraint au paiement de 700 Malaysian Ringgits par mot pour la publication de l'ouverture de l'entreprise. A cela, s'ajoutent 1 million MR selon l'article 13 : les entreprises étrangères doivent donc être concises. C'est bien un réseau sécurisé par la SSM qui indique aussi : « Les paiements peuvent être faits à la Suruhanjaya Syarikat Malaysia (SSM) en liquide, par transfert d'argent, chèque et bons de commandes ». La procédure CLBGC de 2016 est un texte de loi qui vient à renforcer le rôle de la SSM en tant que rabatteur de fonds.

Il faut savoir qu'avant cette loi de 2016, les entreprises étrangères non-incorporées, exerçant illégalement une activité commerciale, devaient faire intervenir leurs réseaux auprès des différents départements de la SSM afin d'éviter les contrôles.

Au total, la SSM a pris des mesures contraignantes envers 412 288 entreprises en Malaisie pour l'année 2015, soit 89% de l'ensemble des entreprises incorporées et près de 10 fois plus que les 43 255 nouvelles sociétés incorporées en 2015.

Les sociétés non-incorporées, n'ayant pas accès aux activités marchandes, ne sont pas intégrées dans ce vaste plan de contrôle qui contraint et impose la norme d'entreprises en Malaisie pour la SSM.

Un marché financier non-négligeable fonctionne, entraînant la SSM à se positionner au centre des intérêts de ce marché illégal.

Les rapports rédigés par la SSM sont à l'image du rôle de cette institution, très techniques, regroupant un ensemble d'informations diversifiées et embrouillées : s'y accumulent les transactions effectuées, l'activité, l'implantation, la forme des entreprises, etc.

La confusion est entretenue par la loi de 2015, laissant la possibilité à la SSM de superviser les transactions économiques et de mettre en place des marchés publics.

D'une fonction de plateforme d'inscription des entreprises, le rôle de la SSM évolue pour devenir le principal organe régulateur de la création d'entreprises ; la SSM valide les labellisations et les autorisations commerciales, apprécie et arbitre la légalité des activités d'entreprises.

Section 2.2- Prolongement des partenariats d'ententes avec la Chine pour une implantation ciblée par corridors

Les échanges bilatéraux entre la Chine et la Malaisie, dans le cadre des partenariats favorisent les potentiels de commerce avec la Chine¹⁷¹. Les accords de MoU fournissent les nouveaux modèles de contractualisation face aux priorités gouvernementales pour chercher d'autres modalités de partenariats innovants¹⁷².

La Malaisie est le précurseur des corridors économiques en Asie du Sud-Est. Non seulement le pays est le chef de file de la politique régionale des Corridors de l'interconnectivité en ASEAN, mais le pays a également délimité son territoire en plusieurs corridors régionaux.

En 1993, l'Union européenne lance le Transport Corridor Europe-Caucasus-Central Asia (TRA- CECA), mais cet axe s'arrête aux frontières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est¹⁷³. Une exception existe en Asie du Sud-Est, avec le lancement en 1996 du projet Multimedia Super Corridor (MSC) dans la région du Selangor en Malaisie, même si les projets d'aménagement de cette zone n'ont été complétés qu'en 2010 : la logique des Corridors en Malaisie précède les politiques régionales en Asie du Sud-Est.

Le concept de Corridor étant nouveau en Asie du Sud-Est, nous expliquons comment ce concept est apparu dans la région, et pourquoi nous considérons que la Malaisie est un précurseur en la matière.

À partir du découpage régional en corridors, nous ciblons deux corridors qui sont au centre des stratégies d'implantations des entreprises chinoises et qui caractérisent deux dynamiques d'implantation propres à la fonction de ces corridors : ce sont le Corridor de l'Est (ECER) et le Corridor des énergies renouvelables au Sarawak (SCORE).

Sous-sections :

2.2.1 -Une nouvelle collaboration privilégiée sous la forme des « partenariats d'ententes » entre la Chine et la Malaisie (2015-2016)

2.2.2- Des corridors économiques de Malaisie précurseurs de l'interconnectivité en Asie du Sud-Est

2.2.3- Les canaux d'implantation privilégiés par la Chine dans le Corridor de la péninsule Est (ECER)

¹⁷¹ DELFOLIE, D. FAU, N. LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2016. *Malaisie-Chine : une « précieuse » relation*. Bangkok. IRASEC.

¹⁷²DEVADASON, E. SHYAMALA, E. 2015. *Framing China-Malaysia trade relations beyond Asean : factoring the regional comprehensive economic partnership*. The journal of developing Area, Vol.49. No 2. P39-56.

¹⁷³ Rapport de l'Union Européenne : Eastern Europe, Russia and Central Asia 2003. Édition Taylor & Francis. 2003.

2.2.1 -Une nouvelle collaboration privilégiée sous la forme des « partenariats d'ententes » entre la Chine et la Malaisie (2015-2016)

Partant d'un simple principe d'accord de coopération, la multiplication des contrats de MoU dans les modèles de partenariats entre la Chine et la Malaisie s'inscrit, à partir de 2016, dans une politique globale d'intégration régionale. Les échanges de courtoisie signés dans les MoU de 2015 et 2016 constituent une arme diplomatique, tendant à signer des partenariats d'ententes non contraignants, dans l'attente d'une possible décision favorable en faveur des intérêts géopolitiques de la Chine, à l'exemple du Free Trade Agreement of Asia and the Pacific (FTAAP).

De plus, à partir de ces partenariats publics envisageant les collaborations possibles entre les entreprises de Chine et de Malaisie, de nombreux contrats entre les entreprises se mettent en place à un niveau administratif intermédiaire puis entre les entreprises concernées.

Nous expliquons les modèles de contractualisation émanant des entreprises agréées dans les MoU, des formes de Partenariats Public-Privé (PPP) en prenant l'exemple du Build-Operate-Transfer (BOT), un outil majoritairement utilisé par les entreprises d'État de Chine en Malaisie.

- Entre 2000 et 2014, les accords de commerce avec la Chine ont été multipliés par 10 ; les échanges commerciaux entre les deux pays atteignaient 102 milliards de dollars en 2014 puis 96 milliards US\$ en 2017. Avant 2015, les MoU signés entre la Chine et la Malaisie sont majoritairement d'ordre commercial.

-En 2014, seuls deux MoU sont signés au niveau national, directement entre Najib Razak et le président chinois Xi Jinping. Le premier en mars concerne un accord militaire sur les ports militaires entre la Chine et la Malaisie, le second, en novembre, porte sur les axes maritimes. Ces deux MoU de 2014 sont complémentaires et ont pour objectif d'assurer la pérennité et le développement des axes de commerce maritime entre la Chine et la Malaisie.

-En 2015, les MoU signés au niveau national entre Najib Razak et Xi Jinping passent au nombre de 8 et s'ouvrent aux activités culturelles, du commerce et de l'administration. Cet ensemble de 8 MoU est signé en février puis mis en application successivement jusqu'au 23 novembre 2015.

Les accords d'ententes de 2015 portent sur ces activités : inauguration du centre culturel, équivalence des diplômes dans l'éducation, coopération scientifique, défense militaire, invitation à une coopération sectorielle, plantations d'huile de palme, partenariats dans l'industrie, partenariats sur les transports.

Les 4 derniers MoU cités sont attachés à des accords sectoriels, mettant en relation l'entente des administrations et des institutions publiques chinoises et malaisiennes.

Ainsi, un de ces 4 MoU fait l'objet d'un MoU affirmant la volonté de coopération sectorielle entre le premier ministre de Chine Li Keqiang et Najib Razak.

-Le ministre de l'industrie de Malaisie, Mr Douglas Uggah Embas, a signé avec Li Keqiang, premier ministre de Chine, un accord sur les plantations d'huile de palme. Ils conviennent de l'organisation commune de la 5^{ème} réunion de l'agriculture de Malaisie.

-L'accord pour la coopération entre les institutions et administrations publiques de Chine et de Malaisie, dans l'industrie, prévoit les mises en relation des directeurs des ministères de l'industrie de Chine, Zhang mao et celui du commerce interne, de la coopération et de la consommation de Malaisie, Hamzah Zainudin. Un autre couple sino-malais de l'industrie se forme entre le ministre du commerce international et de l'industrie en Malaisie, Seri Mustapha Mohamed, et deux de ses homologues chinois, Gao Hucheng chargé des échanges bilatéraux et de l'investissement et Xu Shaoshi secrétaire général à la commission des réformes et du développement.

-L'accord concernant les transports, entre le ministre des transports de Malaisie Liow Tiong Lai et son homologue chinois Yang Chuantang, est formalisé dans un MoU de coopération entre les entreprises d'État chinoises et malaisiennes pour la construction navale, le réseau ferroviaire, mais aussi les technologies de communication et l'énergie. Le secteur des transports regroupe toutes les infrastructures de transport ainsi que les axes d'interconnectivité.

Il faut rappeler qu'à partir de cette base d'accord de 8 MoU, dont 4 MoU marchands, plusieurs MoU supplémentaires sont signés entre les autorités intermédiaires agréées par les MoU d'État à État. Par exemple, le MoU prévoyant la coopération industrielle va entraîner l'accord de 4 MoU supplémentaires contractés entre les différents ministères de Chine et de Malaisie. Suite à quoi, 21 MoU publics-privés vont être instruits entre les autorités publiques et les entreprises partenaires. Le MoU de coopération industrielle d'État à État donne lieu à la signature d'une multitude de MoU privé-privé entre les entreprises chinoises et malaisiennes. L'importance de ces accords privés est appréciée à partir des investissements constatés dans les principaux projets de MoU de 2015, sur l'année 2016.

En novembre 2016, le premier ministre de Chine Li Keqiang dont, l'invitation était formulée dans un MoU national en 2015 par NajibRazak, signe un accord de 143 milliards de Ringgits malais.

Ce MoU est signé en grande pompe sur le site de la Grande Muraille de Chine, avec l'ensemble des ministres chinois et malaisiens dont les services sont associés par les MoU.

Ce MoU rassemble une délégation importante des autorités de Chine et de Malaisie, les chefs de provinces, différents ministres, gouverneurs locaux, directeurs d'institutions et d'administrations des deux pays, des chefs d'entreprises, des secrétaires de partis politiques...

Les partenariats d'ententes ont un impact diplomatique pour la création des organisations politiques d'intégration économique entre pays d'Asie et du Pacifique. En novembre 2016, les discussions à l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) furent particulièrement cordiales entre Najib Razak et Xi Jinping, qui mirent de côté les conflits territoriaux afin de partager leur volonté de renforcer leurs échanges bilatéraux. Une relation privilégiée est instaurée entre la Chine et les pays de l'ASEAN, dans un contexte de tensions qui fait suite à la division des pays de l'ASEAN autour de l'accord du TPP (Trans-Pacific Partnership) signé le 4 février 2016.

L'effet « Trump » marquant le recul des États-Unis dans les accords de libre échange dans la région du Pacifique, va contribuer à reformer les alliances entre pays de l'ASEAN autour du partenariat RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership) à l'initiative de la Chine. C'est lors du sommet de l'APEC en novembre 2016, que Najib Razak ratifie le RCEP, en suivant la volonté des pays de l'APEC à unir le FTA (Free Trade Agreement) et le RCEP autour d'un accord commun, le Free Trade Agreement of Asia and the Pacific (FTAAP).

2.2.2- Des corridors économiques de Malaisie précurseurs de l'interconnectivité en Asie du Sud-Est

Le terme de Corridor a d'abord été utilisé pour illustrer la mise en réseaux des pays d'Europe, et particulièrement de l'Europe de l'Est. Dès 1980, ces schémas de développement de l'espace communautaire (SDEC), proposant de nouveaux axes de transports vers la méditerranée et l'Est de l'Europe, sont des zones de développement économique qualifiées de Corridors.

Dans le même temps, en 1980, l'axe maritime entre le Japon, les Philippines et l'Indonésie fut nommé par les occidentaux « la méditerranée asiatique », une zone maritime assimilée aux Corridors de méditerranée en Europe.

En 1992, le projet de grande ampleur du Great Mékong Sub-region (GMS) proposé par la Chine vient distinguer 5 bassins entre le Mékong et le Lancang, des territoires a posteriori qualifiés de Corridors en lien avec l'AIMS 2014-2020.

La Malaisie est un pionnier des politiques régionales d'interconnectivité en ASEAN qui suivent la logique des Corridors économiques orientés vers le développement des transports et de l'énergie.

En effet, les premières politiques de corridor en Asie du Sud-Est débutent en 2007 avec l'accord régional AIMS 1 (ASEAN Interconnectivity Mékong Subregion) sous l'impulsion de la politique chinoise du second GMS (Great Mékong Sub-region 2002-2012) et des accords bilatéraux précurseurs de l'interconnectivité en ASEAN. En 2006, la Malaisie commence le découpage de son territoire en plusieurs corridors : ce sont le Corridor d'Iskandar en 2006, le Northern Corridor Economic Region (NCER) en 2007, l'East Coast Economic Region (ECER) en 2009.

Les corridors régionaux de Malaisie

Dates de création des corridors économiques de Malaisie :
 -IDR 2006, NCER 2007, SDC : 2008, SCORE : 2008, ECER : 2009, MSC : 2010.



Légende :

- 1- Iskansar- Singapour (2020)
 - 2-Kelantan- Thaïlande (Non déterminé)
 - SungaiPetani (NCER)- Thaïlande (Non déterminé)
 - 3-Sarawak- Iskansar (2025)
 - 4-Iskansar- Sumatra (2020)
 - 5- Singapour- Batam (2020)
 - 6- Singapour- Sumatra (>2020)
 - 7-Sabah- Philippines (2020)
 - 8- Sabah - Brunei (Non déterminé)
 - 9-Sarawak- Brunei (2020)
 - 10 -Sarawak- Sabah (2020)
 - 11-Sabah- Kalimantan (>2020)
 - 12- Sarawak- Kalimantan (2015)
- Source : Composition de l'auteur

Sur cette carte des corridors de Malaisie, nous avons retenu les frontières régionales contenant les corridors économiques. Les frontières réelles des corridors de Malaisie suivent la planification des projets d'interconnectivité dans ces régions.

Pour exemple, la surface du SCORE correspond à plus de 2/3 du Sarawak ; la frontière s'est élargie vers le Nord suite à la construction des barrages de Limbang, Murum et Bakun, elle adopte les lignes établies par la politique d'interconnectivité énergétique en ASEAN, nommée ASEAN-Interconnectivity-of-Mékong-Subregion. L'intégration du Corridor du Sarawak aux régions du Mékong confirme la déformation des frontières régionales autour des projets ciblés par l'AIMS.

De la même manière, le Corridor d'Iskandar (IDR) était limité aux territoires limitrophes de Singapour ; suite à l'installation en 2017 de la ligne énergétique entre Plentong (Malaisie) et Woodlands (Singapour) et à la planification d'une seconde ligne attachée à ce réseau pour 2020, ce corridor vient s'étendre aux réseaux d'énergie de l'ouest (Batam-Singapour, Singapour Sumatra et Malaisie-Sumatra), ainsi que vers les réseaux de transport du littoral Est qui rejoignent le Corridor ECER.

Notre approche des stratégies d'implantation des entreprises chinoises, dans les Corridors de Malaisie, décrit les partenariats entre la Chine et la Malaisie pour le développement du Corridor le East Corridor Economic Region (ECER), particulièrement sur l'axe de transport du East Coast Corridor (ECC) entre Kuala Lumpur et l'ECER.

2.2.3- Canaux d'implantation privilégiés par la Chine dans le Corridor de la péninsule Est (ECER)

En 2007, la Chine et la Malaisie signent un accord de partenariat prévoyant un investissement de la Chine à hauteur de 1,1 trillion de Ringgits malais¹⁷⁴ (333 milliards de dollars au taux de 3,3 RM/\$ au 31 décembre 2007) sur la période 2007-2030.

Ce budget d'investissement de l'État chinois en Malaisie, de 2007 à 2030, comprend des prêts à taux préférentiels et des investissements publics ciblés par projets encadrés dans les contrats de Memorandum of Understanding (MoU).

En 2016, les MoU signés entre la Chine et la Malaisie portent sur 143 milliards de Ringgits Malais (soit 34 milliards de dollars selon le taux RM/\$ de novembre 2016¹⁷⁵), cette somme est répartie entre plusieurs projets dont la construction de l'axe ferroviaire de Kuala Lumpur à Kuantan¹⁷⁶, qui relie la capitale administrative au *Corridor de l'Est de la Péninsule* (ECER).

Ce projet, à la responsabilité de l'entreprise chinoise *China Railways*, correspond à un marché estimé entre 300 et 600 millions de dollars. Ce marché de ligne ferroviaire, attribué au monopole des entreprises chinoises à travers les MoU, représente une moindre partie dans l'ensemble des marchés confiés ; pourtant il soulève de nombreux commentaires en raison de l'opacité des coûts qui ont doublé pour la construction de cet axe.

Sur cette année 2016, la Chine a investi 3,1 milliards de dollars dans le Corridor ECER, soit 38,5% de l'ensemble des investissements réalisés dans l'ECER.

En cumulant les prêts et les investissements encadrés dans les MoU entre 2016 et 2018, ce sont 13 milliards de dollars qui ont été investis par la Chine en Malaisie à travers les accords de MoU. La majorité de ces investissements a été dédiée à l'ECER, pour financer la ligne ferroviaire Kuantan- Kuala Lumpur correspondant à la route nationale 2. Cet axe stratégique est qualifié de Corridor central, reliant Kuantan à Klang Valley, mais l'implantation des entreprises chinoises se limite aux territoires de l'Est proches de Kuantan, notamment sur les axes Gambang- Kuantan - Gebeng et Gebeng -Kemaman Kertih.

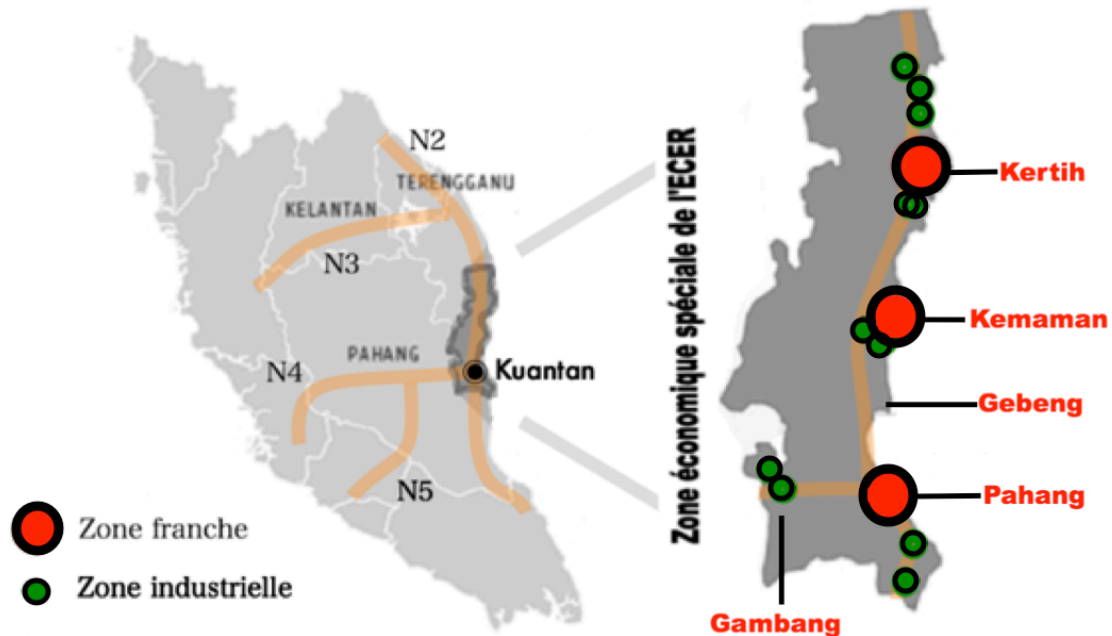
¹⁷⁴Équivalent à 282 milliards de dollars au taux de change du Ringgit de de 3,9 RM/\$ entre 2017 et 2018.

¹⁷⁵Taux de change à 4,2 RM/\$ en première semaine de novembre 2016 (143 b RM = 34 b \$).

¹⁷⁶<https://www.malaysiakini.com/news/353150>

Les entreprises chinoises sont nombreuses dans la zone économique spéciale *Malaysia-China Kuantan Industrial Park* du Corridor ECER. Cette zone est spécialisée dans l'industrie de manufacture, le pétrole, la pétrochimie et le gaz.

Zone spéciale du corridor de la région économique de l'Est (ECER)



Source : composition de l'auteur.

Dans le Corridor ECER, les axes de l'*East Coast Corridor* (de Kota Bharu à Johor Bahru) et du *Central Corridor* (Kuantan-Kuala Lumpur- Klang Valley), accueillent le plus grand nombre d'entreprises chinoises et de zones économiques sino-malésiennes. La zone industrielle de Kuantan (point vert sur la carte) créée en partenariat avec Guangxi Investment Group représente la plus grande zone de production d'aluminium du pays.

En 2016, l'entreprise chinoise d'État *Schenzen Southern China* et le ministère international des échanges et de l'industrie de Malaisie lancent la planification d'une large Zone Économique Spéciale (ZES) qui doit s'étendre sur une surface de 730 000 hectares le long de l'*East Coast Corridor*. En 2018, 221 000 hectares ont été aménagés en zones économiques dans les secteurs de l'industrie, des ressources naturelles, du tourisme, des échanges et de la production d'énergie. D'ici 2030, fin prévue du partenariat 2007-2030 entre la Chine et la Malaisie, quand la planification de 730 000 hectares de ZES sera complétée, ces régimes d'économie spéciale seront assimilés à une concession territoriale sectorielle ; dans les faits et non la forme, cette ZES de l'Est Coast Corridor en Malaisie sera alors la plus grande concession sectorielle pour projets détenue par la Chine dans le Monde.

Dans la zone économique du *Est Coast Corridor*, au travers de son partenaire China General Nuclear Power (CGNP), anciennement *China Guangdong Nuclear Power* (CGNP) quand cette entreprise était le principal partenaire de AREVA, le conglomérat Shenzhen Southern China a acquis en 2016 l'entreprise malaisienne du nucléaire EDRA ; il prévoit la construction d'une centrale nucléaire pour 2020. Ce marché est déjà accordé à l'entreprise chinoise CGNP, malgré la concurrence venant de Russie, du Japon et de France.

Finalement, suite à l'élection de Mohamad Mahathir en 2018, le premier ministre annule la construction du site nucléaire prévu pour 2022 qui avait été accordé à China Nuclear Power. Ce revers symbolique marque la réticence du nouveau premier ministre de 2018 face aux partenaires chinois. Ce pas sur le côté modifie les plans financiers pour la construction des usines nucléaires, sur les terrains accordés à China Nuclear Power. En retenant que l'entreprise Schenzen Nuclear Power est l'entreprise contractante de l'acquisition d'EDRA, intégrée au réseau des entreprises d'État du Hangzhou, le Schenzen Nuclear Power devient une filiale exécutive du conglomérat China Nuclear Power, qui ainsi est rattaché au réseau supranational d'entreprises sino-malaises Hangzhou-Sinomast. Ce sont des entreprises spécialisées dans les finances, l'industrie et la production d'énergie, ciblées dans l'objet d'étude du Corridor de l'ECER, mais surtout repérées dans le réseau d'entreprises implantées sur le territoire fédéral du Labuan.

L'annulation du projet de centrale nucléaire estimé à 3 milliards de dollars représente une perte pour l'entreprise chinoise. Cependant, l'acquisition d'EDRA par China Nuclear Power est un tour de maître réalisé par la firme chinoise, car dans les faits, l'entreprise EDRA n'est pas spécialiste du nucléaire et ses capacités de production d'énergie sont insignifiantes.

D'ailleurs, il est difficile d'estimer le montant investi par la Chine pour cette acquisition, dans le cadre des partenariats MoU de 2007-2030 ; seul le montant d'une enveloppe de bonus versé à la « 1 Malaysia Development Berhad » (1MDB) de 10 milliards de ringgits malais a été officiellement publié. L'investissement de China Nuclear Power pour l'acquisition d'EDRA, par le biais de 1MDB, semble se justifier par la nature des partenariats financiers autour de 1MDB-China Nuclear Power.

L'entreprise malaisienne du nucléaire EDRA participe à 13 projets de construction dans 5 pays (Malaisie, Egypte, Bangladesh, aux Émirats Arabes-Unies et au Pakistan).

En Malaisie, les capacités de production d'EDRA sont inexistantes ; cependant cette entreprise a acquis de nombreux terrains sous le gouvernement de Najib Razak : ces territoires non exploités sont une porte d'entrée pour les partenaires de China Nuclear Power. De plus, l'entreprise malaisienne du nucléaire EDRA participe à 13 projets de construction dans 5 pays (Malaisie, Egypte, Bangladesh, aux Émirats Arabes-Unies et au Pakistan). EDRA possède plusieurs accords de construction pour des sites de production à l'étranger, qui sont équivalents à une capacité de production nucléaire de 6500 MW. Certes, ces installations ne sont pas construites, mais parfois un simple accord de marché peut rapporter beaucoup. Par équivalence de capacité de production nucléaire, la construction de 6500 MW correspond à une construction dont le budget serait de 19,5 milliards de dollars.

China Nuclear Power, associé d'EDRA, peut donc escompter plusieurs marchés très lucratifs en Egypte, Bangladesh, aux Émirats Arabes-Unies et au Pakistan ; cependant leur investissement a déjà été limité en Malaisie.

À noter : l'entreprise Schenzen China Nuclear était le premier sponsort du Forum ministériel des énergies renouvelables en ASEAN, organisé à Kuala Lumpur du 15 au 18 novembre 2015. Mr Mao Chum, directeur de l'entreprise Shenzhen China Nuclear, parle couramment le français après avoir travaillé pendant près de dix années à AREVA. Moins d'une semaine après notre rencontre, le 23 novembre 2015, China General Nuclear Power annonce l'acquisition du « géant nucléaire » EDRA, ceci dans le cadre de la politique « Belt and Road Initiative ». L'année suivante, lors des réformes des entreprises publiques chinoises de 2016, l'entreprise ayant acquis EDRA, Schenzen China Nuclear, devient l'entreprise mère du conglomérat d'État China General Nuclear Power.

Section 2.3 – Stratégie des réseaux Chinois pour une implantation alternative en Malaisie

En 2010, le Global Financial Integrity (GFI) établit un classement mondial des pays les plus touchés par l'évasion fiscale. La Malaisie se situe en seconde position sur la période 2000 à 2010, derrière la Chine et devant le Mexique. Ce sont 200 milliards de ringgits qui sortent des frontières de Malaisie sur la seule année 2010¹⁷⁷. Le déferlement des montages financiers sur la péninsule est relayé par l'ICJJ, plateforme d'expertise et média international. L'existence d'un réseau financier de Malaisie vers Singapour y est décrite pour transiter vers les paradis fiscaux. Le rapport estime que 20% des fonds exportés de Malaisie se font de manière illégale ; l'évasion fiscale étant en soi une pratique répandue et encadrée.

En 2012, l'investigation sur les pratiques de détournement d'argent liés au projet de Bakun et la diffusion des rapports sur les impacts du barrage font écho aux enquêtes menées au niveau national sur les mauvais payeurs de Malaisie.

En Malaisie, le problème n'est pas tant lié aux capitaux sortant des frontières, qu'aux capitaux entrants dédiés exclusivement aux autorités publiques locales.

Les entreprises chinoises dans leur implantation privilégiée en Malaisie peuvent compter sur les institutions malléables de Malaisie, tels le ministère des finances, l'agence de comptabilité de Malaisie (MIA), la commission des entreprises attribuant des marchés (SSM), les autorités publiques responsables des Corridors (ECER et SCORE) ; le peu d'empressement des autorités publiques de Malaisie à faire respecter une certaine égalité de traitement dans les contraintes aux entreprises étrangères face à la loi de la commission des entreprises de Malaisie (SSM) contribue à faciliter les montages chinois.

Sous-sections :

- 1- Des institutions publiques malléables jusqu'aux entreprises chinoises.
- 2- La plateforme Labuan venant en aide aux entreprises étrangères
- 3- Le réseau parallèle de l'hégémon chinois Hangzhou-Sinomast

¹⁷⁷<https://www.icij.org/offshore/top-malaysian-politicians-use-offshore-secrecy-singapore>

2.3.1- Des institutions publiques malléables jusqu'aux entreprises chinoises

Nous expliquons ici l'apport de plusieurs institutions publiques de Malaisie parfois qualifiées de pro-chinoises. En effet, beaucoup d'amalgames sont formulés autour de certaines institutions publiques regroupant les « Chinois » de Malaisie. Nous ne considérons pas que les ethnies chinoises de Malaisie soient au cœur des stratégies d'implantations des entreprises publiques de Chine. Pour éviter cette confusion entre Chinois de Chine et de Malaisie, nous retenons quelles sont les institutions publiques réellement partenaire des Chinois de Chine, et non celles représentant la communauté malaisienne d'origine chinoise. Les débats sur la nature et la place des communautés chinoises à l'étranger nous rappellent que les communautés chinoises vivant en Malaisie ne constituent pas un apport pour la politique chinoise ou pour son déploiement économique : les Chinois de Malaisie sont bien sûr avant tout des Malaisiens.

On ne peut que rejoindre le constat selon lequel le parti politique Malaysian Chinese Association (MCA) participe au déploiement des entreprises chinoises à l'étranger. Ce parti est une récupération électorale des communautés ethniques chinoises de Malaisie, un parti associé au Nasional Berhad, présidé par Najib Razak, qui participe lui-même à la mise en place des entreprises chinoises en Malaisie à travers la contractualisation des MoU.

D'autres institutions publiques de Malaisie ont un réel poids économique dans la facilitation des échanges bilatéraux entre la Chine et la Malaisie. Nous retenons, par exemple, les chambres de commerce et d'industrie chinoises associées de Malaisie (ACCCIM) chargées officiellement de faire le lien entre les PME de Malaisie et de Chine.

Les missions de l'ACCCIM se concentrent sur l'aide aux entreprises détenues par les communautés chinoises de Malaisie et les expertises techniques montrant l'opportunité des marchés en Malaisie. Le rôle de l'ACCCIM est indirect, limité à une chambre de commerce sans autre pouvoir que la consultation, particulièrement destinée aux PME des communautés chinoises de Malaisie. Une seconde institution, le Malaysia China Business Council (MCBC), œuvre à l'amélioration des relations bilatérales entre la Chine et la Malaisie.

Cette institution est un réel levier permettant l'implantation des entreprises nationales à l'étranger, en proposant des plans d'aménagement économique, à l'exemple de la ZEDP de Nshan. Cette institution aide les entreprises de Malaisie à s'implanter en Chine, et non l'inverse.

Pour caractériser le fonctionnement des institutions publiques de Malaisie, nous retenons pour étude le réseau d'entreprises Hangzhou-Sinomast, un réseau particulièrement influent qui participe de manière active à l'implantation des entreprises chinoises en Malaisie.

Outre l'ensemble des autorités publiques et des institutions malléables de Malaisie, certains ministères et institutions publiques de Malaisie, contraints ou non, contribuent à renforcer les réseaux d'entreprises chinoises. A l'exemple de la Bank Negara Malaysia, banque centrale de Malaisie et principal partenaire de Corpsec, entreprise publique 1 Malaysian Development Berhad, qui est le collaborateur de Corpshare. Corpsec et Corpshare étant des conglomérats qualifiés de « départements exécutif » du Hangzhou-Sinomast.

C'est aussi le MITI (Ministry of International Trade and Industry) qui a accordé les marchés publics aux entreprises chinoises, quand les centres d'expertises associés, Chemsain et IKM, sont de façon notoire sous contrôle de Sinomast, entreprise malaisienne filiale de Corpsec attachée au conglomérat sino-malaisien Hangzhou-Sinomast.

Ces ententes entre les autorités publiques de Malaisie et les entreprises chinoises se concentrent principalement autour du conglomérat Hangzhou-Sinomast ; la seule exception est l'institution MIDA (Malaysian Investment Development Authority), qui représente la principale institution de Malaisie avec un rôle d'intermédiaire financier des IDE (Investissements Directs à l'Étranger). Cependant, ces IDE chinois passant par l'intermédiaire du MIDA sont marginaux et ne représentent qu'une partie infime des investissements et entreprises chinoises en Malaisie.

2.3.2- La plateforme Labuan venant en aide aux entreprises étrangères

Labuan, la plateforme nationale d'aide aux entreprises étrangères, conseille les entreprises et apporte des solutions à ses entreprises clientes.

Lorsque nous évoquons la « plateforme d'aide Labuan », nous parlons bien d'une plateforme immatérielle d'aide aux entreprises, à l'image d'une agence d'expertise et non d'un territoire d'échanges. Le nom de cette plateforme porte le nom de l'île de Labuan, territoire fédéral de Malaisie au large des côtes du Sarawak, Brunei et Sabah. C'est un paradis fiscal pour les entreprises de Chine et de Singapour en Asie du Sud-Est.

Cette île domicilie un grand nombre d'entreprises chinoises établies en Malaisie.

Le Company Act (1965) et la politique de discrimination positive des entreprises malaises (2015 article 308) proposent un large panel d'avantages fiscaux et techniques pour les sociétés à responsabilité limitée de type Bumiputeras Malais qui ont le statut d'entreprises incorporées.

La plateforme Labuan aide les entreprises pour leur implantation, l'enregistrement, le suivi et le management pour leur conformité aux lois nationales sur le territoire de Malaisie.

Dans la procédure SSM, les entreprises étrangères se heurtent à 5 principales difficultés formalisées dans le Company Act (CA 1965) et le Registration of Businesses (ROBA 1956) :

- 1- Les investisseurs étrangers ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire pour une entreprise étrangère (ROBA 1956) ;
- 2- Les travailleurs étrangers ne peuvent pas demander un visa de travail pour une nouvelle entreprise étrangère (CA 1965 statut Bumiputera) ;
- 3- Les nouvelles entreprises étrangères doivent avoir un capital de départ de 1 million RM et obtenir la licence Wholesales Retail Trade (WRT 2015 CA 1965) ;
- 4- Les renouvellements des licences commerciales et de permis de travail après fin de validité sont difficilement obtenus (administration SSM) ;
- 5- Les taxations des entreprises étrangères s'élèvent jusqu'à deux fois celles payées par les entreprises malaises (Company Limited Berhad, CLBGC 2016 CA 1965).

La plateforme Labuan est une alternative aux partenaires de la SSM pour les entreprises, elle ne remplace pas le processus de la SSM mais se positionne en tant qu'intermédiaire facilitant les démarches auprès des partenaires de la SSM.

En Malaisie, la baisse générale de création d'entreprises incorporées, entre les années 2014 et 2015, traduit l'instabilité face aux évolutions des politiques nationales, mais résulte aussi du fort contrôle de la SSM pour l'agrément des entreprises à la chambre du commerce. En 2015, la SSM a envoyé 2363 entreprises en comparution immédiate pour mise en faillite. Les sociétés « radiées¹⁷⁸ » du registre du commerce par la SSM, suite à une faillite provoquée sur décision de justice, atteignent le chiffre record de 29 180 sur l'année 2014, 23 849 en 2013, soit une hausse des radiations par la SSM de 22,3% en une année.

Un climat délétère est mis en œuvre, auquel s'ajoutent les « recours faciles » à la triche et des pratiques institutionnalisées où les entreprises étrangères achètent leur titre malais. La plupart des entreprises commerciales étrangères ne respecte pas l'obligation d'embauche majoritaire de salariés malais, et se résigne donc à prendre le statut de bureau de représentation qui les limite alors à des activités non-commerciales. Se créent des officines de bureau de liaison, d'activités de coordination, de promotion ou de consulting, qui ont la possibilité de créer des filiales commerciales locales malaises. Il s'agit là du schéma prédominant mais non unique ; quelques entreprises étrangères, en nombre restreint, ont opté pour des formes d'entreprises incorporées, filiales, joint-venture. Dès leur création, elles déclarent avoir embauché majoritairement des Malais et évitent ainsi les contrôles de ses entreprises étrangères incorporées en assurant leur rôle de pourvoyeurs de fonds aux différents échelons de la SSM ; reste une principale difficulté, les directeurs de la SSM changent constamment de postes.

Dire que le climat économique en Malaisie s'est détérioré ces dernières années, c'est minimiser l'envergure de cette catastrophe pour l'ensemble des entreprises étrangères, sans tenir compte de leurs performances, de leur notoriété ou de leur expansion internationale. Nous avons entendu leur insécurité et leur précarité au cours des entretiens menés en entreprise lors des rencontres en Malaisie auprès des directeurs de tout type d'entreprises ; qu'il s'agisse des leaders du solaire allemand, français ou américain, des chefs du gaz français et russes, dans les matériaux de construction belges et français, pour l'informatique de Suède, dans l'hôtellerie, les boîtes de consulting, etc.... Tous se rejoignent dans des propos communs découragés : « Nous ne savons pas si nous serons toujours là dans deux ans ». Chacun se prépare pour le départ d'une Malaisie dont ils sont devenus les indésirables, aux motifs d'une politique discriminante qualifiée de « code éthique ». Une politique de plus en plus restrictive menée par la SSM dont les contrôles sont exclusivement destinés à chasser les entreprises étrangères de Malaisie.

¹⁷⁸Loi 2015, article 308. Résumé: Les entreprises non agréées par la SSM peuvent faire l'objet d'une radiation de la chambre de commerce, impliquant l'interdiction d'exercer une activité commerciale ou à but lucratif.

L'île de Labuan est un territoire fédéral de Malaisie, possédant un gouvernement souverain autonome et fédéré à la Malaisie. L'île de Labuan a connu une ouverture rapide, comparée aux anciens sultanats, devenus les 13 États fédérés de Malaisie. Pendant les colonies, cette île était une base avancée contre la piraterie et servait d'axe maritime entre Singapour et Hong Kong.

Jusqu'en 1846, l'île de Labuan appartenait à l'État de Brunei avant d'être incluse aux colonies de la couronne de Grande-Bretagne. Le Labuan sera successivement dépendant des colonies de Bornéo du Nord (1890), administré par Singapour (1906), gouverné par le Sarawak avant d'être détaché du Sabah (1984). En 1984, le Labuan est devenu le troisième territoire fédéral de Malaisie, au même titre que la capitale législative Kuala Lumpur et la capitale administrative Putrajaya.

Localisation du territoire du Labuan.



Source : Composition de l'auteur.

En 1990, l'île de Labuan devient une zone Franche, spécialisée dans les activités financières avec un port franc pour le commerce maritime.

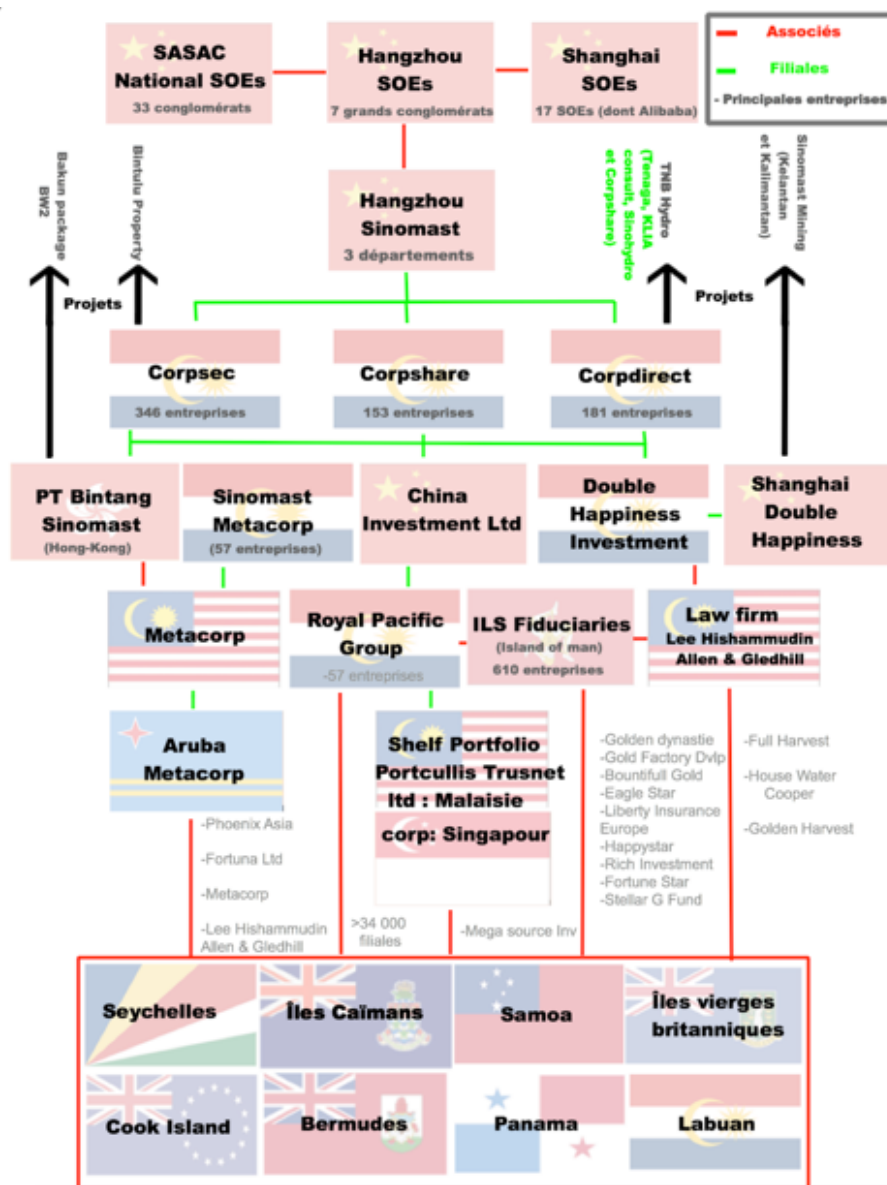
Aujourd'hui, l'île de Labuan fait partie des principales plateformes financières internationales, c'est un paradis fiscal, où les entreprises bénéficient d'un accès privilégié aux îles vierges britanniques, aux Seychelles, aux Bermudes, aux îles Caïman et au Panama.

L'île de Labuan, avec une population de 75 000 habitants sur un territoire de 92 kilomètres carrés, accueille le plus grand conglomérat d'entreprises chinoises en Asie du Sud-Est, organisées autour du réseau Hangzhou Sinomast.

2.3.3 - Le réseau parallèle de l'hégémon chinois Hangzhou-Sinomast

La plateforme Labuan accueille le plus grand conglomérat d'entreprises chinoises en Asie du Sud-Est : le Labuan Sinomast, spécialisé dans les secteurs des mines, des énergies et de l'exploitation des ressources naturelles. Les entreprises du Labuan Sinomast sont majoritairement implantées dans les régions du Kalimantan et du Sarawak. Nous reviendrons par la suite sur ce conglomérat dans l'étude du barrage de Bakun au Sarawak. L'entreprise Labuan Sinomast appartient à l'entreprise chinoise d'État, Hangzhou Sinomast, entreprise spécialisée dans le commerce maritime. Nous avons ici reconstitué le réseau de collaborateurs et de filiales associés à Hangzhou Sinomast, allant de la Chine jusqu'aux principaux paradis fiscaux dans le monde, un axe financier entrant en Malaisie par l'île de Labuan.

Schématisation des réseaux Hangzhou-Sinomast entre la Malaisie et les paradis fiscaux



Source :
Composition de
l'auteur.
Légendes : (SOEs :
State-Owned
Enterprises). (Étude
du réseau à partir
des rapports de
Panama Papers et
des entreprises
Offshore¹⁷⁹).

¹⁷⁹<https://offshoreleaks.icij.org/nodes/11007078>

L'étude des liens entre les entreprises est confirmée cas par cas sur le site officiel des entreprises. L'entreprise d'État Hangzhou Sinomast possède 3 départements formés en conglomérats d'entreprises chinoises qui sont : Corpsec avec 346 entreprises, Corpshare avec 153 et Corpdirect avec 181.

- 1- Les entreprises du Corpsec sont diversifiées en raison des nombreux partenariats pour projets accordés à ces entreprises en collaboration avec les conglomérats chinois d'entreprises d'État central. Corpsec est représenté en Malaisie par sa filiale Sinomast Metacorp, établie conjointement avec l'entreprise de Malaisie Metacorp. L'entreprise Sinomast Metacorp eut en charge des ouvrages de génie civil pour Sinohydro lors de la construction du barrage de Bakun au Sarawak. L'autre projet phare concerne sa participation au « Master plan » du port de Bintulu au Sarawak pour l'export de marchandises et de produits pétrochimiques.
- 2- Les entreprises du Corpshare interviennent essentiellement dans le domaine de la finance. Lors de la création du Royal Pacific Group situé au Labuan, grâce à son entreprise China Investment Ltd, l'entreprise Corpshare intègre l'immense réseau financier du Royal Pacific Group, implanté dans l'ensemble des grands paradis fiscaux internationaux. L'entreprise particulièrement active, à l'image de l'entreprise Shelf Portfolio Portcullistrusnet, est intégrée au Corpshare et basée directement en Malaisie par le biais de Hangzhou-Sinomast. Les entreprises Corpshare et Corpsec constituent une gigantesque plateforme d'évasion fiscale vers les Seychelles, les îles vierges britanniques, Cook Island, les Samoa, les îles Caïmans, Singapour, Hong-Kong, Labuan, Taïwan et la Nouvelle Zélande.

L'entreprise ILS Fiduciaries, basée au Labuan et à l'île britannique de « Island of Man », représente un autre partenaire important de Corpshare. Le conglomérat ILS regroupe 610 entreprises financières à travers le monde, présentes sur l'ensemble des pays et des « paradis fiscaux » comme les Seychelles, les Bermudes, la Suisse etc... selon les différentes listes noires.

- 3- Le troisième département de Hangzhou Sinomast est le conglomérat Corpdirect qui regroupe 181 entreprises spécialisées dans la finance, l'industrie et l'exploitation des ressources naturelles. A la création d'Hangzhou Sinomast en 2006, l'implantation des entreprises de Corpdirect se concentrait en priorité dans les régions du Kalimantan en Indonésie par l'intermédiaire de l'entreprise Nova Negara Silantan. Suite à la création de Sinomast Metacorp, Hangzhou Sinomast a accès aux marchés de Malaisie et au partenariat d'ingénierie entre Sinohydro, Corpdirect et les entreprises de Malaisie KLIA Consulting et Tenaga. Ces entreprises ont créé conjointement la filiale sino-malaisienne TNB Hydro. Un grand nombre d'industries appartenant au conglomérat de Corpdirect et de Sinohydro va s'installer au Kelantan, au Terengganu et au Sarawak. Ces entreprises sont spécialisées dans l'exploitation des ressources naturelles, et particulièrement de la bauxite et des polysilicones pour la production d'aluminium.

Les conglomérats Corpsec, Corpshare et Corpdirect sont repérés comme départements de l'entreprise d'État Hangzhou Sinomast. A l'intérieur de ces conglomérats d'entreprises Corpsec, CorpShare, et Corpdirect, il existe plusieurs autres conglomérats d'entreprises. Le conglomérat Labuan Sinomast regroupe 57 entreprises spécialisées dans les secteurs des mines, des énergies, de l'exploitation des ressources naturelles et dans le foncier¹⁸⁰. Les entreprises du Labuan Sinomast sont majoritairement implantées dans les régions du Kalimantan et du Sarawak, ce conglomérat est légalement sous la juridiction du Labuan et des Bahamas.

Hangzhou Sinomast est partenaire de l'entreprise publique de Malaisie Tenaga Nasional Berhad (TNB), et implante ainsi des entreprises créées en « joint-venture » opérant en Malaisie et enregistrées au Labuan. En outre, les partenaires publics privilégiés de Hangzhou Sinomast sont les autorités du Corridor de SCORE, le Sarawak Electricity Supply Corporation (Sesco) et la Malaysia Mining Corporation Bhd (MMC). Ces partenaires bénéficient de pouvoirs publics pour l'administration des territoires ou de certains secteurs, renforçant ainsi le réseau d'entreprises qui appartiennent au Hangzhou Sinomast, à travers ses conglomérats Corpsec, Corpshare et Corpdirect et qui regroupent 680 entreprises partenaires localisées au Labuan.

Les consultants juridiques de Lee Hishammudin Allen & Gledhill au Labuan assurent la sécurité des transferts de fonds des groupes Sinomast, tandis que les conglomérats de Hangzhou Sinomast forment des partenariats avec les autorités locales afin de réserver des marchés à leurs entreprises intégrées.

Si le réseau Hangzhou-Sinomast est le principal réseau d'entreprises implantées au Labuan qui exercent leurs activités en Malaisie, il n'est cependant pas le seul et vient d'être mis en situation de concurrence avec les nouveaux conglomérats d'État conformément à la nouvelle gouvernance des entreprises chinoises depuis 2016. A l'image du projet de barrage de Bakun au Sarawak, l'entreprise Consulting Corpsec, par l'intermédiaire des autorités locales du Sarawak, a imposé ses industries dans le marché attribué au conglomérat Sinhydro, un conglomérat privilégiant l'implantation de ses propres industries partenaires.

Certes les conglomérats Sinhydro et Hangzhou Sinomast sont partenaires, mais ils restent concurrents sur les marchés internationaux. La planification politique d'un monopole entraîne une rivalité entre les différents conglomérats chinois qui visent à faire bénéficier leurs entreprises partenaires de leurs canaux d'implantation privilégiés.

¹⁸⁰ <https://offshoreleaks.icij.org/search?utf8=✓&q=labuan+sinomast&e=&commit=Search>

Chapitre 3 – Occupation du Cambodge accordée à la Chine : concessions d’une économie non-administrée

L'économie du Cambodge est moins développée et moins organisée que ses voisins malais ; ses institutions gouvernantes sont moins fortes, moins stratégiques et moins disciplinées.

La succincte présentation du contexte économique, pour les entreprises au Cambodge, nous amène à montrer le rôle manifeste de la famille du premier ministre Hun Sen, particulièrement à travers la concentration des richesses autour du conglomérat Royal Group.

L'objectif de cette démonstration est de montrer comment les entreprises d'État de Chine construisent leurs monopoles sur des territoires sans gouvernance, ou du moins, sans institutions fortes.

Les échanges commerciaux entre les deux pays se chiffrent à hauteur de 3 milliards de dollars en 2013 et ont atteint 5 milliards de dollars en 2017¹⁸¹. C'est une forte croissance, mais un montant total toutefois bien inférieur aux 96 milliards US\$ des échanges bilatéraux entre la Chine et la Malaisie, en 2017.

Il est cependant indubitable que l'influence de la Chine au Cambodge va bien au-delà des échanges commerciaux. Le Cambodge est un soutien indéfectible à la politique extérieure de la Chine ; ainsi, le Cambodge pose son veto au tribunal de l'ASEAN qui condamne l'intervention de la Chine sur les territoires maritimes de l'Asie du Sud-Est ; il livre, sans se faire prier, les opposants politiques et les représentants des ethnies subversives aux autorités chinoises. Le Cambodge clame constamment la supériorité de la puissance chinoise.

La soumission politique du gouvernement du Cambodge face aux volontés de la Chine, provoque un triste constat : le Cambodge est une sous-province chinoise, une économie vendue à la Chine.

Sections Chapitre 3 :

- Développement inachevé d'un État-monarque sans roi au pouvoir
- Partenariats d'ententes pour la subordination du Cambodge à l'autorité chinoise
- Stratégies des réseaux chinois pour une implantation légitime sur des territoires concédés

Nous proposons en annexe :

- Annexe 4 - Les pleins pouvoirs autour de la famille d'Hun Sen et du conglomérat Royal Group

¹⁸¹<https://opendevelopmentcambodia.net/tag/bilateral-trade/#!/story=post-114454>

Section 3.1- Développement inachevé d'un État-monarque sans roi au pouvoir

L'étude des entreprises implantées au Cambodge se base sur un ensemble de grilles de données selon la nationalité de leur actionnaire principal. Ce recueil tient d'une démarche technique comme il en existe peu, mais ses données ne sont pas fiables pour autant. Pour l'année 2015, la chambre de commerce de Phnom Penh a inscrit 514 000 entreprises quand la JICA (Japan International Cooperation Agency) en retient 550 000 ; les agences d'enregistrements avancent que près de 95% des entreprises ne sont pas enregistrées et que leur nombre résulte d'une estimation. Cette situation tient à la défaillance de la chambre de commerce de Phnom Penh ; de plus, il n'existe aucune réelle commission des entreprises au Cambodge.

Partant de ce contexte général de l'économie du Cambodge, nous sondons la place de l'État et la légitimité de son pouvoir, notamment à partir de 2015, alors qu'il est dans une situation de transition, passant d'un l'État prébendier vers un État concessionnaire.

Sous-sections :

- 1- Une économie infructueuse et sans moyens
- 2- Une multitude d'agences publiques inopérantes

3.1.1 : Une économie infructueuse et sans moyen

Au titre de l'incurie, le palmarès du Cambodge, toutes sources confondues¹⁸², est impressionnant : il est le reflet d'un État ayant lâché prise, sans contrôle sur son économie, ni sur ses institutions, ni sur les administrations publiques.

Le pays était classé jusqu'en 2015 dans la liste des 50 pays les moins avancés au monde, incapable de lutter contre les bandits et les chercheurs d'or omniprésents sur son territoire.

Le Cambodge est une plateforme importante de contrebande et de commerce illégal dans le monde. Présent dans la liste noire du « blanchiment d'argent » de la Banque Mondiale. Le Cambodge fut qualifié « d'État de la drogue » par l'ONU en 1994.

¹⁸² Blog "Drug State": <http://natethayer.typepad.com/blog/cambodia-public-figure-theng-bunma/>
Revue de presse de déforestation https://www.sciencesetavenir.fr/decouvrir/le-cambodge-perd-sa-foret_103951
http://www.lemonde.fr/international/article/2015/12/31/au-cambodge-la-mafia-du-bois-ravage-la-foret-en-toute-impunite_4839993_3210.html
Sacs plastiques: <http://www.khmertimeskh.com/news/36818/documentary-reflects-cambodia---s-battle-with-plastic/>
Corruption index: <https://www.transparency.org/country/KHM>

En 2015, le Cambodge est le premier pays du classement mondial concernant la coupe de bois et de la pêche illégale en eau-douce. Également, le pays est 1er mondial au classement de la corruption évaluée dans les pays qui ne sont pas en situation de guerre ouverte.

D'autres records mondiaux s'ajoutent : c'est le pays où le nombre de sacs plastiques utilisés par personne est le plus important d'Asie ; c'est aussi le leader mondial du nombre de feux de forêts visibles depuis satellite, donc importants. Jusqu'en 2017, année où l'Indonésie reprend la première place sur le podium, c'est aussi la plus grande surface de forêt vierge détruite en 2015 et 2016.

En 2015, le Cambodge est sorti de la liste des 50 pays les moins avancés, qui sont pour la plupart des pays en guerre ou des principautés très petites, 26 de ces administrations autonomes ont un PIB inférieur à 2 milliards de dollars. En 2017, avec un PIB de 22 milliards de dollars, le Cambodge est classé à la 105^{ème} position des pays les plus riches sur les 188 pays recensés par le FMI et l'OMC.

Le PIB du Cambodge est au niveau du Honduras et de Trinité et Tobago. Bien que le Cambodge ne connaisse pas les guerres de gangs et la menace armée, cette tranquillité, relativement récente depuis la fin de l'autogénocide perpétré par les Khmers Rouges, n'a pas amené la prospérité espérée au niveau de l'ensemble de la population

Les perspectives de développement pour l'économie du Cambodge sont réalisées à court terme¹⁸³ et s'inscrivent dans un contexte social particulièrement inégalitaire, marqué par l'absence d'institutions régulatrices, dans un environnement particulièrement détérioré. Le sous-développement des infrastructures ne permet pas d'envisager une convergence entre la croissance économique et le développement du pays¹⁸⁴.

Le Cambodge est une autocratie autoritariste détenant le monopole de la violence, dont la recomposition politique est centrée autour d'une « diaspora chinoise » (2010)¹⁸⁵, qui profite d'un système vulnérable¹⁸⁶. La centralisation des pouvoirs économiques autour d'un « État prébendier »¹⁸⁷, violent et imprévisible¹⁸⁸, amène à concevoir le développement du pays comme un conflit permanent¹⁸⁹. Les populations sont exclues du développement à partir d'un système néo-patrimonial¹⁹⁰, basé sur le patrimoine post-khmer rouge¹⁹¹ dont les autorités publiques sont les principaux héritiers.

¹⁸³ GERMAIN JM. GUICHAR, S. 1998. *L'Asie du Sud-Est: quelles perspectives de croissance à moyen terme?*. Économie et statistique. No 311. P3-36.

¹⁸⁴ BAYART, JF. 2004. *Libéralisation économique et violence politique*. Paris. Fasopo.

¹⁸⁵ SANJUAN, T. TROLLIET, P. 2010. *La Chine et le Monde chinois, une géopolitique des territoires*. Paris. Armand Colin.

¹⁸⁶ DONER, RF. RITCHIE, BK. SLATER, D. 2005. Systemic vulnerability and the origins of developmental states: Northeast and Southeast Asia in Comparative perspective. International organization. Vol 59. P327-361.

¹⁸⁷ BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.

¹⁸⁸ MENGIN, F. BAYARD, JF. BERTRAND, R. HIBOU, B. MARCHAL, R. 2007. La présence chinoise au Cambodge. Contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire. Paris. CERI.

¹⁸⁹ BONO, I. HIBOU, C. 2017. *Le développement comme champ de bataille*. Revue internationale de politique de développement. Vol 20. P9-30.

¹⁹⁰ KIMCHOEM, P. 2007. *Accountability and neo patrimonialism in Cambodia : A critical literature review*. Phnom Penh. Cambodia Development Resource Institute.

Le gouvernement du Cambodge trouve un intérêt aux conflits opportuns¹⁹² qui permettent d'exercer de manière légitime un pouvoir de monopole¹⁹³, d'affirmer sa condition de « point focal de gouvernance »¹⁹⁴. Par exemple, le maintien de la pauvreté et le manque d'efficacité des institutions publiques dans le pays permettent au Cambodge d'être destinataire des Aides Publiques au Développement, lesquelles sont à disposition du premier ministre et légitiment son pouvoir

Le gouvernement cambodgien apparaît comme un État de bandits chevronnés ; des organisations mafieuses se structurent en un nombre important d'agences ministérielles. Cette forte présence d'agences ministérielles va au-delà de la simple régulation publique, elles sont même en situation de réelle concurrence entre agences ministérielles. Des mafias publiques, se disputent les rues entre cartels afin d'élargir leur surface de monopole.

Bien que le Cambodge ait un PIB nominal supérieur au Laos, le PIB en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) au Laos est deux fois supérieur à celui du Cambodge.

De même, le PIB/habitant est égal entre le Cambodge et le Myanmar, mais le PIB/PPA est bien supérieur au Myanmar. Le constat est équivoque : au Cambodge, la population est pauvre, la vie est chère et l'économie du Cambodge tient du grand bazar.

En 2015, la chambre du commerce de Phnom Penh admet que 97% des salariés au Cambodge ne sont pas enregistrés, et annonce dans le même temps les chiffres du chômage à 0,1%. Suite à cette annonce, les nombreux tags muraux dans la ville de Phnom Penh « Full unemployment », aujourd'hui effacés, font écho à l'indicateur de minima salarial de 200 dollars pour l'enregistrement au ministère du travail. Etant donné que 97% de la population active n'est pas enregistrée à la chambre de commerce, nous pouvons considérer qu'il existe un marché parallèle du travail sous-payé permettant le plein emploi.

De 2010 à 2015, la JICA a réalisé un grand travail de traduction en partenariat avec la chambre de commerce de Phnom Penh. Ce programme correspond à la « phase 3 » de l'Aide publique au Développement du Japon au Cambodge, et s'applique aux traductions en anglais des données d'entreprises, puis laisse place à la « phase 4 » portant sur le développement des organes législatifs et judiciaires.

Depuis 2011, l'institution européenne « Eurocham » a également pour mission de réaliser la traduction des données et des lois pour les entreprises au Cambodge. Cependant, l'activité de cette institution internationale se concentre uniquement sur la traduction des nouvelles lois du commerce (dossier No 2 p 61 à 90, rapport MoC 2016-2017) délaissant les données d'entreprises ; par contre, cette institution met à disposition et commercialise les traductions pour les entreprises. Ce détournement peu légal contraint les entreprises étrangères à faire appel au service juridique interne de l'entreprise qui se sera procuré les lois nationales traduites.

¹⁹¹ GOTTESMAN, E. 2004. *Cambodia, after the Khmer rouge. Inside the Politics of Nation Building*. Chiang Mai. Silkworm Book.

¹⁹² VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

¹⁹³ GARKINKEL, H. SKAPERDAS, S. McBRIDE, M. 2012. *Governance and norms as determinants of arming*. *Revue d'économie politique*. Vol 122. P197-212.

¹⁹⁴ OULD AOUDIA, J. MEISEL, N. 2008. *L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement*. *Revue d'économie politique*. *Revue d'économie politique*. Vol 59. P1159-1191.

À partir du 1^{er} janvier 2016, le ministère du commerce (MoC) a lancé la première plateforme en ligne pour la régularisation des entreprises¹⁹⁵. Non seulement les nouvelles entreprises ont la possibilité d'initier la procédure d'identification sur le registre du commerce, mais également, les entreprises déjà créées doivent s'enregistrer sur cette plateforme. On pourrait s'attendre à ce que cette application en ligne permette une meilleure gestion et transparence des entreprises enregistrées. Cependant, le suivi de cette plateforme n'est pas à la hauteur de sa potentielle utilité.

Le rapport du MoC est composé de quatre dossiers totalisant 113 pages de données scannées de travers, uniquement accessibles en khmer¹⁹⁶, et les quelques données publiées ne valent pas les efforts faits pour la traduction.

Nous retenons qu'il existe 598 537 entreprises au Cambodge en janvier 2017, soit 28 116 de plus qu'en 2016, en intégrant la forte hausse des nouvelles entreprises entre janvier 2014 (505 134 entreprises) et janvier 2017 (598 537).

Les données concernant les entreprises s'entremêlent avec les taux de change, les actions en bourses et les différents taux de douanes « FOB » (Free On Board) entre le Cambodge et le reste du monde. À la page 95 du rapport annuel du MoC 2016-2017, on peut même trouver un indicateur de taxe sur le dioxyde de soufre par tonne métrique, imposé avec le Vietnam, une démarche environnementale isolée dans la grille des douanes entre le FOB de l'Angleterre et de Singapour.

Le rapport du MoC 2016-2017 est bien moins technique comparé à celui de 2013-2014, ce dernier est le seul réalisé par l'agence japonaise internationale JICA et accessible avant la mise en place de la plateforme d'enregistrement des entreprises. En effet, le rapport 2013-2014 réalisé en partenariat avec la JICA indique le nombre d'entreprises non seulement par activité, mais également selon la nationalité du propriétaire. De plus, le rapport 2013-2014 informe de la taille des entreprises et de leur structure foncière. Ces indicateurs n'étant pas reconduits dans les rapports 2016-2017, suivant notre axe d'étude des entreprises chinoises implantées au Cambodge, nous retenons ici les données du rapport 2013-2014¹⁹⁷.

¹⁹⁵<https://www.businessregistration.moc.gov.kh/starting-a-business-2/register/>

¹⁹⁶<https://www.moc.gov.kh/Portals/0/Docs/TradeInfo/AR2016-20170103104926391.pdf>

¹⁹⁷<http://www.stat.go.jp/english/info/meetings/cambodia/phase3.htm>

Répartition de ces entreprises par nationalité du propriétaire de l'entreprise selon la IICA 2013- 2014.

Taille de l'entreprise par salariés.	Total	Cambodge	Chine	Vietnam	Autre pays d'Asie	US et UE	Total étrangère
1-10	493 544	488 915	1 623	2 467	205	206	4629
11-50	10 009	9 456	218	43	95	133	553
51-100	800	672	79	8	16	19	128
101 et plus	781	454	214	3	58	21	327
Total	505 134	499 497	2 134	2 521	374*	379	5637

Entreprises enregistrées à la Chambre de Commerce de Phnom Penh par secteurs d'activités et nationalités du propriétaire :

	<u>Total</u>	<u>Chine</u>	<u>Vietnam</u>	<u>Autre Asie</u>	<u>US et UE</u>
Total entreprises	505134	2134	2521	549	379
Carrières de mines	179	10	1	2	3
Manufacture	71416	470	120	65	18
Electricité et gaz	4607	7	16	2	1
Traitement d'eau	461	4	2	0	1
Construction	188	1	1	13	3
GDV ¹⁹⁸	292350	776	1135	129	53
Transports et stockage	1557	21	5	20	6
Restauration et hôtellerie	69662	421	856	135	171
Information et communication	4711	47	56	19	10
Finance	3584	30	10	33	8
Activités d'Etat	120	4	0	3	0
Scientifique et HT	957	9	0	11	5
Services support	6023	27	11	16	10
Education	9874	23	3	27	19
Santé et social	4885	35	24	8	12
Métiers de l'art	1780	14	15	9	14
Autres services	32780	235	266	311	45

Cette grille d'enregistrements présente les entreprises selon l'activité, la taille de l'entreprise et la nationalité du propriétaire. Nous précisons que l'abandon de certains de ces indicateurs dans les nouveaux rapports du MoC n'est pas le fait de la responsabilité de ce ministère, mais du désintérêt et priorité divergentes des programmes successifs de traduction.

¹⁹⁸GDV :Grossistes, vente au détail et réparation de véhicules.

3.1.2- Une multitude d'agences publiques inopérantes

Ce problème d'accès au droit pour les entreprises mène à des restructurations atypiques entre sphères privée et publique. En effet, les entreprises voulant étendre leur activité sont amenées à changer le statut de leur entreprise sous forme d'agence ministérielle. Ce sont des entreprises directement sous la responsabilité d'un ministère, dont les directeurs exclusivement cambodgiens, changent leur costume de chef d'entreprise pour devenir de hauts fonctionnaires.

Les agences ministérielles sont des entreprises ayant le statut d'agence semi-publique. Dans les faits, les entreprises acquièrent ce statut leur permettant d'éviter les systèmes de double taxation¹⁹⁹.

Tableau des agences ministérielles au Cambodge selon la taille de ces entreprises et leur secteur d'activité (étude de la JICA 31 décembre 2014)²⁰⁰.

Ministères	Nombres d'employés.				Total
	1-10	11-50	51-100	101<	
Commerce	13000	3337	425	616	17378
Economie et finance	1945	491	73	114	2623
Intérieur	595	320	33	33	981
Santé	3847	381	36	36	4300
Travail	116	121	21	71	329
Poste et téléphonie	1759	22	13	11	1805
Tourisme	1246	618	62	53	1979
Social	45	56	8	13	122
Ministère des Femmes	7	5	0	1	13
Banque	355	262	42	17	676
Développement	17	15	9	42	83
Industrie	3220	668	86	183	4157
Eaux	15	2	0	1	18
Biens publics et services	253	43	6	9	311
Culture et religion	4157	33	2	0	4192
Environnement	183	118	35	88	424
Education	4863	2628	228	87	7806
Culture et beaux-arts	440	65	6	1	512
Information	194	55	2	24	261
Justice	23	2	0	1	26
Urbanisme	68	24	1	1	94
Aviation	4	0	0	0	4
Autres	854	216	35	46	1151
Total par taille	37206	9482	1128	1429	49 245

¹⁹⁹En janvier 2019, les autorités chinoises ont sollicité le gouvernement du Cambodge afin d'acquitter les entreprises chinoises du système de double taxation.

²⁰⁰ National institute of statistics et la chambre du commerce de Phnom Penh. Fiche e11f_310 et e11f-330.

Nous totalisons 49 245 agences ministérielles au Cambodge, un chiffre inimaginable qu'il faut nuancer en prenant en compte que certains établissements peuvent être enregistrés dans deux ministères. Par exemple, les agences ministérielles relevant du ministère des eaux sont également sous la responsabilité du ministère des biens publics et des services. De la même manière, les agences ministérielles relevant des banques sont intégrées dans le ministère de l'économie et des finances.

Bien qu'il n'existe ni de ministère des eaux, ni ministères des banques, ces activités sont attachées à des ministères dont les missions prioritaires s'écartent de la gestion de ces marchés. En effet, le ministère des biens publics et des services joue un rôle primordial dans le développement des transports, tandis que le ministère de l'économie et des finances concentre ses activités sur les taxes imposables aux entreprises.

Nous remarquons qu'il n'existe que 26 agences ministérielles relevant du ministère de la justice. Cette faible proportion s'explique par le fait que les entreprises, dans le domaine juridique, concentrent leur activité autour de leur directeur ayant un titre d'avocat. Ces derniers bénéficient d'un système de taxe préférentielle afin d'exercer leur activité ; au Cambodge, les contrats d'avocats ne sont soumis à aucune taxe²⁰¹.

Cette donnée importante, consécutive à l'intérêt porté à la création des agences ministérielles, ne tient qu'au seul objectif que ces entreprises s'affranchissent de la double taxation.

Pourtant, l'organisation de ces nombreuses agences ministérielles sous la responsabilité des ministères du Cambodge ne contribue pas à affirmer l'existence d'un État fort. Au contraire de la commission des entreprises de Malaisie, aucune politique d'État n'est suivie ou mise en application et les ministères les plus actifs, tel que le ministère de l'économie et des finances, sont ceux ayant le plus de taxes à récolter. En dehors de cette activité lucrative pour l'État, entraînant une concentration pyramidale des richesses et participant à légitimer les pouvoirs d'un État prébendier, nous ne pouvons pas caractériser l'organisation juridique et politique du territoire cambodgien comme un État fort : les institutions publiques n'ont aucune autre mission que la collecte des taxes. Les ministères s'ils n'exercent pas cette activité de taxation, tel que le ministère de l'éducation, n'ont pas les fonds suffisants pour mettre en place des politiques de développement. Le paradoxe de cette concentration des richesses, autour d'un « *État violent, rentier, inégalitaire* »²⁰² et prébendier, est que le gouvernement du Cambodge croule sous les dettes accumulées par les différents ministères priorisant et tirant profit des prêts qui leur sont accordés²⁰³.

²⁰¹La profession d'avocat n'est soumise à aucune taxe, cette activité au Cambodge est principalement orientée vers l'expertise juridique pour les petites et moyennes entreprises, où la validation des documents administratifs est systématique et nécessaire. Le titre d'avocat fait suite à une formation pendant deux années, de deux heures chaque vendredi, suivie d'un examen de façade nécessitant surtout la présence d'un garant de la profession, ainsi qu'une inscription au registre d'un montant de 30 000 dollars US. Suite à ce titre, l'avocat possède un tampon à son nom et peut valider les documents des PME, sous contrats non taxés allant de 250 à 700 dollars US. L'inscription au registre est vite remboursée, le plus difficile étant de trouver un garant.

²⁰²MENGIN, F. BAYARD, JF. BERTRAND, R. HIBOU, B. MARCHAL, R. 2007. La présence chinoise au Cambodge. Contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire. Paris. CERI.

²⁰³Discours de Hun Sen en août 2017 à la télévision cambodgienne, pouvant se traduire ainsi : « Vous croyez que je veux que le Cambodge soit pauvre, trouvez-moi un premier ministre qui veut que son pays

Section 3.2 – Partenariats d’ententes pour la subordination du Cambodge à l’autorité chinoise

Les partenariats entre la Chine et le Cambodge sont moins techniques qu’en Malaisie ; nous insistons sur la nature de ces contrats qui prennent la forme d’accords de concessions territoriales, pour une occupation quasiment totale du sol cambodgien.

Les modèles de contractualisation entre l’État chinois et l’État du Cambodge imposent le constat du monopole des territoires et de l’économie du pays par les réseaux chinois. Nous qualifions le principe de l’entente commune des institutions chinoises et cambodgiennes comme « la vente de l’économie du Cambodge à la Chine » en creusant l’exemple des mémorandums of Understanding (MoU) signés entre la Chine et le Cambodge. La logique s’inscrit, en fait, dans la continuité de la loi du plus fort.

Nous scrutons l’influence des réseaux d’acteurs privés et publics qui contractent ces accords de concessions territoriales et nous distinguons deux périodes de transition selon les auteurs de référence pour le Cambodge : l’étude des réseaux sino-khmers de Françoise MENGIN sur la période avant 2007, puis celle des pratiques de violences observées dans les concessions territoriales jusqu’à 2015 par Christophe Gironde²⁰⁴.

Notre étude retiendra aussi une période supplémentaire à partir de 2016 où la politique d’interconnectivité énergétique, entre l’Asie du Sud-est et la Chine, participe à la transition des concessions territoriales de la Chine au Cambodge, se rapprochant ainsi des systèmes de larges concessions selon les projets d’interconnectivité.

Sous-sections :

- 1- Le contrat de vente de l’économie du Cambodge à l’État chinois en 2016
- 2- Des partenariats d’échanges entre aides financières et concessions territoriales
- 3- Un démantèlement des territoires divisés en larges concessions territoriales : avantages comparés des concessions intégrales, sectorielles et par projets

soit pauvre et ramenez-le moi en face [...] Le problème au Cambodge, c’est que le gouvernement avant que j’arrive a accumulé trop de dettes ». À noter : le premier ministre Hun Sen est au pouvoir depuis 1985.

²⁰⁴ GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. *From Lagging Behind to Losing Ground : Cambodian and Laotian Household Economy and Large-Scale Land Acquisitions*. Revue internationale de politique de développement. (en ligne) 06/2015. P1-66.

3.2.1 – Le contrat de vente de l'économie du Cambodge à l'État chinois en 2016

La Chine est le partenaire privilégié du Cambodge ; le premier ministre Hun Sen se déplace en Chine au moins deux fois chaque année et reçoit une fois par an son homologue de Chine Li Sheqiang, premier ministre de Chine. Si l'on doit poser une date qui marque la vente du Cambodge à la Chine, nous pouvons retenir la visite du président Xi Jinping au Cambodge : du 13 au 14 Octobre 2016, le président Xi Jinping et le premier ministre Hun Sen signent 31 MoU sur un ensemble de secteurs économiques. Lors de ces rencontres, ils affirment une entente idéologique entre les deux gouvernements.

Les MoU signés entre la Chine et le Cambodge du 13 au 14 Octobre 2016 :

1. Coopération des secteurs d'inspection
2. Renouvellement des accords de coopération renforcée « under new circumstance ».
3. Programme scientifique d'échanges.
4. Réforme sur les doubles taxations.
5. Accord de coopération pour la construction jointe des projets des routes terrestres et maritimes de la soie.
6. Accord de coopération pour des infrastructures hospitalières ; prêt de 1,2 milliards de Yuan.
7. Échange des conseils pour la construction d'un hôpital « amitié Chine-Cambodge ».
8. Protocole de réduction des dettes du Cambodge envers la Chine.
9. Accord d'encadrement pour des concessions en baux emphytéotiques du projet Vaico.
10. Coopération sur des prêts sans intérêts pour les projets de la rivière Vaico (Prey Veng).
11. Encadrement pour les concessions territoriales en baux emphytéotiques.
12. Coopération sur des prêts sans intérêts pour les projets de la NR51 (périphérie Est).
13. Accord d'encadrement des concessions à la périphérie Ouest de Phnom Penh (NR 51).
14. Planification des réseaux de distribution d'eau.
15. Coopération maritime.
16. Échanges de conseils sur les zones sans taxe à 97%.
17. Discussion pour l'amélioration de la productivité des investissements.
18. Coopération sur la sécurité intérieure.
19. Accord sur le contrôle du commerce humain.
20. Accord sur la radio et la télévision.
21. Accord de concession pour le projet d'aéroport à Siem Reap.
22. Accord de prêt pour la construction des projets d'irrigation de la rivière Vaico.
23. Accord de prêt pour la construction des projets de la route NR 51.
24. Accord de prêt pour la construction de la route périphérique de l'Ouest de Phnom Penh.
25. Accord de prêt pour les réseaux d'énergie en milieu rural.
26. Contrats de concessions pour la construction des routes nationales NR 1, NR 7, NR 11.
27. Importation de 200 000 tonnes de riz cambodgien.
28. Contrat commercial pour la construction de lignes à moyenne tension (230 volts) en BOT (BuildOperate Transfert).
29. Investissement et développement du réseau national d'énergie.
30. Protocole d'accord pour un site d'énergie thermique de 450 Mw à Sihanoukville, suivant les bases d'un BOT (BuildOperate Transfer).
31. Accord de 400 millions de Yuan pour les services généraux.

Composition de l'auteur.

Légende : Vert : Mou impliquant un prêt financier.

Rouge : MoU comportant une concession territoriale

Les 31 accords de MoU, signés entre Hun Sen et Xi Jinping, sont d'une valeur considérable lorsqu'ils sont associés aux MoU signés en annexes. Rappelons qu'un MoU signé par les hautes autorités nationales peut s'attacher à la signature d'une multitude de contrats de MoU publics avec des autorités intermédiaires, et complétés par des MoU de droit privé entre les entreprises agréées.

Pour exemple, nous retraçons les quelques accords de coopération économique envisagée dans le second MoU « Renouveau des accords de coopération renforcée », qui amène plusieurs MoU par secteurs d'activités contractés entre Kith Meng, en vertu de son statut de directeur de la chambre de commerce de Phnom Penh, et Jiang Zengwei, secrétaire du Conseil pour la promotion du commerce international en Chine (CCPIT).

Sur la base de MoU signés par les autorités intermédiaires, plusieurs contrats de MoU privés ou semi-publics sont contractualisés entre entreprises agréées par les autorités publiques supérieures. Ainsi pour les activités de l'agriculture, 18 entreprises chinoises vont signer des contrats de partenariat avec 14 entreprises cambodgiennes.

Au total, dès le second MoU signé entre Hun Sen et Xi Jinping, 47 contrats MoU ont été contractés entre les entreprises ou institutions publiques chinoises et cambodgiennes.

La nature des MoU signés entre la Chine et le Cambodge ouvre le débat sur les bienfaits des concessions territoriales et l'efficacité des zones économiques spéciales. Il existe, en 2015, 34 zones économiques spéciales au Cambodge²⁰⁵, dont 12 en activité²⁰⁶. En 2010, seulement 4 ZES étaient en activité²⁰⁷.

La plus grande partie du montant total des investissements étrangers, soit 1,9 milliards de dollars à destination des Zones Économiques Spéciales au Cambodge, est réservée à la province de Sihanoukville (720 millions US\$), puis à celle de Koh Kong (337 millions US\$) et à Svay Rieng (327 millions US\$). Les zones économiques de Sihanoukville profitent des statuts partagés entre Zone-Franche et Zone-Industrielle. La plus grande Zone Économique Spéciale de Sihanoukville (SSEZ Sihanoukville Special Economic Zone) est composée exclusivement d'entreprises chinoises, à savoir 93 industries et 110 entreprises toutes chinoises.

²⁰⁵ Open Development Cambodia <https://opendevelopmentcambodia.net/topics/special-economic-zones/#ref-75076-1>

²⁰⁶ Données des 34 ZES confirmées par le Conseil de Développement du Cambodge (CDC) le 14 juin 2016.

²⁰⁷ BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.

3.2.2- Des partenariats d'échanges entre aides financières et concessions territoriales

Dans les années 1990, les concessions territoriales étaient considérées comme des zones économiques spéciales, pour privilégier l'hypothèse que les concessions accordées sur les territoires ruraux permettraient d'améliorer l'intégration économique des territoires et participeraient à la transition agricole²⁰⁸. Certaines études valident que les concessions territoriales sont un vecteur de respect de la propriété suivant l'internationalisation des territoires²⁰⁹. Les exemples citent des effets bénéfiques dus à la transition agricole permettant l'enrichissement de certaines populations rurales en Thaïlande à travers la diffusion des technologies²¹⁰ ou le nouveau maillage des terrains agricoles au Laos²¹¹.

Des études démontrent que les concessions territoriales permettent une « vernaculisation »²¹², au sens où certaines élites, appartenant aux populations rurales, considérées à ce titre comme moins avancées, accèdent à la mondialisation. Suivant la définition de Manessy en 1984, la vernaculisation est le processus selon lequel les populations viennent à apprendre une langue étrangère pour exprimer leur stratégie de pensée et d'action. La notion est associée à celle de « pidginisation » qui décrit la transition d'une langue de population indigène à une langue simplifiée précédant la « créolisation »²¹³ qui marque son intégration complète dans ce nouveau langage.

De fait, les plantations de caoutchouc sont plus rentables que celles d'aloevera (2008²¹⁴, 2010²¹⁵, 2011²¹⁶) alors les concessions territoriales, et notamment celles de Chine, permettent l'enrichissement des populations rurales d'Asie du Sud-Est (2006²¹⁷, 2009²¹⁸, 2011²¹⁹, 2012²²⁰). Pourtant il s'agit bien d'un constat de développement violent et forcé des territoires.

²⁰⁸ CHAMBERS, R. CONWAY, GR. 1991. *Sustainable rural livelihoods : practical concepts for 21st century*. Institute of Development Studies. IDS Discussion Paper 296.

²⁰⁹ FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. Ibid. P155-170. Cite. Franck 1995, An-Na'im 1990

²¹⁰ GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. P1-66. Cite. Sturgeon 2012. Gouyon 1995, Sikor 2012,

²¹¹ FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. *Expansion of Rubber (Heveabraziliensis) in Mainland Southeast Asia: What are the Prospects for Smallholders?*. The Journal of Peasant Studies. Vol 38. No 4. P155-170.

²¹² FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. Ibid. P155-170. Cite. Merry 2006, Merry et Levitt 2009

²¹³ FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. Ibid. P155-170. Cite. Hall 1966

²¹⁴ FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. Ibid. P155-170. Cite. Manivong and Cramb, 2008.

²¹⁵ BAIRD, I. 2010. *Land, Rubber and People: Rapid Agrarian Change and Responses in Southern Laos*. *Journal of Lao Studies*.

²¹⁶ BAIRD, I. 2011. *Turning Land into Capital, Turning People into Labour: Primitive Accumulation and the Arrival of Large-Scale Economic Land Concessions in the Lao People's Democratic Republic*. *Journal of Marxism and Interdisciplinary Inquiry*. Capitalism and Indigenous Peoples. Vol 5. No 1. P10-26.

²¹⁷ FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. Ibid. P155-170. Cite. Hansen et Top 2006.

²¹⁸ FOX, J. VOGLER, J-B. 2009. *Understanding Changes in Land and Forest Resource Management Systems: Ratanakiri, Cambodia*. *Southeast Asian Studies*. Vol 47. No 3. P309-329.

²¹⁹ DELARUE, J. 2011. *Thailand : The World's Leading Exporter of natural rubber owing to its smallholders*. Agence française de développement. No 95.

²²⁰ GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. P1-66. Cite. Sikor 2001. Sikor et al 2009 et 2012.

L'étude de Christophe Gironde, dans un compte-rendu argumenté, démontre que les plantations d'huile de palme et de caoutchouc ne permettent pas l'enrichissement des populations locales exploitées (2012²²¹, 2014²²², 2015)²²³. A savoir que l'hypothèse d'une transition agricole en Thaïlande, à partir de larges concessions territoriales, doit s'observer au prisme des planifications économiques nationales privilégiant l'accélération et l'encadrement de la production agricole, illustre Gironde. Au Cambodge, l'abandon de ces territoires par l'État annihile le respect de la propriété²²⁴ et contribue à l'exclusion de la transition économique pour les populations autochtones et pousse à leur disparition²²⁵ (2008²²⁶).

Les concessions territoriales et leur fonctionnement bafouent le respect des droits de l'homme et engendrent des situations de violence envers les populations locales ; une étude des impacts conforte notre point de vue sur les concessions territoriales, à savoir la prédominance des impacts négatifs de ces accords dans la détérioration de l'environnement, à l'instar de ce qui est cité par Christophe Gironde²²⁷. Les auteurs évoquent le non-respect des droits de l'homme²²⁸, le manque d'accès aux besoins primaires pour les populations²²⁹ ; la destruction des ethnies minoritaires est prouvée²³⁰, le non respect de la propriété est permanent, l'absence de planification rurale ou sociale est dramatique²³¹ et l'instauration des systèmes de violence sont liés à la destruction de l'environnement local²³².

Nous présentons cette carte qui montre les axes de transport du Cambodge et repère les territoires concédés. Nous proposons une première image et une mise en lien du développement des transports et des territoires économiques. Loin de représenter un levier pour la transition économique des pays en développement, les concessions territoriales devraient, au regard de leurs méfaits, être systématiquement considérées comme des précurseurs d'atteintes flagrantes aux droits de l'Homme.

²²¹ SCHÖNWEGER, O. MESSERLI, P. 2015. Land acquisition, Investment, and Development in the Lao Coffee Sector : Successes and failures. Bernes. Université de Bernes. Routledge.

²²²FORTUNEL, F. 2014. *Kampong Cham et Ratanakiri, regards croisés sur l'évolution des grandes plantations cambodgiennes*. Bangkok. IRASEC.

²²³ GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. *From Lagging Behind to Losing Ground : Cambodian and Laotian Household Economy and Large-Scale Land Acquisitions*. Revue internationale de politique de développement. (en ligne) 06/2015. P1-66.

²²⁴GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. P1-66. Cite. Simbolon 2002, Luco 2008, Yem 2011

²²⁵GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. P1-66. Cite. Bourdier 2009, Gerbert 2010, Lin 2010, Un et So 2011

²²⁶DIANA, A. 2008. *Navigating the waythrough the Market : A first assessment of contract farming in Luang Namtha*. Jakarta. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GTZ.

²²⁷GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. Cite. De Lopez 2002, Guérin 2003, Barney, 2007, Bakker 2010, Baird, 2011, Peluso and Lund, 2011, De Shutter 2011, Kenney-Lazar 2012, McAllister 2012, Luangmany and Kaneko 2013, Cotula, 2013, Ireland 2015, Gironde 2015

²²⁸GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. Ibid. Cite. De Lopez 2002, De Schutter 2011, Ireland 2015

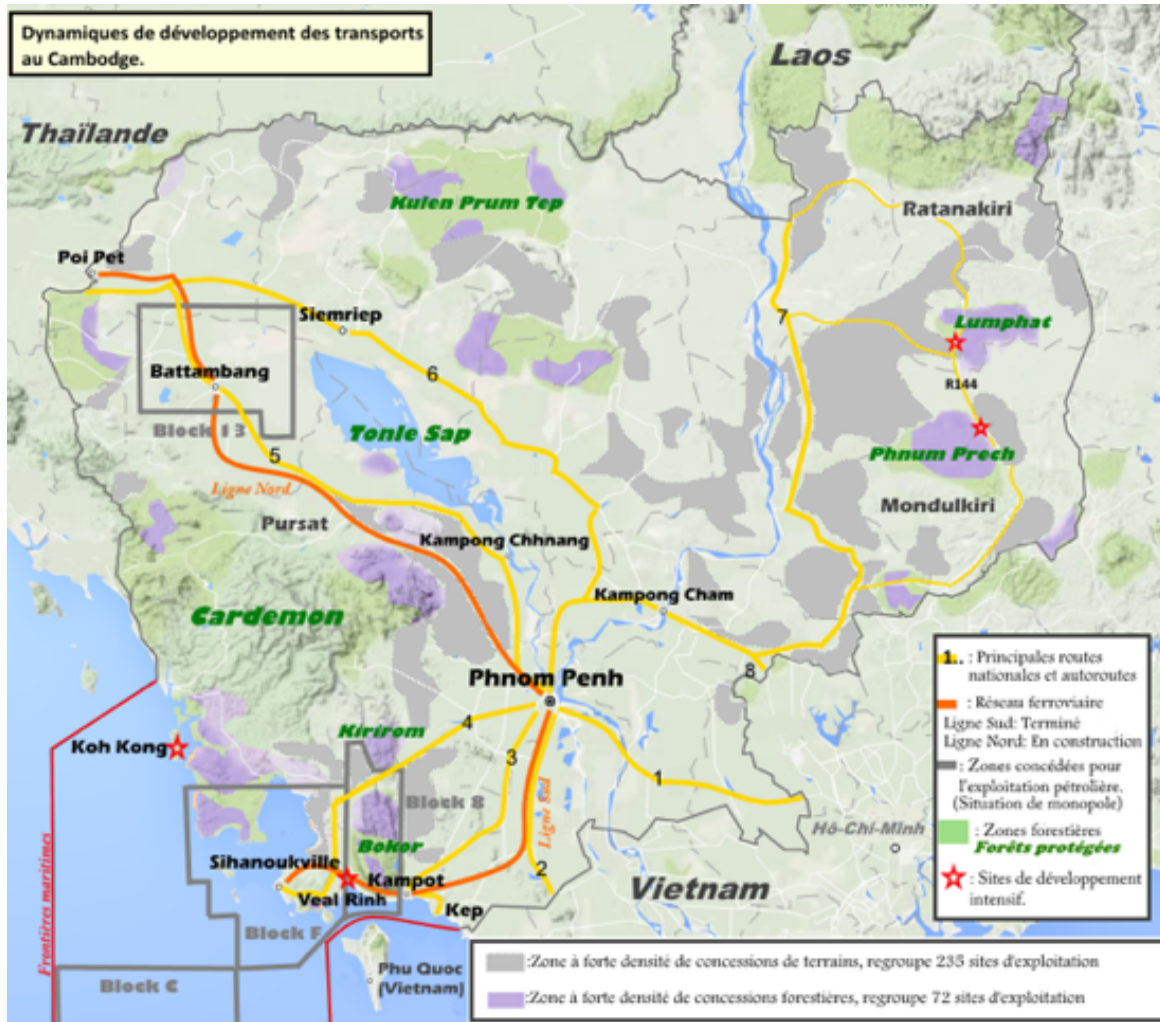
²²⁹IRELAND, G. BARRETT, B. PETROPOULOS, GP. 2015. *Surface soil moisture retrievals from remote sensing : Current status, products & future trends*. Physics and Chemistry of the Earth. Vol 83-84. P36-56.

²³⁰ Cotula 2009, Kachika, 2010; Borrás 2011, De Shutter 2011, CismasParamita 2011, Arezki 2012, Milne 2013, Moyo and Chambati, 2013

²³¹ DE SCHUTTER, O. 2011. How not to think of land-grabbing : three critiques of Large-Scale investments in farmland. The journal of peasant Studies. Vol 38. No 2. P249-279.

²³² GIRONDE, C. FORTUNEL, F. 2011. Transition agraire et recompositions sociales en Asie du Sud-Est. Dynamiques des espaces ruraux dans le monde. Paris. Armand Colin.

Carte de l'interconnectivité et des concessions territoriales au Cambodge, année 2015.
 Cette carte sera ensuite réillustrée selon les nouveaux projets et concessions territoriales évoqués par la suite.



Source : Composition de l'auteur. Légende :

Les zones encadrées en gris sont des concessions sectorielles pour le pétrole et le gaz.

En violet les concessions sectorielles pour la coupe de bois.

La ligne ferroviaire sud est terminée, la ligne nord est en cours de construction.

3.2.3- Un démantèlement des territoires divisés en larges concessions territoriales : avantages comparés des concessions intégrales, sectorielles et par projets

Bien que la Chine privilégie le BOT pour contracter les Larges Concessions Territoriales (LCT) projet, il existe plusieurs autres modèles de contractualisation, aux formes diverses, dans le cadre de la diversité des Partenariats-Privé-Public (PPP) selon leur application au niveau national.

Il existe ainsi plusieurs méthodes de contractualisation des LCT pour concessions : build-own-operate-transfer (BOOT), build-own-operate (BOO), build-lease-transfer (BLT), design-build-finance-operate (DBFO), design-build-operate-transfer (DBOT) et design-construct-manage-finance (DCMF)²³³.

Chacune de ces méthodes d'acquisition correspond à l'application d'un régime spécifique pour ces contrats sur un territoire donné ; les LCT peuvent dépasser 10 000 hectares, contrairement au cadrage des baux emphytéotiques. Les Larges Concessions Territoriales pour acquisition (Large Scale Land Acquisition LSLA) relèvent d'un contrat entre deux parties impliquant un transfert de propriété d'un territoire public vers un actionnaire privé ou public. Ce transfert de propriété peut soit porter sur l'intégralité de la propriété et de l'usage du sol, soit être limité à un secteur ou à un projet spécifique au contrat. On distingue : les LCT sectorielles qui concernent un transfert limité de la propriété des sols, tandis que les LCT projets correspondent à un transfert intégral pendant la réalisation du projet.

Il existe nécessairement un objet (soit acquisition, soit sectoriel, soit projet), au contrat LCT au contraire des baux emphytéotiques où l'actionnaire n'est pas tenu à une activité spécifique. Dans ces modes de contractualisation pour l'attribution des Larges Concessions Territoriales, de nombreux économistes retiennent une option de recherche sur les effets de la transition agricole et industrielle dans les territoires concédés pour projets ou par activité. Les Larges Concessions Territoriales sont un outil couramment utilisé par les pays moins avancés, dans l'objectif d'insuffler un élan de croissance et de diminuer les inégalités entre zone urbaine et zone rurale²³⁴. En effet, les Larges Concessions Territoriales ciblent les zones les moins peuplées, où l'arrivée des investissements étrangers amène un élan de développement, quelle qu'en soit la forme. Les plus Larges Concessions Territoires sont souvent sectorielles, et non pour projet.

Dans le cadre d'un LCT pour projet, l'objectif est clairement défini, et s'attache à un résultat attendu, tandis que dans le contexte d'une LCT sectorielle, les secteurs concernés visent exclusivement l'exploitation des ressources naturelles : gaz, pétrole, coupe de bois.

²³³Nouvelles formes de PPP : Le BOOT est majoritairement utilisé aux Etats-Unis, pour la répartition des marchés publics entre les Etats fédéraux.

²³⁴DE SCHUTTER, O. 2011. How not to think of land-grabbing : three critiques of Large-Scale investments in farmland. The journal of peasant Studies. Vol 38. No 2. P249-279.

Les méthodes de contractualisation, entre concessionnaires des territoires en LCT projet, sont particulièrement intéressantes car elles donnent la propriété intégrale d'un territoire ciblé aux entreprises-projets ; une concession intégrale empêche les cas de cohabitation d'entreprises non partenaires sur un même territoire, concédé en LCT sectorielle.

Les méthodes de contractualisation projet suivent ces schémas : intégration politique régionale (AIMS), accord d'entente (MoU), concessions projets (LCT projet), opérateurs de constructions (BOT).

Ainsi, les LCT projets correspondent au prolongement des politiques d'internationalisation de la Chine à l'étranger, qui mène hardiment son rôle d'hégémon politique pour l'interconnectivité en ASEAN ; des accords d'ententes permettent de définir les entreprises en charge des LCT projets, de fixer des territoires tenus aux clauses du BOT ; trois acteurs contractants s'engagent avec des contrats financiers annexes, établis en fonction du niveau administratif du contractant d'accueil (PFI) ou relevant du cadre d'activité saine à l'environnement (Feed-in-Tarif, FiT).

Rappelons la nature des contrats : les PFI permettent d'intégrer des garants financiers publics et privés à des obligations de contrats ; les FiT sont une des onze clauses rendues possibles par le droit international dans le cadre des politiques énergétiques et permettent d'appliquer un taux de taxe à 0% pour les investissements étrangers relatifs à des activités soutenables.

La Chine, lors de l'établissement de ses partenariats à l'étranger en suivant le principe du contrat d'entente, fixe les règles du jeu et les méthodes de contractualisation, allant de l'accord de droit public aux transactions de droit privé, diffusant un modèle de contractualisation difficilement contestable sur des territoires également difficilement contestables. Dans l'ouvrage du Zoomia de JC SCOTTS, les territoires concédés que l'État ne peut plus gouverner, sont qualifiés « d'empêtrés ».

Section 3.3 – Stratégies des réseaux chinois pour une implantation légitime sur des territoires concédés

« Article 62 of the 2008 Law on Protected Areas states that clearing or encroachment on forestland to “claim ownership” and filling in soil “on land or water area without permit” carries a punishment of up to 10 years in prison and a fine of up to \$37,500. »

La loi sur les concessions de 2007 (LoC)²³⁵ fixe de nouvelles conditions aux investissements destinés aux concessions ; elle met en application la loi de 2001 qui limite à 10 000 hectares les concessions territoriales par baux emphytéotiques. Cette loi fait apparaître de nouveaux acteurs et un maillage autre des concessions territoriales, dont nous analysons l'influence à travers l'atomisation des concessions territoriales au Cambodge appartenant aux entreprises chinoises de Pheapimex et du Wuzhishan.

Il est constamment évoqué que le nombre de concessions territoriales accordées baissent tendanciellement à partir de 2015 ; nous réfutons cette hypothèse, en expliquant plus loin comment les concessions territoriales se sont multipliées à partir de 2015, changeant simplement les méthodes de contractualisation : du bail emphytéotique aux larges concessions territoriales.

Le lancement des politiques d'interconnectivité en ASEAN (AIMS II 2014-2020), et la décision des territoires ciblés par le tracé des lignes de transport au Cambodge vont entraîner un changement de cap dans les méthodes de contractualisation des concessions territoriales. D'un modèle de baux emphytéotiques, les entreprises chinoises vont se tourner vers l'acquisition de Larges Concessions Territoriales (LCT) à projet. Les nouvelles méthodes impliquent de nouveaux réseaux d'acteurs propriétaires des territoires du Cambodge.

Sous-Sections :

- 1- Responsabilité de l'État dans le démantèlement des territoires : le MAFF et le MoE
- 2- Les stratégies d'accumulation des filiales locales par le réseau sino-khmer Pheapimex-Wuzhishan
- 3- La concurrence des réseaux chinois à partir de 2015 : l'arrivée de Sinohydro
- 4- Le Cambodge et son Zomia : « Le jardin des animaux sauvages » de Kem Ley

²³⁵Law on concessions <http://www.ppp.mef.gov.kh/policy-and-guidelines/law-concessions-loc>

3.3.1- Responsabilité de l'État dans le démantèlement des territoires : le MAFF et le MoE

MAFF : Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

MoE : Ministère de l'environnement.

De 1992 à 2006, le gouvernement du Cambodge a accordé 97 concessions territoriales. Suite à la loi sur les concessions territoriales de janvier 2007, 28 contrats de concessions territoriales ont été annulés, correspondant à une surface de 265 000 hectares. Les 59 concessions restantes représentent une surface totale de 943 070 hectares, soit 5,2% du territoire du Cambodge et 15% des terres cultivables.

Nous présentons ici une grille des concessions territoriales existantes en 2007. Nous l'avons constituée en indiquant les principales entreprises actionnaires des concessions territoriales

Nombre de concessions territoriales au Cambodge au 1^{er} janvier 2007.

Provinces	Nombre de concessions	Principaux actionnaires	Réseaux	Hectares
StungTreng	10	An Yang Yin, Green Sea	Pheapimex et Wuzhishan	179 900
KompongSpeu	9	New Cosmos, Cambo, Haining	Wuzhishan	90 250
Kratie	7	Green Island, Great ADC	Wuzhishan et Pheapimex	64 370
Ratanakiri	5	Pelin ADC, Men Sarun	Pheapimex	53 740
Kompong Cham	5	Men Sarun Angkorimex	Pheapimex	12 070
Kompong Thom	4	An Mady Cam Chi ADC	Wuzhishan et Pheapimex	35 560
Koh Kong	3	Green Rich KK SugarIndustry	Wuzhishan et Pheapimex	79 300
Kampot	3	Camland	Wuzhishan	36 200
SiemReap	3	Ratana Coop Virtuos Green	Pheapimex et Wuzhishan	19 230
Mondulkiri	2	Wuzhishan LS group	Wuzhishan	17 600
OddarMeanchey	2	Real Green Crytsal ADC	Wuzhishan et Pheapimex	16 000
Sihanoukville	2	MongReththy Group	Pheapimex	12 800
Pursat	2	Pheapimex Co Ltd	Pheapimex	141 960
KompongChhnang	1	Pheapimex Co Ltd	Pheapimex	176 060
Battambang	1	LeangHour Hong	Wuzhishan	8 000
<i>Total</i>	59	9 en attente	Pheapimex et Wuzhishan	943 070

Source : Composition de l'auteur. Nombre concessions Ohchr 2007²³⁶, Licadho²³⁷, Open Development Cambodia²³⁸, United Nation report, June 2007, « Economic Land concession in Cambodia, A Human Rights perspective » page 24.

²³⁶Document à télécharger : Land concession. page 27.

<http://cambodia.ohchr.org/en/economic-social-rights/economic-and-other-land-concessions>

En janvier 2007, il existait 59 concessions territoriales au Cambodge ainsi que 9 concessions territoriales enregistrées en attente d'application : PreahVihear, Koh Kong, Kompong Cham, Mondulkiri, SiemReap, 2 à Kompong Speu et à Ratanakiri.

La Loi Law on Concession (LoC) du 1^{er} janvier 2007 visant à faire respecter les clauses des baux emphytéotiques qui limitent les concessions à 10 000 hectares, va entraîner une réelle purge des actionnaires étrangers en dehors du réseau d'entreprises proche de l'État. Deux entreprises se démarquent, l'entreprise Pheapimex et le groupe Wuzhishan. Ces deux entreprises chinoises ne respectent pas les clauses de la loi LoC 2007 ; elles possèdent des connexions importantes avec la famille Hun Sen et avec le gouvernement du Cambodge.

L'élargissement spectaculaire des concessions territoriales, au Cambodge au cours de ces dernières années²³⁹ passant à 33 concessions soit 750 000 hectares en 2005, à 59 concessions sur une surface de 943 000 hectares en 2007²⁴⁰, relance le débat conflictuel du « Global Land Grab »²⁴¹ portant sur la rentabilité attendue des concessions territoriales pour le développement des territoires²⁴².

Alors que la loi sur les concessions de 2007, prévoyant l'application de la loi de 2001 sur les baux emphytéotiques, aurait dû limiter la surface totale des concessions territoriales, celles-ci se sont fortement multipliées entre 2007 et 2012. En 2012, il existe 274 concessions territoriales au Cambodge couvrant une surface totale de 2,13 millions d'hectares, soit 11,8% de l'ensemble du territoire (18,1 millions ha) et plus d'un tiers des terres cultivables. En cinq ans, la surface des concessions territoriale a plus que doublé par rapport à 2007.

Le phénomène majeur de cette augmentation massive des concessions territoriales est le résultat de l'abandon en 2007 de la liste officielle des royalties payées aux institutions ministérielles du MAFF et du MoE, pour l'acquisition des baux emphytéotiques et des Larges concessions territoriales (LCT).

Le 02 novembre 2012, la refonte de la propriété des concessions territoriales vient rétablir la liste des concessions accordées au Cambodge²⁴³.

L'annonce de l'officialisation nécessaire des concessions territoriales va amener les ministères de l'environnement (MOE) et le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF) à réattribuer de nombreuses concessions.

²³⁷http://www.licadho-cambodia.org/land_concessions/

²³⁸<https://opendevdevelopmentcambodia.net/topics/special-economic-zones/>

²³⁹COCK, A. 2017. *Governing Cambodia's Forest*. Copenhagen. Nias Press. Cite. Chandler 1993, Gottesman 2003, Hughes 2007, Un et So 2009, Cock 2009-2016, Heder 2011, Gironde 2011

²⁴⁰GIRONDE, C. PEETERS, A. 2015. *Land acquisitions in Northeastern Cambodia : Space and time matters*. Chiang Mai. Conference Paper No 24. P1-29.

²⁴¹GIRONDE, C. PEETERS, A. 2015. Ibid. P1-29. Cite. Grain 2008, Deininger et Byerlee, Need et al 2013, Baird 2014

²⁴²GIRONDE, C. PEETERS, A. 2015. Ibid. P1-29. Cite Woertz 2012, Brautigam 2013

²⁴³LIM, C. 2012. *Speech of H.E. Im Chhun Lim, Senior Minister and Minister of Land Management, Urban Planning and Construction and Chairman of Council for Land Policy*. Phnom Penh. 19th Meeting of the Government-Development Partner Coordination Committee.

-Pendant le mois de mai 2012, le MoE accorde un ensemble de concessions territoriales équivalent à une surface de 900 000 hectares. En juin 2012, le MAFF accorde un ensemble de concessions équivalent à une superficie de 1,2 millions d'hectares.

En deux mois, ces deux ministères ont permis la création de 2 millions d'hectares de concessions territoriales, au bénéfice exclusif de 118 entreprises partenaires officiellement listées sur les comptes du gouvernement.

-Par la suite, en 2013 et 2014, la majeure partie de ces concessions territoriales accordées par le MoE et MAFF va être redistribuée à d'autres actionnaires (Chan Sophal 2015)²⁴⁴. La redistribution précipitée des concessions territoriales, conformément à la loi de 2012, va entraîner l'incompréhension générale et la désorganisation totale des systèmes de propriété.

-En 2014, la loi du ministère de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire, (Ministry of Land Management, Urban planning and construction, MLMUPC), prévoit l'annulation ou la réduction de certaines concessions territoriales. Le gouvernement du Cambodge est coutumier de ces remembrements des territoires : l'enregistrement pour l'officialisation des propriétés foncières permet aux autorités publiques ou aux investisseurs opportunistes de revendiquer des territoires en leur nom auprès des ministères chargés du nouveau maillage.

-Au Cambodge, en 2015, il existe 280 concessions territoriales représentant une surface totale de 2,3 millions d'hectares²⁴⁵. De plus, ce nombre est bien en deçà des réalités car ce total ne cible que les concessions intégrales listées en baux emphytéotiques, limitées, on l'a dit, à 10 000 hectares par concession.

En 2016, nous avons 287 concessions avec une surface totale de 2,318 millions d'hectares²⁴⁶ ; cette quasi-stagnation des concessions territoriales amène les intervenants étrangers ainsi que les ministères à constater l'arrêt de l'attribution des concessions territoriales.

Si l'on peut confirmer que les concessions en baux emphytéotiques sont de plus en plus rares à partir de 2015, ce n'est seulement qu'au motif d'un changement de contractualisation des méthodes de concessions. L'atomisation des baux emphytéotiques sur l'ensemble du territoire permettait de contourner l'accès difficile aux larges concessions territoriales (LCT) sectorielles pour l'exploitation des ressources naturelles. La réalité relevait du paradoxe : les concessions avec le ministère de l'environnement permettaient l'accès à l'extraction de ces ressources, alors les entreprises ne privilégiaient pas la contractualisation des LCT sectorielles, jugées contraignantes, sans écarter les concurrences sur un même territoire. Après 2015, les LCT vont s'orienter vers les territoires ciblés par la politique d'interconnectivité (AIMS II, 2014-2020) permettant aux actionnaires l'acquisition de LCT pour projet.

Pour les entreprises étrangères, le principal attrait des LCT projet est de n'être soumis à aucune limite de surface, et de plus, au Cambodge, les LCT projet ne sont pas répertoriées.

²⁴⁴ SOPHAL, C. 2015. *Management des concessions économiques territoriales*. Kuala Lumpur. Cambodia Economic Association.

²⁴⁵GIRONDE, C. GOLAY, C. MESSERLI, P. PEETERS, A. SCHÖNWEGER, O. 2014. *Large scale land acquisitions in Southeast Asia*. Genève. Swiss Network for international studies.

²⁴⁶<https://opendevelopmentcambodia.net/profiles/economic-land-concessions/>

En 2007, le ministre du MAFF Ratana Visal fut suspecté, à de nombreuses reprises, d'avoir manœuvré pour l'expulsion violente des populations vivant sur les concessions accordées. En 2018, le ministre actuel du MAFF est Veng Sakhon, directeur d'un ministère fantôme, sans activités, ni politique, ni missions, dont la seule charge est de collecter les pots de vins liés aux baux de concessions territoriales accordés par son ministère²⁴⁷ ; ces « royalties » ne sont plus enregistrées dans les comptes du gouvernement depuis 2007²⁴⁸. Selon la presse cambodgienne²⁴⁹, 2 millions de dollars par an, provenant de 73 entreprises différentes, enrichissent les autorités du MAFF.

3.3.2- Les stratégies d'accumulation des filiales locales par le réseau sino-khmer Pheapimex-Wuzhishan

Notre étude sur les concessions territoriales au Cambodge avait initialement ciblé l'entreprise Pheapimex, dont les nombreuses filiales sino-khmères diversifiées complétaient l'étude. Suite à la lecture de Françoise Mengin (2007), qui retrace les composants de la présence chinoise dans les réseaux d'affaires du Cambodge, nous avons constaté que ces entreprises sino-khmères diversifiées appartenaient au réseau Wuzhishan, conglomérat d'entreprises d'État localisé sur l'île du Hainan en Chine.

Nous considérons également les études de Christophe Gironde (2011) et de Andrew Cock (2016), qui démontrent le rôle des réseaux sino-khmers dans la paupérisation des territoires, des territoires en danger au fur et à mesure de l'augmentation des contrats de concessions territoriales. Dans une première étude Christophe Gironde référence les concessions territoriales du Cambodge (2011), puis arrive dans un second temps à proposer un schéma montrant les liens entre réseaux d'acteurs politiques et étrangers. Cette seconde dynamique attachée aux réseaux d'acteurs rejoint l'étude de Andrew Crock sur les secteurs de la coupe de bois au Cambodge et qui identifie les liens entre l'entreprise Attwood appartenant à la famille Hun Sen (Hun Sen Ny et Hun mana), l'armée du Cambodge RCAF (famille Dy), l'entreprise chinoise Pheapimex (Lao Meng Khin) et les différents réseaux mafieux existants au Cambodge (les frères Kith et TengBunma).

À partir de 2015, la présence chinoise dans les réseaux d'affaires, décryptée dans l'acquisition des concessions territoriales, vient à se transformer, notamment en ce qui concerne les concessions appartenant au Wuzhishan dont le conglomérat va sortir des sélections prioritaires de la SASAC suite aux réformes de 2016.

²⁴⁷Depuis 2007, les publications de ces « royalties » perçues pour les concessions ne sont plus enregistrées sur les comptes ministériels.

²⁴⁸ MENGIN, F. BAYARD, JF. BERTRAND, R. HIBOU, B. MARCHAL, R. 2007. La présence chinoise au Cambodge. Contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire. Paris. CERI.

²⁴⁹<https://www.khmertimeskh.com/news/27701/ministry-announces-elc-tax-revenue/>

Ainsi apparaît une pluralité d'acteurs, avec notamment la plus grande concession territoriale au Cambodge accordée en bail emphytéotique à l'entreprise Union Development group en 2014, filiale de Sinohydro, partenaire du conglomérat d'État du CITIC.

La stratégie comptable de cette entreprise qui possède 45 000 hectares, consiste à contracter 5 contrats couvrant cette surface pour satisfaire la loi sur les baux emphytéotiques des concessions ne devant pas excéder 10 000 hectares.

Concessions en baux emphytéotiques au Cambodge
par acteurs, pays, surface en hectares et activités :

Région	Hct	Premier investisseur	Filiale	Pays tiers	Activité	Date
Pursat/ Kampong Chhnang	45 000*	Union Development Group Co.Ltd	Union Development Group	Chine	Tourisme et divers	2014
Pursat	40 000	KapaCo.Ltd	Kapa Ltd	Corée du sud	Agricole et divers	NP
Mondulkiri	42000**	6 filiales cambodgiennes	6 entreprises étrangères	4 Chine 1 USA 1 Hong Kong	Agriculture, forestier	2011
Pursat	34 000	ThinkBiotechCo.Ltd	Hanwha Group	Corée du sud	Forestier	2012
Tonle Sap	20 000	Angkor Sugar Ltd/ Cane&SugarValley / TonleSugar Cane	MitrPhol Group	Thaïland	Agricole	2008
Ratanakiri	20 000	Phu Rieng Kratie Rubber Joint	Vietnam Rubber Group/ Song Da C	Vietnam	Agriculture	2007
Sud Cardemon	11 150	TouchwoodCambodiaCo.Ltd	Touchwood Investments Plc	Sri Lanka	Forestier, agriculture	2014 (oral)
Mondulkiri	10 600	BigimexcoSothyAphivathCo.ltd	Bigimexco	Vietnam	Agriculture	2006
Mondulkiri	10 600	SivGuekinv.Co.Ltd	HuaYue Group Co.Ltd	Chine	Forestier	2006
Kampong Cham	10 500	SocfinKhaouChuly Group	SOCFIN (Groupe bolloré)	Luxembourg	Agriculture	2008
Mondulkiri	10 000	Non cité	Wuzhishan LS group	Chine	Forestier	2005
Ratanakiri	10 000	KrongPokRatanakiriRubberdevelopment	Vietnam Rubber Group	Vietnam	Agriculture	2009
Ratanakiri	10 000	CRCK RubberDevelopment	CRCK RubberDevelopment	Vietnam	Agriculture	2010
Ratanakiri	10 000	CRCK AphivathCaoutouc	Vietnam Rubber Group	Vietnam	Agriculture	2011

Nous avons ici repéré 57 contrats de concession, chacun faisant partie des plus grandes concessions territoriales, sur un total de plus de 300 concessions territoriales dispersées dans le pays.

http://www.landmatrix.org/en/get-the-detail/by-target-country/cambodia/?order_by=contract_size

*Concession à Pursat estimée à 65 000 hectares. Nous nous basons sur le contrat oral, préalable au rapport du contrat.

**Concession à Mondulkiri estimée à 60 000 hectares, officiellement 42 000 hectares divisés en 6 contrats de 7000 depuis 2011.

<http://www.landmatrix.org/en/get-the-detail/by-investor-country/france/>

Source : Données Landmatrix. Composition de l'auteur.

En 2007, les baux emphytéotiques appartiennent tous au réseau sino-khmer Pheapimex-Wuzhishan-MAPF-RCAF. Cependant, les larges concessions sectorielles ont un actionariat plus diversifié. Rappelons que les concessions intégrales en baux emphytéotiques peuvent faire l'objet d'un contrat de sous-traitance ou de sous-actionariat dans le cadre d'une concession sectorielle ou concession projet. Les entreprises exploitantes des concessions sont des filiales locales, cambodgiennes, directement sous l'autorité d'une entreprise mère au statut public. Les filiales de Pheapimex sont souvent sous la responsabilité des sénateurs cambodgiens en lien avec le MAFF, tandis que les exploitants des concessions déléguées du Wuzhishan sont diversifiés et dépendent souvent des fonds privés de Hong Kong ou des groupes d'entreprises d'Etat de Chine.

La plupart des filiales de Pheapimex portent le sigle ADC, Agricultural Development of Cambodia, marquant leur attachement privilégié avec le ministère du MAFF. D'autres filiales ont opté pour la terminologie en « imex » de Pheapimex : « Sokimex », « Angkorimex ».

Le plus grand propriétaire de concession territoriale au Cambodge est le sénateur Lao Meng Khin, homme de main d'Hun Sen, en lien étroit avec la mafia sino-khmère anciennement dirigée par TengBunma et les frères Kith. Son entreprise Pheapimex possède 315 000 hectares, Lao Meng Khin dirige également l'entreprise Shukaku et ses 100 000 hectares. En son nom Lao Meng Khin possède 415 000 hectares, soit près de la moitié de l'ensemble des concessions territoriales au Cambodge en 2007.

Les larges concessions territoriales détenues par Pheapimex sont officiellement attachées aux domaines de l'agriculture, même si les principales concessions obtenues à Pursat (140 000 ha) et KompongChhnang (176 000) sont concentrées dans l'activité des mines. C'est ainsi que son collaborateur Sokimex possède un monopole pour l'extraction du pétrole dans la région de Battambang et exploite 4 zones maritimes sur les 8 zones qui composent le territoire maritime du Cambodge.

Le second réseau, autour de l'entreprise Wuzhishan LS Group, compte avant tout sur l'aide technique et logistique de l'armée du Cambodge, le RCAF. Le Wuzhishan LS Group possède de nombreuses filiales dans la coupe de bois ; ses filiales portent le nom des déclinaisons sémantiques du « Vert » : Uni Green, Green Real, Virtuar Green, Green Plantation, etc.

Les concessions territoriales de Wuzhishan LS Group sont divisées en plusieurs entreprises. L'entreprise Green Sea détient 100 852 hectares, suivent Green Rich avec 60 200 hectares, Virtuar Green 26 550, Cambodia Haining 23 000, enfin Camland représente 16 000 hectares.

Avec une stratégie différente de Pheapimex, l'organisation du Wuzhishan LS Group acquiert des baux délégués dans un second temps aux filiales locales et à ses entreprises-partenaires qui profitent ainsi de l'exploitation sectorielle de ces territoires. Avant 2015, le groupe d'entreprises du Wuzhishan était particulièrement actif dans le secteur de la coupe de bois, notamment grâce à la concession de 200 000 hectares à Mondulkiri accordée en 2004. Les entreprises affiliées au Wuzhishan sous le toponyme de « Green » ont une vision très spécifique de l'économie verte : les activités de ces concessions sont inscrites et décrites comme diversifiées, entre la coupe de bois, l'extraction des sols et l'industrie lourde.

Au cours de notre recherche d'identification des actionnaires dans les concessions territoriales, nous sommes toujours étonnés par la nomenclature des nominations des filiales propriétaires, qui reprennent le nom et prénom de l'actionnaire ou intègrent les déclinaisons propres au réseau Pheapimex-Wuzhishan : l'ensemble des termes combinent Cam-, Green, -Pheap, « ADC », en plus de l'abréviation « Heap », de MittaHeap signifiant « amitié », l'amitié sino-khmère sous toutes ses formes. « Gold », « Rich », « Empire », « World », « Inc » ou « Corp », en plus des diminutifs propres à Pheapimex et Wuzhishan. Le nom de ces concessions permet de repérer immédiatement les filiations et de mettre ces entreprises en lien

Ces pratiques sont contradictoires avec leur volonté de discrétion. Alors que les filiales locales de Pheapimex et du Wuzhishan installent un intermédiaire local pour limiter leur responsabilité, elles persistent à nommer ces filiales fantômes en intégrant la désignation propre à leur réseau d'entreprises. Cet appel à l'identification des réseaux d'actionnaires sino-khmers, par les noms relatifs à chaque réseau, reflète l'absence de risques liés à un éventuel contrôle de légalité. Ces modes de communication confirment notre première hypothèse : les réseaux sino-khmers sont bien trop puissants pour considérer une quelconque protestation à leur encontre. Les réseaux Pheapimex-Wuzhishan peuvent compter sur l'aide de plusieurs sénateurs cambodgiens : on repère Men Sarun possédant 24000 hectares, MongRethy avec 133 000 hectares, le natif de Chine Yang Yin Chang et ses 25000 hectares. Ils ont contractualisé avec ces entreprises des joint-ventures, permettant aux sénateurs des investissements, assurant simultanément la sécurité au réseau Pheapimex-Wuzhishan.

Et pourtant, cette entente sino-khmère sans entraves ne durera pas. Après 2015, nous constatons que les entreprises Pheapimex et Wuzhishan ne sont plus à la tête des nouvelles dynamiques de concessions par les réseaux sino-khmers. Les conglomerats d'État chinois sont les nouveaux parrains de l'économie du Cambodge, entraînant avec eux de nouveaux sous-actionnaires qui bénéficient des LCT projet au Cambodge.

-Principaux groupes sous-actionnaires des concessions territoriales.

Filiale locale	Tong Min Group Engineering	Agro Forestry Research Co. Ltd	Central First Company Ltd	Agri-Industrial Crop Dvlp Co. Ltd	Cambodia Regional Land and developing	C&V Group
Entreprise mère	China Asean ressources	Ministry Agro Forestry	Central First Company	China Asean ressources Ltd	Ministry Agro Forestry	Fu Lai Chun Group
Pays tiers	Hong Kong	Chine	USA	Hong Kong	Chine	Chine

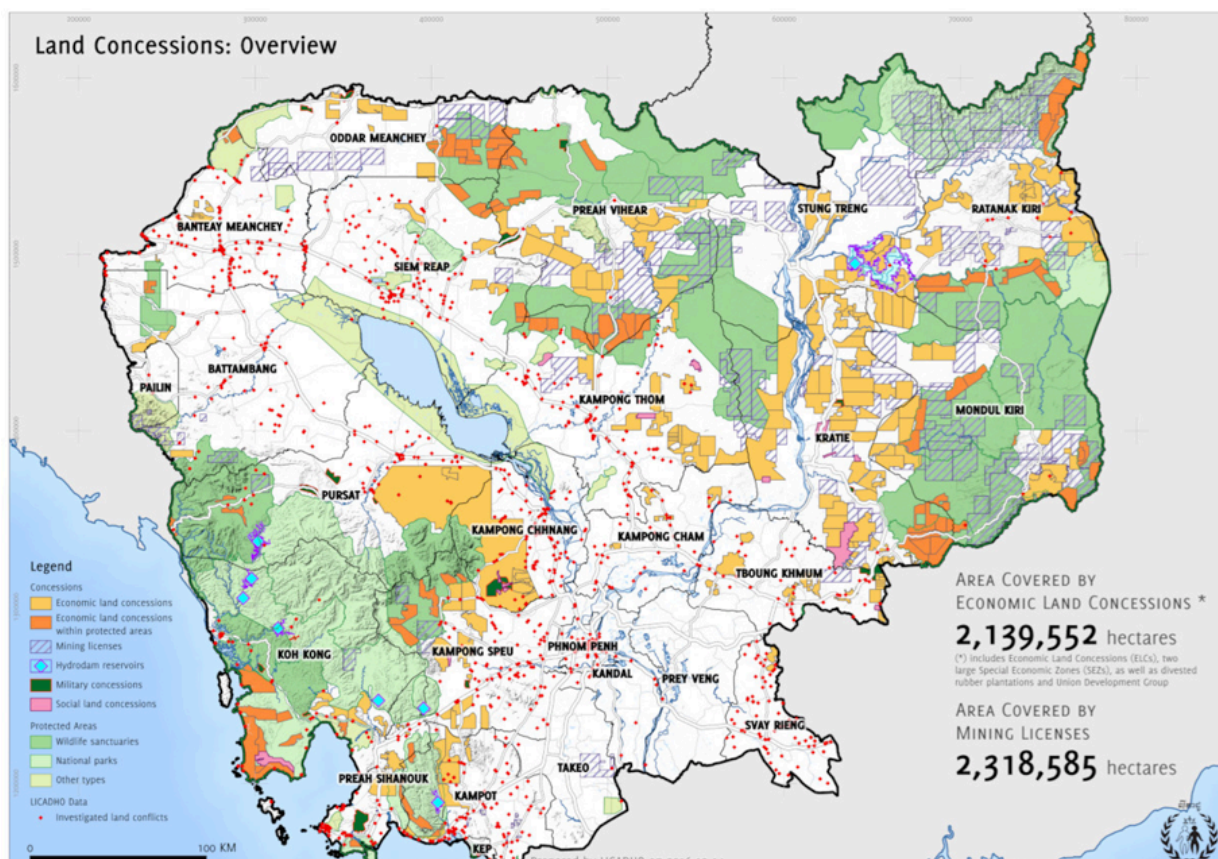
Source : composition de l'auteur.

3.3.3- La concurrence des réseaux chinois à partir de 2015 : l'arrivée de Sinohydro

En 2017, c'est un pan entier du pays qui s'étend de Phnom Penh jusqu'à la frontière thaïlandaise de Pursat qui est accordé en concession à l'entreprise chinoise China Railway pour le projet de l'axe ferroviaire Nord ; c'est une bande de 50 kilomètres, le long de cette ligne, qui a été donnée.

En 2018, un autre territoire du Cambodge est concédé en LCT projet : c'est une ligne qui suit l'axe énergétique tracé pour la préparation des travaux de pipelines et de lignes à haute tension pour le projet Great MekongSubregion (GMS) dans le cadre de la politique d'inter-connectivité énergétique en ASEAN (AIMS II). C'est un projet de grande envergure qui intègre les barrages de Sesan dans le Ratanakiri jusqu'au barrage Sambor de Kratie, puis se poursuit vers les provinces de Kampong pour longer la côte vers Sihanoukville. La ligne remonte par les Cardamones vers Battambang, où la boucle se referme au barrage de Sambor.

Ces concessions LCT pour projet planifiées dans la politique d'interconnectivité en ASEAN, suivent les territoires tracés à l'initiative de l'État de Chine.

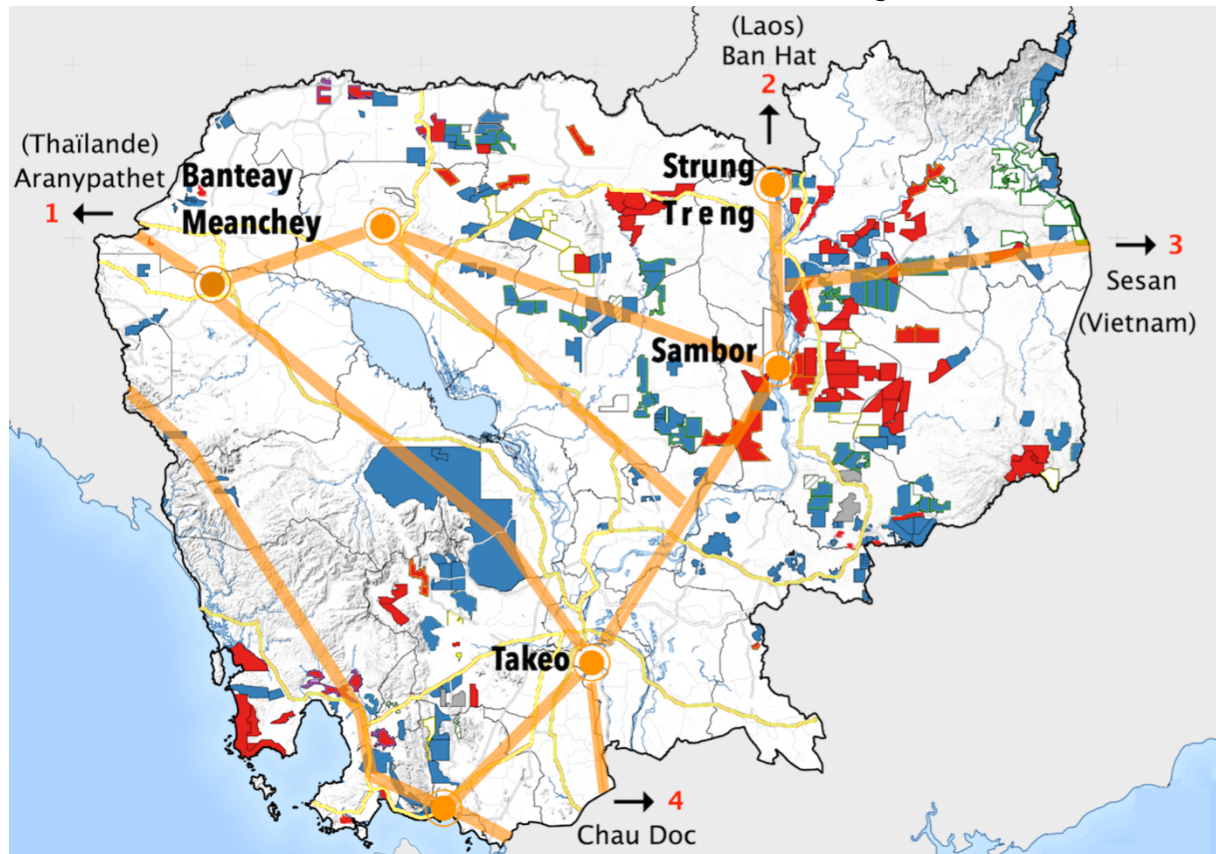


Source : LICADHO, Association de défense des droits de l'Homme au Cambodge.

<http://www.licadho-cambodia.org>(2015)

Sur tout le reste du territoire, le tracé des lignes de la politique d'interconnectivité en ASEAN entraîne la gestion des concessions projets à une seule entreprise chinoise, China Southern Power Grid Company, entreprise d'État appartenant au conglomérat d'État National Energy Group : c'est l'entreprise de référence dans le cadre de la politique d'interconnectivité en ASEAN.

Réseaux de l'interconnectivité au Cambodge

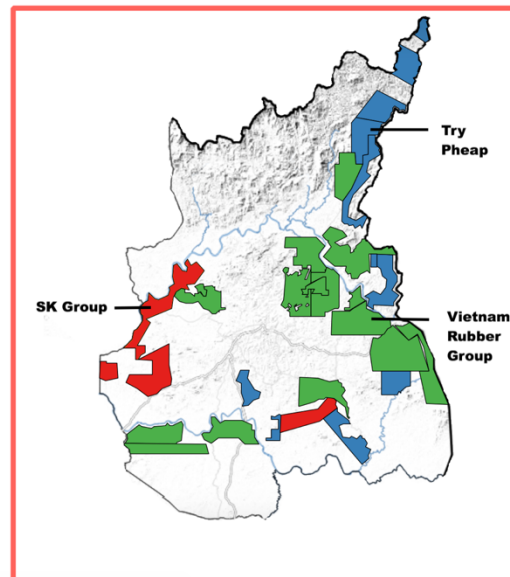
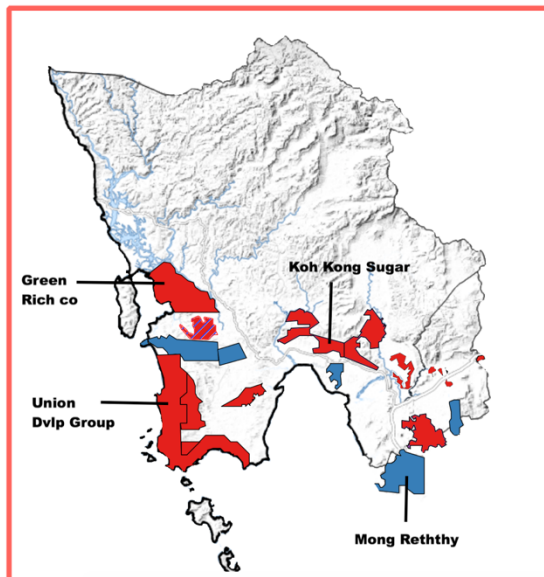


Source : Composition de l'auteur.

Lignes	Légende
Thaïlande - Cambodge >2020	Les zones en rouge distinguent les concessions chinoises en contrat de bail emphytéotique.
Aranyprathet - Banteay Meanchey Fait	Les zones en bleu appartiennent à des actionnaires cambodgiens.
Ban Hat - Kampong Sralao EP	La ligne orange suit le tracé de la politique AIMS où se situent les LCT pour projet non répertoriés dans la liste des concessions intégrales (loi révisée de 2012).
Ban Hat - Strung Treng >2018	
Tay Ninh - Strung Treng EP (3)	
Chau Doc - Takeo Fait	
Laos - Cambodge 2017	

À titre indicatif et en l'absence de référence précise, nous pouvons estimer la surface concédée dans le projet d'interconnectivité, par déduction avec la planification menée par China Southern Power Grid au Sarawak : sur ce territoire, l'entreprise a annoncé une concession territoriale projet (LCT projet) couvrant 700 000 hectares, surface liée à la planification d'un axe d'énergie relativement plus petit que cette future ligne d'énergie projetée au Cambodge. L'envergure des concessions établies au Cambodge, dans le cadre de la politique d'interconnectivité, s'ajoute aux 2,4 millions d'hectares de concessions territoriales repérées au Cambodge en 2018.

Focus sur deux provinces : les vietnamiens du Ratanakiri et les chinois de Koh Kong



Avec 12 concessions territoriales d'une superficie cumulée de 124 000 hectares, la surface maximale de 10 000 hectares autorisée pour les baux emphytéotiques n'est pas respectée. Notamment, la concession de Union Dvlp Group appartenant à Sinohydro possède 46 000 hectares, ceci dans la réserve protégée de Botoum Sakor²⁵⁰. On retrouve une répartition classique des actionnaires : Green Rich co appartient à Wushishan et Koh Kong Sugar est représenté par Okhna Mong Reththy, attaché à Pheapimex.

Fin 2012, la politique du caoutchouc va débiter²⁵¹. En 2018, au Ratanakiri, il existe 28 concessions couvrant une surface de 270 000 hectares.

Entre la coupe de bois et les planifications agricoles, Ratanakiri est la seule province au Cambodge où se concentrent les actionnaires vietnamiens : les concessions ont divers représentants, chacun attaché au Vietnam Rubber Group. À noter, le SK Group a un actionariat partagé entre la Chine, la Malaisie et Singapour.

²⁵⁰Contrat de 300 dollars par hectare signé en 2008, sous condition d'exploitation effective reportée à 10 années, 2018. 1100 familles expulsées.

²⁵¹Fox 2009, White 1996, Padwe 2011, Ruohomaki 2004

Pour préciser l'étendue des concessions projets, il faudrait pouvoir avoir recours à une étude exhaustive des futures contractualisations de BOT réalisés par China Southern Power Grid. Cependant, ces contrats sont particulièrement opaques et la majorité de la sous-traitance est déléguée à des acteurs indirects au projet, n'offrant aucune lisibilité territoriale : Attwood, Try Pheap, Nou Pheap, Heng Heap Investment.

Ainsi s'illustre la répartition des rôles dans la majorité des concessions territoriales au Cambodge : entre propriétaire (État), actionnaire projet (entreprise chinoise) et sous-traitant sectoriel (khmer). En ces termes, l'arrivée de Sinohydro sur le marché des concessions territoriales au Cambodge ne change pas la dynamique préétablie par Pheapimex et Wuzhishan.

Finalement, les concessions territoriales suivent toujours les mêmes logiques, des provinces du Nord-Est au Sud-Ouest du Cambodge, de Ratanakiri à Koh Kong. Le droit de propriété au Cambodge dépend en grande partie des accords oraux pour l'usage des sols (Springer 2013) et des demandes faites au chef du village (Fox et Vogler 2009), considérant que le terme village désigne un quartier restreint à quelques dizaines de foyers. Les contrats de propriété pour les populations locales sont agréés par le chef de quartier, mais n'ont pas de valeur réelle de droit et peuvent faire l'objet d'une tentative de substitution de la propriété par le biais des branches judiciaires légales.

La propriété au Cambodge est une douce illusion, une justice intégralement au service des puissants et du gouvernement, suivant cette déclaration de Hun Sen en 2018 sur les expulsions réalisées au Sud de la province de Kandal : « There were no land titles here, only an agreement with the village chief ».

3.3.4- Le Cambodge et son Zomia : « Le jardin des animaux sauvages » de Kem Ley

Dans « Zomia, ou l'art de ne pas être gouverné », l'ouvrage de James C. Scott fait référence aux peuples oubliés de l'Asie du Sud-Est, les « peuples des montagnes » qui vivent à plus de 300 mètres d'altitude. Ce repérage territorial en Asie du Sud-Est rassemble l'ensemble des territoires semi-montagneux, riches en ressources naturelles, où la présence des gouvernements n'est attachée qu'à l'exploitation massive des ressources, sans égard pour la paupérisation des peuples autochtones.

L'ouvrage de SCOTT, JC « Zomia, ou l'art de ne pas être gouverné » illustre l'administration de ces territoires selon la stratégie de la non-action, qualifiée d'action de fuite, un concept pouvant renvoyer à l'art de la guerre en économie contemporaine.

L'étymologie quelque peu inconnue du terme « Zomia », venant des langues indo-chinoises, est également évoquée par Merhdad Vahabi, « Zo » signifiant la non-administration et « mia » désignant le peuple. Ainsi, Mehrdad Vahabi actualise le terme « Zomia » en le rapprochant de l'administration d'un « zoo sauvage²⁵² ».

L'économie du Cambodge est un « Zomia »²⁵³, suivant le titre du livre de James C. SCOTT « The art of not Being Governed: An anarchist History of Upland Southeast Asia » (2009), dans sa magnifique traduction française « Zomia : ou l'art de ne pas être gouverné ».

Le Zomia pourrait définir l'histoire de l'anarchie dans laquelle s'est construite la gouvernance de l'économie du Cambodge. Le concept de Zomia de James C. SCOTT renvoie aux territoires d'Asie du Sud-Est situés en altitude dont les populations sont exclues de toute forme de gouvernance sociale par l'État. Nous pouvons ainsi décrire l'administration des sociétés économiques sur l'ensemble des territoires du Cambodge en tant que Zomia, non pas en raison de l'altitude, mais au regard de l'absence d'une gouvernance institutionnalisée, cohérente et efficace sur l'ensemble des territoires appartenant à l'État.

Le Cambodge fait partie des quelques pays au monde, si ce n'est le seul, où la constitution révisée par Hun Sen stipule que l'ensemble des territoires au-dessus de 300 mètres d'altitude, ainsi que l'ensemble du territoire forestier et maritime, ainsi que les terrains situés à moins de 25 mètres de la mer, d'un lac, d'une rivière ou d'un ru, appartiennent en intégralité au gouvernement du Cambodge, et cela en dépit des accords ou contrats de propriété ayant été accordés sur ces territoires.

Dans les faits, le gouvernement du Cambodge a un droit de propriété sur l'ensemble de son territoire.

Dans l'article censuré "The garden of savages animals", Kem Ley qualifiait de manière lyrique et satyrique la jungle du Cambodge avec ses tigres, ses cobras et ses crocodiles. Le premier ministre, Hun Sen, avait promis publiquement une « réponse vigoureuse » : le 10 juillet 2016, Kem Ley fut assassiné, soit 3 jours après la publication de sa 13^{ème} fable ; l'affaire fut close sans enquête.

²⁵² VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.

²⁵³ SCOTT, JC. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. 2013 (Traduction). Seuil.

« The garden of the savages animals » comprend plusieurs fables politiques renvoyant à notre avis aux frasques de la société cambodgienne contemporaine.

Les fables contées par Kem Ley sont particulièrement subtiles et n'ont pas la volonté d'être vulgairement acerbes. Afin d'éviter les traductions tronquées, nous ne proposons par une traduction, mais un texte résumant l'histoire de cette 13^{ème} fable de Kem Ley, la dernière publiée trois jours avant sa mort :

« King of the bees »

Le Roi des abeilles, volant au-dessus de son jardin lorsque les fleurs s'ouvrent, tombe au fond d'un seau d'eau où se trouvent des mouches emprisonnées.

Les mouches et le Roi des abeilles discutent à l'intérieur du seau afin de trouver un moyen de sortir.

La première mouche dit au Roi des abeilles qu'ils doivent s'appuyer les uns sur les autres pour, petit à petit, atteindre les bords du seau afin de prendre tous ensemble leur envol.

Mais le Roi des abeilles ne se satisfait pas de cette solution laborieuse. Il ne voit pas l'intérêt de faire attendre sa famille en aidant quelques mouches et préfère tenter de percer le pot, considérant peu important que dans le fracas du seau détruit, il puisse y avoir quelques mouches sacrifiées.

Pendant la discussion, un pigeon blanc (*la communauté internationale*) arrive au-dessus du seau et propose son aide afin de les sortir du seau.

Le Roi des abeilles argue de sa force, se débat et menace le pigeon « Je n'ai pas besoin d'aide, ce n'est pas moi qui vais mourir, je détruirai ce pot malgré tous les efforts que cela nécessite ».

Le pigeon parti, le Roi des abeilles concentre toute sa force afin de briser le socle du seau, utilisant son venin, montrant toute sa force jusqu'à briser son dard, avant de finalement se retrouver à bout de souffle sans que le seau n'ait une seule encoche.

Vidé de ses forces, haletant comme un criquet, il sombre dans l'eau du seau et meurt sans les honneurs, ne laissant dans le jardin que la réputation de sa minable tentative.

Ainsi raconte la fable, quand l'abeille préfère creuser une sortie pour son propre compte et ainsi sacrifier la majorité des mouches, les quelques mouches collées à l'abeille s'en sortiront peut-être, mais sans jamais devenir abeille.

Des mouches, privées de l'aide du pigeon blanc parti à la hâte, restent au fond du pot. Des populations oubliées, que certains oiseaux envisagent de dévorer.

Chapitre 4 – Techniques « extractivistes » sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge : focus sur les entreprises chinoises de l'énergie solaire

Notre option est ici de décrire les rapprochements entre les stratégies d'implantation des entreprises chinoises du solaire et les effets de l'extractivisme.

Nous l'avons évoqué, l'extractivisme se définit comme une exploitation à outrance des ressources naturelles²⁵⁴, exploitation installée sur des territoires non protégés pour y imposer un développement forcé²⁵⁵. L'extractivisme qualifie ici en premier lieu l'exploitation des secteurs de l'extraction minière, forestière et maritime. Nous spécifions que les comportements extractivistes, en tant qu'activité d'extraction allant au-delà des capacités de renouvellement des ressources, renvoient aux problématiques de protection des ressources naturelles.

Nous analysons ici l'encadrement des marchés de la transition énergétique au niveau mondial afin d'expliquer comment les politiques de protection de l'environnement s'opposent aux concepts attendus de développement durable et de protection des territoires. En Malaisie, la transition énergétique fait l'objet d'une politique volontariste de développement des énergies renouvelables, permettant au pays d'afficher des taux de croissance record sur ces marchés. Nous questionnons ce succès mondial par l'étude de l'implantation des entreprises chinoises du solaire en Malaisie, nous y repérons une stratégie que nous qualifions de « blanchiment de production ».

Au Cambodge l'absence globale de politique de développement rend la transition énergétique improbable à l'exception du développement des prémices des énergies solaires que nous présentons.

De la Malaisie au Cambodge, nous passons d'un exemple d'extractivisme des ressources à celui de comportements néo-extractivistes visant à l'occupation des territoires.

Sections Chapitre 4 :

- 1- Systèmes d'équivalences prévus pour la transition du mix énergétique au niveau mondial
- 2- Enclaves de l'énergie renouvelable en Malaisie : stratégie de délocalisation des entreprises chinoises du solaire en Malaisie
- 3- Espaces de frictions sur les territoires du Cambodge : stratégie de détournement des monopoles d'État

²⁵⁴DUC, M. 2017. *L'extractivisme sans extraction ?* (en ligne) Géoconfluence. Cite. ACOSTA, A. 2013. BEDNIK, A. 2015. SVAMPA, M. 2011. GUDYNAS, E. 2009. EMPERAIRE, L. 1996. GILBERTHORPE, E. HILSON, G. 2016.

²⁵⁵ BEDNIK, A. 2016. *Extractivisme. Exploitation de la nature : logiques, conséquences, résistances. Le passager clandestin.* Revue projet. No 353. P370.

Section 4.1- Systèmes d'équivalences prévus pour la transition du mix énergétique au niveau mondial

Lors des retours scientifiques, nous avons été questionné sur la nature des sources de données présentées concernant le développement des énergies renouvelables. Nous avons choisi de dissocier l'encadrement politique à partir des engagements consentis lors des réunions de la COP, et dans un autre volet, d'analyser les capacités de production des énergies renouvelables selon les rapports du « Renewable Energy Policy Network for the 21th Century » (REN21).

Le REN21, dont le siège social est basé à Paris, est une institution supranationale constituée par un réseau politique facilitant la mise en œuvre d'indicateurs standards et uniformes utilisés pour répertorier les différentes politiques nationales et les capacités de production d'énergies renouvelables.

En revanche, les rapports de la COP sont à la charge des États qui peuvent faire valoir leur droit de discrétion selon le protocole COP 3 de Kyoto, tout en tenant compte du principe de « participation volontaire » prévu par la COP 21 de Paris. Ainsi, afin de présenter les marchés des énergies renouvelables, nous nous appuyons sur les rapports du REN21 et non ceux de la COP. Nous privilégions la fiabilité des expertises du REN21 pour qualifier notre hypothèse quant à l'implantation et les stratégies des entreprises chinoises en Malaisie et au Cambodge, sur les marchés de production d'énergies renouvelables.

Partant du cadre international pour la transition énergétique, nous en venons à caractériser la portée des mécanismes de développement pour les activités soutenables, dans l'approche des marchés solaires et des industries associées en Malaisie et au Cambodge.

Sous-sections :

- 1- Le marché de la transition énergétique : des sources équivalentes par méthodes de production et émissions de Co2
- 2- Les engagements « sur-mesure » pour la réduction des émissions de Co2 en ASEAN
- 3- Hérésie des équivalents de production en points carbone : UQA, MDP et MOC

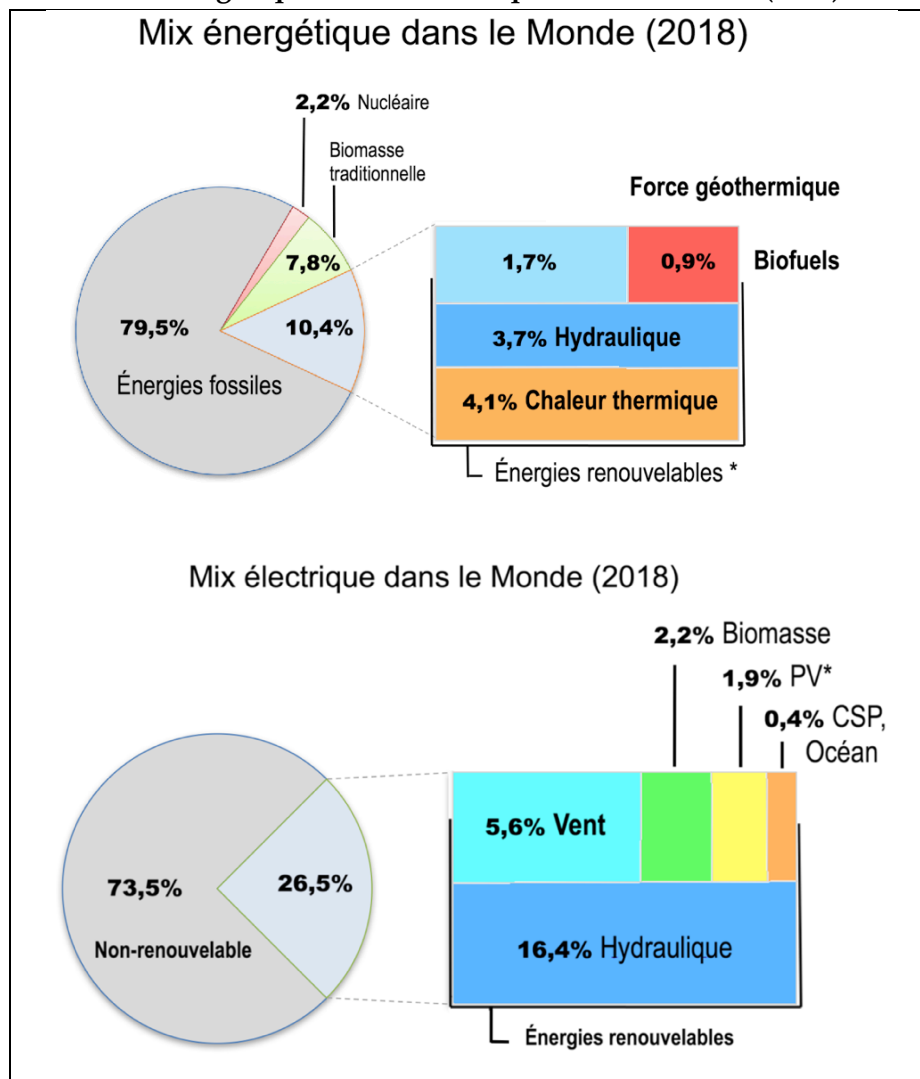
Nous proposons en annexe :

- Annexe 7- Politiques et indices de performance environnementale en ASEAN

4.1.1- Le marché de la transition énergétique : des sources équivalentes par méthodes de production et émissions de Co2

L'évolution des marchés des énergies renouvelables contribue-t-elle à faire reculer la production d'énergie fossile ? Dans le monde de 2004 à 2014, la quantité de production de charbon a augmenté 10 fois plus que l'énergie éolienne et 35 fois plus que le solaire.

Mix énergétique et Mix-électrique dans le monde (2018).



*PV : Photovoltaïque.

Source : Composition de l'auteur, données du REN 21 2018

Le rapport du REN21 établit une distinction entre les énergies renouvelables selon les sources et leurs méthodes de production. Nous retenons dans le graphique ci-dessus, les énergies renouvelables produites selon les forces géothermiques (1,7%) et la chaleur thermique (4,1%). Les énergies renouvelables produites par force géothermique correspondent à plusieurs sources d'énergie : vent, océans, biomasse, solaire et géothermale. Ces sources d'énergies sont répertoriées sous la désignation de force géothermique, par le fait que la production d'énergie émane de la force exercée par une source (vent, océan, soleil) sur une infrastructure de production d'énergie.

Ces méthodes de production se distinguent de la production par chaleur thermique, dont la source d'énergie peut être similaire (solaire et biomasse), mais dont la méthode de production d'énergie passe par le réchauffement d'un fluide (contenant généralement des polycilicones et des huiles) produisant de l'énergie.

Cette condition de distinction de production est nécessaire à l'appréciation des « bonnes pratiques » de production d'énergies renouvelables.

Les constructions et le fonctionnement de certaines infrastructures de production d'énergie renouvelable, principalement pour la production d'électricité, ont de fortes conséquences sur les territoires et l'exploitation des richesses naturelles. Pour ce motif, les sites d'énergies hydrauliques dont les capacités de production sont supérieures à 50MW ne sont pas intégrés dans le calcul des énergies renouvelables. La transition énergétique voudrait que les énergies renouvelables remplacent les énergies fossiles. Pourtant, la mise en œuvre des politiques internationales pour la transition énergétique et la diminution des gaz à effet de serre (GES) participent à l'augmentation des énergies fossiles. Ce constat résulte de deux mécanismes inhérents aux décisions internationales retenues lors des rencontres de la COP 3 de Kyoto et de la COP 15 de Copenhague, à savoir la prise en compte des principes d'équivalents en points carbone et d'équivalents en Co2.

Calculs d'équivalences de l'énergie en Co2

Source d'énergie en équivalent Kwh	Kilowatts par heure équivalent Co2.
Pétrole : 1 litre = 10 kWh	1 kWh de pétrole émet 950 geqCO2
Gaz naturel : 1m ³ = 10,12 kWh	1 kWh de gaz naturel émet 600 geqCO2
Butane : 1kg = 12,7 kWh	1 kWh de solaire émet 100 geqCO2
Propane : 1 litre = 6,59 kWh	1 kWh d'hydraulique émet 18 geqCO2
	1 kWh de nucléaire émet 10 geqCO2
	1 kWh d'éolien émet 10 geqCO2
Charbon : 1kg = 8,33 kWh	1 kWh de charbon émet 1 180 geqCO2
Bois: 1kg ≈ 4 kWh.	1 kWh de bois (replanté) émet 0 geqCO2

Source : Forum ministériel des énergies renouvelables en ASEAN, Kuala Lumpur, 2015.

Les énergies sont mesurées selon leur type d'utilisation : électronvolt (eV), Calorie (kcal), British Thermal Unit (BTU), kilowatt-heure (kWh), tonne d'équivalent pétrole (tep), etc.

On peut faire correspondre ensuite leurs équivalents, par exemple : une tonne d'équivalent pétrole correspond à 7,33 barils de pétrole, soit 11 600 kWh.

Pour illustrer cette contradiction aberrante des équivalents d'émission, lors du 33^{ème} forum sur l'énergie en ASEAN organisé à Kuala Lumpur le 5 octobre 2015, le vice-directeur de China General Nuclear Power (CGN), Mr Mao Chun Yang, présente à la Malaisie son plan commercial concernant l'installation d'une usine nucléaire en Malaisie. Le raisonnement est simplement mathématique : il retient que la construction d'une centrale nucléaire permet de sauver 1700 hectares de forêts, l'équivalent Co2 en rapport avec la capacité de production d'énergie d'une centrale nucléaire.

Le cadre international retenu pour la transition énergétique des pays émergents d'Asie prévoit onze mécanismes de développement des activités soutenables ; les équilibres d'émissions de Co2 par point de PIB ont permis la création de plusieurs mécanismes, règles et marchés, évoluant au gré d'un jeu de dupes entre « Éco-City » et zones industrielles.

La mise en œuvre de ces méthodes de calcul d'émission de Co2 par PPIB, suivant les indicateurs d'équilibre par sources et méthodes de production, pose l'hypothèse que le développement des énergies fossiles, peu coûteuses ou renouvelables, contribue à la multiplication des « enclaves écologiques ». Adoptant le raisonnement que l'implantation des projets et des politiques environnementales entraînent l'implantation parallèle et simultanée d'un ensemble d'activités fortes en production de PIB. Ces réalisations préfigurent la transition des « Zones refuges »²⁵⁶ devenant des « enclaves écologiques »²⁵⁷.

Les industries polluantes et les activités saines à l'environnement sont proches et interdépendantes : leur développement est simultanément, l'implantation géographique des Zones d'activités soutenables crée de réelles « niches écologiques »²⁵⁸ pour les activités extractivistes.

4.1.2- Les engagements « sur-mesure » pour la réduction des émissions de Co2 en ASEAN

« Une meilleure économie, pour des gens meilleurs », tels sont les propos de Dr James Dawos MAMIT, ministre de l'environnement, de l'énergie, des technologies vertes et de l'eau, lors de l'ouverture du 33ème Forum des énergies en ASEAN tenu à Kuala Lumpur²⁵⁹. Le ministre renchérit en affirmant que la Malaisie ne fera aucune concession énergétique et poursuivra sa croissance par n'importe quel moyen. Ce cadrage laisse entendre que, malgré la volonté du gouvernement d'inscrire la Malaisie comme le précurseur des énergies propres en ASEAN, la croissance économique prédomine et ne souffrira d'aucun frein, pas même celui d'une conscience responsable environnementale.

La production économique malaisienne est à l'origine de 0,7% des émissions de Co2 au niveau mondial en 2017, quand les parts de l'Europe et des Etats-Unis sont chacune à 15%. Ces taux rappelés par le ministre sont énoncés sans référence aux émissions de mètres cube Co2, pour valoriser la valeur faible du pourcentage de la Malaisie dans le monde.

²⁵⁶SCOTT, JC. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. 2013 (Traduction). Seuil.

²⁵⁷WALKER, G. 2015. *The right to Energy : meaning, specification and the politics of definition*. L'Europe en Formation. No 378. P26-38. Cite. « enclaves écologiques » également référencé par Hodson et Marvin, 2010. Caprotti, 2015. Qiu, 2012. Chang et Sheppard, 2013. Joss et Molella, 2013. Sze et Zhou 2011. Qiu, 2012. Guo et Zhu 2009. Fan 2014. Lü et Zheng, 2014. Xu, 2007.

²⁵⁸SCOTT, JC. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. 2013 (Traduction). Seuil.

²⁵⁹ Forum ministériel des énergies en ASEAN, Kuala Lumpur 22-25 novembre 2016.

De 2013 à 2017, la part mondiale des émissions de Co2 de Malaisie est passée de 0,5% à 0,7%, dans un contexte de croissance mondiale des émissions de Co2. Pourtant, cette situation correspond aux engagements internationaux de la Malaisie pour la réduction des émissions de Co2 par point de PIB.

Émissions et engagements pour la réduction des émissions de Co2 (2013).

Pays (2013)	Emission mtCo2	% mondial	Objectifs 2030
Malaisie	234	0.5	-40% (pour 2020)
Indonésie	1981	4.3	-29% (pour 2030)
Vietnam	251	0.55	-8% (Bau)/ -25%(Max)
Thaïlande	375	0.82	-20% (Bau) ²⁶⁰ / -25%
Philippines	157	0.34	-70%
Cambodge	49	0.11	-27%

Source : Composition de l'auteur. Données du rapport EDGAR.

Dans le cadre des engagements des pays de l'ASEAN, le Cambodge a évoqué une réduction de 27% des émissions de Co2 pour 2030. Cependant, cette annonce du ministère de l'environnement (MoE) et du ministère des mines et de l'énergie (MIME) n'a pas donné suite à un engagement international.

La Malaisie a fixé des objectifs de réduction de son empreinte carbone de 40% dès 2020, tandis que les autres pays de l'ASEAN ont fixé un objectif pour 2030. En octobre 2015, le premier ministre Najib Razak a annoncé que le pays avait déjà réussi à réduire de 33% ses émissions de Co2 par point de croissance par rapport au niveau défini en 2005. Rappel, cette année 2005, retenue pour repère, correspond au plus haut niveau d'émissions mondiales.

Cette déclaration réaffirme les ambitions du gouvernement à tenir ses engagements internationaux et à servir de modèle à l'ensemble des pays de l'ASEAN. Le gouvernement de Malaisie dit vouloir établir une législation contraignante commune pour les pays de l'ASEAN ; un projet législatif est en préparation pour 2020.

Les raisons attachées à cette supercherie, entre l'augmentation des émissions de Co2 et leur réduction par point de PIB, ne sont pas spécifiques à la Malaisie ou aux pays d'Asie. Le point de convergence entre les lois régionales en Asie du Sud-Est et les lois suprarégionales émane des conventions communes établies dans les réunions de la COP, ce qui n'incite en aucun cas à l'application d'une quelconque contrainte. En effet, les pays de l'ASEAN sont majoritairement au stade de pays en voie de développement et bénéficient ainsi du principe de discrétion prévu par le protocole de Kyoto (COP 3, 1997). Le principe de discrétion indique que les pays dans la catégorie des pays en développement ne sont pas tenus de renseigner les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Le suivi des objectifs pour la réduction des émissions de Co2 par point de PIB résulte de l'entière confiance quant aux données publiées.

²⁶⁰ BaU : Business as usual correspond au taux à atteindre suivant la conjoncture actuelle. La prise en compte des opportunités de croissance liées à des facteurs financiers ou de transfert de technologie correspond au niveau maximum pouvant être atteint.

De plus, la COP 15 de Copenhague de 2009 prévoit la mise en route du protocole de Kyoto élargi à 184 États engagés pour la réduction des émissions de Co2 par point de PIB, dans le contexte de l'après crise de 2008 qui anticipe un ralentissement de la croissance mondiale ; l'année 2005 est retenue comme base comparative d'émission de Co2 par point de PIB.

Une décision contestable, compte tenu du fait que l'année 2005 fut marquée par un fort pic des émissions de Co2, chutant sensiblement dès 2006. Sur ce repère, un objectif ratifié n'est en rien contraignant pour la majorité des pays : la plupart des pays s'étant engagés à une réduction de moins de 30% des émissions de Co2 par Points PIB (PPIB), avait dès 2006 satisfait leurs objectifs.

Cependant, dans le contexte de l'après crise, les niveaux augmentent. Certains pays comme la Malaisie devront attendre jusqu'à 2015 pour afficher une équation Co2/PPIB semblable au niveau de 2006.

Les déclarations de dupes se multiplient comme en Malaisie, le gouvernement de Malaisie annonce en janvier 2015 que le pays avait déjà atteint les 33% de réduction, bien en avance sur un objectif de 40% de réduction fixé pour 2020, quand son taux d'émission de carbone a augmenté de 179 MtCo2 en 2006 à 243 MtCo2 en 2015, selon le calcul réajusté tenant compte par point de PIB.

Émissions de carbone par unité de PIB, dans le Monde et en Malaisie.

Dans le monde : émissions carbone par unité de PIB (CO2/PIB US\$) :



Exemple de la Malaisie : Émissions carbone par unité de PIB (CO2/PIB US\$) :



Si la hausse globale des émissions de Co2 est en partie compensée par la croissance mondiale, augmentant mathématiquement le diviseur en points de PIB, la formule des émissions de Co2 par point de PIB intègre également les méthodes d'équivalence de production en Co2. La méthode de calcul d'émission de Co2 par point de PIB n'incite pas à la baisse globale des émissions ; en cas de croissance, les émissions de Co2 par PPIB baissent.

En 2009, l'émission mondiale de Co2 a été de 29,3 milliards de tonnes²⁶¹ soit presque le double par rapport à 1973 (15,6 milliards de tonnes) ; en 2017, les émissions sont de 41 milliards de tonnes. L'analyse de l'équation des émissions de Co2 par point de PIB est plus complexe : les méthodes de calcul des émissions de Co2 incluent plusieurs indicateurs de mesure continue ou estimée, considérant espaces urbains et ruraux, teneur en Co2 des particules (azotes, carbone, composés organiques) ; les mesures comprennent l'étude des données selon la localisation par secteurs d'activités.

Il existe dans chaque pays des moyens particuliers afin de réduire artificiellement la quantification des émissions de Co2 par l'équation carbone « CoCo2 », permettant d'indexer des équivalents d'émission de Co2 selon les sources, le lieu et les méthodes de production. Mais également, l'étude isotopique des émissions de Co2 fait l'objet « d'étalonnage par filtrage de données »²⁶², c'est-à-dire, la quantification des émissions de Co2 par secteur, territoires et pays.

Il paraît utile de retenir la corrélation conventionnelle entre croissance du PIB et émission de Co2, correspondant à 0,8 d'émission de Co2 par point de PIB. A savoir, pour une croissance de 10% du PIB, les niveaux d'émissions de Co2 augmentent simultanément de 8%. Cette équation est citée dans la thèse d'A. Lamia (2015), prenant en compte les niveaux en vigueur en Europe sur la corrélation entre PIB et émissions de CO2 (CO2PPIB).

En somme, lorsque l'on constate qu'une baisse relative de la corrélation Co2PPIB, de 0,508 en 2005 à 0,491 en 2015, est couramment interprétée comme une réduction des émissions de Co2 de plus de 30%, nous pouvons être sceptiques sur les moyens de calcul des émissions de Co2. Mais surtout, nous devons nous interroger sur les mécanismes de la transition énergétique permettant le calcul des équivalents de production.

Les émissions de Co2 ne sont pas tant le fait d'une production responsable en énergie qu'une habileté particulière à jongler avec les méthodes de calculs, notamment avec le soutien de l'intervention d'un État qui fait bénéficier ses entreprises d'une réduction maximale de leur empreinte énergétique par le biais des équivalents d'émission.

Les mécanismes d'émissions et d'équivalents étant complexes et non-standardisés, il s'avère peu utile de questionner directement les méthodes de calcul en tant qu'équation, mais il est plus parlant de considérer les produits sur un marché, un marché de la transition énergétique où les entreprises d'État de Chine cherchent à s'imposer.

²⁶¹ Statistiques de l'agence AIE (European association of electrical contractors)

²⁶² LAMIA, A. 2015. *Vers une quantification des secteurs d'émission de Co2 de l'agglomération parisienne*. Paris. Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay.

Mécanismes de développement des énergies renouvelables reconnus par l'AIMS II.

Pays ASEAN / Outils AIMS	Politique énergétique	Feed-in-tarif	Schémas d'autosuffisance	Appel d'offres	Incitations fiscales	Crédits préférentiels	Remises sur capital	ER échangeables
Brunei	✓				✓			
Cambodge	✓			✓	✓			
Indonésie	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Laos	✓				✓			
Malaisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Philippines	✓	✓	✓		✓			✓
Singapour	✓		✓	✓				
Thaïlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Vietnam	✓	✓	✓		✓			
Myanmar	✓				✓			

Source : Composition de l'auteur. Données de AIMS II (RA 2018)

-Remarque : la politique énergétique renseignée auprès de l'AIMS est à comparer avec le Cadre international retenu pour la transition énergétique des pays émergents d'Asie.

Pays d'Asie / Outils	Politique énergétique « * »	Feed-in-tarif	Crédits préférentiels	Appel d'offres	Remise sur capital	ER échangeables	Quotas consommation	Net metering	Brevet biodiesel	Brevet chauffage	Rachat de production	Investissements publics
Brunei												
Cambodge												
Indonésie	✓	O		O	O		✓		O			O
Laos	O											
Malaisie	✓	✓			✓		✓		O			✓
Philippines	✓	O					✓	✓	✓			
Singapour	✓			O				✓				O
Thaïlande	✓	✓			✓			✓			✓	O
Vietnam	✓	✓	✓		✓	✓	✓		O			✓
Myanmar					✓							
Chine	✓	O	✓	O	✓		✓		✓	✓	✓	✓

Source : Composition de l'auteur. Données du REN 21 (RA 2018)

Légende : ✓ Application nationale suivant cadre international

O Application révisée au niveau national

« * » L'État de Brunei, le Cambodge, le Myanmar et le Timor Oriental n'ont pas inscrit l'existence d'une politique énergétique de niveau national auprès des instances internationales.

4.1.3- Hérésie des équivalents de production en points carbone : UQA, MDP et MOC

Nous présentons les mécanismes prévus par le protocole de Kyoto, pour l'équivalence des sources de production dans le mix énergétique. Ce sont des mécanismes concomitants du « principe de discrétion » prévu depuis le Sommet de la Terre en 1992, puis instauré en tant que droit de discrétion sur les politiques énergétiques pour les pays émergents par le protocole de Kyoto en 1997.

Le protocole de Kyoto prévoit :

- Les UQA, ce sont des Unités de Quantités Attribuées, réparties entre les pays satisfaisant aux niveaux et objectifs d'émissions de GES. Ces UQA peuvent être échangées entre pays ; ce sont ce que l'on nomme communément des « droits à polluer ». Des unités nominatives sont attribuées aux entreprises qui peuvent revendre ces droits à polluer en tenant compte des objectifs atteints établis à partir des niveaux repères des émissions de CO2 PPIB de 2005. La circulation des droits à polluer représente sans conteste la source d'énergie la plus convoitée dans le monde. Ce mécanisme de revente permet à de nombreuses entreprises de maintenir une activité très rentable sans pour autant exercer d'activité propre.
- Les MDP, Mécanismes de Développement Propres, désignent le « crédit carbone » ou l'« unité de réduction certifiée des émissions » (URCE). Le MDP est un mécanisme intégré aux aides publiques au développement (APD) des pays développés vers les pays en développement. Les mécanismes s'inscrivent dans le contexte d'un marché international d'achat et de vente, surveillé par le Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émission (SCEQE) ; les échanges des quotas MDP et d'UQA suivent les mêmes logiques, à cela près que la relation entre pays développé-vendeur et pays en développement-acheteur est unilatérale.
- Enfin le MOC, Mise en Œuvre Conjointe, suit la même utilisation des quotas d'émissions que les UQA et MDP, mais les échanges sont effectués lors de projets transnationaux. L'utilisation actuelle des MOC est complexe, car le principe de discrétion permet l'attribution de point MOC pour tout projet intégré dans la politique énergétique du pays hôte du projet. Leur mise en œuvre se confond avec les contrats de partenariats privés-publics en Build Operate Transfert (BOT) et Engineering Procurement Contract (EPC) qui intègrent déjà les quotas des mécanismes de développement propre (MDP) ou d'unités de quantités attribuées (UQA).

Il est possible de cumuler l'attribution d'UQA pour les entreprises responsables d'un projet, puis l'utilisation du MOC lors de la planification, pour enfin bénéficier des MDP en vue de l'accord final de construction.

Les projets MDP sont, en quelque sorte, la face émergée d'un marché d'échanges beaucoup plus rentable entre UQA et les MOC : les atouts de MOC acquises par le biais des MDP tiennent des Mécanismes de Développement Propre, des Unités de Quantités Attribuées, de Mise en Œuvre Conjointe.

Il s'avère dès lors que les mécanismes pour la réduction des gaz à effet de serre ont un effet accélérateur pour la consommation globale des énergies. Ce système permet de légitimer la hausse incessante de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre, du simple fait que les pays les plus pollueurs peuvent tenir leurs engagements écologiques à l'international en justifiant d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre par équivalence acquise sur les marchés du point carbone.

À ces mécanismes d'attribution de droits à polluer, s'ajoute un cadre international privilégié pour le développement des activités soutenables, dont le principal outil utilisé est le FiT (Feed-in-tarif), permettant d'effectuer des investissements sans taxe dans les activités agréées.

Des engagements non-contraignants pour la réduction des émissions de Co₂, un principe de discrétion quant aux politiques énergétiques mises en œuvre pour la réduction des GES, une participation volontaire aux politiques internationales, des systèmes d'équivalence de production d'énergie en émission de Co₂ et en point carbone, tels sont les comportements délictuels admis et retenus.

C'est dans ce contexte que nous qualifions d'imposture généralisée, que nous venons cibler les stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge.

Le secteur de l'énergie hydraulique dont l'impact est directement visible sur les territoires, n'est pas la seule source de production ayant un risque élevé pour la protection des territoires. Les infrastructures de production solaire, par force géothermale photo-voltaïque (PV) et par chaleur thermique en tube (CSP²⁶³), sont également au cœur des tensions économiques en ce qui concerne l'acquisition des composants nécessaires à leur fabrication. Ce sont le bauxite, les polycycones, les terres rares, les minéraux et alliages de fer, des composants dont l'exploitation est au cœur des techniques extractivistes, ou du moins, contraire au lien supposé entre énergie renouvelable et protection de l'environnement.

Les pratiques peu scrupuleuses observées dans ces pays sont particulièrement manifestes dans le domaine de la production d'énergie solaire photovoltaïque (PV) et solaire thermique (CSP).

Ainsi, nous exposons les différentes politiques énergétiques mises en œuvre en Malaisie et au Cambodge, pour ensuite cibler les territoires où se concentrent les entreprises chinoises dans le domaine de la production d'énergie solaire.

²⁶³Les Concentrate Solar Power (CSP) sont une méthode de production d'énergie solaire par réchauffement en tube. Au contraire des panneaux solaires dont la production d'énergie se fait par rayonnement.

Section 4.2-

Enclaves de l'énergie renouvelable en Malaisie : stratégie de délocalisation des entreprises chinoises du solaire en Malaisie

« *En Malaisie nous n'avons pas de vent, mais nous avons du soleil* »

Citation de James Dawos Mamin, ministre des énergies et député ministériel des ressources naturelles de Malaisie, discours inaugural du 33^{ème} Forum ministériel des énergies renouvelables en ASEAN, octobre 2015.

La Malaisie détient également la 15^{ème} réserve de gaz naturel au monde et la 28^{ème} réserve de pétrole. En 2015, la Malaisie extrait plus de 590 000 barils de pétrole brut par jour et consommait l'équivalent de plus de 20 millions de tonnes d'huile et 42 millions d'équivalent en tonnes d'huile extraite du gaz naturel. Cette même année 2015, le ministre de l'environnement annonçait la réalisation des objectifs de production des énergies renouvelables et simultanément une réduction de Co2 de 33% par rapport à l'année 2005.

Les efforts du pays pour une réduction des émissions de Co2, calcul fait par équivalences et en points de PIB, sont davantage liés à l'affirmation d'une puissance économique plutôt qu'à une réelle responsabilité environnementale.

Pour poursuivre l'étude des mécanismes d'équilibre utilisés pour la transition énergétique et afin d'illustrer les enjeux industriels attachés à l'implantation d'activités soutenables, nous scrutons les marchés de composants, de manufactures et de production d'énergie solaire en Malaisie.

En effet, lorsqu'elles sont partenaires des entreprises du solaire, les industries polluantes extractivistes, peuvent bénéficier d'un cadre international favorable pour la transition énergétique : baisse des taxes, Unités de Quantités Attribuées, marchés publics, etc.

Nous repérons également qu'à partir de 2015, le marché solaire en Malaisie est convoité par les entreprises chinoises, amenées à délocaliser une grande partie de leurs capacités de production. Nous retenons l'hypothèse que ces entreprises opèrent un blanchiment de la production solaire chinoise en Malaisie : nous expliquons ce phénomène et ses conséquences.

Sous-sections :

- 1-La politique énergétique de Malaisie : un succès protégé par le protocole de Kyoto
- 2-La politique volontariste de production solaire en Malaisie : méthode du « Pick and Go »
- 3-La guerre du soleil : délocalisation de la production chinoise en Malaisie
- 4-Les coquilles vides du Pacifique : le détournement de la production solaire chinoise en Malaisie
- 5-Les stratégies d'implantation des entreprises à Penang et Melaka : le blanchiment de la production solaire par la « Yield-co » de Jinko Solar et Tenaga

4.2.1-La politique énergétique de Malaisie : un succès protégé par le protocole de Kyoto.

Le paradoxe d'un pays détenant de grandes réserves d'énergies fossiles et simultanément affichant une offre toujours plus grande d'énergie pour son développement, est qu'il ne peut bénéficier librement de ces ressources au niveau national. Il peut exporter, certes, mais sa consommation propre doit s'inscrire dans le cadre international pour la transition énergétique. Alors que les sanctions internationales, attachées au non-respect des lois de protection environnementale, ne sont pas réellement contraignantes, le non-suivi de cette ligne politique est à l'encontre de l'objectif politique de la Malaisie qui se projette déjà comme chef de file des énergies renouvelables en ASEAN.

Les principales étapes calendaires permettent de repérer que dès la période 2003 à 2006, la Malaisie a mis en œuvre des projets de développement des énergies renouvelables, portés par le secteur de la biomasse issue des arbres à palme. Ces installations restent modestes mais ce dynamisme fait qu'en 2009, le pays a des capacités de production à hauteur de 40 MW, toutes énergies renouvelables confondues, mais majoritairement issues de la biomasse.

En 2010 l'opportunité de nouveaux marchés porteurs du solaire PV ou du géothermal, au niveau international, permet à la commission de planification du premier ministre²⁶⁴ de se positionner et de fixer des objectifs de production pour ces énergies. Une déclaration reprise dans le programme du 10^{ème} plan quinquennal 2010-2015 annonce un objectif de 975 MW de production d'énergie renouvelable pour 2015 ; cette capacité correspond à plus de vingt fois celle enregistrée en 2009²⁶⁵.

Objectifs du mix énergétique de Malaisie pour 2015, établis en 2010²⁶⁶.

Année	Capacité total RE (MW)	Part dans le mix énergétique	Co2 annuel économisé (tonne)
2015	975	6%	3385
2020	2065	10%	7073
2030	3484	13%	10402
2050	11544	34%	16114

Comparaison et croissance des capacités de production des ER entre 2014 et 2015 : (GW)²⁶⁷

Secteurs	2014	2015	Croissance
Biomasse	56	364	+ 550%
Biogaz	12	89	+651%
Solaire	160	128	-19,5%
Hydraulique	14,5	404	+2686%
Total	243	985	+305%

²⁶⁴ Prime minister's dept., economic planning unit: 2010-2015/2015-2020.

²⁶⁵ ACE and OECD data 2015 et Minister of energy, green tech and water report. Objectif 2050.

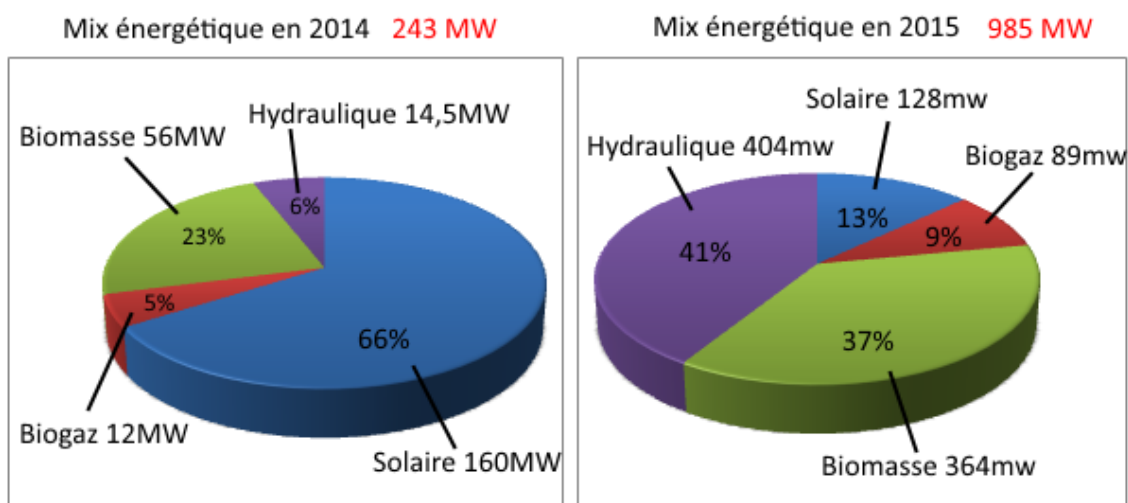
²⁶⁶ Prime minister's dept., economic planning unit: 2010-2015

²⁶⁷ Constat 2014/ estimation du SEDA par projet d'installation/année.

En 2014, la Malaisie a affiché un taux de croissance des énergies renouvelables record au niveau mondial. En revanche, la production du secteur du solaire est à l'inverse le plus faible taux dans le monde. En effet, aucun autre pays dans le monde n'a connu une décroissance de sa production solaire.

Les chiffres montrent des données de production exorbitantes entre décroissance inexplicable et croissance démesurée. Pourtant, ces niveaux de production correspondent aux objectifs fixés en 2011. La politique énergétique de Malaisie qui a formulé ces résultats n'a pas remis son rapport à la COP 21 de Paris, sûrement soucieuse d'avoir à justifier ce record mondial sur la croissance des énergies renouvelables, moins par modestie que pour garder le secret de son succès ?

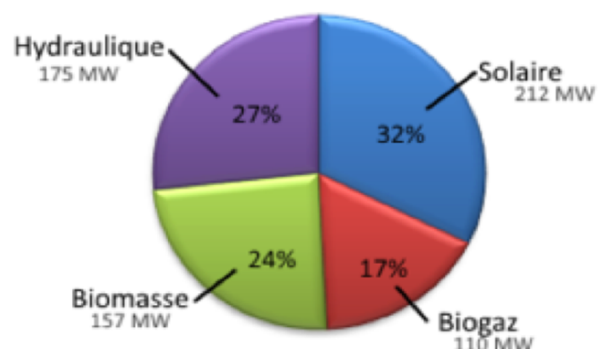
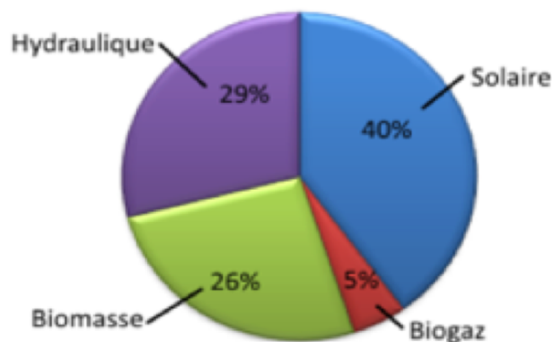
Mix des énergies renouvelables en Malaisie :



Nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables en 2017 et 2018.

2017 : 482 MW.

2018 : 654 MW.



Source : composition de l'auteur. Données SEDA.

La nouvelle politique annoncée en 2015²⁶⁸ tend à une certaine rationalisation des pratiques de production de l'énergie renouvelable ; les garants en sont la mise en place d'un nouveau cadre législatif et notamment l'instauration d'un palier de production d'énergies renouvelables et la mesure des quotas de consommation (net Metering).

Dans le même temps, le ministre de l'énergie en titre, monsieur James Dawos Mamit, assure vouloir développer l'ensemble des filières des ER pour atteindre un niveau de production de 1250 GW pour chaque source d'énergie que sont la biomasse, le biogaz, le solaire, les déchets solides et l'hydraulique. Nous avons ici la représentation des différents projets d'installation par source d'énergie, repérés par la SEDA²⁶⁹.

En 2018, selon ces estimations, le total des capacités de production sera de 1639 MW, soit 654 MW de plus qu'en 2015. La reprise du programme des énergies solaires individuelles, pour le 11^{ème} plan 2015-2020 sur les énergies, offre à ces énergies une perspective d'installations importantes. La répartition des sources d'énergie montre que la Malaisie ne s'appuie pas uniquement sur l'énergie hydraulique pour atteindre les objectifs de 2020. Cependant, à ce jour, les objectifs de production d'énergie n'ont jamais été tenus ; les projections chiffrées optimisées intègrent donc certainement de nombreux projets de barrages hydrauliques, non répertoriés dans les projets d'installation en cours.

En octobre 2015, le gouvernement dit avoir multiplié par quatre ses capacités de production d'ER par rapport à 2014. La redéfinition d'énergies renouvelables hydrauliques en ASEAN est le principal facteur artificiel de cette hausse entre 2014 et 2015. Alors que la définition mondiale voudrait que l'on inclue seulement les barrages de moins de 50MW, depuis début 2015, en Malaisie, plusieurs barrages supérieurs à 100 MW sont susceptibles de rentrer dans la classification des énergies renouvelables dont le projet de barrage de 135 MW au Sabah pour 2016-2017.

²⁶⁸ ISIS reforming Malaysia electricity sector et ministère du Plan 2015-2020.

²⁶⁹ Annonce, plants in progress SEDA 2011 à 2018

4.2.2- La politique volontariste de production solaire en Malaisie : méthode du « Pick and Go »

En Malaisie, à partir de l'étude des politiques de développement de l'énergie solaire 2011-2013 puis 2016-2018, nous explorons comment la concurrence entre entreprises chinoises et occidentales s'organise. Nous observons dans l'exemple des entreprises FIRST SOLAR et JINKO SOLAR, des pratiques de production solaire marginales et spécifiques entre les entreprises chinoises et malaisiennes.

En effet, dès 2015 les entreprises chinoises vont massivement se délocaliser en Malaisie. Pourtant, les sites de production sont négligeables et bien en deçà des niveaux de production publiés par le gouvernement de Malaisie.

Un premier plan de développement a été lancé de 2011 à 2013, mais ce fut un échec. La politique énergétique pour la production solaire PV est essentiellement focalisée sur les installations solaires individuelles. En 2010, le 10^{ème} plan énergétique 2011-2015 prévoyait la mise en place des marchés publics solaires et de la politique de rachat de l'électricité : 4000 projets d'installations solaires PV individuelles ont été lancés par la SEDA, institution en charge des marchés publics de l'énergie renouvelable de Malaisie.

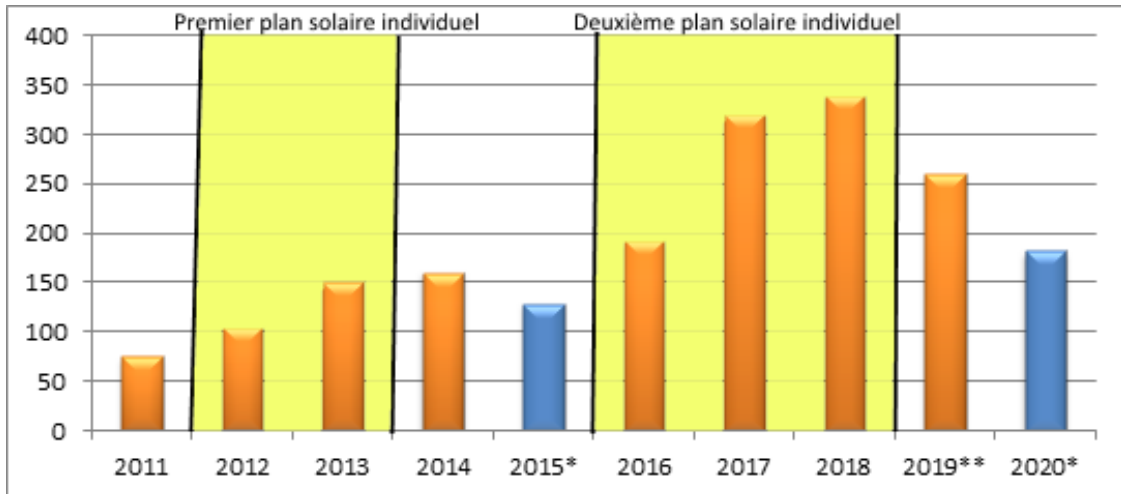
L'ensemble des permis d'installation délivrés par le SEDA a trouvé acquéreur en moins d'une journée. Certains tarifs et conditions de rachat ont été mis en place, mais ce projet n'a pas bénéficié d'un cadre législatif adapté et a laissé place à l'opportunisme de certains acteurs. Le constat ne tarde pas : les aides du gouvernement pour l'installation solaire PV individuelle ont été délivrées à des entreprises qui revendent l'énergie produite à un prix fort. La politique de développement solaire PV individuelle va être abandonnée dès 2013.

Un tournant majeur est adopté en 2015 lors de l'annonce du 11^{ème} plan énergétique de Malaisie 2016-2020 : le pays se fixe comme objectif d'atteindre les 10% de mix énergétique pour 2020, pour une production totale de 2000 GW d'énergie renouvelable soit deux fois plus qu'en 2015.

Lors du 11^{ème} Plan énergétique de Malaisie 2016-2020, un second plan de développement solaire individuel va être tenté en ajoutant à ce programme les politiques d'investissements publics directs et des quotas de consommation dit « Calcul-net » (Net Metering). Cependant, une fois encore, la mise en place de ces politiques internationales ne produit pas de résultats intéressants et ne constitue pas un cadre législatif attractif pour les potentiels clients d'installation solaire PV individuelle.

Les clauses préférentielles pour l'attribution de ces installations sont destinées aux particuliers cherchant à produire de l'énergie solaire comme complément de leur propre consommation, et non aux entreprises voulant bénéficier des clauses favorables de rachat d'énergie afin d'en faire leur commerce. Ce second essai de développement solaire individuel est abandonné en 2018.

Capacité de production solaire PV en Malaisie :



Source : Composition de l'auteur.

Données SEDA, 10^{ème} et 11^{ème} Plan énergétique de Malaisie.

Nous comparons la politique de développement solaire de Malaisie à une stratégie de « Pick and Go », célèbre phase de jeu dans le rugby où l'on fonce tête baissée sur une courte distance : cet exercice répété plusieurs fois permet au groupe d'avancer. Le développement du solaire en Malaisie vit de ces à-coups : la Malaisie lance successivement des projets politiques sur le court terme et les abandonne, déstabilisant fortement le marché national du solaire, avant de reprendre quelques années plus tard ces mêmes projets afin d'avancer à nouveau en force.

Ce "Pick and Go" déstabilise fortement les acteurs locaux. Alors qu'en 2014 les projets solaires individuels avaient une capacité de production à hauteur de 160 MW, l'année suivante, une partie des projets solaires individuels attribués n'est plus prise en compte dans la politique énergétique de Malaisie, provoquant une baisse de production d'énergie solaire de 160MW à 128MW. En 2015, la Malaisie est le pays où le secteur du solaire a le plus diminué, enregistrant un taux de décroissance de 19,5%, tandis que la croissance mondiale est de 29%.

Dans le mix énergétique de la Malaisie entre 2014 et 2015, la part de la production solaire dans les énergies renouvelables se réduit et passe de 66% à 13%. Suite à l'abandon des projets individuels solaires et à l'arrêt du rachat de l'électricité, les installations solaires individuelles distribuées par le SEDA ne sont plus prises en compte. Ces changements successifs dans la politique solaire de Malaisie provoquent une dérégulation globale de ce secteur d'activité : d'une part, les usagers voulant installer chez eux un complément d'énergie solaire individuelle ne sont plus assurés des bénéfices promis par le gouvernement, d'autre part, les entreprises du solaire ne sont pas incitées à se développer dans un marché en constante mutation quand la fébrilité politique du gouvernement de Malaisie ne permet pas d'assurer la sécurité des marchés. De plus, le recours au « Pick and Go » n'est pas exclusif des clauses de rachat d'électricité ; chaque projet politique de développement solaire reprend cette même logique d'expérimentations successives : se mettent en place et se remplacent des quotas de production échangeables (REC), des crédits préférentiels, des remises sur capital, des appels d'offre public.

Chaque année la législation change. En 2018, pour informer les entreprises des changements opérés chaque année, la publication des nouvelles lois par le SEDA présente les clauses inédites en barrant des anciennes clauses abandonnées au fil des nouvelles mesures²⁷⁰.

En Malaisie, le marché n'est pas aussi dynamique que ce que les chiffres de production peuvent suggérer. De plus, l'activité des entreprises dépend fortement de l'évolution de la législation ; les politiques de quotas et de production solaire individuelle ont été une catastrophe pour les entreprises présentes en Malaisie. La transformation du modèle de production d'électricité solaire a entraîné des pratiques dommageables aux progrès énergétiques de la part d'un grand nombre d'entreprises. Finalement, c'est dans ce contexte de chaos, que les entreprises chinoises ont trouvé en Malaisie un marché idéal afin de développer à leur guise des réseaux informels au service des entreprises d'État de Chine.

4.2.3- La guerre du soleil : délocalisation de la production chinoise en Malaisie

Il faut considérer qu'avant 2010 les institutions internationales de régulation du marché solaire étaient principalement américaines. La Coalition pour des Energies Solaires Abordables (CASE) et la Coalition pour la Manufacture Solaire Américaine (CASM) avaient en 2010 un rôle supranational chargé de la régulation du marché solaire manufacture et production comprise. Dès leur entrée sur le marché mondial de la production solaire PV, les entreprises chinoises ont été imposées au niveau mondial d'une taxation supplémentaire de 30% sur l'ensemble de leurs produits, ainsi que sur deux entreprises de manufacture, Suntech et Trina Solar, bien que les entreprises chinoises aient installé un département du commerce solaire associé à l'OMC et basé à Washington, à l'initiative du CASM et du CASE.

En 2012, six entreprises américaines attachées à First Solar et l'entreprise allemande Q-Cell ont débuté une politique agressive à l'encontre des produits chinois, demandant une taxation de 100% sur les produits chinois. Cette stratégie des entreprises occidentales va entraîner la période qualifiée de « guerre du soleil ». Les institutions de régulation du marché solaire (CASM et CASE), américain et allemand, avec l'accord du FMI et de l'OMC, vont adopter des mesures commerciales à l'encontre de la majorité des entreprises chinoises du solaire qui écopotent de taxation ayant augmenté de 239% entre 2010 et 2015.

En 2015, 59 entreprises chinoises intégrées aux marchés de manufacture et de production solaire PV sont imposées d'une taxation supérieure à 30% : ce sont les entreprises JA Solar, Jinko, Yingli et Canadian Solar devenues chinoises. Ces entreprises « n'ayant que 30% » de taxation supplémentaire, concernent celles déjà intégrées aux marchés internationaux. Les autres entreprises chinoises, de niveau national, ont une taxation supplémentaire de 239%.

²⁷⁰Loi des quotas de consommation, Net Metering 2018
<http://www.seda.gov.my/?omaneg=00010100000001010100010001000010000000000000000000000000&y=45&s=6462>

Les taxations exorbitantes appliquées aux produits chinois vont entraîner un revers pour le commerce des entreprises américaines et européennes ; des réseaux parallèles se mettent en place et une économie souterraine, contournant les taxations, s'organise autour des intermédiaires qui importent les produits chinois détaxés. De plus, les entreprises américaines et européennes, dépendantes des composants chinois, représentent plus de 60% du marché mondial. Une rupture s'installe entre les institutions américaines (CASE et CASM) et ses 210 entreprises collaboratrices : la coalition pour la manufacture solaire américaine (CASM) accuse ses membres d'avoir formé un « complot en vue d'une fraude à l'encontre des États-Unis »²⁷¹.

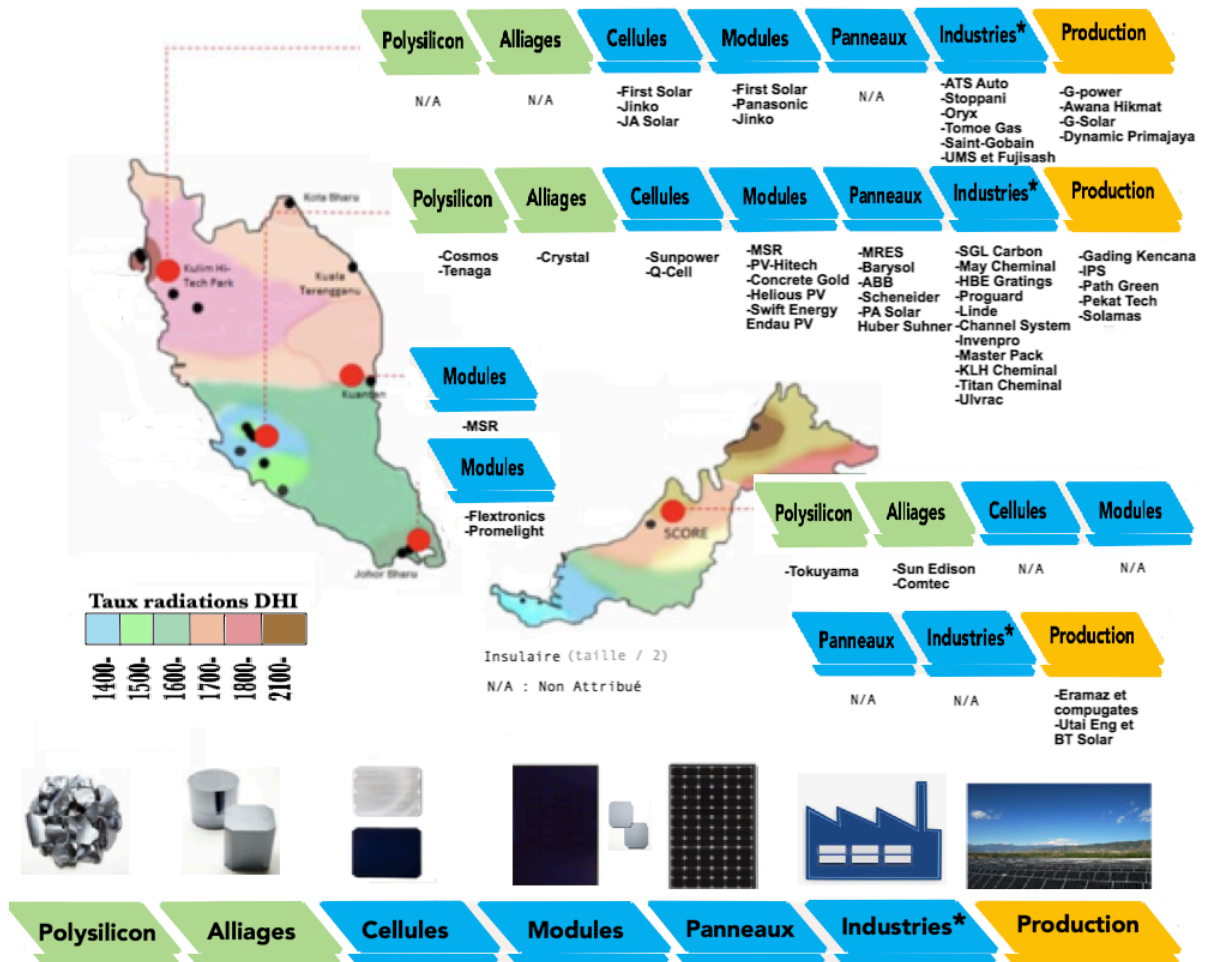
Les institutions américaines se retrouvent prises au piège des taxations qu'elles ont votées en 2011, l'abandon des taxations sur le solaire est soutenu par le CASE à l'encontre du CASM. Cette joute a entraîné la disparition de ces deux institutions américaines qui s'étaient empêtrées dans une guerre fratricide. Les rapports²⁷² et les articles de presse que nous avons consultés pour ce résumé de la guerre du soleil (Xinhua, Reuters, pv-tech.org, Greentech media, cleanenergyauthority.org, renewableenergyworld.com) évoquent l'image d'une « balle d'argent » utilisée par les institutions américaines pour s'entretenir. Cette image prend sens au regard de l'importance des projets de construction de pipelines entre les États-Unis et le Canada quand les partenariats contractés contre la volonté du CASM ont abouti à l'acquisition de Canadian Solar par la Chine.

À la fin de la guerre du soleil, marquant la rupture entre les deux institutions américaines du CASE et du CASM, c'est l'État de Chine qui sort gagnant de ces taxes exorbitantes, appliquées de 2010 à 2015 sur les produits solaires chinois. Suite à la concurrence frontale réservée aux entreprises chinoises, ce retour de la primauté chinoise était indispensable pour des entreprises chinoises redevenues entreprises d'Etat en 2015 et leur entrée en bourse en 2011. En 2015, la Chine officialise auprès du CASM et du CASE ses réseaux informels de distribution d'énergie solaire. En juin 2015, cette communication profite de l'annonce du projet majeur de production solaire PV pour l'installation de 40 000 panneaux photovoltaïques au Sarawak, un marché accordé à l'entreprise chinoise Yingli Green. Une volonté réciproque occidentale et chinoise est à l'origine de cette déferlante compromettante mais qui indéniablement profite au développement de la production solaire en Malaisie.

²⁷¹<https://arstechnica.com/science/2012/06/renewable-trade-wars-green-mercantilism-and-the-threat-to-innovation/>

²⁷² STEPP, M. ATKINSON, RD. 2012. *Green Mercantilism : Threat to the Clean Energy Economy*. Washington DC. Information technology & Innovation Foundation (ITIF).

Implantation des entreprises attachées aux marchés du solaire en Malaisie.



Source : Composition de l'auteur. Données du LSS 2018 (SEDA).

Légende : N/A : Non attribué à une entreprise en particulier.

La taille de la partie insulaire de Malaisie est réduite par rapport à la péninsule, ceci en raison du faible nombre d'entreprises et afin de faciliter la lisibilité de la péninsule.

Vert : Activités attachées aux marchés des composants solaires.

Bleu : Activités attachées aux marchés de manufacture solaire.

Jaune : Production d'énergie solaire.

4.2.4- Les coquilles vides du pacifique : le détournement de la production solaire chinoise en Malaisie

La politique énergétique de Malaisie 2016-2020 expertise un mécanisme de développement solaire par un marché public peu commun : le programme Large Scale Solar (LSS).

Capacité d'export d'énergie solaire (MWac), de Malaisie 2018

Offrant	Capacité d'export	Localisation	Offrant	Capacité d'export	Localisation
Asia Meranti, Atlantic Blue	9,90	Larut, Perak	Ditrolic	3	Klang, Selangor
Asia Meranti, Atlantic Blue	9,99	Kinta, Perak	Ditrolic	5,99	Klang, Selangor
Asia Meranti, Atlantic Blue	9,99	Kinta, Perak	Fairview Equity Project	5	Mersing, Johor
Coral Power	9,99	Manjung, Perak	Hong Seng Assembly	1	Pulau Pinang
Fairview Equity Project	9,99	Kluang, Johor	Jentayu Solar	5,99	Pokok Sena, Kedah
Ikram Greentech	6,8	Alor Gajah, Melaka	Scope Marine	5	Terrengganu
Maju Solar, Kara Power	9,9	Kuala Muda, Kedah	GV Bumisinar	7,7	Keningau, Sabah
Naza Power	9,99	Pasir Mas, Kelantan	Sabah Dvlp Energy	10	Labuan
Naza Properties	9	Rawang Selangor	Sun Energy ventures	10	Sandakan, Sabah
Sun Energy	9,97	Klang, Selangor	BP Energy	5	Kunak, Sabah
Wawasan Dengkil	9,98	Kuala Langat, Selangor	Gaya Belian	5	Beaufort, Sabah
Sabah Electricity	5	Beaufort, Sabah	Greenviro	1	Labuan
Suria Capital Holding	2	Papar, Sabah	GV Bumisinar	2,3	Papar, Sabah
TTL Energy	5	Sipitang, Sabah	Nusantara	2,6	Kota Kinabalu, Sabah
BGMC Corp	30	Kuala Muda, Kedah	Leader Energy	20	Kuala Muda, Kedah
Fumase, Scatec	30	Kerian, Perak	Nippon Bumijaya	30	Negeri Sembilan
Gaya Dunia, Ambang Fiesta	30	Sik, Kedah	Revenue Vantage	30	Negeri Sembilan
Greencells Majulia	30	Pekan, Pahang	RE Gebeng	29,9	Kuantan, Pahang
Hasilwan	30	Machang, Kelantan	Tenaga Nasional	30	Kuala Muda, Kedah
Kenyir Solar	29,99	Dungun Terrengganu	UiTM Property	25	Pasir Gudang, Johor
Konsortium Beresi Jaya	30	Kangar, Perlis	Données du SEDA, second LSS 2018.		

*Toutes ces entreprises sont Sdn et Berhad.

Source : Composition de l'auteur. Données du LSS 2018.

Le programme Large Scale Solar est une vente aux enchères de la production solaire, un marché d'autant plus spécifique que ces capacités de production sont destinées à l'export.

Le LSS propose une grille tarifaire des exportations solaires, sachant que ces exports permettent la labellisation d'une production à l'étranger, il s'agit ici, d'une grille d'offre pour le blanchiment de production solaire grâce à l'export.

Cette grille d'achat (page suivante) pour l'export de capacité de production reprend les différents vendeurs présents aux réunions Large Solar Scale (LSS) organisées deux à trois fois chaque année. Ce tableau explicatif illustre un des moyens légaux de ce que nous qualifions de blanchiment de production, quand le procédé vise à faire bénéficier les entreprises étrangères des capacités de transport d'énergie, ici mesurées en une Mega Watt accurate. Ces capacités d'export indiquent le transport maximal disponible à l'achat par les entreprises étrangères voulant faire transiter leur production par la Malaisie.

Le MWac désigne la puissance nominale en Mega Watts. Cette unité n'est pas couramment utilisée dans les mesures des capacités de production, car elle fait référence à la mesure électrique qu'une installation peut supporter. Normalement les capacités de production en Megawatts (MW) sont inférieures au MWac. Cette mesure électrique que peut contenir un circuit est davantage utilisée dans le calcul des lignes à haute tension qui transportent l'énergie.

Cette grille pour l'acquisition des MWac, détenus par les entreprises qui sont localisées en Malaisie, repérées « offrant » dans le tableau, correspond à une proposition de transport de l'électricité. Ces entreprises de production solaire ne sont pas intégrées dans le réseau de transport d'électricité et ne possèdent pas leurs propres lignes à haute tension ; on peut alors envisager que ces offres de capacité d'export sont destinées à une production.

Concevons l'exercice suivant : une entreprise de production solaire a une capacité de production de 100MW, la production en MW étant en moyenne 20% inférieure aux capacités maximales MWac, la différence entre le MW et le MWac peut faire l'objet d'une offre que l'entreprise déclare produite à sa hauteur maximale (MWac) afin d'afficher une production supplémentaire venant d'un autre site de production.

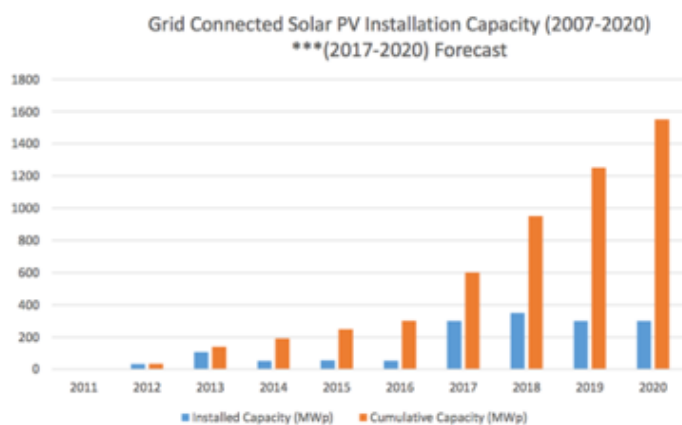
Ce marché aux enchères n'est notoirement pas destiné au transport d'énergie mais au blanchiment de la production. Deux ventes aux enchères sont organisées tous les ans par le programme LSS (Large Scale Solar) ; en janvier 2018, le premier LSS avait attribué 450 MW de production solaire pour l'export, le second LSS de décembre a accordé 563 MW²⁷³.

Cette logique privilégie le transport de production plutôt que la production réelle d'énergie solaire. Le plan Large Scale Solar (LSS) fixe ses objectifs de production solaire autour des infrastructures de transports d'énergie (MWp/MWac)²⁷⁴ et non en capacité réelle de production (MW).

²⁷³L'IEA annonce le montant de ces enchères en MW et non en MWac, renvoyant au fait que les offres de MWac, sont bien des ventes de capacités de production pour l'export en MW.

²⁷⁴MWac est parfois abrégé en MWp, signifiant Mega Watts Peak. Les MWac désignant la capacité maximale, le pic de production.

Publication du programme LSS 2018 :



Source : LSS programme.

En 2018 : les capacités solaires PV connectées aux infrastructures de transport sont bien supérieures aux capacités de production dans le pays. De même, les nouvelles capacités de production ici repérées en MWac (=Mwp) sont deux fois supérieures aux réelles nouvelles capacités de production en Méga Watts.

Les écarts dus aux unités différentes de capacité utilisées se vérifient encore dans le cas du transport d'énergie dans des lignes à haute tension, quand le volume d'électricité est exprimé en Watts par heure, pour indiquer la force électrique que peut supporter la ligne ; ce n'est pas le cas des volumes en MWac, donnant ainsi l'information que cette capacité de production pour l'export ne passerait pas systématiquement par les lignes appartenant aux entreprises « offrant ». Imaginons encore que l'achat de ces capacités de production à l'export puisse amener une labellisation de la production MWac achetée, alors cette production est considérée comme appartenant à l'entreprise localisée en Malaisie alors qu'elle est stockée dans un autre pays, sans avoir à transiter par ces réseaux électriques.

Pour compliquer la lisibilité, la plupart des entreprises « offrant » les capacités de production en MWac ne relèvent pas des activités de production d'énergie solaire. Plus étonnant, l'entreprise publique chargée de la régulation du marché solaire propose également la vente de 30 MWac de capacité d'énergie solaire pour l'export ; elle est par ailleurs la principale entreprise publique propriétaire de l'ensemble des infrastructures de transport d'énergie.

Quand cette grille tarifaire repère et propose l'utilisation des lignes à haute tension de cette entreprise publique pour le transport des énergies, c'est un contrat de transport d'électricité sur ses propres lignes, dans la région du Kedah environnant Penang qu'elle vend. De la même façon, des contrats de « transport » d'énergie solaire sont effectués par les autorités publiques du Sabah et du Labuan.

4.2.5- Les stratégies d'implantation des entreprises à Penang et Melaka : le blanchiment de la production solaire par la « Yield-co » de Jinko Solar et Tenaga

Dès 2010, l'unité de la planification économique de Malaisie (Economic dpt Planning Unit) va privilégier les partenariats avec les entreprises chinoises et notamment avec le conglomérat du CPINE (China Power International New Energy). Le ministre des énergies de Malaisie, Mamit Dawos, a explicitement déclaré vouloir développer le secteur de l'énergie solaire grâce aux technologies venant de Hong Kong. Il formalise l'annonce du partenariat de la Malaisie avec l'entreprise d'État de Chine Sinosun-Tech enregistrée à Hong-Kong.

Les entreprises du nord et du sud de la péninsule de Malaisie ont la même stratégie : elles adoptent un rôle de centralisation et de contrôle de la production.

Sur la péninsule Est, au Sarawak, le développement du solaire opte pour une production régionale autonome et valide des projets pour la construction de larges sites solaires photovoltaïques. Cette activité incite les entreprises à s'implanter dans les réseaux favorables proposés aux entreprises du solaire.

Au sud de la péninsule de Malaisie dans la ville de Melaka, l'entreprise américaine Sunpower est le principal acteur de l'énergie solaire sur le marché régional. Si les capacités de production de Sunpower Melaka sont faibles, l'entreprise s'appuie sur 16 principales entreprises locales afin d'acheter et de stocker l'énergie produite par les entreprises. L'énergie achetée par Sunpower Melaka provient principalement des entreprises de production Solara et Solar dealer, deux entreprises malaisiennes locales, dont l'activité est entièrement destinée à Sunpower. En plus d'externaliser les moyens de production à l'échelle locale, l'entreprise joue un rôle de centralisation de la production.

Le rôle de l'entreprise peut s'assimiler à un régulateur du marché local, à l'image de l'entreprise publique Tenaga au niveau national, ou de Sarawak Energy au niveau régional. Ce rôle n'est pas attaché à une fonction d'entité légiférante centrale car l'entreprise n'a pas de pouvoir décisionnaire dans la production d'énergie (type quotas/prix/rachat) ; Sunpower exerce un rôle de régulateur par le fait que le contrôle qualité de la production locale lui permet de centraliser et de normaliser le marché de la production au niveau local, une fonction sans commune mesure avec les missions d'une simple entreprise de manufacture ou de production. Dans cette action de centralisation s'orchestre une stratégie de labellisation de la production à l'échelle locale.

La démarche qualité de l'entreprise permet d'assurer à la production locale une interconnectivité importante. Les exigences qualitatives et le label délivré par Sunpower correspondent à un fort niveau qualitatif, reconnu au niveau international. De la même manière, la production qui transite par la Malaisie à travers First Solar ou Jinko Solar peut être ensuite exportée sans crainte des lois antidumping ni des contraintes qualitatives dans le processus de production d'énergie renouvelable. Le label sert alors de permis à l'export pour l'énergie créée au niveau local ou qui transite par cette entreprise.

L'entreprise Sun Power achète donc l'énergie solaire à 16 principaux producteurs locaux, elle en contrôle la qualité puis labellise le produit pour son exportation. L'entreprise a préservé son activité de producteur et distributeur local, mais de façon très subsidiaire face à ce rôle d'entreprise régulatrice de la production solaire dans la région. À terme, les institutions publiques prendront en charge la régulation de la production afin d'atteindre les objectifs de 2020. Les entreprises du solaire implantées en péninsule privilégient leur rôle d'intermédiaires auprès de l'entreprise publique Tenaga et de centralisateurs de la production solaire pour le local à Melaka et pour l'international à Penang. Elles n'ont pas l'intention de développer des projets de construction PV solaire.

Du nord de la péninsule à Penang jusqu'à Melaka au sud, les comportements des entreprises occidentales et chinoises sont comparables : les entreprises qui s'imposent sur les marchés régionaux se positionnent en tant qu'intermédiaires principaux de l'entreprise publique Tenaga. De ce fait, ces entreprises étrangères ont la mission de garantir les labels qualité nécessaires à l'exploitation de cette énergie qui reste à la charge de Tenaga. Cependant, cette pratique qui se retrouve dans le nord et dans le sud, ne correspond pas à la même échelle de centralisation.

En effet, ordonnancer la labellisation ou le blanchiment de production correspond à un changement d'échelle : c'est passer du local au national. La première filiale Sunpower en Malaisie s'est installée à Penang, la seconde à Melaka. La première filiale fut ensuite reprise par First Solar qui a créé une Yield co, toujours américaine, une société formée pour détenir des actifs d'exploitation, produisant un flux de rendement sans pour autant avoir d'activité propre autre que financière. Une Yield co est une société d'actionnaires dont l'objectif est de permettre la mobilité des investissements entre Penang et le reste du monde. L'entreprise First Solar détient 6 filiales implantées à Penang. Cette ouverture sur le monde par des entreprises du solaire implantées à Penang est également le fait des entreprises chinoises. L'entreprise Jinko Solar détient 9 entreprises à Penang, des entreprises dont l'activité est comparable à celle des Yield co, si ce n'est que les actifs des exploitants sont sous forme de production solaire.

L'entreprise publique Tenaga ne manifeste pas de précipitation pour devenir le réel régulateur du marché. Le fonctionnement des entreprises de Penang, bénéficiant des gratifications de Tenaga, profite du manque de contrôle des autorités publiques pour centraliser la production étrangère mais elles représentent aussi une manne financière importante pour l'Etat. Nul ne doute que les autorités locales chercheront à préserver ces schémas de distribution.

Chacun tire profit de ce fonctionnement : grâce à la loi des Feed-In-Tarif, les Yield co permettent la mobilité des investissements étrangers sans aucune taxe ; Tenaga perçoit des commissions sur l'énergie solaire de Chine labellisée par Jinko Solar ; la délocalisation de la production solaire chinoise fait consensus public, les officialisations des installations de Comtec Solar et de Sinosun Tech n'ont suscité aucune réaction de la part d'International Energy Agency (IEA) ou de l'ASEAN Center for Energy (ACE).

De plus, les objectifs pour la production nationale d'énergie solaire sont autant d'arguments pour que les autorités nationales et l'entreprise publique Tenaga continuent à garder les yeux fermés. Même quand l'accord de la COP 21 de Paris sur la déclaration de la provenance des énergies sera appliqué, ces pratiques ne seront pas plus menacées.

Section 4.3-

Espaces de frictions sur les territoires du Cambodge : stratégie de détournement des monopoles d'État

Avant d'aborder la dynamique actuelle et l'attractivité des marchés du solaire au Cambodge, nous devons rappeler le fait qu'il n'existe aucune politique de développement solaire, ni politique énergétique, ni objectifs de transition énergétique au Cambodge.

L'émergence des marchés des énergies renouvelables au Cambodge doit préalablement distinguer une notion essentielle et pourtant inconnue au Cambodge : la transition énergétique.

Pour le gouvernement cambodgien, bien qu'aucun rapport n'ait été présenté pour la COP21, car seul absent de l'Asie du Sud-Est avec l'État de Brunei, l'idée de la transition énergétique, telle qu'évoquée par le ministère de l'environnement, est définie comme l'accès à l'électricité sur tout le territoire, sans tenir compte de la source de cette énergie. Les quelques précurseurs présentant l'idée de la transition énergétique au Cambodge se basent sur le mix des énergies fossiles comparé aux échanges de pétrole et de charbon. Il est vrai que passer du pétrole au charbon, tout en considérant que ces sources n'ont pas la même utilité, peut constituer une certaine transition énergétique.

Sous-sections :

- 1- Un développement opportuniste des énergies au Cambodge : inertie sur les marchés de l'énergie renouvelable
- 2-L'impossible transition énergétique face au manque d'accès à l'électricité
- 3- Monopole étatique sur les marchés du solaire : un développement précurseur associé au Royal Group (1997-2015)
- 4- Les potentiels de production d'énergie solaire sur les territoires du Cambodge : une exposition du partenariat MIME et Jinko
- 5-Opportunités et dangers d'un développement maîtrisé de l'énergie solaire

4.3.1- Un développement opportuniste des énergies au Cambodge : inertie sur les marchés de l'énergie renouvelable

Le Cambodge est un importateur d'énergie fossile : gaz et produits pétroliers. Plus de 90% de l'électricité du pays proviennent de ces énergies fossiles et du diesel permettant de charger les batteries des générateurs d'électricité. En 2009, le Cambodge a importé pour 59 millions \$US d'électricité, dont 40 millions \$US majoritairement du Vietnam.

En 2018, la production d'énergie est de 3576 MW et la consommation de 2283 MW. Pourtant, tous n'y ont pas accès : en 2018, seuls 40 % des foyers en zone rurale ont accès à l'électricité. La transition énergétique au Cambodge est un défi sociétal qui vient interroger les modèles et modes de consommations de l'énergie, à commencer par la nécessaire prise de conscience des autorités publiques qui ne devraient plus voir les énergies comme un moyen d'enrichissement mais plutôt comme un besoin sociétal.

Le Cambodge a des ressources énergétiques : il exporte du pétrole brut, du gaz naturel et du bois à charbon, mais ne possède pas les sites de production nécessaires pour transformer ces matières premières en énergie. Le Cambodge est un importateur net d'énergie fossile, le pays exporte du bois à charbon pour ensuite importer du charbon.

Les infrastructures nécessaires manquent pour assurer le transport d'énergie des sites de production vers les consommateurs.

Certains barrages hydrauliques produisent de l'électricité totalement et exclusivement acheminée vers la Thaïlande ou le Vietnam : les barrages de Koh Kong produisent pour la Thaïlande, la production des barrages de Sesan est transportée jusqu'au Vietnam.

On dénombre actuellement 21 sites de production d'énergie, le même nombre qu'en 2008, ce qui correspond au nombre de provinces du Cambodge. En revanche alors qu'en 2008 il existait 21 entreprises de distribution d'énergie, il en est dénombré 250²⁷⁵ en 2016. La production de l'électricité relève de la responsabilité de « Électricité du Cambodge » ; les entreprises distributrices sont dépendantes du ministère des mines et de l'énergie (MIME), les entreprises consommatrices sont sous la responsabilité de l'Autorité de l'électricité du Cambodge (AeC). Ce qui implique que l'utilisateur consommateur paie une facture majorée au propriétaire, qui après rétribution paie la facture à « Electricité du Cambodge » (EdC). Les intermédiaires d'EdC, que sont les propriétaires fonciers paient 500 riels /Kwh à EdC, alors même que les locataires leur règlent entre 1200 et 1400 riels/Kwh.

²⁷⁵Annual Report 2016. Autorité de l'électricité du Cambodge. Page 30.

Lignes de l'interconnectivité régionale à l'intérieur du Cambodge

Sites de production et lignes Low et Medium Voltage (LV, MV).			
Région		Production	
		LV	MV
1	Banteay Meanchey	87	16
2	Battambang	73	35
3	Kampong Cham	120	32
4	Kampong Chhnang	186	128
5	Kampong Speu	198	111
6	Kampong Thom	162	12
7	Kampot	45	67
8	Kandal	93	28
9	Koh Kong	34	26
10	Kratie	68	-
11	Preah Vihear	44	3
12	Prey Veng	228	45
13	Pursat	296	15
14	Preah Sihanouk	38	-
15	Ratanakiri	11	12
16	Siemriep	38	13
17	Steung Treng	8	-
18	Svay Rieng	48	18
19	Takeo	10	2
20	Tbong Khmum	51	3
21	Oddor Meanchey	-	-
Total		1 832	588

Cette grille reprend les 21 sites de production agréés par les Autorités de l'électricité du Cambodge (AEC). Les données de ces sites de production présentent des indicateurs assez atypiques par rapport aux modes de calcul classiques des énergies. En effet, les Low Voltage (LV) ne sont pas des capacités de production, mais des capacités de distribution, en l'occurrence de 120 à 240 Volt par ligne LV. Les Medium Voltage (MV) sont des lignes pouvant transporter de 240 à 360 Volt.

En aucun cas, ces capacités de distribution d'électricité ne peuvent être associées aux capacités de production calculées en Watts et non en Volts.

Nous constatons qu'il n'existe pas de réelle production d'énergie renouvelable au Cambodge, ou du moins, aucune source renouvelable effective au niveau national dans le cadre d'une potentielle politique énergétique. Il existe cependant une concentration spéciale dans la production des solaires individuels et des grands barrages hydrauliques.

Les sources de production d'énergie sont très peu diversifiées au Cambodge : toutes s'appuient sur l'hydraulique et sur quelques nouveaux projets de centrale à charbon. Les sites de biomasse et les solaires individuels restent marginaux. Ils ne constituent pas une capacité de production significative ; il n'y a pas non plus de centrale à énergies fossiles fabriquées au Cambodge. Ainsi, malgré une demande faible d'énergie, le pays n'est pas en situation d'autosuffisance énergétique et électrique.

Sites de production d'énergie au Cambodge, 2018 :

Projet	Pays investisseur	Production (MW)	Date d'ouverture	Source
Kamchay	Chine	193	2011	Hydraulique
Kirirom III	Chine	18	2012	Hydraulique
Sihanoukville I	Malaisie	200	2013-2017	Charbon
Sihanoukville II	Japon	700	2014-2018	Charbon
Stung Atay 1	Chine	120	2013	Hydraulique
Stung Atay 2	Chine	246	2014	Hydraulique
Lower Stung Russey Chhrum	Chine	338	2013	Hydraulique
Lower Se San II	Vietnam	400	2017	Hydraulique
Stung Chhay Areng	Chine	108	2017	Hydraulique
Lower Sre Pok III	Chine	368	2018	Hydraulique
Total*		3 576 MW		
Demande (MW)	Année 2012	- 2015	- 2018	Année 2020
	1 062	1643	2 283	2 770

Source : Composition de l'auteur. Données MIME et Electricity Authority of Cambodia

*Total attendu pour 2020 de 3 576 MW.

Au-delà de ce problème de capacité de l'électricité produite par les sites de production du Cambodge, il existe une réalité inquiétante pour le pays : la distribution d'électricité, calculée en Gigawatts par heure (GWh), ne provient que pour 2,5% des sites de production agréés par le gouvernement, à travers EdC et AEC. Sur un total de 5483 GWh, seuls 136 GWh proviennent des 21 sites de production agréés par l'État. Les 97,5% de l'électricité distribuée au Cambodge proviennent de producteurs indépendants, le gouvernement ayant lâché prise sur son marché de l'électricité.

Ces producteurs indépendants privilégient la production d'électricité à partir de source hydraulique et des centrales à charbon.

Les énergies renouvelables au Cambodge, autre que l'énergie hydraulique, n'existent pas. Certes il y a quelques exploitations marginales de biomasse, de solaire individuel, mais cela ne constitue pas une réelle démarche de développement des énergies renouvelables. En 2018, il n'existe pas de politique de développement des énergies renouvelables.

4.3.2- L'impossible transition énergétique face au manque d'accès à l'électricité

Dans une économie en constante transition, il nous faut rester attentifs aux projets ou politiques qui pourraient voir le jour au Cambodge et être assimilés à une volonté de transition énergétique. Ainsi il est de plus en plus fréquent d'entendre la question de la transition énergétique dans les cercles de recherches au Cambodge. Certains indicateurs marquent déjà comme un fait acquis que le Cambodge est en pleine transition énergétique²⁷⁶. Il est vrai, dans une certaine mesure, que la transition énergétique en tant que changement de source de production d'énergie, peut être justifiée au travers de la multiplication des barrages hydrauliques, les nouvelles centrales à charbon de Sihanoukville ou encore de l'augmentation simultanée des importations de gaz et de pétrole.

Cependant, nous considérons que l'identification d'un phénomène de transition énergétique doit s'accompagner d'une politique rationnelle à cet effet. En ces termes, il n'existe aucune politique de transition énergétique au Cambodge, ni au ministère des mines et de l'énergie (MIME), ni au Ministère de l'électricité (EdC) ni au ministère de l'environnement (MoE).

L'expérience acquise ailleurs indique clairement que la transition énergétique est inséparable de la transition écologique : le fait de privilégier la source de gaz à celle du charbon ne peut pas être considéré comme une transition énergétique.

Enfin, la transition énergétique implique une transformation en profondeur des structures de production et de consommation. Au Cambodge, la consommation individuelle d'énergie est principalement liée à ce que l'on nomme les « cuisinettes » alimentées au charbon, pourtant la structure de production d'énergie ne permet toujours pas l'autosuffisance énergétique du pays, ce qui le rend particulièrement dépendant des importations.

Le principal défi énergétique n'est pas tant la transition écologique du mix énergétique que, plus simplement, l'accès à l'électricité.

Lorsque nous évoquons ici la politique solaire du Cambodge, nous parlons d'une politique informelle, c'est une dynamique mise en place par quelques auto-entrepreneurs représentant ou non le gouvernement cambodgien, et quelques gouvernements étrangers. En effet, l'opportunisme de certains acteurs qui anticipent les profits de l'essor mondial du marché solaire, en se réservant un monopole local au Cambodge, n'est pas le fait unique des communautés d'élites sino-khmères. Les associations occidentales profitent opportunément de l'absence de politique énergétique pour écarter des entreprises et pour ainsi bénéficier d'une situation de monopole sur un marché en devenir.

²⁷⁶Groupes de recherche sur le commerce maritime en Asie du Sud-Est : DOCKSIDE et WANASEA.

Le Cambodge est le pays en ASEAN où l'électricité produite coûte le plus cher, soit 600 riels (14 centimes d'euros) par kilowatt en sortie de batterie. Le prix de l'électricité pour les consommateurs est ensuite fixé par les propriétaires fonciers. Le prix à la consommation atteint alors en moyenne 1500 riels, soit l'électricité la plus chère de l'ASEAN.

En 2016, le gouvernement avait voté une politique de réduction du tarif de l'électricité, une baisse du prix à charge des propriétaires fonciers, incités à baisser leur marge. Finalement, aucune baisse n'a été appliquée en dehors du mois de janvier, date du vote de la loi. Cette mesure sans effet rappelle les limites du pouvoir exécutif au Cambodge, quand le gouvernement est dans l'incapacité de faire respecter les lois.

Le fait de ne pouvoir produire individuellement de l'électricité issue du solaire contribue à préserver le pouvoir des propriétaires fonciers et des entreprises de distribution d'électricité qui pratiquent des prix prohibitifs dans le pays le plus pauvre de l'ASEAN.

De manière paradoxale les prix élevés ne s'attachent à aucune prestation de qualité : les infrastructures électriques sont obsolètes, les lignes parcourent les rues et s'entremêlent, ce qui provoque régulièrement des pannes de courant et surtout de nombreux incendies ; les compteurs électriques sont agglutinés autour de poteaux et face à l'absence d'agents de maintenance et de réparateurs, chacun improvise pour relier sa ligne au point de contact, entre branches mortes et lignes à haute tension.

Au Cambodge, l'accès à l'électricité relève du défi. En 2011, seuls 24% des villages ruraux avaient accès à l'électricité ; en 2018, environ 40% sont électrifiés. Dans ces villages, la production d'électricité est dépendante du diesel artisanal qui alimente les générateurs électriques. Les lumières s'éteignent peu de temps après la nuit.

Cependant, la mise en œuvre de l'accès à l'électricité souffre de l'éternel manque de discernement des autorités publiques pour mettre en place les lois d'application, les ministères allant jusqu'à publier des objectifs se contredisant entre eux. C'est l'exemple du ministère des mines et de l'énergie (MIME) qui évoque les objectifs d'accès à l'électricité pour 100% des villes urbaines en 2020 et 70% pour les villages ruraux en 2030²⁷⁷. Pourtant, la distinction entre urbain et rural n'est pas intégrée par le gouvernement (RGC) ni par l'Autorité de l'électricité au Cambodge (EAC) qui publie un rapport comprenant un objectif d'accès à l'électricité de 100% sur l'ensemble du territoire dès 2020²⁷⁸, sans distinction.

La transition au Cambodge apparaît finalement comme une politique sans objectifs ni contenus qui propose un principe de concurrence par anticipation des normes internationales ; cette force d'inertie peut-elle augurer un développement futur ?

²⁷⁷Ministry of Mines and Energy (MIME), présentation, Enrich Forum, 17 septembre 2015.

²⁷⁸Royal Government of Cambodia (RGC), rapport de juillet 2015 publié sur le site du gouvernement. (Eac.gov.kh)

4.3.3- Monopole étatique sur les marchés du solaire : un développement précurseur associé au Royal Group (1997-2015)

Une politique pourrait faire exception : le développement des marchés du solaire entamé depuis 1997. A l'aube de l'émergence de ces marchés au niveau mondial en 2005, il est intéressant de suivre l'évolution de ce marché au Cambodge afin de caractériser la potentielle transition énergétique par le biais de l'énergie solaire.

Le marché solaire pourrait devenir une source d'énergie renouvelable importante, même si actuellement les installations solaires individuelles ne sont pas répertoriées ni intégrées dans les capacités de production au niveau national.

Le développement se met en place dans un contexte où des entreprises, installées au Cambodge depuis 1997, ont réussi à maintenir des activités lucratives et à assurer leur monopole sur le marché de l'énergie solaire depuis près de 20 ans, quand bien même il n'existe aucune politique de développement solaire digne de ce nom et, plus étonnant, aucune production d'énergie solaire PV au niveau national de 1997 à 2017 : les rares installations solaires sont individuelles et leur production ne sont pas comptabilisées.

Le Cambodge est même un précurseur en matière d'énergies solaires, alors que le reste du monde devra attendre 2005 avant l'émergence du marché solaire jusqu'à son développement en 2008. Dès 1997, le Cambodge édicte un panel de lois et installe des entreprises chargées du développement de l'électricité solaire dans le pays. Cette même année, le gouvernement a permis la création d'entreprises solaires, regroupées dans le conglomérat SEAC (Solar Electricity Authority of Cambodia) directement dépendant du gouvernement et de l'autorité de l'électricité du Cambodge (EAC).

L'entreprise publique SEAC regroupe ainsi 11 entreprises : IMB Cambodia, Solar Partners, Kamworks, Picosol, BNP, Cam Solar, Entrepreneurs du monde, My Solar, Comin Khmère, Khmer solar, Kruosar solar, mixant toutes les nationalités d'origine.

Ces entreprises d'origine chinoises, françaises, cambodgiennes et américaines sont maintenant implantées au Cambodge depuis plus de 20 ans. Elles ont opté pour un statut d'association car elles n'ont jamais réellement exercé d'activités depuis 1997. Jusqu'à 2018, aucun projet de développement solaire n'a été mis en place au niveau national. De plus, nous verrons, dans l'étude du projet solaire lancé en 2018 au Cambodge, qu'aucune de ces 11 entreprises pionnières n'est impliquée dans ce dernier projet qui est confié à l'entreprise Solar Tech via le conglomérat des énergies China Power International New Ennery Holding (CPINE).

Certaines entreprises pionnières du SEAC font partie du réseau d'entreprises Pheapimex-Wuzhishan, et par ce biais sont attachées à Sinohydro, qui dans le cadre de la politique Great Mékong Subregion est liée au CPINE dont Sun Tech Solar est l'un des membres et Solar Tech une entreprise subordonnée. On repère aussi Cam Solar conjointement créée avec le Wuzhishan Group. Cependant cette construction en réseau est distendue, et ne permet pas d'établir de lien direct entre les entreprises du SEAC et le nouveau projet solaire de la zone de Bavet, étudié par la suite.

On peut se demander pourquoi ces entreprises sont en place depuis 1997, si ce n'est pour attendre un futur accord de taxation 0% (Feed-in-tarif) ou le lancement d'un large projet solaire sur lequel ces entreprises auraient le monopole. Parmi les raisons de cette inactivité, on note le manque de main d'œuvre capable d'installer ces installations solaires, pourtant très simples, un manque qui justifierait les prix exorbitants exigés. Il est aussi vrai que les fortes taxes sur les importations des produits solaires en augmentent les montants ; en effet, le Cambodge n'a pas ratifié les accords internationaux de Feed in Tarifs (Fit)²⁷⁹ et l'entrée des produits solaires individuels de Chine est étonnamment interdite. Cette éviction que l'on imagine obtenue par le SEAC laisse le champ libre pour le marché des installations solaires individuelles PV, thermales et CSP, à des entreprises frauduleuses, qui peuvent être cambodgiennes, ou regroupées depuis 1997 en associations. De façon tout autant corrompue, abandonnant la production d'énergie solaire, elles ont orienté leurs activités autour de la microfinance proposant des prêts à taux élevé 20% pour des installations solaires surévaluées.

Pour préserver un équilibre économique déjà fragile, le développement des énergies renouvelables est laissé au monopole d'entreprises cupides sans visée de production d'énergie et qui n'intègrent pas les labels internationaux de qualité.

Cependant, les entreprises sans production du SEAC, attachées de ce fait au Royal Group ainsi qu'au ministère des mines et des énergies (MIME) et à l'Électricité du Cambodge (EdC) forment un bloc solide, ce monopole peut éventuellement constituer une protection des territoires face aux pratiques à risque opérées sur les marchés du solaire par la Chine à l'international.

Les techniques d'occupation des territoires pour l'extraction des ressources minières sont sous la responsabilité du ministère des Mines et des Énergies (MIME), chargé de la distribution des licences d'exploitation. Le ministère du MIME a accordé des licences d'exploitation sur le cuivre, l'or, les rubis, saphirs, étain, bauxite, zinc, roches et argiles.

En mai 2016, le sous-décret 72 du texte de loi pour l'exploitation minière au Cambodge permet l'exploration des ressources naturelles, sous condition d'une démarche qualitative restant à charge des entreprises, Health, Security and Environment (HSE) et prévue par le circulaire 360²⁸⁰. Dans les faits, le sous-décret 72 ouvre les régions du Nord-Est du Cambodge aux investissements directs étrangers.

En 2016, le secteur de l'extraction minière au Cambodge attire 1,3 milliards \$US d'investissements étrangers, les licences accordées par le ministère des Mines et de l'Énergie lui rapportent 18 millions de dollars sur l'année. Ces concessions territoriales sectorielles sont principalement localisées dans la région du Ratanakiri pour l'extraction d'or.

En 2017 le ministère des Mines et de l'Énergie (MIME) du Cambodge a accordé des licences d'extraction minière à quatre entreprises sur 525 Km² majoritairement dans la province de Kratie. En 2018, s'ajoutent 455 Km², également localisés dans cette région.

²⁷⁹FiT : taux de douane zéro pour l'importation de produits liés à l'énergie renouvelable et 0% de taxes sur les investissements associés aux énergies renouvelables ou aux activités saines à l'environnement.

²⁸⁰Textes. Mai 2016 : Sub-Decree No. 72, The Management of Mineral Resource Exploration License and Industrial Mining License. Octobre 2016 : Circular No. 360, Guideline for Granting Mineral Exploration License

En dehors des réserves de bauxite identifiées au nord de Kampot, il n'existe pas de politique nationale pour l'extraction et la recherche de nouveaux minerais. De plus, il n'est montré aucune intention d'intégrer les marchés de composants et de production de panneaux solaires ; le potentiel d'exploitation minière du Cambodge reste dans le sol²⁸¹.

En effet, manifestement, la gestion du marché du solaire par le gouvernement du Cambodge a réuni tous les indicateurs permettant une défense commerciale « efficace », dans la mesure où elle découragerait n'importe quel investisseur : les caractéristiques en sont un marché non attractif, un grand nombre d'entreprises autour d'un conglomérat en situation de monopole, une méfiance générale des consommateurs face aux installations solaires individuelles, une production solaire hors de prix, pas de réelle politique énergétique ni d'institutions de régulation.

S'il existe dans les textes une politique énergétique, celle-ci n'en porte que le nom, et si cette politique n'a pas fait l'objet d'une publication ou reconnaissance à l'international, c'est qu'elle n'a rien à proposer.

Une politique indéfinissable se maintient pour un potentiel de développement des énergies dans un marché marqué par le manque de sites de production, l'insuffisance d'infrastructures de stockage et de distribution et l'absence de main d'œuvre qualifiée. Les initiatives pour le développement des énergies au Cambodge viennent des pays extérieurs : le développement de l'hydraulique est à l'initiative de la Chine, le biodiesel est de Chine ou de Malaisie, le charbon du Japon, le biogaz est surveillé par l'Union Européenne et la Russie a proposé son nucléaire.

4.3.4- Les potentiels de production d'énergie solaire sur les territoires du Cambodge : un futur partenariat entre MIME et Jinko

Au Cambodge, avec un soleil de plomb et une chaleur humide, on pourrait s'attendre à ce qu'un seul panneau solaire puisse alimenter tout un quartier. Or la plupart des territoires d'Asie du Sud-Est ont une capacité d'exposition solaire très faible par rapport aux températures ressenties. Les pics de chaleur contrastent avec une faible durée d'exposition, rendant une grande partie des territoires d'ASE non rentable pour la production solaire.

²⁸¹ Rapport de l'agence d'expertise BMI, groupe Fitch, titre son rapport de 2015 sur l'exploitation minière "Cambodia: Mining potential to remain in the ground". BMI Research 2015. Industry Trend Analysis.

Nous proposons un tableau de lecture comparative des radiations directes (DNI) et indirectes (GNI) :

Le DNI (direct normal irradiance) correspond à la radiation solaire par unité de surface. Le DNI quantifie l'exposition directe des rayons du soleil sur les installations solaires et exclut l'exposition par réflexion.

Le GHI (Global Horizontal Irradiance) qualifie l'exposition indirecte au soleil par réflexion du soleil, qu'elle soit provoquée par le sol ou diffuse au travers des nuages. Le GHI est particulièrement important pour la production des installations solaires.

Classement des continents par potentiel de production d'énergie solaire :

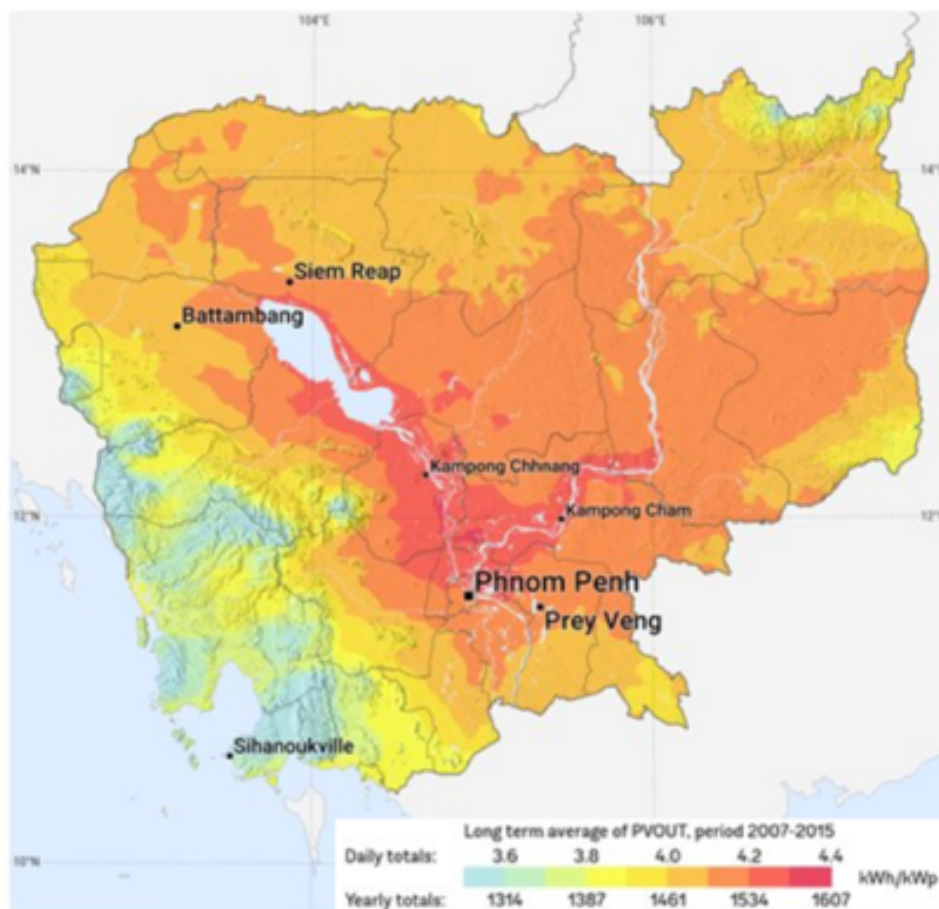
Classement D'exposition par régions.	Global Horizontal Irradiance		Direct Normal Irradiance	
	Min	MAX	MIN	MAX
	Pays ou régions		Pays ou régions	
Amérique latine et caraïbes	1000 Argentine Sud Chili	2700 Nord Chili	800 Sud Chili	3800 Nord Chili
Afrique	1600 Congo	2700 Sahara	900 Congo	3200 Namibie Afrique du Sud
Moyen Orient et Afrique du Nord	1700 Iran	2700 Sahara Arabie Saoudite	1100 Iran	2800 Sahara Arabie Saoudite
Asie du Sud-Est et Pacifique	900 Nouvelle-Zélande	2600 Australie	900 Indonésie Malaisie	3200 Australie
Amérique du Nord	700 Canada Etats-Unis	2600 Mexique	700 Canada États-Unis	3100 Mexique
Asie de l'Est	1000 Tibet du Sud-Est	2300 Plateaux du Tibet	500 Chine de l'Est	2600 Mongolie et Plateau du Tibet
Asie du sud et centrale	1400 Inde Pakistan	2400 Afghanistan Pakistan du Sud	1100 Inde Pakistan	2500 Afghanistan
Europe	700 Russie Scandinavie	2100 Espagne du Sud	500 Russie Scandinavie	2300 Espagne du Sud

En termes de calcul, on note que l'Asie du Sud-Est présente une exposition similaire à l'Amérique du Nord. En Asie Pacifique et Asie du Sud-Est, c'est l'Australie qui enregistre les plus fortes capacités de production solaire ; la Malaisie et l'Indonésie enregistrent les plus faibles.

Le Cambodge n'est pas une exception et présente sensiblement les mêmes taux que ses pays voisins. Même si le ministre des mines et de l'énergie (MIME) affirme que le potentiel de production solaire au Cambodge est le plus élevé au monde, grâce à des pics d'ensoleillement atteignant les 5,8 kWh/kWp, soit une moyenne de radiations directes et indirectes de 2100 Kwh/kwp (production solaire, mesurée en Kilowatts, par heure, par unité de surface et sur une année, soit la mesure Kwh/kwp).

L'exposition indirecte (GHI) est comprise entre 1600 et 2000. L'exposition directe (DNI) est plus faible car elle est comprise entre 1000 et 1600 DNI.

L'exposition solaire globale calculée est comprise entre 1300 et 1600, ces chiffres contredisent définitivement les mesures déclarées de 5,8 kWh/kWp par le ministre du ministère des mines et des énergies du Cambodge (MIME). Les potentiels solaires sur les territoires sont représentés sur cette carte :



Source : Donnée du GIS carte de Solargis²⁸².

Dans le monde, pour comparaison, les taux les plus forts sont mesurés au nord du Chili, qui présente une moyenne de radiations directes et indirectes de 3200 kWh/KWp.

Les niveaux de 5,8 kWh/KWp par jour, annoncés par le ministre cambodgien des MIME, sont équivalents à une moyenne de 2100 kWh/KWp, soit un niveau bien supérieur à la réalité, mais bien en deçà du record mondial d'exposition solaire. Au Cambodge, la moyenne d'exposition représente un taux maximal journalier de 4,4 kWh/KWp.

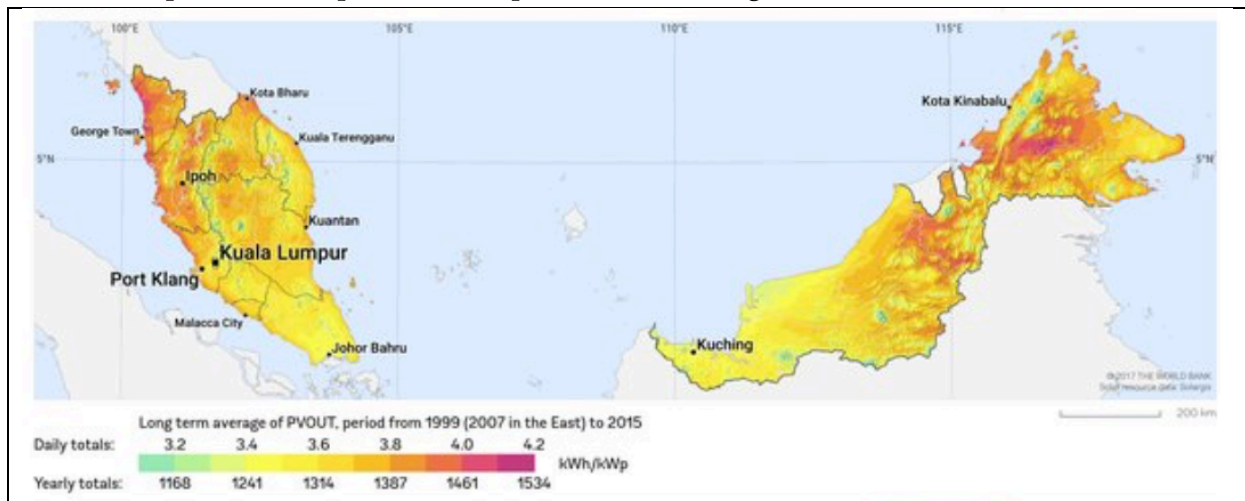
²⁸²<https://solargis.com/maps-and-gis-data/download/cambodia>

Le potentiel d'exposition solaire du Cambodge, loin d'être le meilleur du monde, est équivalent aux taux les plus faibles du continent africain. Le potentiel de production solaire est comparable à celui de la République Démocratique du Congo où l'on repère des taux moyens compris entre 1300 et 1750 KWh/KWp annuels, contre 1400 à 1600 KWh/KWp au Cambodge.

Cela dit, le potentiel de production solaire au Cambodge reste un des plus forts de la région Asie du Sud-Est. Les territoires autour du Tonle Sap ayant une exposition de 1600 KWh/KWp (équivalent 4,4) sont parmi les territoires les plus attractifs en Asie du Sud-Est, hors l'Asie du Pacifique.

Mais ce potentiel reste inexploité contrairement à certains pays, tels que la Malaisie, qui compensent ce manque d'exposition solaire (en moyenne de 1200 à 1400 Kwh/Kwp) par des politiques et des mécanismes de marchés favorisant le développement du marché solaire : Feed-in-tarif, marchés publics, labels solaires, production solaire individuelle.

Comparaison des potentiels de production d'énergie solaire PV avec la Malaisie :



Source : SOLAGIS²⁸³

Ainsi le marché du solaire au Cambodge est moins attractif que celui de la Malaisie, malgré les capacités d'exposition supérieure, car il n'a intégré aucune de ces politiques d'aide au développement solaire et son marché est entravé par des entreprises sans activité.

L'inertie des entreprises du solaire au Cambodge pourrait être assimilée à une force d'opposition pour la protection des territoires contre des marchés de composants et manufactures solaires, attachés aux techniques d'occupation des territoires et d'extraction des ressources naturelles, observées en Malaisie.

Le Cambodge, après avoir été le vain précurseur de l'énergie solaire en 1997, et suite au démarrage manqué lors du développement mondial de ces marchés en 2007, semblait pouvoir échapper à ce rouleau compresseur.

²⁸³<https://solargis.com/maps-and-gis-data/download/malaysia>

En 2018, suite à l'annonce des nouvelles lignes de l'interconnectivité en ASEAN pour la réalisation du projet AIMS II (>2020), l'entreprise chinoise Jinko Solar annonce la planification d'un projet de production solaire au Cambodge. La Banque Asiatique de Développement (BAD) « à l'origine de ce projet » prévoyant 100 MW de capacités de production solaire photovoltaïque au Cambodge, a attribué la manufacture solaire à l'entreprise chinoise Jinko Solar en partenariat avec l'entreprise singapourienne Sunseap. C'est une nouvelle entente, formée par l'intermédiaire de l'entreprise-projet en charge de la politique solaire de la BAD en Asie du Sud-Est : le PowerChina Huadong Engineering. Les nouveaux partenaires Jinko et Sunseap se sont ainsi vu attribuer l'ensemble des marchés pour la manufacture solaire sur les territoires ciblés par la politique chinoise de l'interconnectivité en ASEAN : Laos, Myanmar, Vietnam et Cambodge.

4.3.5- Opportunités et dangers d'un développement maîtrisé de l'énergie solaire

Les perspectives de développement du marché solaire consécutives à l'arrivée de l'entreprise chinoise Jinko Solar, dans la province Est de Svay Rieng, entraînent la réorganisation de la concurrence, jusqu'à lors au bénéfice des entreprises du SEAC. Pour autant, l'entrée de Jinko Solar sur le marché du solaire au Cambodge constitue davantage une barrière supplémentaire pour de nouvelles entreprises, plus qu'elle ne participe à l'ouverture de ce marché à des entreprises étrangères plus vertueuses que celles du SEAC.

Les 11 entreprises du SEAC, représentées par l'entreprise Électricité du Cambodge et le ministère des mines et des énergies (MIME), gardent la mainmise sur le marché des produits solaires pour les consommateurs individuels ; tandis que Jinko Solar se positionne sur les sites de production solaire PV et dans les installations solaires pour l'industrie.

L'introduction de Jinko Solar au Cambodge, à défaut de ne pas bousculer l'inertie prévalente sur l'ensemble des marchés de l'énergie solaire, permet la transition des modèles de consommation et de contractualisation sur ces marchés.

Nous insistons ici sur deux transformations majeures observées depuis l'arrivée de Jinko Solar en Août 2018 : ce sont les perspectives de développement et l'évolution des modèles de contractualisation vers un modèle standard à l'ASEAN Interconnectivity Mékong Subregion (AIMS).

Concernant les modèles de consommation de l'énergie solaire au Cambodge, nous retenons que l'achat de produits solaires individuels domestiques est en déclin de 2014 à 2018. Sur 2012 et 2013, 12 000 ménages ont installé des installations solaires domestiques, suite à l'élan du projet Rural Electrification Fund (REF), initié par l'entreprise Électricité du Cambodge (EdC) en partenariat avec la chambre du commerce et de l'industrie France Cambodge (CCIFC).

De 2013 à 2018, seulement 3 000 installations supplémentaires ont été encadrées par l'Agence Française de Développement, ceci en partenariat avec les entreprises de microfinance du SEAC²⁸⁴.

Si le marché solaire individuel domestique baisse, celui des installations solaires industrielles est en plein essor. Plusieurs zones industrielles se sont dotées de capacités de production « solaire individuelle pour l'industrie » : la zone industrielle Coca-Cola à Phnom Penh en 2016, les usines de caoutchouc au nord de Battambang en 2017, les zones industrielles de Bavet situées à Svay Rieng en 2018.

Sur ces marchés de production solaire individuelle pour l'industrie, se dotant de capacités de production d'énergie pour leur propre consommation, les entreprises de microfinance du SEAC ne sont pas sollicitées par les entreprises, la zone de chalandise des contrats de microfinance étant restreinte aux ménages. Les projets de production solaire individuelle pour l'industrie sont au monopole des entreprises chinoises.

En 2017, les entreprises du SEAC s'étaient positionnées sur le projet de production solaire de Battambang, ceci par le biais de l'entreprise luxembourgeoise SOCFIN²⁸⁵ en collaboration avec les entreprises françaises Total et Vinci²⁸⁶. Mais suite à la rencontre entre Li Keqiang et Hun Sen en janvier 2018, dans le cadre des accords du « Lancang-Mékong Subregion », le projet de grande envergure au nord de Battambang comprenant la construction d'usines et de plantations de caoutchouc, d'un aéroport, d'une autoroute et de l'installations de 280 panneaux solaires pour l'industrie, fut réattribué par le premier ministre du Cambodge aux entreprises chinoises.

L'entreprise Jinko Solar, qui est en charge du projet de PV solaire à Battambang, pourrait reproduire ses stratégies d'implantations déjà expérimentées en Malaisie, ce qui annoncerait les perspectives de développement de cette entreprise au Cambodge. Pourtant, en Malaisie, l'expérimentation d'attacher la production à l'implantation des entreprises de composants et de manufactures solaires partenaires de Jinko Solar n'a pas été un succès.

En fait, les entreprises chinoises du solaire se focalisent sur l'exploitation des ressources naturelles nécessaires à la manufacture des installations solaires.

En 2018, la Chine est la première destination des exportations de Malaisie sur les produits de minerais de manganèse, de zinc, d'étain, d'oxydes d'aluminium, de minerais de Titanium, de métaux précieux et de minerais de cuivre. Concernant l'échange des terres rares, bien que la Chine soit principalement un pays exportateur, les importations de terres rares de la Chine proviennent à 57% de Malaisie, et Hong-Kong à hauteur de 22%²⁸⁷.

²⁸⁴L'initiative de l'AFD pour le financement des projets de « microfinance verte », par le biais des agences Kredit, Vision Fund et LOLC, veut assurer des prêts de microfinance à des « taux réduits » à 15% comprenant un remboursement mensuel sur quatre années.

²⁸⁵L'entreprise SOCFIN appartenant au groupe Bolloré est enregistrée au Cambodge en tant qu'entreprise du Luxembourg (voir tableau des concessions territoriales au Cambodge, S-3.2.1).

²⁸⁶L'entreprise Total possède une concession territoriale sectorielle pour l'exploitation de gaz et de pétrole sur le territoire projet, l'entreprise Total était partie prenante à ce projet par le biais de l'entreprise Sunpower, détenue à 66% par Total.

L'entreprise Vinci était également intégrée à ce projet, ceci par l'intermédiaire de l'entreprise aéroportuaire SCA, détenue par Vinci et un groupe malaisien, se voyant finalement expulsé du projet de rénovation de l'aéroport.

²⁸⁷<https://trade.nosis.com/fr/Comex/Import-Export/Malaisie/des-terres-rares-composes-metalliques--composes-inorganiques-ou-organiques-des-metaux-des-terres-rar/MY/2846>

Si l'annonce du projet phare de Jinko Solar dans la zone industrielle de Bavet fait bruit, ce n'est pas le fait des 12,5 millions \$US investis dans cette installation solaire de 10 MW : ce site inauguré en août 2018 est le premier projet connecté aux réseaux énergétiques de la politique d'interconnectivité en ASEAN (AIMS).

La production du site de Bavet devrait être reliée aux axes énergétiques connectés au Vietnam, au Laos et à la Thaïlande. Ces trois pays ont signé un MoU avec la Chine et adopté le procédé Build-Operate-Transfer pour la construction de ce réseau d'énergie. Le projet de Bavet est le premier projet solaire suivant les méthodes de contractualisation MoU et BOT.

La zone de Bavet est une concession pour projet de 10 000 hectares sur les territoires proches de la zone de Bavet, une spécialité de faveur cambodgienne, en contrepartie de l'absence de politique Feed-in-tarif (FiT) au Cambodge. Cette politique de baisse de taxe sur les investissements attachés aux énergies renouvelables est reconnue par la Thaïlande et le Vietnam. Suivant le modèle de Build-Operate-Transfer, le projet de Bavet est assorti d'une clause de rachat de l'électricité par l'entreprise Jinko Solar sur une période de 20 années. Cette clause de rachat, couramment intégrée aux projets de la politique d'interconnectivité, est d'autant plus importante que la production de ces sites solaires est anticipée à perte²⁸⁸.

Sur le long terme, le surplus d'électricité de ces sites devrait rejoindre le réseau énergétique de l'interconnectivité en ASEAN (AIMS), le projet de Bavet sera le premier, annoncé dans l'AIMS 1 pour 2022, suivi de l'axe passant par Battambang prévu après 2024 par l'AIMS 2.

Le surplus d'électricité généré par ces sites solaires intégrés aux réseaux AIMS atteindra la contribution modeste de 28MW²⁸⁹.

L'interconnectivité énergétique des sites solaires au Cambodge ne viendra pas bousculer la concurrence des pays voisins. Cependant, sur ces mêmes réseaux, circule l'énergie produite par les sites hydrauliques. Ainsi, les productions des sept barrages hydrauliques de Sesan et du futur barrage de Sambor permettront au Cambodge d'être un pays exportateur d'électricité en ASEAN.

En théorie, les projets de production d'énergie renouvelable entrent dans le cadre de la politique de l'ASEAN Interconnectivity Mekong Subregion (AIMS), tandis que les projets hydrauliques suivent la politique Great Mékong Subregion (GMS). Énergies solaire et hydraulique correspondent à deux politiques différentes possédant chacune des conditions d'implantation et des méthodes spécifiques de contractualisation.

Dans les faits, les mécanismes politiques, prévus par l'AIMS pour le développement des énergies renouvelables, profitent également au déploiement des larges barrages hydroélectriques.

Le Cambodge se caractérise par le manque de technicité de l'exploitation minière, la faible capacité des ressources naturelles et leur gâchis. Les richesses contiennent leur propre malédiction dans l'implantation d'entreprises extractivistes ; le gouvernement cambodgien justifie sa mainmise sur les richesses naturelles au motif qu'il en gère le gâchis... dans une destruction tout de même orchestrée.

²⁸⁸KOTOSKI, K. Energy Newdate Corporation. Phnom Penh Post. 16 février 2017.

²⁸⁹*Ibid.* KOTOSKI, K. Energy Newdate Corporation. Phnom Penh Post. 16 février 2017.

Chapitre 5-

Stratégies de prédation ciblées dans l'hydraulique en Asie du Sud-Est :

focus sur les projets au Kamchay, Murum, Bakun et du Mékong

Nous investiguons quatre territoires où sont localisés des projets de barrages hydrauliques afin d'observer les impacts de ces constructions sur les territoires, le processus de construction de ces sites, les acteurs associés aux projets et la portée des méthodes de contractualisation (exclusivement en BOT).

Ces quatre études de cas sont présentées dans un ordre que l'on pourrait qualifier de croissant dans l'échelle de la prédation de Mehrdad Vahabi : partant d'une technique de contre-expertise au Kamchay, au modèle-type de développement par BOT à Murum, jusqu'au symbole de l'emprise des réseaux chinois suivant l'exemple de Bakun, pour finalement, partager notre effarement quant à l'envergure des projets de barrages hydrauliques le long du fleuve Mékong, du Tibet jusqu'au Cambodge ; le bassin du Mékong comporte plus de 750 projets de grands barrages hydrauliques le long de cet axe fluvial.

Sections Chapitre 5 :

- 1- Retenues d'eau nécessaires pour la production d'hydraulique
- 2- La chasse du Kamchay au Cambodge : la contre-expertise des compétences pour construction
- 3- Lune de miel à Murum : politique entrepreneuriale du Sarawak
- 4 - Les méandres contestables du barrage de Bakun : les réseaux de labellisation entre sites hydrauliques connectés
- 5- Entraves sur le Mékong : l'interconnectivité laissée aux monopoles chinois pour une catastrophe annoncée

Section 5.1- Retenues d'eau nécessaires pour la production d'hydraulique

Dans l'approche des études de cas ciblées par stratégies d'entreprises associées aux territoires, nous faisons tout d'abord l'inventaire de la diffusion des projets de grands barrages sur le territoire chinois. C'est l'occasion d'établir une cartographie des grands barrages, associés aux capacités de production mondiale dans un marché dominé par la Chine.

Une étude des secteurs de l'hydraulique au Cambodge et en Malaisie sera présentée dans les études de cas, ciblant les projets par territoires suivant un contexte politique national et les dynamiques de marchés.

Sous-sections :

- 1- La production de l'énergie hydraulique dans le monde
- 2- L'arsenal des larges barrages déclarés en Chine

5.1.1- La production de l'énergie hydraulique dans le monde

Les énergies hydrauliques sont les énergies produites par la force de l'eau dans des centrales hydroélectriques. Les énergies hydrauliques regroupent les capacités de production d'électricité fournie par tout type de mouvement d'eau dont la force peut être puisée dans les rivières, les cours d'eau et les courants marins. Ces sources peuvent entraîner par leur force la production d'énergie suivant plusieurs moyens de production en turbine : par déviation ou ruissellement d'eau, retenue en digue, rétention en barrage, pompage et stockage en bassins ou par poussée des courants marins. Dans la classification des énergies hydrauliques, il est d'usage de distinguer les hydrauliques selon leur source de production et leurs capacités de production entre larges et petits hydrauliques.

L'énergie hydraulique provient essentiellement de grands barrages mais aussi de barrages plus modestes. Traditionnellement, seules les installations hydroélectriques de moins de 50 MW de capacités de production correspondent et s'inscrivent dans le domaine des énergies renouvelables. Cependant, l'évolution des politiques énergétiques dans le monde entraîne sans cesse l'évolution des indicateurs permettant de distinguer ou de regrouper les différentes sources, les méthodes et les capacités de production hydraulique dans le calcul des énergies renouvelables.

Au niveau mondial, sur l'année 2014, la production totale des énergies hydrauliques fournit 1036 GW soit 60% de l'ensemble de production des énergies renouvelables qui cumulent, toute origine confondue, une production totale de 1701 GW²⁹⁰. Des marchés matures, bénéficiant d'une croissance stable moyennant les 3% depuis 2011, avoisinent une hausse à 3,4% de croissance en 2016.

²⁹⁰ Rapport du REN21 2016.

En 2016, les résultats chiffrés ne traduisent pas cette tendance : la production d'hydraulique est de 1096 GW, sur un total d'énergies renouvelables à hauteur de 2017 GW, soit 54%. Cette baisse des parts de l'hydraulique, par rapport aux énergies renouvelables, s'explique mécaniquement en raison de la forte croissance des énergies solaires, mais également en raison des problématiques rencontrées dans le calcul cumulé des énergies hydrauliques. Chaque année, les chiffrages de l'hydraulique des années précédentes sont réévalués à la hausse, pour tenir compte de l'intégration progressive des politiques hydrauliques dans le monde et de la prise en compte des nouveaux sites de production, pour lesquels l'estimation des capacités de production renseignées reste plus ou moins opaque.

Les énergies océaniques ne sont pas systématiquement prises en compte dans le calcul des hydrauliques. Au niveau mondial, ce marché de taille modeste dont les capacités de production fin 2016 sont de 536 GW, est souvent exclu du calcul des hydrauliques en raison de l'importance des coûts d'installation de ces plateformes océaniques, qui nécessitent le soutien financier de l'Etat. L'entreprise Tidal est à l'origine de 90% de la production d'énergie océanique, le principal site de production est celui de Sihwa (2011) en Corée du Sud avec 254 MW, le second est le site de La Rance, construit en France en 1966.

La prise en compte des méthodes différentes de production interfère aussi dans les calculs de production. Dans le rapport du REN21, les stations de pompage sont exclues du calcul des capacités de production hydraulique, contrairement aux rapports d'International Hydropower Association (IHA). Ainsi selon la référence du rapport, les données chiffrées d'un grand marché atteignant 120 GW de capacité de production fin 2016 selon l'IHA²⁹¹, peuvent être calculées à 150 MW suivant l'estimation du REN sur la même année²⁹² qui peut réévaluer en ajoutant 6,4 GW de capacité de production sur l'année²⁹³. Les turbines permettant le stockage de l'eau en bassin sont couramment associées à des barrages de rétention, permettant de réguler le débit d'eau tout au long de l'année, en particulier pendant les hausses de la demande. Cette association de deux sites, turbines de stockage et barrages à rétention, fait l'objet de nombreuses suspicions de double comptage de production d'électricité, le premier lors de sa production avant stockage, puis lors de sa distribution.

Dans le classement des pays selon les capacités de production hydraulique, les calculs d'International Hydropower Association (IHA) sont plus fiables que ceux du REN21. Ces derniers reposent sur un cumul intégrant les sites de production par turbines de pompes, dans la mesure où, de manière commune, le calcul de la distribution d'électricité hydraulique (en Gigawatts par heure) est obtenu par équivalent des capacités de production (en Gigawatts). Ce faisant il ne correspond pas à la distribution réelle de chaque site de production hydraulique. Selon l'IHA, la capacité de production hydraulique mondiale en 2016 est de 1214 Gw, quand les données du REN21 affichent 1096 GW.

²⁹¹ Rapport d'International Hydropower Association.

²⁹² Rapport du REN21, 2017. Page 57.

²⁹³ Rapport du REN21, 2017. Page 58.

5.1.2- L'arsenal des larges barrages déclarés en Chine

Le classement annuel par pays, selon les capacités de production hydraulique ajoutées, comporte plusieurs imprécisions entre la date d'ouverture du barrage, du remplissage de cuve et d'inauguration du barrage.

La démarche par continent et non par pays, plus souple, permet une approche dynamique globale de l'installation des capacités de production d'hydraulique dans le monde. De plus, le classement de l'IHA intègre en information annexe les principaux sites en cours de construction, comme le barrage de Rogun au Tadjekistan, ou l'axe Canada-New York. Un classement par continent favorise une lecture des dynamiques de production, réparties comme suit dans le monde.

Capacité de production totale d'hydraulique, 2017 (Gigawatts GW).

Classement continents		Classement pays*		Classement Asie pacifique et de l'Est	
		Chine	331,1	Chine	331,1
Asie pacifique et de l'est	457	États-Unis	102,485	Japon	49,905
Amérique du sud	164	Brésil	98,015	Vietnam	16,306
Amérique du nord et du centre	201	Canada	79,323	Australie	8,790
		Inde	51,975	Corée du Sud	6,471
Europe	223	Russie	48,086	Malaisie	6,094
		Japon	49,905	Nouvelle-Zélande	5,346
Asie du centre et du sud	166	Norvège	31,626	Indonésie	5,305
		Turquie	26,249	Corée du Nord	5
Afrique	34	France	25,405	Laos	4,818

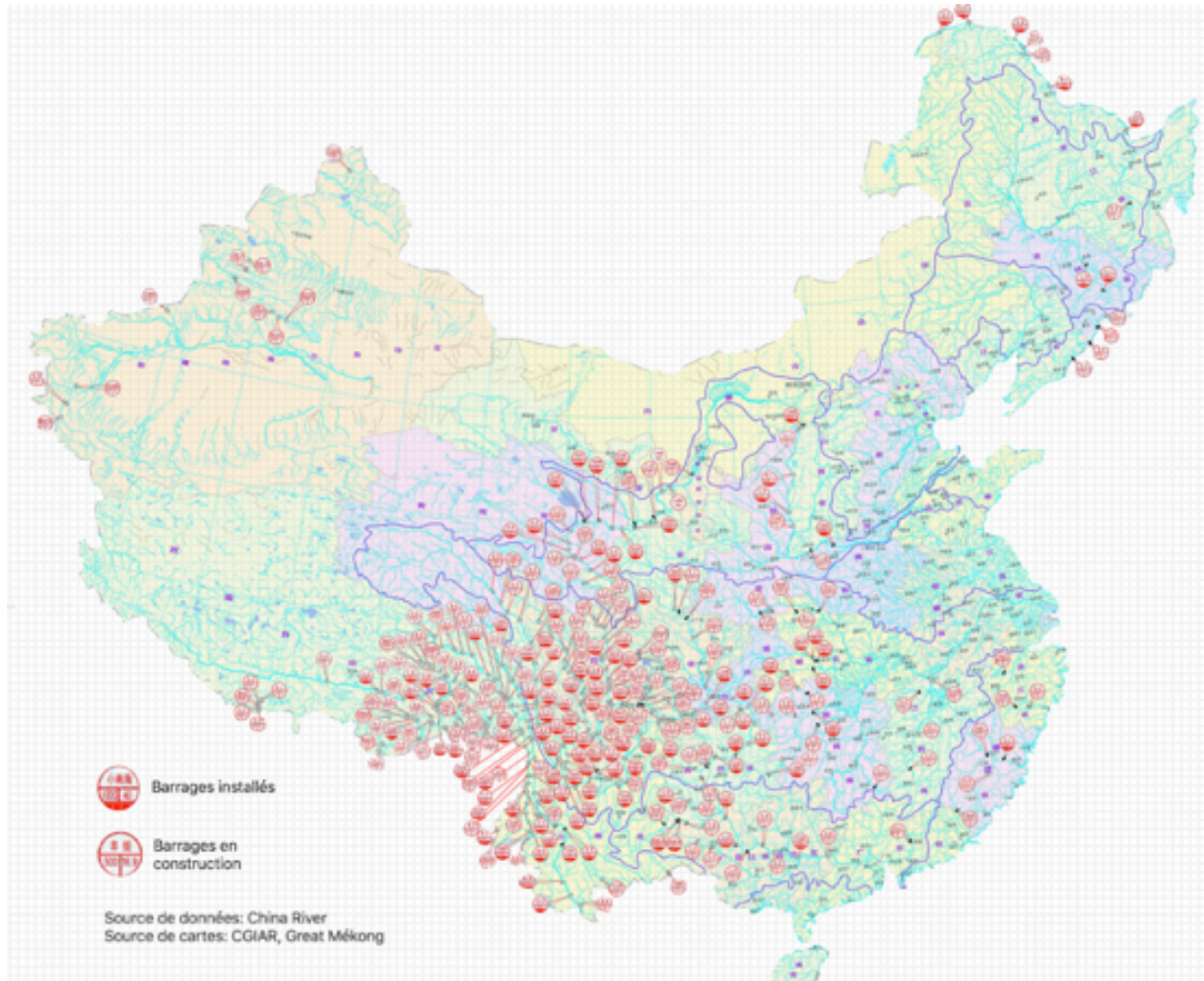
Source : International Hydropower Association, 2017 Hydropower Status Report. (IHA)

*Ce classement (IHA) prend en compte les turbines de pompage.

Dans le classement excluant ces sites de production (REN21), le Brésil est second et la Russie cinquième.

Le Cambodge est absent de ce tableau, la production totale d'hydraulique déclarée en 2017 était de 1,1 GW.

Localisation des 115 barrages hydrauliques de plus de 1000 MW (1GW) en Chine.



Source : Composition de l'auteur. Base de carte de China River, CGIAR.

Cet aperçu de l'arsenal hydraulique de Chine ne prend en compte que les larges barrages hydrauliques, à rétention d'eau, de plus de 300 MW, soit 6 fois plus que la limite minimale communément admise pour la classification des larges barrages au-dessus de 50 MW.

Sur cette carte, on compte 115 barrages de plus de 1000 MW, d'une capacité totale cumulée de 306 229 MW, soit 306 GW. Ce global, calculé sur ces 115 barrages de plus de 1000 MW en Chine, est équivalent au total de l'hydraulique chinois publié en 2015, date de publication de cette carte par China River.

A ces 306 GW totalisés, s'ajoutent les productions de 157 barrages de plus de 300 MW, plus une multitude de barrages intermédiaires entre 100 MW et 300 MW, sans compter les barrages en dessous de 100 MW²⁹⁴.

²⁹⁴ Source : CGIAR, Great Mékong. <https://wle-mekong.cgiar.org/online-resources/chinese-dam-maps/> et <http://www.river.org.cn/map.aspx>

La moitié des grands barrages dans le monde sont situés en Chine. Ce constat commun aux études et expertises de l'hydraulique se base sur les études réalisées par Beaumont en 1978, ayant retenu la création de plus de 8 000 larges barrages entre 1945 et 1978. Le nombre de barrages est conforme à une croissance constante jusqu'aux années 2000, alors la Chine comptait 22 000 larges barrages sur son territoire, soit 55% des grands barrages au niveau mondial²⁹⁵.

Les données de la commission internationale des larges barrages (WCD) et de l'énergie (WEC) dans leur rapport conduit entre 1998 et 2000, retiennent tout type de barrages : les digues, les bassins, les sites de stockage mais aussi les déviations d'irrigation, d'approvisionnement, de crues, et enfin les barrages pour la génération d'énergie. Aujourd'hui, seuls les barrages pour la génération d'énergie sont intégrés au calcul des larges barrages.

Chacun est dépassé par l'évolution exponentielle du nombre de larges barrages sous toutes leurs formes possibles ; les études contemporaines de l'International River, de l'IHA du REN21 retiennent le constat de l'ancienne commission internationale des grands barrages : la Chine compte près de la moitié de l'ensemble des constructions hydrauliques dans le monde.

²⁹⁵<https://www.internationalrivers.org/resources/dams-and-development-a-new-framework-for-decision-making-3939>

Section 5.2-

La chasse du Kamchay au Cambodge : la contre-expertise des compétences pour construction

« *Les sacrifices d'aujourd'hui feront la richesse de demain* »²⁹⁶, telle pourrait être la promesse tenue par les autorités cambodgiennes lors de l'expulsion des familles vivant de l'exploitation des bambous en amont du barrage du Kamchay. En guise de sacrifice, les autorités provinciales de Kampot ont suggéré aux populations locales d'aller chasser le lapin.

Le Kamchay est un barrage situé dans les montagnes de Bokor proche de la ville de Kampot sur le littoral sud du Cambodge. Construit entre 2007 et 2011, le barrage du Kamchay sur la rivière de Preaek Tuek Chhu est le premier grand barrage hydraulique construit au Cambodge.

Le barrage du Kamchay a coûté 280 millions de dollars et la construction a été effectuée par l'entreprise Sinohydro. Ses capacités de production sont de 190 MW.

L'intérêt de cette étude de cas sur le barrage du Kamchay est sa proximité géographique avec le projet de port en eaux profondes de la baie de Veal Rinh, localité désignée dans la stratégie chinoise du « Collier de perles ».

Sous-sections :

- 1- Régulation et dérégulation des eaux ; les barrages contre le pacifique.
- 2- Production et rentabilité du Kamchay
- 3- Kamchay, le mur d'argent pour les parties prenantes du réseau hydraulique chinois
- 4- Un barrage sans retenue : l'absence du BOT dans le droit national

5.2.1- Régulation et dérégulation des eaux ; les barrages contre le pacifique.

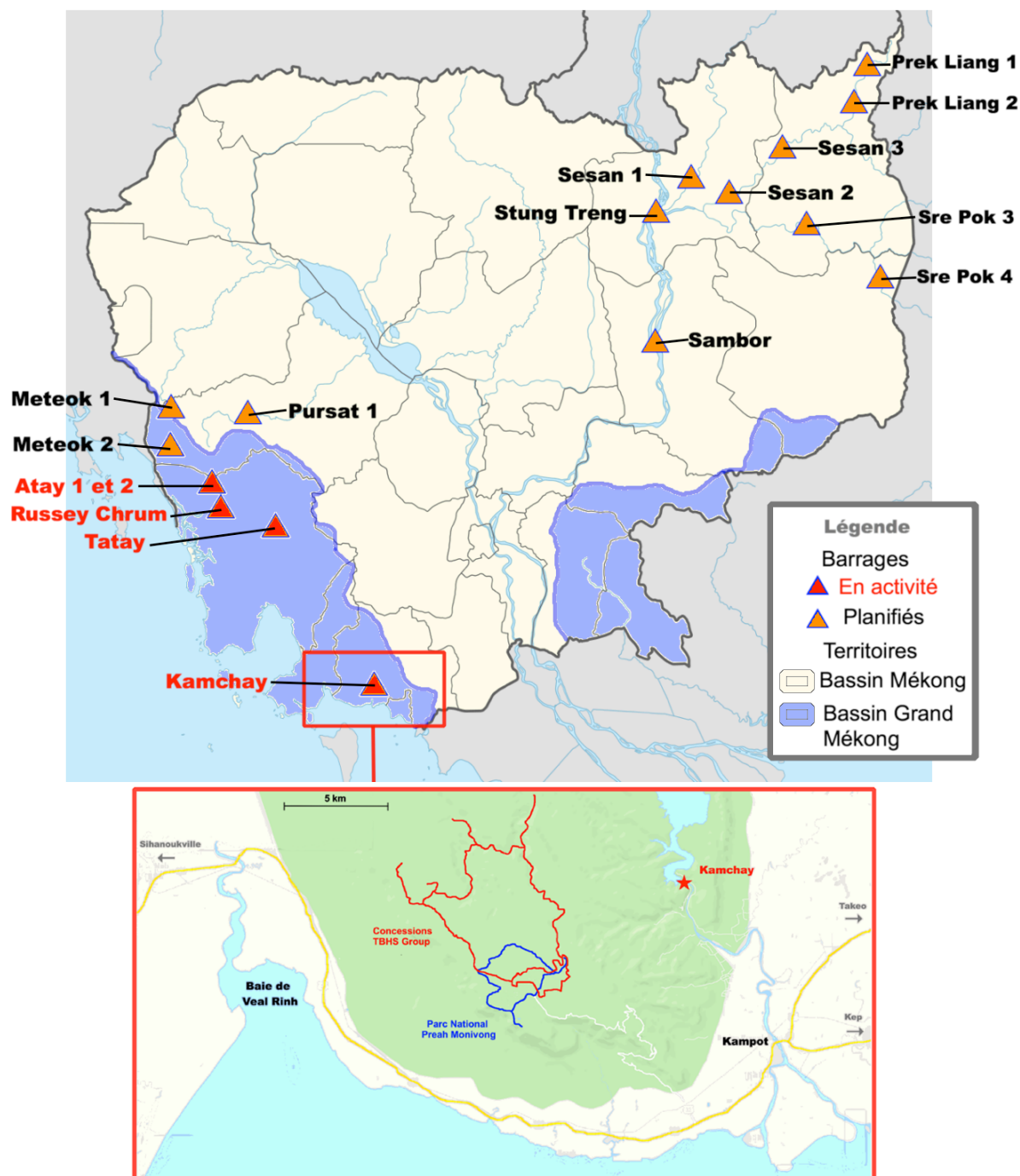
En 2012, seuls cinq barrages étaient construits, toutes capacités de production réunies.

Depuis 2014 et la planification de la politique d'interconnectivité des régions du Mékong (AIMS 2), plusieurs sites sont retenus afin d'accueillir des projets de grands barrages au Cambodge :

En 2018, il existe 5 grands barrages en activité ainsi que 12 en cours de préparation ou de construction : Atay I : 120 MW (existe), Atay II : 120 MW (existe), Chhay Areng : 108 MW (>2020), Kamchay : 190 MW (existe), Meteok 1 : 175 MW (>2020), Meteok 2 : 210 MW, Prek Liang 1 : 64 (2020), Prek Liang 2 : 64MW, Pursat 1 : 100 MW (>2020), Russey Chum : 338 MW (existe), Sesan 1 : 90 MW (2020), Sesan 2 : 400 MW, Sesan 3 : 375 MW, Sre Pok 3 : 368 MW (>2020), Sre Pok 4 : 100 MW, Stung Treng : 980 MW (2020), Tatay : 246 MW (existe).

²⁹⁶ KOUZNETSOV, E. 1974. *Journal d'un condamné à mort*. Paris. Gallimard collection Témoins.

Les larges barrages du Cambodge : Focus sur la province de Kampot



Source : composition de l'auteur

Légende : le tracé en bleu correspond au circuit de tourisme établi en 1997 où se situe au sud les bâtiments coloniaux et au nord une vaste réserve naturelle protégée.

Le tracé rouge suit la ville et la route concédées à l'entreprise TBHS (Thansur Bokor Highland Resort), joint-venture entre Sinohydro, Pheapimex et Royal Group.

Les plaines de Kampot et de Kep ont été le théâtre d'impossibles projets de barrages.

En 1950, Marguerite Duras, fille de la famille Donnadiou, décrit et romance cette aventure dans le livre « Un barrage contre le Pacifique » où la construction de barrages de fortune, sur leur petite propriété ne permet pas de contrôler la force de la mer, qui détruit tout et ruine l'exploitation de riz. Le fameux barrage contre le Pacifique n'a jamais été un barrage mais une digue.

En 1990, les digues et polders, construits le long de ce littoral, ont formé une plaine d'une largeur d'environ 3 km entre la montagne et la mer, longeant le littoral sur plus de 50 km de Kampot à Veal Rinh en passant par Kep. Un barrage régule les flux de la rivière Preaek Tuek Chhu qui traverse Kampot.

En 1998, l'Agence Française de Développement apporte son aide pour la création de 6 larges polders afin de combler les nombreux lacs d'eau salée et développer l'agriculture dans la périphérie de Kampot.

L'amont de la rivière Preaek Tuek Chhu est d'ailleurs une grande frayère à poisson, rendant impossible la construction du barrage. Cette expertise menée par l'Union Européenne, permet au site de Bokor de devenir dès les années 2000 un espace protégé, sur l'ensemble de la station de Bokor en suivant les routes existantes.

En haut de la montagne de Bokor longeant cette digue, le village de Bokor est une ancienne station balnéaire coloniale, construite à partir de 1917. Le village comporte un palace, une église, des maisons coloniales, poste, aéroport et pagode. Dans un « Un barrage contre le Pacifique », Marguerite Duras décrivait comment 881 forçats sont morts dans les travaux de construction des 33 km de route menant au sommet du Bokor où se construit actuellement une nouvelle cité touristique autour du casino du Bokor.

En 2007, un large territoire au nord de la zone protégée de Bokor est concédé à l'entreprise Sokimex, associé de Pheapimex, pour un nouveau projet de développement du Bokor. Le budget officiel du projet de développement de Bokor est de 1 milliard de dollars sur une période de 15 ans, avec la création du casino, du barrage, mais aussi d'un hôtel, d'un hôpital, de restaurants, un golf et plusieurs activités industrielles. Passant outre les études et expertises antérieures, le projet justifie la construction du barrage par la création d'un pôle de vie et d'une urbanisation future dans la ville de Bokor.

Au début de l'année 2011, avant l'inauguration du barrage en décembre 2011, l'agence internationale WWF dépose plainte auprès d'un tribunal du Cambodge par l'intermédiaire de l'association cambodgienne « Cambodia Youth Network »²⁹⁷, contre l'entreprise d'expertise, l'entreprise-projet et les contractants locaux.

Les motifs du plaignant sont soutenus par les études d'impacts publiées par la suite dans l'étude comparative des barrages de SOAS London²⁹⁸.

²⁹⁷CambodiaYouth Network est une association communiquant sur les impacts liés à la construction des barrages et militant pour le respect des droits sociaux. WWF étant une association étrangère en marge du gouvernement, est perçue comme « institution indésirable » selon les autorités publiques du Cambodge. La plainte passe par des associations ou groupes de personnes locaux.

²⁹⁸ URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Chinese overseas hydropower dams and social sustainability : The Bui Dam in Ghana and the Kamchay Dam in Cambodia*. Londres.SOAS.

Le territoire de Bokor et la rivière Preaek Tuek Chhu forment un écosystème, une réserve protégée depuis 1997 dont la destruction dans le cas de la construction du barrage est punie par la loi internationale. De plus, les constructeurs, l'entreprise Sinohydro et PCR, n'ont pas intégré les recommandations de la loi internationale d'évaluation des impacts environnementaux (EIAL), pourtant ratifiée par le Cambodge. La décision du tribunal de Phnom Penh s'écarte de notre format de commentaire d'arrêt : la question de droit a tout de suite été mise de côté lors de la comparution en justice où seuls les avocats et les juges défendant le projet du Kamchay étaient présents. C'est dans ce contexte où « personne ne savait à qui faire porter la responsabilité des impacts²⁹⁹ », que la colère de la population se dissipe dans cette incompréhension générale, jusqu'à l'inauguration du Kamchay en décembre 2011.

En 2011, Un Chakrey, porte-parole de l'expertise de World Wildlife Foundation (WWF) pour la construction du barrage de Kamchay, publie un rapport d'expertise selon lequel le barrage du Kamchay aurait dû être d'une hauteur bien inférieure pour une production équivalente.

En effet, le calcul de bathymétrie démontre que la pression du barrage en fonction de la pression hydrostatique de la cuve, aurait été identique sur une cuve réduite. Ce calcul correspond à la force horizontale provoquée par la pression de l'eau sur les parois immergées. Selon la WWF, la prise en compte du calcul de la bathymétrie aurait pu réduire la zone de cuve du Kamchay et éviter la destruction de plus de 2000 hectares de forêts protégées dans les montagnes du Bokor³⁰⁰.

De plus, l'organisation International Rivers constate le non-respect des calculs des impacts du barrage en référence à la loi internationale de transparence sur les impacts liés aux barrages, "Environmental Impact Assessment Law" (EIAL).

Alors que le verdict donné par le tribunal cambodgien avait enterré les accusations envers les responsables du barrage, lors de l'inauguration du barrage en décembre 2011, le premier ministre du Cambodge Samdech Hun Sen avait reconnu face aux critiques qu'« aucun développement n'était possible sans impact sur l'environnement »³⁰¹.

Les autorités publiques cambodgiennes et les consultants de l'entreprise projet Power China Ressource (PCR), attachés à l'entreprise Sinohydro en charge de la construction, ont répondu à leur façon suite à la destruction des viviers de poissons de la rivière de Preaek Tuek Chhu :

« *Getting villagers to switch their habits from fish, to the abundant supply of rabbits* » ...
(Amener les villageois à changer leurs habitudes pour le poisson, vers l'abondante ressource de lapins).

²⁹⁹ URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Ibid.* SICILIANO, G. P573-589.

³⁰⁰ Etude AFP, 29 janvier 2008 cite le rapport de l'agence américaine International Rivers Network du 28 janvier 2008.

³⁰¹ URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Ibid.* SICILIANO, G. P573-589.

L'ignorance et le mépris assumés pour la culture des populations locales ne sauraient être mieux illustrés car au Cambodge, contrairement à la Chine où tous les animaux peuvent être consommés, les lapins ne se mangent pas : ils sont, sur les terres du royaume d'Angkor, le symbole de la justice et de la clairvoyance. Un comble dans cette affaire ! Au-delà de l'anecdote, le décalage des perceptions n'est pas forcément cynique, il peut aussi s'expliquer par des représentations très différentes que nous allons inventorier.

Barrage : Dībà : 堤坝. *-Ceci n'est pas un barrage, c'est un mur-*

Le Kamchay étant un barrage chinois, notre jugement doit s'appuyer sur la compréhension du terme de barrage en chinois, dībà (堤坝) soit littéralement le diminutif de « digue-barrage ». Dī, digue, 堤 est composé de deux sinogrammes, 土 (tǔ) et 是 (shì), la terre et le verbe être. Suivant l'idée d'un remblai retenant l'eau, « l'être de terre » est une conception métaphysique du barrage, où l'eau arrête sa course à la terre. Le second sinogramme Bā, barrage 坝, est composé de terre 土 (tǔ) et d'argent 贝 (bèi). Le découpage du mot barrage en clés signifiant l'argent de la terre est une autre forme de vérité, une cohérence économique.

Admettons que notre représentation de l'infrastructure du Kamchay est avant tout associée à un barrage hydroélectrique. Retenue d'eau, dérivation, cuve et voûte, il est difficile de remettre en cause la nature même de cette infrastructure, même trahie par des images sur lesquelles l'on ne distingue pas les turbines « Comme si l'or qui nous est présenté racontait quelque chose sur lui-même »³⁰². Le rapprochement avec la citation de Spinoza s'impose : la vérité métaphysique rejoint les vérités formelles. Les informations ou comparaisons raisonnées nous obligent à la conclusion que le Kamchay est un barrage hydraulique et non une fontaine ou une pipe à eau.

L'évidence, c'est la réalité de la construction imposante qui nous est imposée du Kamchay en rapport avec son utilité dans les recherches de terrain au Bokor (2015-2016-2017). Le Kamchay est un édifice horizontal en béton, dont on ne peut pas observer la cuve par la route menant au barrage. Lors de l'étude de terrain au Bokor, le chemin vers le Kamchay est une impasse, Bā (坝) signifiant également impasse.

³⁰². SPINOZA, B. 1663. *Pensées métaphysiques*. Paris. (Traduction) 1954. Pléiade.

5.2.2- Production et rentabilité du Kamchay

Sur la rivière de Preaek Tuek Chhu qui traverse la ville de Kampot, un barrage construit en 1997 a permis le développement des territoires autrefois submergés.

En 2011, le second barrage de la province de Kampot est inauguré, une grande retenue d'eau menaçant l'équilibre fluvial sur ces territoires.

Autour de ce barrage, s'organise un nouvel aménagement du territoire limitrophe des territoires concédés, situés dans la montagne de Bokor.

Le projet du casino Thansur Bokor Highland Resort, lancé le 19 janvier 2008, ouvre ses portes en 2012 et possède au nord un complexe résidentiel d'une douzaine de tours en béton, dont les premières sont déjà délabrées avant que la dernière ne soit terminée. Une première rénovation a été nécessaire dès 2015. La construction du casino a été réalisée en collaboration entre Sokimex et la compagnie Thansur. Un site étonnant, le projet de la nouvelle ville de Bokor s'appuie sur le tracé de nombreuses routes sur une superficie de 3 Km sur 1,5 Km. Il ne manque que des bâtiments : le projet de développement, au budget de 1 milliard de dollars, débuté en 2007, n'affiche qu'un restaurant chinois et deux sites de production de béton.

Reprenant les codes de langage de la nouvelle Chine, le BOT apporte à la notion de contre-expertise une dimension humaine, une vérité alternative qui, si elle n'est pas envisagée, peut devenir un potentiel prédateur. Nous nous appuyons sur l'idée du mur d'argent du Kamchay, selon les codes du langage et l'utilité que nous avons de ce barrage. Notre cheminement est guidé par la méthodologie d'étude face à l'impasse des acteurs-projets, reprenant la modélisation du processus de BOT.

L'étude des auteurs de SOAS London³⁰³ par G SICILIANO conclut : « il est très difficile de définir qui est responsable et la façon dont les entreprises communiquent avec le gouvernement n'est pas très claire ».

En 2007, la construction de ce barrage, estimée à 280 millions US\$, est prévue pour alimenter en énergie les villes de Kampot et de Kep. L'entreprise Sinohydro est en charge de la construction de ce barrage, ouvrant une série de projets de 9 grands barrages dans le pays. Suite à cet accord, le Cambodge a fixé son premier objectif de production d'énergie hydraulique à 2045 MW pour 2019. Cet accord sur le développement des hydrauliques au Cambodge fait suite à l'accord du barrage de Kamchay, pour lequel la Chine a consenti à octroyer une aide annuelle de 50 millions de dollars destinés au développement des réseaux électriques dans le pays. En outre, le projet de construction du Kamchay émane de la collaboration entre l'entreprise vietnamienne Tansur, le chinois Sinohydro et le sino-khmer Sokimex, qui prévoient simultanément un budget de 1 milliard de dollars pour le développement de Bokor sur la période 2007-2022.

³⁰³ URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Chinese overseas hydropower dams and social sustainability : The Bui Dam in Ghana and the Kamchay Dam in Cambodia*. Londres.SOAS.

Le 7 décembre 2011, le barrage de Kamchay est opérationnel et devient le plus grand barrage hydro-électrique au Cambodge avec 190MW de capacités de production.

Nous relevons l'estimation de la production et de la rentabilité de ces installations, pour exemple, le calcul de la rentabilité du Kamchay par les autorités cambodgiennes du Ministère des Mines et des Énergies (MIME), fut déterminé en comparaison avec les « mini-barrages » de Kirirom III (1 MW) et de Prekt Thnot (500 KW), le Kamchay (190 MW) était en 2012 le premier large barrage du Cambodge :

-Kirirom III (mini hydraulique) : 93 jours ouvrables sur des turbines de 106 kWh/an.

-Prekt Thnot (mini hydraulique) : 39 jours ouvrables sur des turbines de 106 kWh/an.

-Kamchay : 210 jours ouvrables sur des turbines de 106kWh/an.

Remarque : ces calculs de « nombre de jours ouvrables pour les barrages » sont utilisés afin de quantifier les rendements potentiels de la production d'énergie. Sachant que les jours ouvrables sont les périodes dans l'année où le réservoir est plein et peut produire au maximum de sa capacité de production, les autres jours, le barrage produit en moyenne moitié moins d'électricité (de 50 à 60% des capacités de production). Mais le calcul veut que ces jours non-ouvrables ne soient pas comptabilisés. Les capacités de production réelles varient donc selon le nombre de turbines et le nombre de jours ouvrables.

Les productions des barrages de Kirirom III, d'O Chum et de Prekt Thnot sont destinées à la consommation locale. Ces installations permettent un accès adapté à l'énergie sur l'importante région touristique de Kirirom en tenant compte des activités présentes que sont ses mines de minerais, la forte concentration d'industries minières et forestières à Ratanakiri, les vastes étendues de champs de riz et la forte concentration d'habitants au sud de Phnom Penh.

Concernant le Kamchay, la production est disproportionnée par rapport à la faible concentration d'entreprises et de population. Ce sont 650 000 habitants ruraux de la province de Kampot, dont seuls 15% ont accès à l'électricité ; nous arrivons alors au chiffre de 163 500 consommateurs d'électricité dans les provinces de Kampot et de Kep.

En considérant le niveau de consommation moyen d'électricité par habitant de 113 KWh/an au niveau national³⁰⁴, nous évaluons une consommation totale dans ces deux provinces de 18 419 Mwh/an. Or, nous calculons : avec 190 Mw de capacité de production sur 210 jours ouvrables, la conversion de puissance en Mwh est simple, $190 \text{ Mw} \times 24\text{h/j} \times 210 \text{ j/an}$ soient 957 600 Mwh/an. La production du barrage de Kamchay, destinée à la consommation locale, est 52 fois supérieure à la consommation des provinces de Kep et de Kampot.

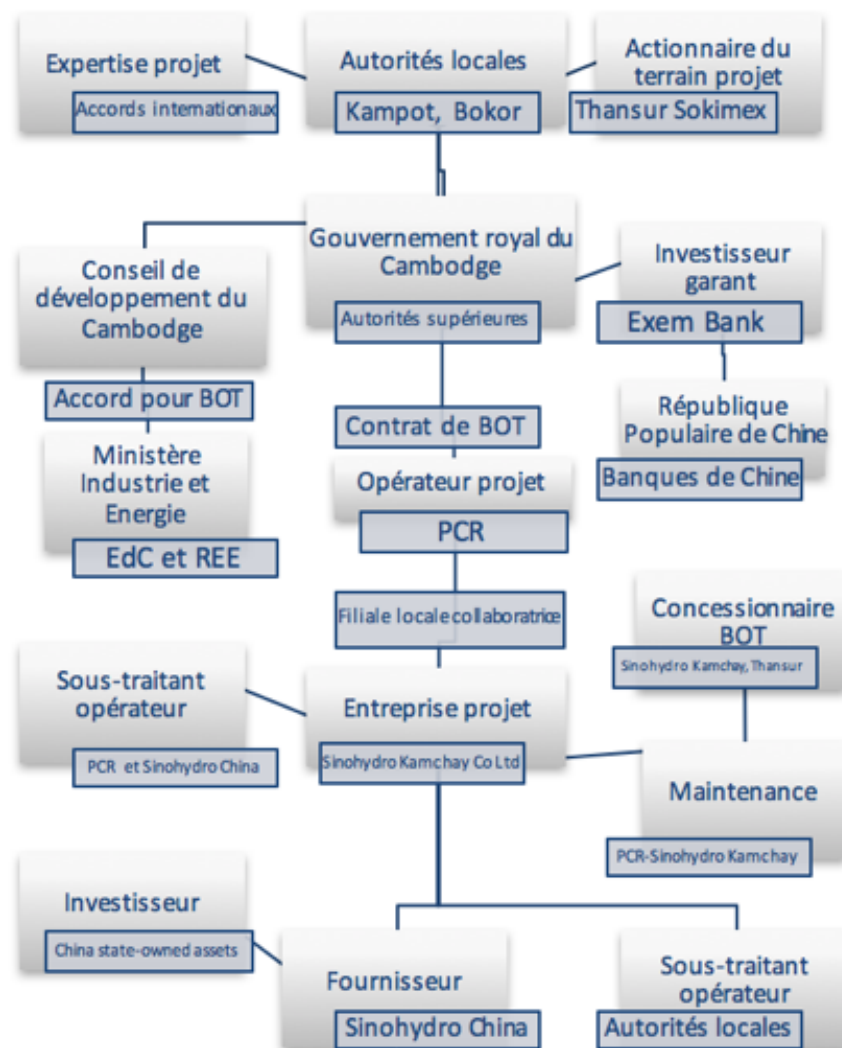
Certes, on peut contester les variables, de fait c'est une moyenne estimée à la hausse et les jours ouvrables sont une approximation aberrante, mais c'est l'unique modèle statistique reconnu au niveau international. Il reste que la démesure du calcul nous stupéfait quant à la rentabilité attendue du projet de Kamchay. L'utilité de produire autant d'énergie correspond en fait à l'anticipation des futures politiques de développement au Cambodge, des politiques liées aux intérêts chinois. En effet sur l'autre versant de la montagne Bokor, à l'Ouest du Kamchay dans la baie de Veal Rinh, le projet d'un port militaire chinois en eau profonde se situe à seulement 20 kilomètres du barrage du Kamchay.

³⁰⁴ IDE, French Consultancy Innovation Energie Développement. 2016.

5.2.3- Kamchay, le mur d'argent pour les parties prenantes du réseau hydraulique chinois

L'Etat d'accueil, représenté par le gouvernement royal du Cambodge, est l'autorité supérieure dont l'action annule et remplace les contrats existants conclus par les autorités locales.

Modélisation du réseau d'acteurs parties-prenantes dans le réseau de BOT du Kamchay :



Source : composition de l'auteur.

Remarques :

-Le contrat BOT lie le gouvernement royal du Cambodge à l'entreprise Power China Ressource (PCR) et sa filiale locale Sino Hydro Kamchay Hydropower Ltd Co.

-Power Chine Ressource (PCR), en tant qu'opérateur-projet, est chargé de l'expertise, du suivi projet, du plan financier, de la protection de l'environnement et aussi de la gestion des ventes de la production d'électricité.

-Sinohydro Kamchay est chargé de la construction du projet et de la maintenance.

Avant la signature du BOT, le gouvernement royal du Cambodge doit obtenir l'accord de principe du Conseil de développement du Cambodge (CDC), lors d'une consultation avec le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (MIME), du ministère de l'économie et des finances (MEF) et de l'autorité supérieure de l'Electricité du Cambodge (EdC). Ces trois ministères ont un pouvoir législatif et exécutif sur le marché de l'électricité au Cambodge. Ils ont en charge le lien entre le gouvernement et les « Rural Electricity Enterprises » (REE), comptant 31 distributeurs locaux et 178 entreprises collaboratrices d'EdC³⁰⁵.

La conclusion du BOT remplace et renvoie jusqu'à la fin de contrat BOT chacun des baux emphytéotiques attribués par les autorités locales de Kampot à l'entreprise Thansur Sokimex pour le projet de développement de la station Bokor, ainsi que les divers accords conclus par les autorités locales de protection de l'écosystème et les zones protégées de Bokor en collaboration avec l'Union Européenne. Le projet contractualisé est limité à la zone de construction pour une date maximale de 30 ans, suivant l'accord BOT.

Avant la contractualisation du BOT entre Power China Ressource (PCR) et le Gouvernement Royal du Cambodge, l'entreprise chinoise était principalement chargée de l'expertise projet en collaboration avec Sinohydro China et Sino Great Wall (Construction immobilière). En 2012 suite à la construction du Kamchay, cette entreprise inscrite à Hong-Kong va changer de statut et avoir un rôle d'opérateur projet. Notons que l'entreprise représente aussi plus de 15 filiales locales dans le monde, principalement implantées en ASEAN et dans les pays d'Afrique.

L'entreprise Sinohydro Kamchay Limited Co est une filiale locale née de la collaboration entre PCR et Sinohydro China. Cette entreprise est le troisième contractant du BOT et s'appuie sur l'aide de quatre principaux acteurs : deux opérateurs sous-traitants, un investisseur et un concessionnaire. Le fournisseur Sinohydro China est responsable des ressources humaines, techniques et financières, nécessaires à la construction du barrage de Kamchay au travers de sa filiale locale Sinohydro Kamchay Limited Co. Les nombreux sous-traitants sont sous la responsabilité de Sinohydro China qui assure en fonds propres la construction du site. La frontière entre Sokimex et la filiale de Sinohydro est infime : ils sont financés par la République populaire de Chine à hauteur de 67%, et sont rattachés au même ministère des industries et des énergies de Pékin.

Dans le cadre du BOT, Sinohydro Kamchay Ltd Co est lié à une obligation de maintenance du site de production, sur une période de 30 années, en collaboration avec l'opérateur PCR. Le contrat de concession de projet a été rétrocédé à l'entreprise chinoise Sinohydro, dans le cadre du projet de développement du Bokor en partenariat avec Thansur.

Suite à cette période de 30 ans, le projet reviendra aux autorités locales, sous les clauses du contrat emphytéotique signé avec Thansur et son sous-traitant Sokimex, actionnaires initiaux ; le contrat établi en 2007 peut aller jusqu'à une période de 99 années. Le BOT signé entre les trois parties ne respecte pas le délai de concession, il est accordé sur une période de 44 ans, au-delà de la limite légale de 30 années.

³⁰⁵https://energypedia.info/wiki/Cambodia_Energy_Situation#cite_note-http.2F2Fwww.iea.org.2Fstats.2Findicators.asp.3FCOUNTRY_CODE.3DKH-2

La spécificité du BOT de Kamchay tient à la double sous-traitance des opérateurs de PCR par l'intermédiaire de l'entreprise projet. Ainsi, les infrastructures nécessaires à la distribution de l'énergie sont à la charge du fournisseur Sinohydro China, en collaboration avec les autorités publiques de Kampot chargées de la distribution. Outre les 178 REE, « Rural Electricity Enterprises », collaboratrices d'Électricité du Cambodge (EdC), il existe dans le pays environ 226 compagnies de distribution sous la responsabilité des autorités locales.

Ce partenariat élargi est établi selon les accords entre Sinohydro China et les autorités locales³⁰⁶. Mais d'autre part, la présence d'un second sous-traitant chargé de la distribution de l'énergie est le fait des négociations du BOT, où il est stipulé que sur l'ensemble de la durée de concession du BOT, l'opérateur PCR et son sous-traitant Sinohydro s'engagent à l'achat de l'énergie produite par le barrage de Kamchay. Cette énergie est ensuite distribuée à EdC et les 209 distributeurs d'énergie en collaborateurs d'EdC. Ce double sous-traitant opérateur/distributeur explique, par calcul de rendement sur investissement, les clauses de 44 années de concessions dans le contrat BOT. Suite à cette période, la distribution se fera sans l'intermédiaire des entreprises chinoises présentes dans le contrat de BOT.

5.2.4- Un barrage sans retenue : l'absence du BOT dans le droit national

Le Cambodge ne reconnaît pas les contrats BOT, et pourtant, ces contrats sont couramment utilisés sans contrôle possible en droit national. La contre-expertise est réalisée par l'entreprise chinoise Power China Ressources (PCR), attachée à Sinohydro.

Ce modèle de contractualisation entraîne une totale déresponsabilisation des trois contractants BOT et des acteurs projets. Le contrat BOT se caractérise par le nombre des intermédiaires, des sous-traitants, sous-concessionnaires et sous-opérateurs, fournisseurs et distributeurs qui s'engagent dans les contrats selon leur intérêt. S'ajoutent aussi les collaborations des filiales, les accords et partenariats multiples entre les différents acteurs composés en réseaux et annexes au BOT.

La responsabilité quant aux impacts incomberait théoriquement à PCR, mais par une pratique de délégation atomisée, cette entreprise, basée à Hong-Kong et détenue par des fonds financiers de Chine, se limite au rôle de communiquant avec le Gouvernement Royal du Cambodge et l'entreprise-projet. Chaque partie et les acteurs associés ont une part limitée dans la responsabilité des impacts du barrage.

³⁰⁶ Mr. Du Chungo, directeur général de PCR, actionnaire principal de SinohydroKamchay Ltd Co et Mr. Suy Sem, ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie. Ont assurés avoir conclu un accord de construction d'infrastructure de distribution d'énergie au Cambodge.

Le projet de construction du Kamchay ne respecte pas la loi du Cambodge. Le processus BOT est présent dans la loi cambodgienne dans un sous-décret (« Anu-Kret ») de février 1998, numéro 11³⁰⁷. Dans le cas du BOT de Kamchay, les clauses présentes dans cet article de loi ne sont pas respectées : le délai maximum de concession-projet de 30 années, la propriété du gouvernement à 51% du projet, 30% du financement projet à la charge du concessionnaire, aucune de ces clauses n'a été respectée par le gouvernement.

Ce texte de loi est représentatif de l'administration khmère, il s'agit d'un barème de prix pour les concessions territoriales dans son 10^{ème} article attachant le niveau d'investissement consenti aux accords nécessaires auprès des autorités publiques. Ce sont les accords du MIME pour les projets à moins de 5 millions de dollars, ce sont des accords du MIME et du CDC pour moins de 10 millions de dollars US, et enfin des accords MIME, CDC et Conseil des ministres au-dessus de 10 millions.

Cette loi, aux allures de grille de salaire, fait référence aux transferts financiers nécessaires aux institutions publiques cambodgienne et se limite à garantir les paiements de l'entreprise co-contractante, sans envisager et définir les droits et devoirs des entreprises concessionnaires. La raison pour laquelle ce sous-décret ne peut pas être validé selon le processus BOT est à la fin de l'article 10 et dans son article 11 : « La licence BOT accordée par les ministères doit définir les droits et devoirs des parties dans le contrat BOT » (fin article 10). La possibilité est laissée aux contractants du BOT de choisir les droits et devoirs à respecter ou à écarter dans le cadre du BOT, totalement à l'encontre de la procédure standard du BOT.

Le Cambodge ne reconnaît pas officiellement les standards de la procédure de BOT. Seulement 17 pays dans le monde ont ratifié les accords de BOT, dont la Chine et la Malaisie. Les articles 10 et 11 du sous-décret de 1998 ne constituent en rien les bases de droit du respect des BOT, qui exigent que les contrats BOT intègrent : des clauses contraignantes pour l'entreprise-projet, un label de protection de l'environnement, des normes sociales, un délai de concession, une démarche qualité et le contrôle des sources d'investissements. Au Cambodge, le sous-décret de 1998 n'est qu'un « barème de corruption » intégrant la participation des différents ministères selon le niveau d'investissement. Ce procédé n'a lieu qu'au Cambodge ; le principe fondamental du contrat de BOT, au contraire de l'EPC (Engineering Procurement Contract), tient de la possibilité de contracter un accord directement avec des autorités publiques locales.

Ce choix à la carte des clauses du contrat BOT au Cambodge questionne sur les modèles de contractualisations les plus favorables. L'application du BOT, malgré son absence dans le droit national au Cambodge, entraîne l'évolution des modèles de Partenariats-Public-Privé en ASEAN.

Nous observons que dans le rapport de l'ASEAN Interconnectivity Mékong Subregion (AIMS) de 2018, plusieurs pays de l'ASEAN tels que l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam, reconnaissent le modèle de Build-Operate-Own-Transfer (BOOT). Ce modèle de

³⁰⁷ http://www.cambodiainvestment.gov.kh/sub-decree-no-11-on-build-operate-transfer-bot-contract_980213.html

contractualisation est comparable à celui du BOT mais il est moins contraignant en droit international, car les clauses financières et les expertises qualités ne sont pas directement soumises au contrôle de droit international. Par exemple, les démarches Hydropower Sustainability Assessment Protocol (HSAP) et Environmental Impact Assessment Law (EAIL) peuvent être conduites par des agences nationales.

Le modèle BOOT est traditionnellement associé au modèle américain, c'est l'outil principal régulant les partenariats et marchés publics entre les États fédérés aux États-Unis, l'État central étant garant. La législation en ASEAN s'oriente vers la reconnaissance du BOOT, du fait de l'application d'un BOT à la carte. La Chine, en tant que principal garant financier des projets de Build-Operate-Own-Transfer (BOOT) dans l'ASEAN Interconnectivity Mékong Subregion (AIMS), s'impose plus que jamais un État fédérateur en ASEAN.

La mise en œuvre successive du BOT en ASEAN, cela sans reconnaissance en droit national et international, nous permet d'envisager la possible globalisation d'un modèle de BOOT en ASEAN.

L'évolution du droit concernant les partenariats d'État à État incite à instituer une certaine hiérarchie des modèles de contractualisation entre la Chine et le monde. Une échelle des stratégies, sur laquelle les pays de l'ASEAN se positionnent aux crans les plus bas, concerne les démarches qualitatives et environnementales.

Afin de distinguer la spécificité du modèle de BOT initié par la Chine en ASEAN, nous retenons la comparaison repérée dans l'étude de Giuseppina Siciliano³⁰⁸ entre le contrat Engineering-Procurement-Construction (EPC) du barrage de Bui au Ghana et le Build Operate-Transfer (BOT du Kamchay). Sur ces deux barrages, la comparaison est d'autant plus avisée que ces deux barrages ont été réalisés par Sinohydro.

L'auteur nous montre comment dans les clauses du contrat, l'EPC permet une meilleure gestion des projets de construction en excluant du contrat les autorités publiques régionales ou locales, qui permet cependant, une meilleure gestion des ressources et un contrôle des projets de barrage. G. Siciliano écrit : *"Things were done better in Ghana, the government was involved and international standards were met"*

Au Kamchay, la protection du territoire de Bokor en tant que « zone protégée » n'a pas été respectée, et aucun rapport environnemental (EAIL) ou social (ESIA) n'a été conduit.

Au Kamchay, le rachat de l'électricité par la Chine n'est pas inhérent au contrat de construction et peut être rompu. Dans l'EPC le rachat d'électricité est une clause, alors que dans le BOT, cet engagement fait l'objet d'un contrat annexé. De plus, dans le BOT du Kamchay le pourcentage de production acheté par la Chine n'est pas défini.

Autre avantage déterminant, au Ghana suite à la fin du prêt, sur une période de 20 ans, le transfert des technologies reviendra au gouvernement central. Au Cambodge, la fin du contrat de sous-traitance est prévue dans 44 ans, avant que ne s'opère le transfert de technologie. Mais encore, le financement du barrage au Ghana a donné lieu à l'achat d'une concession territoriale « Economic Free Zone »³⁰⁹ de 30 000 hectares en amont du barrage.

Dans le cas du Kamchay, la concession territoriale aux entreprises chinoises préexiste au projet de barrage et n'a donc pas fait l'objet de compensation financière supplémentaire.

³⁰⁸ URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Ibid.* SICILIANO, G. P573-589.

³⁰⁹ Bui Power Authority: Bui Hydroelectric Project: Bui Irrigation Project Archived March 23, 2012.

Section 5.3- Lune de miel à Murum : politique entrepreneuriale du Sarawak

Nous insistons sur les perspectives de développement au Sarawak, car directement sous la responsabilité de l'institution Sarawak Corridor of Renewable Energy (SCORE), qui applique les modèles de développement et de contractualisation proposés par les acteurs de l'hydraulique.

Sur les 16 territoires administratifs que compte la Malaisie³¹⁰, la région du Sarawak tient le premier rang sur les activités des mines, le 2^{ème} pour l'agriculture, et le 4^{ème} en manufacture, construction et services ; le PIB par habitant est au 3^{ème} rang après Kuala Lumpur et le territoire du Labuan.

L'activité économique au Sarawak est également marquée par une grande ouverture aux investisseurs étrangers ; 14 banques internationales possèdent 150 branches implantées au Sarawak.

Les dirigeants de SCORE cumulent un budget prévisionnel de 300 milliards RM entre 2015 et 2030, pour la construction de nouvelles zones économiques et infrastructures de production et transport. Ce budget prévisionnel cible en priorité le développement urbain des villes de Similaju, Mukah et TG Manis. 22 projets d'infrastructures dites « sociales » sont en cours de constructions, dont 12 routes, 4 réseaux de télécommunication, 3 traitements d'eau, 3 traitements déchets. La moitié de ces projets se situe à Samalaju.

Le titre de cette seconde étude de cas reprend les termes du directeur de SCORE Mr Wilson Baya Dandot, lors de nos échanges sur la question du développement et des barrages au Sarawak. Pour répondre à la question sur les impacts et le respect de l'environnement dans les zones de barrage, Mr W.B. Dandot émet l'idée d'aller passer notre « Honey moon » dans les romantiques forêts et montagnes de Batang Ai et de Murum, afin de profiter des paysages et du cadre relaxant dans les montagnes du Sarawak, sites des grands barrages...

Sous-sections :

- 1- Premier plan de développement hydraulique au Sarawak : les barrages de Batang Ai et de Murum
- 2- Réussite de modélisation dans le développement de Murum : une rentabilité locale tournée vers le développement global
- 3- Politisation des réseaux hydrauliques comme modèle de développement autonome selon SCORE
- 4- Optimisation des BOT chinois pour un modèle de développement régional

³¹⁰Comprenant 13 États et 3 territoires fédérés.

5.3.1- Premier plan de développement hydraulique au Sarawak : les barrages de Batang Ai et de Murum

L'approche de la collaboration entre les acteurs privés et publics du projet de Murum est caractérisée par l'expression favorite de Mr W.B. Dandot ; « Si un bus va aussi vite qu'une Ferrari, c'est que le crochet entre les deux véhicules n'a pas été détaché ».

La formule est une illustration de l'immense capacité de développement aux mains des autorités publiques du Sarawak et de leur volonté de contribuer à l'accélération du développement global de la région, même si on ne peut s'empêcher de questionner l'utilité d'un tel attelage sur un véhicule de course.

Le projet Murum s'inscrit particulièrement dans une politique hydraulique préexistante à sa construction, l'Hydraulic Energy Program (HEP, 1975). Dans un contexte de fébrilité politique, où Batang Ai et Bakun ont connu de grandes difficultés de construction et de gestion, le barrage de Murum est réalisé sous la tutelle des autorités publiques et dans le cadre de la modernisation du processus BOT en Malaisie ; ce projet devait être et s'est avéré un modèle exemplaire à suivre pour la politique de développement HEP.

Murum, c'est : quatre turbines de 25 MW pour une capacité de production cumulée entre 92 et 108 MW³¹¹. Le projet est mené entre la BAD (Banque Asiatique de Développement), Sinohydro et Sarawak Electricity Supply Corp. Une expertise est réalisée en 1975, les travaux débutent en décembre 2011 et finissent courant 2015.

Le barrage de Batang Ai est le premier projet de développement hydraulique au Sarawak. Le plan initial de HEP 1975 prévoyait la construction de 3 barrages ; Batang Ai, Bakun et Murum. Cependant, la production d'électricité de 100Mw, bien inférieure aux deux autres projets que sont Bakun pour 2400 Mw et Murum pour 950 Mw, ne bénéficie pas d'une demande suffisante dans la région et les infrastructures existantes en 1985 ne permettent pas le transport de l'énergie. La gestion de Batang Ai et sa concession, quand le chantier de Sinohydro est achevé, revient aux autorités locales et à l'opérateur Sarawak Electricity Supply Corporation, propriétaire de 100 Mw de capacité de production, sans client.

La collaboration entre les autorités du Sarawak et Sinohydro a été permise grâce à la contractualisation BOT. En 1985, cette forme de contractualisation est la première dans le secteur de l'hydraulique et répond d'avantage au concept de Private Finance Initiative (PFI). Le PFI peut être assimilé aux pratiques de BOT par la création d'une entreprise tierce attachée au contrat entre les parties Sinohydro et les autorités locales du Sarawak. Dans le cas du PFI, le troisième contractant est une banque et les clauses du contrat sont principalement d'ordre financier.

³¹¹ 95 Mw : Management Master Plan Sarawak Integrated Water resources. 108 Mw pour le SEDA.

Le PFI est un contrat annexe à une forme basique du BOT, car il ne prend pas en compte le suivi des impacts EIAL (Environmental Impact Assessment Law³¹²) ni la gestion de la concession territoriale pour le projet. La contractualisation du PFI pour Batang Ai a eu pour conséquence de privilégier le transfert financier, entre l'entreprise Sinohydro, la BAD et les autorités locales du Sarawak, au détriment des clauses encadrant les rôles de l'opérateur, du distributeur et du concessionnaire.

A partir de 1995, suite aux manquements de gestion pour le projet de Batang Ai, du fait du PFI de 1985, les autorités du Sarawak vont lancer une nouvelle politique de développement hydraulique en encadrant davantage les contractualisations de projet sous forme de BOT. En effet, les clauses engageant les trois parties sont plus restrictives dans un contrat BOT que dans un PFI. Pourtant, dans ces deux modèles de contractualisation, pour chaque partie associée, l'objectif principal reste le transfert financier³¹³ opéré autour de la concession territoriale : les autorités locales peuvent développer des projets d'infrastructures sans dépenser leurs propres fonds³¹⁴, à condition que le collaborateur financier respecte les clauses du contrat ou que la rentabilité du projet ne soit pas remise en cause par une trop faible consommation³¹⁵.

En 1995, la Malaisie va reconnaître la procédure BOT, retenant 5 étapes³¹⁶ que sont le préinvestissement, les mises en œuvre, la construction, la gestion de l'opérateur et le transfert. En 1994, le BOT signé avec Sinohydro pour la construction de Bakun va engager les trois parties durant plus de 20 années de construction. Il faut préciser que le BOT n'est possible qu'entre deux pays ayant reconnu et ratifié le BOT et que le chantier du barrage de Murum a été marqué par un arrêt en 1993 avant d'être relancé en 1997.

Les deux projets, Bakum et Batang Ai, se réalisent en collaboration avec Sinohydro, dans un contexte de globalisation du processus BOT dans les pays d'Asie depuis les années 2000. Ce sont deux expériences insatisfaisantes pour les autorités du Sarawak dans sa politique de développement hydraulique par PFI et BOT. L'institution de développement du Sarawak SCORE va lancer à partir de l'année 2000 une politique de développement global incluant l'hydraulique autour du schéma de BOT. L'institution SCORE cible trois localités urbaines, Samalaju, Mukah, TG Manis, et trois projets de barrages hydrauliques de Bakun (2400 Mw), Baleh (1400 Mw) et Murum (950 Mw).

Principales étapes : accord pour construction en 1980 ; 2008, début du projet par Three Gorges Dam. Fin de la première turbine en décembre 2014, pour une capacité de production de 236 Mw. En 2015, inauguration de Murum ; 2017, fin de la quatrième et dernière turbine, 950 Mw de capacités production.

³¹² Standard de labellisation, démarche qualité et environnementale. L'EAIL est intégré dans la procédure de Build Order Transfert (BOT).

³¹³ ROSMAN, M. 2014. *Risk management in BOT*. Kuala Lumpur. Idian journal of research PARIPEX. Cite Oztemir et Weber 2000

³¹⁴ ROSMAN, M. 2014. *Ibid*. Cite. Webster 1996

³¹⁵ ROSMAN, M. 2014. *Ibid*. Cite. Levy 1996

³¹⁶ ROSMAN, M. 2014. *Ibid*. Cite. Tiong 2000

Le développement de Murum est planifié depuis 1980 dans le premier plan de développement d'énergie hydraulique au Sarawak (HEP). Le barrage de Murum est le second projet de barrage de grande envergure au Sarawak après le barrage de Batang Ai. Il faudra attendre 1994 pour voir la première expertise sur la faisabilité du projet. Le rôle de l'Etat dans la construction de ce site ne sera officiellement annoncé qu'en août 2008, lors de la communication du partenariat BOT signé avec l'entreprise publique chinoise China Three Gorges, chargée de la construction du barrage de Murum.

En 2017, le barrage de Murum est le second plus grand barrage de Malaisie après celui de Bakun, inauguré en 2014, classement provisoire en attendant le barrage de Baleh dont le début de la construction est prévu pour 2019. Le barrage de Murum a une hauteur de 141 mètres et immerge une surface de 2 750 Km², captant les rivières de Murum, Liar et Danum.

Le barrage de Murum est un modèle de développement pour le Sarawak. La construction a satisfait avec succès les expertises concernant l'impact social et environnemental (SEIA) et a obtenu l'approbation de la part de la planification des ressources naturelles et de l'environnement (NREB). Le barrage de Murum a reçu de nombreuses accréditations qualitatives dont celle de Chemsain Consultants, l'institution publique malaisienne attachée aux labels qualité sous la direction du ministère de l'industrie de Malaisie. Egalement le projet a reçu un « Awards » de la part de l'organisation Malaisienne des échanges et de l'industrie (MITI).

Le succès de ce barrage est lié au suivi des autorités locales en collaboration avec leur nouveau partenaire China Three Gorges Corporation, entreprise chinoise ayant réalisé le barrage des trois gorges (22 500 MW). Le respect des clauses de BOT concernant la gestion des impacts sur l'environnement, les expertises de terrains favorables, le plan social de relocalisation pour les populations locales font qu'encore aujourd'hui, le processus de construction du barrage de Murum est un modèle à suivre pour les projets à venir.

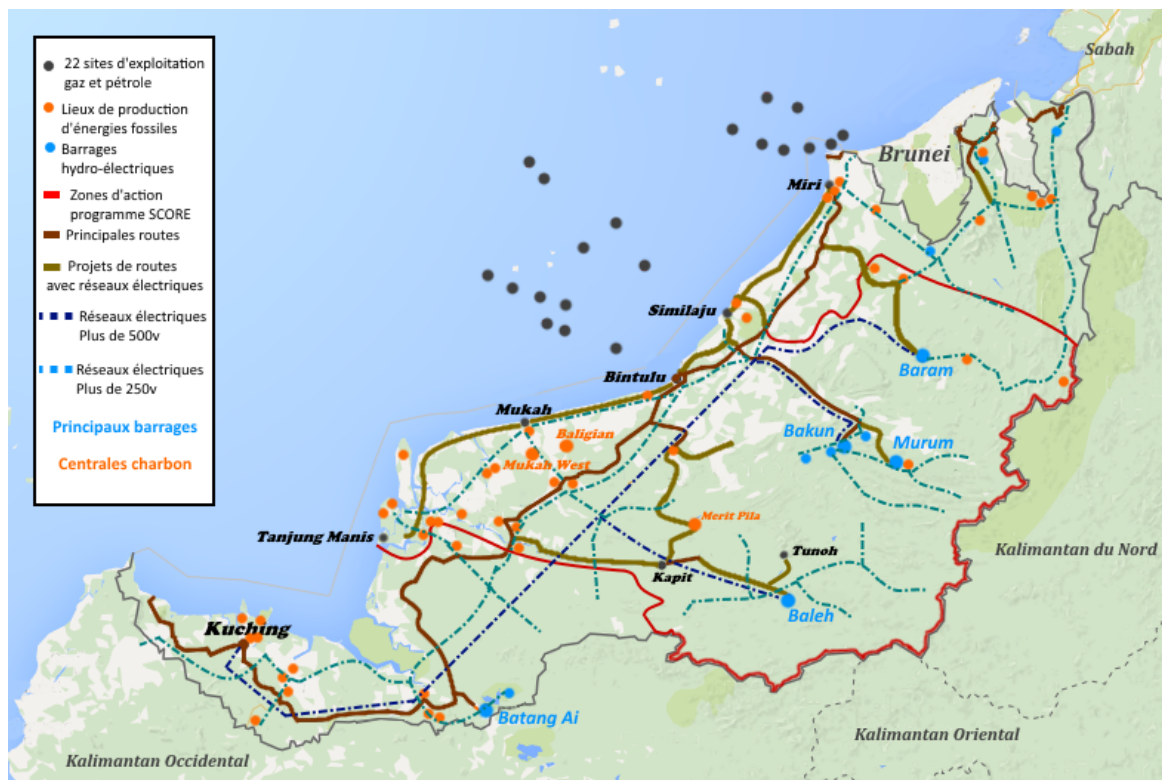
Le projet de Murum a considérablement transformé la ligne politique de développement fixée par les autorités publiques du programme SCORE. Tout d'abord le projet de barrage marque l'ouverture à la concurrence pour d'autres entreprises candidates, autres que Sinohydro, mais surtout ce projet vient effacer les fantômes du passé, Batang Ai, Bakun et le port de Bintulu, trois projets qui correspondaient à la politique de « l'entreprise pionnière » du « premier arrivé, premier servi ». Cette priorité justifiait une politique de la précipitation, les réalisations donnant le jour, entre autres maléfices, à des barrages devenant des gouffres financiers et à un port concédé à Petronas tourné exclusivement vers l'export. Une politique d'industrialisation brutale dont l'étude de cas sur Bakun (3^{ème} niveau de la prédation) argumente et justifie notre hypothèse. Concernant ces trois fantômes, nous retenons les termes de Mr W.B. Dandot sur les projets de Bakun et de Bintulu ;

« We have done wrong things on these projects, from which we have learned a lot »
« Nous avons mal fait certaines choses sur ces projets,
des erreurs dont nous avons beaucoup appris. »

La réalisation de Murum se pose en modèle-type de développement de l'hydraulique, et les indicateurs des étapes servent de guide pour instruire la fiche de suivi des impacts de barrage. La procédure, expliquée par l'institution SCORE, correspond à un haut degré de responsabilité sociale et environnementale dans le cadre du processus BOT : l'Awards du BOT de Murum en est la référence.

Le succès de ce barrage tient à la ligne de conduite que les autorités locales ont imposée à leur nouveau partenaire China Three Gorges Corporation, pour le respect des clauses de BOT concernant la gestion des impacts.

Interconnectivité énergétique et localisation des sites de production au Sarawak :



Planification de développement des énergies hydro-électriques au Sarawak.

Date construction	début	Budget	Production	Début construction	Budget	Production
Bakun	1994	15 000	2400	Belaga	2014	800
Baleh	2019	9 000	1400	Tutoh	>2020	480
Murum	2008	3 500	950	Limbang 1, 2, 3	2018/ >2020	1 450
Batang Ai	1981	1 278	500	PunanBah	>2020	390
Pelagus	2015	1400	300	Belapeh	>2020	420
Linau	>2020	870	290	Lawas	>2020	315
Projets Metlawah et Baram annulés.				Ulu Air	>2020	162

-Budget prévisionnel en millions de Ringgits Malais -Capacité de production en MW.

Source : *Composition de l'auteur.*

5.3.2- Réussite de modélisation dans le développement de Murum : une rentabilité locale tournée vers le développement global

Le barrage de Murum avec précisément 944 Mw de capacité de production n'est pas un site rentable. En 2017, seulement 45% des capacités de production sont en service, soit 424 Mw en capacités de production, et deux turbines sur quatre sont en activité. De plus, la construction du barrage a coûté 4,1 milliards de Ringgits Malais³¹⁷ à la charge de l'entreprise China Three Gorges Corporation ; l'opérateur actuel de ce projet non rentable est l'entreprise publique locale Sarawak Energy Berhad.

Pour la région, la gestion de ce barrage de 141 mètres de hauteur sur 473 mètres de longueur est une charge financière. Il a surtout comme corollaire un dommage environnemental de 275 000 hectares immergés en amont du barrage, ce sont aussi 353 familles expulsées, soit environ 1400 habitants. Certainement, le nombre total d'expulsions est supérieur, car ce projet débute en 2008 après une centaine d'expulsions menées depuis 1994 (International Hydraulique Association et International Rivers).

Le projet du barrage de Murum a été formalisé comme suit :

- 1- Relocalisation des populations locales : 15 hectares ont été attribués à la population vivant dans la zone en amont du barrage, 14 hectares sont alloués à l'agriculture et 1 hectare sera destiné à la construction d'un village communautaire.
- 2- Accès aux ressources naturelles : 20 000 hectares de forêt protégée dans la zone du barrage avec un accès facilité aux ressources forestières.
- 3- Indemnité pour relocalisation : un paiement de 15 000 RM par famille lors de leur réinstallation.
- 4- Aide à l'installation : les familles recevront mensuellement 850 RM d'aide à l'installation dans leur nouveau village.
- 5- Aide au logement : un logement gratuit est accordé aux familles en fonction de la taille de la propriété d'origine.
- 6- Accès à l'eau potable : garantie d'un accès continu à une eau propre.
- 7- Distribution d'électricité : accès au réseau électrique accompagné d'une subvention mensuelle de 40 RM.
- 8- Télécommunication : installation gracieuse d'un « package » Astro Njio, dont le prix préférentiel varie entre 110-230 RM, accès internet et télévision.
- 9- Services sociaux : édifice religieux d'aide à la personne et institutions pour enfants en bas âge dans le village communautaire.
- 10- Formation : deux écoles seront construites dans les villages communautaires afin d'accueillir 30 élèves.
- 11- Santé : une assistance médicale est apportée aux familles.
- 12- Respect de la propriété : chaque famille se verra attribuer une parcelle de jardin, une initiative menée par le ministre de l'agriculture et de l'énergie au Sarawak.

³¹⁷ Taux de change du Ringgit Malais pour 1 dollar. Août 2014 : 3,1RM / Janvier 2015 : 3,6 RM / Septembre 2015 : 4,45 RM.

<http://www.xe.com/fr/currencycharts/?from=USD&to=MYR&view=5Y>

Tel est le projet soumis pour expertise auprès des institutions publiques nationales. L'attribution de ce projet, ainsi formalisé à l'entreprise de consultants Chemsain en 1994, ouvre la procédure de construction du barrage de Murum. Selon Chemsain, le barrage de Murum répond aux attentes en matière d'environnement, de respect des populations locales, de service aux personnes, d'accès à la santé, d'éducation, de sécurité, de gestion des déchets, mais aussi le projet porté par les autorités locales est conforme à la législation nationale. Pour la construction du barrage, plusieurs aspects sont contractualisés pour assurer le respect de la législation relatif à la communication, la sécurité, le suivi de projet et les procédures ISO/IEC.

De plus, le projet de Murum entre dans le cadre des politiques locales de développement de l'énergie et participe au projet « Basic Community Programme » : un programme de réduction des inégalités au Sarawak et de développement des zones rurales, équivalent à un département de responsabilité sociale de l'entreprise (CSR).

-Le modèle SCORE : théorie du développement en 8 étapes

Mr Wilson Baya Dandot, directeur de SCORE et directeur de la SPU jusqu'en 1973, présente la spécificité du modèle de développement des territoires du Sarawak, en huit étapes. Investi de l'obtention de chacun des labels qualité internationaux avec une note A+ ou AAA, il nous décrit la démarche qualité par grands traits esquissés et papier crayon, difficile à reproduire avec fidélité.

Modèles de développement SCORE en 8 étapes, suivant le modèle-type de Murum

Modèles d'aménagement SCORE	Démarche qualité des territoires
1- Production d'énergie	1- Routes
2- Construction infrastructures	2- Eau
3- Implantation des industries	3- Télécommunication
4- Planification cartographique	4- Déchets
5- Nouvelle croissance pour les villes locales	5- Centre-ville
6- Ingénierie, formation	6- Port en eau profonde
7- Halal Hub et industries annexes	7- Education et formation
8- Tourisme, environnement, management	8- Infrastructure sociale

Les zones en mauve sont à la charge de SCORE.

Les zones en bleu relèvent de la responsabilité de l'Etat du Sarawak.

Le processus de développement des territoires au Sarawak, décliné dans ces 8 étapes, répond à deux stratégies : le développement économique et la responsabilité sociale.

Les investissements nécessaires à la construction d'infrastructures sont issus à 18% de l'Etat, 82% des investissements privés.

Selon W.B. Dandot « ce processus de développement correspond à un haut label de qualité ». Ce label est validé par les centres d'expertises nationaux comme Chemsain et IKM qui sont des établissements de consulting sous la direction du ministère des échanges et de l'industrie (MITI).

Les dirigeants publics se concentrent sur la régulation des processus d'organisation que sont le contrôle, la sécurité, la démarche qualité, les infrastructures sociales et l'environnement. En ce sens, Mr Wilson Baya Dandot est très fier du rôle de SCORE, notamment d'avoir en charge des infrastructures de télécommunication. L'Etat assure la supervision socio-économique des bassins de vie pour l'éducation, les infrastructures sociales, le centre ville, les déchets. Deux bémols cependant : il est inquiétant de voir que la question du respect de l'environnement se trouve au dernier stade du processus d'aménagement des territoires, au même échelon des priorités que le tourisme et la gestion du territoire. De plus, la démarche qualité ne prend pas en compte l'utilisation des sols et la protection de l'environnement.

Ces démarches d'aménagement et de qualité sont des prototypes d'organisation des territoires. L'étude du développement économique, par localités urbaines et rurales, nous montre que la démarche modélisée en huit points n'est pas du tout suivie dans la plupart des localités. Quant au modèle type du barrage de Murum tel qu'il a été validé par les institutions publiques et les centres d'expertises³¹⁸, il n'est pas reproduit. Le barrage de Murum reste pour les autorités locales la satisfaction d'un travail bien mené, tout en envoyant un message fort aux entreprises voulant s'implanter dans la région :

« Here in Sarawak, we do what we want to do, we do not depend on the Chinese economic model or Selangor's ».

Wilson Baya Dandot, entretien SCORE Sarawak février 2016.

5.3.3- Politisation des réseaux hydrauliques comme modèle de développement autonome selon SCORE

Le projet Murum a accumulé les certificats de responsabilité sociale et de développement durable, conformément aux termes des codes de l'hydraulique, procédures ISO/IEC, Basic Community Plan, accréditation Chemsain et IKM, labellisation SEIA, approbation NREB, second plan HEP 1994, première politique de développement Sarawak 1995, nouvelle procédure BOT et un Awards du MITI.

Le barrage de Murum mérite le 1er rang à l'Observatoire des multinationales, dans un classement des « bonnes pratiques » des barrages. Les évaluations dans le système HSAP vont d'une note de 0 à 5, qui priorise le processus de construction plutôt que des impacts inhérents au projet. Murum affiche une performance pour bonne conduite, notation qui accorde aux pays où sont localisés les projets, des points bonus dit de « mécanisme de développement propres » (MDP) ; ces points peuvent être échangés contre des « pins » délivrés par le protocole de Kyoto, et permettent d'augmenter les « crédits carbone » octroyés à l'échelle nationale.

³¹⁸ Rappel des 12 étapes du projet urbain de Murum: 1-Relocalisation des populations locales, 2-Accès aux ressources forestières, 3-Indemnités pour relocalisation, 4-Aide de l'Etat à l'installation, 5-Aide de l'Etat au logement dans villages annexes, 6-Accès à l'eau potable, 7-Réseau électrique, 8-Télécommunication, 9-Services sociaux, 10-Formation, 11-Santé, 12-Respect de la propriété.

Sauf que, la notation Hydropower Sustainability Assessment Protocol (HSAP) évalue prioritairement le respect du droit du travail et des droits de l'homme pendant la construction du chantier ; autant de secteurs qui ne sont pas le domaine de prédilection des autorités du Sarawak ni de l'entreprise chinoise Three Gorges Dam. Au regard de ses pratiques l'entreprise chinoise, responsable du barrage des « trois gorges » sur le fleuve jaune, a obtenu le titre officiel de pire barrage au monde, décerné par la World Commission of Dam (WCD) et International Hydropower Association (IHA). Ce barrage s'était également distingué par le « prix Pinocchio » décerné par les associations françaises et le « Public Eye Awards » de la part de l'assemblée des ONG européennes de l'hydraulique. Des prix satiriques, un bonnet d'âne, sans autre conséquence que la symbolique qu'on lui porte et les quelques moqueries d'usage. Mais pour le barrage de Murum, dans le cadre de leur collaboration avec l'entreprise chinoise Three Gorges Dam, ces fantaisies portent préjudice pour l'obtention d'une mention dans la notation HSAP, décernée par l'IHA. De fait, Murum n'a pas été récompensé par les institutions « internationales » américaines, qui perçoivent dans cette copie sans faute, une supercherie du benêt chinois³¹⁹. La copie parfaite de l'EIAL de Murum ne suffit pas à convaincre sur le réel impact environnemental de ce barrage.

« L'industrie hydroélectrique a besoin de standards et non d'un tableau de notes pour être soutenable »³²⁰.

La critique, venant d'International Rivers, montre bien l'inefficacité de l'étalonnage international HSAP et l'inégalité de traitement face à l'appréciation des spécificités propres à chaque projet de barrage, sans tenir compte du contexte politique et économique local. Cet élitisme de l'International Hydropower Association met à l'écart un grand nombre d'acteurs des plus dynamiques dans le secteur de l'hydraulique.

Sont privilégiées la lecture et la conformité occidentales du droit du travail et des droits de l'homme, sans considérer la situation et l'adéquation du développement des normes sociales dans les pays en développement d'Asie.

A partir de 1994, date d'ouverture de l'expertise du projet de Murum par Chemsain et la mise en place du BOT entre les autorités publiques du Sarawak et Three Gorges Dam, il faudra attendre 14 années avant que les autorités du Sarawak, en 2008, officialisent leur participation dans la construction du barrage de Murum.

Les institutions, International Rivers et IHA, évoquent pendant ces années un « monument de corruption », quant aux surenchères financières et aux expulsions allant à l'encontre des principes éthiques de l'HSAP. Pourtant, ces suspicions n'ont pas fait l'objet d'investigations plus approfondies.

En fait tous sont emportés dans une subjugation générale des institutions, des médias et des associations pour l'étude du barrage voisin de Bakun. Il est possible, que l'appréciation de la procédure BOT du barrage de Murum ait été associée aux pratiques dommageables repérées à Bakun.

³¹⁹<https://www.internationalrivers.org/taxonomy/term/1074> Nombreux liens sur articles concernant l'accréditation de Murum et la responsabilité du HSAP.

³²⁰ HURWITZ, Z. 2011. *Hydropower industry needs standards not scorecards to be sustainable*. Californie. International Rivers.

L'entrée du Murum dans la classification HSAP étant entérinée, le retour de l'Etat du Sarawak dans le projet Murum en 2008 s'accompagne d'un plan d'action de relocalisation établi de manière autonome par les autorités régionales. Le Murum Resettlement Action Plan (RAP) présenté en 2008 va débiter en décembre 2010 et se termine en 2013, suivant le code des propriétés territoriales du Sarawak. Ce plan autonome est agréé par SEIA (Social and Environmental Impact Assessment) et doit reloger les 1415 habitants des trois villages en amont de Plieran, Seping et de Danum, où une propriété avec un terrain exploitable est redistribuée aux 353 foyers repérés. Le RAP devient le modèle type à suivre dans la politique globale HEP, suivant ce plan d'actions programmées pour 353 familles :

- 9 Septembre 2013 : 89 familles de Long Wat sont relogées à Tegulang
- 11 Octobre 2013 : 72 familles de Long Malim Penan and Kenyah relogées à Tegulang
- 2 Décembre 2013 : 73 familles de Long Menapa et Long Tangau relogées à Mentalun
- 2 Décembre 2013 : 119 familles de Long Luar et Long Singu relogées à Mentalun
- eau potable, accès à l'électricité et autres infrastructures sociales,
- les fonds investis par le gouvernement couvrent l'ensemble des dépenses par famille dans le plan RAP à hauteur de 1,2 millions de Ringgits Malais par famille.

Ce Resettlement Action Plan (RAP) correspond à une action de très haut standard pour le SEIA. Le plan est réalisé en accord avec les populations locales ayant consenti à être relogées dans les villes de Metalun et Tegulan. C'est, surtout, un budget étonnamment élevé, avec 1,2 millions RM par famille, soit 424 millions de RM, correspondant à une compensation financière totale d'environ 10 millions de dollars en 2013. Ce budget total intègre l'ensemble des dépenses du plan RAP : construction de maisons et d'infrastructures sociales telles qu'une école et un hôpital dans les deux villes d'accueil. Le reste du montant est distribué directement aux habitants.

Grâce à l'accréditation du RAP par le SEIA, le modèle de construction de Murum a obtenu des points MDP de « bonus carbone » accordés par le protocole de Kyoto, à équivalence des 944 Mw d'énergie renouvelable hydraulique. Cette récompense a permis au barrage de recevoir un Awards du MITI, les certifications qualité de l'entreprise malaisienne Chemsain, les labels environnementaux et RSE délivrés par IKM, laboratoire spécialisé en pétrochimie.

5.3.4- Optimisation des BOT chinois pour un modèle de développement régional

Face au réseau issu de la politique d'entreprises pionnières au Sarawak en 1975, avec Sinohydro et ses entreprises associées, un nouveau réseau apparaît en 1994 à travers la collaboration de SCORE et de China Three Gorges Corporation. La modélisation de ce réseau d'acteurs et le respect de la procédure BOT par les autorités du Sarawak forcent l'admiration. Dans le projet Murum, entre l'expertise menée en 1975, la relance du projet en 1994 et le début de la construction en 2008, les acteurs changent. Chaque phase du projet Murum

possède son propre réseau d'acteurs. La construction du réseau de collaborateurs du projet de Murum est complexe, car il implique une multitude d'acteurs, privés, publics, économiques et politiques. La participation de certains consortiums d'acteurs dans les projets de barrages suit la logique d'action du BOT.

Modélisation du BOT de Murum entre deux réseaux publics et privés :



Le projet de Murum a été lancé en 2008 par la collaboration entre l'institution publique SCORE et la filiale de China Three Gorges Corporation, Three Gorges Dam Ltd, complétée par les sous-traitants, sous-actionnaires, entreprises déléguées et collaboratrices au sein du BOT de Murum.

Le MITI fixe les objectifs de la politique énergétique nationale dont le SEDA est l'autorité en charge des énergies renouvelables au niveau national.

Le SEDA participe à la création des politiques de développement hydraulique régional avec les autorités publiques du Sarawak.

Les collaborateurs de l'institution publique SCORE doivent recevoir l'aval des autorités publiques du Sarawak pour tout projet localisé dans la région, incluant la zone d'intervention de SCORE.

Pour mémoire, Chemsain et IKM sont des établissements de consulting sous la direction du ministère des échanges et de l'industrie (MITI).

Les autorités publiques du Sarawak et l'institut SCORE sont chargées d'élaborer les partenariats avec les entreprises permettant la bonne conduite des politiques de développement de l'énergie. Dans ce cadre, ces deux autorités publiques ont plusieurs choix. Jusqu'en 1994, les deux autorités publiques du Sarawak faisaient appel aux entreprises de l'hydraulique dites pionnières (entreprises Tasmania-Hydro et Sinohydro).

En 1994, le nouveau plan de développement de l'hydraulique (HEP) va ouvrir les marchés de l'hydraulique à d'autres candidats partenaires des entreprises pionnières ; China Three Gorges Corporation (TGC), par sa filiale locale TGC Ltd en charge du projet, contracte en 2008 un accord de construction pour Murum avec les deux autorités locales.

En 2008, le projet de Murum est le premier d'une grande série de 12 grands barrages hydrauliques dans la région, s'inscrivant dans une politique de long terme avec les banques et entreprises chinoises. Le processus de construction du barrage de Murum avec TGC est identique aux contractualisations BOT avec Sinohydro dans l'emboîtement des différentes opportunités de développement. On pourrait penser que la participation de l'entreprise du barrage des Trois Gorges en Chine, chargée de la construction d'un grand barrage à l'étranger, provoquerait l'effroi auprès des autorités locales et de ses partenaires associés.

Au contraire, comme dans le cas du Kamchay à Kampot, les autorités publiques de SCORE sont à l'initiative de ce projet de développement en partenariat avec TGC pour la réalisation d'un projet servant de modèle de développement de la nouvelle HEP.

La force d'un barrage apparaît autant liée à ses capacités de production, qu'à son effet incitatif pour multiplier la construction de barrages sur les bassins voisins par effet cumulatif. Une attractivité territoriale, suscitée par un barrage, peut donner lieu à des phénomènes tels que : la transformation des cours d'eau, des limites maximales de capacité de production imposées aux ER hydrauliques ou encore un modèle de contractualisation utilisé et reproductible pour d'autres projets similaires. Parce que la réalisation d'un grand barrage marque le début d'une politique de développement hydraulique de grande ampleur au Sarawak, 12 nouveaux projets de barrages ont pris forme, structurés selon le modèle de contractualisation de Murum. Les accréditations sociales et environnementales obtenues pour le projet ont fait de ce barrage de Murum le modèle-type de la réussite du développement hydraulique pour les institutions publiques régionales de SCORE. Les productions cumulées et sites dupliqués en font en final une bonne expérience.

Les filiales de l'entreprise TGC ont obtenu 134 projets hydrauliques à l'étranger, des projets localisés en plus grand nombre dans les « pays étrangers » que dans les « pays voisins ».

Cette entreprise, opérant par la contractualisation d'EPC à l'étranger, est entièrement détenue par l'Etat chinois ; ses filiales ont également un statut d'entreprise publique. Un processus, commun à Three Gorges Corporation (TGC) et Sinohydro, permet l'implantation des filiales et de ses partenaires quand la construction d'un précédent projet de barrage a associé ces entreprises. Quand les constructions de barrage avec Sinohydro entraînaient auparavant l'implantation d'un panel d'industries d'aluminium, d'alliages de fer et de projets immobiliers, le projet de Murum avec TGC fait naître un accord pour la planification d'un projet d'énergie solaire³²¹.

En 2012, le gouvernement du Sarawak a investi 70 millions de dollars dans la création de panneaux solaires. Puis en 2014, à l'initiative de Comtec Solar et Sinosun, entreprises chinoises collaboratrices de TGC, un autre investissement de 400 millions de dollars a suivi pour le développement du plus grand champ de panneaux solaires en Malaisie.

³²¹ Journal de l'université d'Oxford.

<https://www.oxfordbusinessgroup.com/overview/sarawak-has-potential-be-major-energy-supplier>
<http://www.theborneopost.com/2013/05/12/sarawaks-unduly-overlooked-solar-potential/>

Section 5.4 - Les méandres contestables du barrage de Bakun : les réseaux de labellisation entre sites hydrauliques connectés

Il nous faut revenir au barrage de Bakun pour repérer et caractériser les défaillances successives d'un grand ouvrage.

Le projet de construction du barrage de Bakun correspond au Sarawak à un contexte politique régional d'indépendance face au gouvernement de la capitale Kuala Lumpur. Dans la participation de l'entreprise Malaysia Hydro, l'investissement direct de l'Etat de Malaisie a possiblement été considéré comme une interférence économique de la péninsule au Sarawak. Après 25 années de chantier, le barrage de Bakun inauguré en 2011 possède une capacité de production de 2400 MW, cela en fait le plus grand barrage hydraulique d'Asie du Sud-Est, avant l'annonce des barrages de 2600 MW à Myitsone en Birmanie et celui de 2400 MW à Sambor au Cambodge.

Le barrage de Bakun devient le « monument de corruption », il est repéré comme « le barrage tueur » ou même « le chien de Taïb », (Taïb est le gouverneur du Sarawak). Un chantier qualifié d'ethnocide par les ONG internationales et malaisiennes³²².

Les camions Sinohydro et CTG empruntent les mêmes routes sinueuses menant vers les sites de Murum et de Bakun. La séparation de leur itinéraire n'est qu'à une dizaine de kilomètres des sites respectifs, mais la trajectoire suivie par les deux compagnies chinoises opérant au Sarawak est à l'opposée l'une de l'autre.

Sous-sections :

- 1- Retour sur 25 années de conflits pour le site de Bakun
- 2- Risques et excès d'une construction démesurée, achevée à la hâte
- 3- Contractualisation des BOT et partenariats annexés aux industries lourdes
- 4- Le modèle de Bakun : une nouvelle ville industrielle à Similajau

5.4.1- Retour sur 25 années de conflits pour le site de Bakun

En considérant la construction herculéenne du barrage de Bakun, il est intéressant de faire un retour sur ces 25 années de litiges, significatifs des stratégies des entreprises publiques chinoises ainsi que des obstacles, enjeux et défis que les implantations de barrages devraient prendre en compte. Vingt-cinq années de lutte, de scandale et de violence à l'encontre des populations locales et des opposants à la construction de ce site.

En 1979, la rivière de Bakun est répertoriée dans les zones prioritaires de développement d'installations hydrauliques. Faisant suite au premier plan HEP et conformément au développement du site de Batang Ai, Murum et Bakun marquent le second projet prioritaire d'hydraulique au Sarawak.

³²² Mark Bujang, directeur de l'ONG Sarawak Bornéo Resource Institute. 2017. « Ce que le gouvernement est en train de faire quand ils inondent tous ces domaines, tue réellement la culture, les traditions de la communauté. Il s'agit tout simplement d'un ethnocide ». Wordpress.

1986-1990 : début du projet

La construction du barrage de Bakun démarre en 1986 ; le projet est lancé par une entreprise privée Malaisienne « Malaysia Hydro », soutenue par le conglomérat d'entreprises pionnières de l'hydraulique au Sarawak et partenaires de l'institution SCORE, comprenant deux entreprises majeures, Tazmania (Australie) et Sinohydro (Chine). La première expertise en 1979 inscrit l'ouverture de ce site comme une priorité de développement ; une seconde expertise en 1986 en planifie la construction. Celle-ci doit durer 10 ans et coûter 15 milliards de ringgits malais, soit le montant à la charge de l'Etat de Malaisie, partenaire du projet. Au regard du budget alloué à la construction du site, des doutes apparaissent déjà quant aux intentions de l'entreprise Malaysia Hydro : de vives critiques sont soulevées sur l'opacité des collaborations entre les acteurs de ce projet et l'Etat de Malaisie, celui-ci n'ayant pas reconnu sa participation dans le projet. Ces suspicions à l'encontre du gouvernement de Malaisie vont se transformer en exutoire contre le gouvernement de Malaisie, entraînant le retrait de Malaysia Hydro dans le projet Bakun.

Se retrouvant sans opérateur de construction, la préparation du barrage s'enlise. Des affaires de détournement d'argent destiné à la construction du barrage font surface et entraînent une vague de contestation jusqu'à la péninsule malaisienne.

De plus, la résistance des populations locales dans la zone du barrage fait écho aux affaires de malversation. Dans la planification de la construction, aucun budget de compensation financière n'est prévu pour les habitants devant être expulsés de leurs terres. Aucune expertise n'a fait l'étude des impacts et le dossier de suivi SEIA (Social and Environmental Impact Agreement) n'a pas été réalisé.

En 1990, le contexte régional est marqué par l'inauguration en 1985 du projet pionnier de Batang Ai qui a montré les limites de la politique de développement hydraulique au Sarawak, confrontée à la faible demande et au manque d'infrastructures de transport d'électricité. La situation entraîne le remaniement de la planification des politiques hydrauliques, en préparation de la seconde politique HEP au Sarawak de 1995. Le projet de Bakun va être abandonné en 1990 et reporté à 1994, date initialement prévue pour le début du second HEP.

L'abandon du chantier est annoncé après quatre années de travaux et après la disparition d'un milliard de RM, portant le budget prévisionnel à 16 milliards de RM, force est de constater que les travaux de préparation pour la construction du barrage sont au point mort.

1993-1997 : un réveil difficile

Suite à la leçon tirée par les autorités publiques du Sarawak de cette mauvaise expérience, les ambitions du gouvernement sur ce projet sont modifiées. En 1993, le projet du barrage de Bakun renaît de ses cendres avec de nouveaux acteurs. L'Etat de Malaisie officialise sa participation et organise un marché public où les entreprises candidates prennent en charge la totalité des coûts liés à ce barrage.

Il faut rappeler qu'entre 1985 et 1995, nous sommes dans la période économique de transition entre la contractualisation PFI et BOT. L'Etat s'essaie aux marchés publics et celui de Bakun est le plus grand jamais organisé dans le pays. Un contrat de service est entièrement délégué au potentiel candidat, qui s'engage sur l'ensemble des coûts et la maintenance du site.

Après 18 mois de candidatures non retenues, le marché est attribué à l'entreprise EKCRAN. Il s'agit d'une entreprise privée malaisienne dont le nom évoque immédiatement l'opacité, créée à la hâte pour répondre à ce marché public pour la préparation du site de Bakun, estimé à 1,6 milliard RM, soit 10% du budget total pour la construction de Bakun.

En 1995, après neuf années de prosélytisme, les travaux de préparation du site de Bakun commencent. Un dossier similaire à la procédure EIAL (Environmental Impact Assessment Law) est complété, prévoyant un budget de 1 million de Ringgits Malais pour relocaliser les habitants de Bakun. Ce sont environ 500 personnes vivant dans l'œil du barrage qui doivent être expulsées. Sous prétexte de préparation et de protection de l'environnement, l'entreprise EKCRAN s'attaque à la coupe des bois dans la zone de réserve du barrage ; une coupe qui se fait chirurgicale, prélevant les bois de rose et autres bois rares, laissant le taillis de cette jungle inhospitalière derrière eux.

L'entreprise EKCRAN a commencé à couper la forêt dans la zone de cuve du barrage mais n'a pas fini ce travail. La coupe sélective des bois rares, laissant la faune végétale dans ces zones aujourd'hui immergées, est à l'origine de remontées de gaz fortement dangereuses. La forêt encore présente sous le niveau de l'eau pourrit et les émanations de gaz qui en résultent contribuent à la création de particules volatiles cancérigènes, pouvant entraîner des infections pulmonaires.

La crise économique d'Asie du Sud-Est de 1997 interrompt subitement l'installation du barrage. L'entreprise EKCRAN est remerciée ; le gouvernement de Malaisie accorde des dédommagements pour le manque à gagner estimé entre 700 millions et 1,1 milliard de RM. Une indemnisation cependant peu compréhensible quand on sait que le gouvernement a déjà versé à l'entreprise 1,6 milliard de RM correspondant au budget pour la construction du projet, une somme qui aurait dû être reversée suite à la construction du barrage. Le budget n'est finalement pas restitué, tout comme les bois rares prélevés dans la forêt de Bakun pour une valeur estimée à 1 milliard de Ringgits Malais. Ainsi, entre 1986 et 1997, plus de 10% des 16 milliards RM du budget pour Bakun sont dépensés, soit entre 1,5 et 2 milliards de Ringgit Malais de dédommagements et de ressources forestières prélevées.

En 1997, après l'arrêt de 1990 et la reprise en 1995, malgré les investissements réalisés, les travaux d'installation du barrage de Bakun n'ont toujours pas commencé.

2000-2010 : retard de chantier

La période d'arrêt des travaux entre 1997 et 2000 n'a pas été vaine pour l'avancée du projet de Bakun. En 1999, le gouvernement malaisien adopte une loi sur la gouvernance des territoires du Sarawak dans la zone de Bakun et accorde l'ensemble des terres et des propriétés au gouvernement représenté par Taïb, chef du Sarawak membre de la coalition Barisan Nasional. En d'autres termes, le gouvernement de Malaisie se retire du projet de Bakun et accorde une grande autonomie de gestion aux autorités régionales.

De plus, cet arrêt des travaux pendant trois ans a permis de relâcher la pression mise sur les actes du gouvernement de Malaisie et les autorités locales. Les autorités publiques ont profité de ce répit pour nationaliser les territoires exploités par les populations locales de Bakun. A la reprise du chantier dans l'année 2000, l'heure est aux grandes expulsions.

En 2000, alors que 260 millions de RM du budget ont été dépensés, sans compter les dédommagements et les pots de vins distribués, les travaux de Bakun se résument à une coupe partielle de la forêt. Pour respecter le budget, les promesses de dédommagements des populations locales sont annulées !

Dans les années 2000, la politique en Malaisie n'est pas au laissez-faire. Le gouvernement du Sarawak va prendre en main le projet de Bakun et mettre en œuvre un BOT entre SCORE et l'entreprise Sarawak Hydro suppléée par Sinohydro. La nouvelle entreprise publique régionale Sarawak Hydro est la joint-venture entre les entreprises publiques Malaysia Hydro et China Water and Hydro Engineering (CWHE). Nous connaissons l'entreprise CWHE pour son rôle de sous-opérateur sur le projet du Kamchay ; China Water Hydro Engineering, actionnaire d'un tiers de Sarawak Hydro, est une filiale du colosse chinois Sinohydro.

Bien accompagné dans la construction du projet de Bakun par le processus BOT avec Sinohydro, le gouvernement du Sarawak fixe la fin des travaux pour l'année 2005, alors qu'aucune installation n'est prête. Les experts de l'entreprise chinoise PCR, fonds d'investissement du Parti Communiste Chinois et entreprise chargée de l'expertise projet, arrivent sur le site de Bakun tandis que Sinohydro apporte ses ouvriers par centaines sur le chantier.

Ces rois du béton viennent diriger les travaux et montrer leurs qualifications dans ce domaine. Ne parlant que chinois, les incompréhensions et les tensions entre les ouvriers et la population locale augmentent et amènent des conflits entre ouvriers sur le chantier. Par ailleurs, le financement du projet reste particulièrement opaque et le budget délivré pour les matériaux de construction se perd sur le chemin de Bakun.

Un quart de siècle après le démarrage du projet, le barrage de Bakun maintient sa promesse de puissance : il est associé à un réservoir d'eau en amont de 235 mètres qui submerge 700 kilomètres carrés ; sa réalisation a provoqué le déplacement de plus de 11 000 autochtones et a transformé l'environnement de plus de 120 000 habitants dans la zone du barrage.

Le site de Bakun a une capacité de production de 2400 GW. Le budget final de construction s'élève à 22,3 milliards de RM, dont 7,5 à la charge de Sinohydro sur la période 2009-2012.

5.4.2- Risques et excès d'une construction démesurée, achevée à la hâte

La règle internationale concernant les risques industriels pour la construction des grands barrages hydrauliques, passés par contrat de gestion pour projet à l'instar des 44 années pour un BOT, admet une construction dont les risques de rupture sont inférieurs à 5 ‰.

Alors que ce ratio légal de rupture est validé en amont de la construction du barrage par les labellisations environnementales, il n'y a aucun contrôle prévu dans le cadre d'un bon suivi du projet de construction lequel supposerait le respect de cette limite de risque pour les populations. Une mesure d'autant plus controversée qu'elle peut être accréditée par des instituts nationaux, parfois parties prenantes du projet de construction des barrages.

Les vidéos relayées par les Sarawak Report³²³ nous montrent que les ouvriers maçons chinois de Bakun multipliaient par 2 à 3 fois la quantité d'eau maximum recommandée. Or ce pourcentage de mélange eau/béton entraîne de manière inévitable de multiples cavités. Ces malfaçons constituent un risque énorme pour les 60 villages vivant en aval de ce barrage. Les expertises, permettant de calculer les pourcentages de risques de rupture d'un barrage, tolèrent un risque d'une force de 1 à 5 sur 1000. Concernant le barrage de Bakun, ce niveau de risque de rupture est cinq à six fois supérieur au niveau de dangerosité considéré comme acceptable. La probabilité d'une rupture du barrage est constante sur les territoires et les bassins de vie, un danger qui pourrait entraîner l'abandon de ces zones. En effet le bassin de rétention en amont du barrage traverse des zones nouvellement creusées où les flancs de terre ne sont pas préparés pour supporter le passage de l'eau. La montée du niveau de l'eau entraîne fréquemment des coulées de boue dues à l'affaissement des vallées et à l'écoulement des terres neuves gorgées d'eau.

Les villages en aval du barrage de Bakun ont vu le cours du fleuve baisser de manière significative, bouleversant tout un système local fait d'interdépendance entre les villages ruraux vivant en semi-autarcie. Les populations sont obligées de quitter des terres isolées et la rivière ne permet plus de subvenir aux besoins des communautés présentes. Les différentes migrations en aval de la rivière n'ont pas été comptabilisées dans le total des délocalisations, ni les nombreux villages flottants qui coexistaient dans ces zones ; la baisse du niveau de l'eau et l'insalubrité des réserves d'eau douce ont provoqué l'abandon de ces foyers.

Les impacts du barrage de Bakun sur les rivières de Balui, Murum, Linau, Bawang, Keluan et Ngawing sont gigantesques. De nombreuses expulsions ont été faites sans contrepartie, le budget de compensation n'a jamais été entièrement délivré. Précisément, les habitants de Bakun ont perçu 14 000 RM par personne, soit moins de 800 euros. Quant aux habitants vivant aux alentours de la zone et ne pouvant plus accéder à leurs espaces de travail, « les compensations permettent tout juste de payer le trajet aller-retour à Kuching pour demander réparation, mais personne ne nous écoute »³²⁴.

³²³ <http://www.sarawakreport.org/2011/04/bakun-dam-unsafe-exclusive-evidence-on-corner-cutting-and-sloppy-construction-practices/>

³²⁴ Film produit par Earth Island Journal, dans « The Borneo Project ». Troisième film de la trilogie « *Broken Promises : displaced by dam* ». 23 juillet 2015.

En 1990, les fortes contestations avaient eu une portée nationale et avaient contraint le retrait de l'entreprise Malaysia Hydro du projet. Pourtant en 2000, cette entreprise revient presque incognito sous le nom de Malaysia China Hydro, nouveau contremaître de Sarawak Hydro. En 2012, la communication détaillée sur les impacts nocifs de Bakun dans la dynamique sociale de la région a trouvé un écho international : réunion annuelle au Sarawak pour la protection des populations et de l'environnement (Fonds Bruno Manser), articles de presses du Bornéo Post et de Sarawak Hydro, courts-métrages largement diffusés et accessibles sur internet ou dans les librairies spécialisées. Ces contestations provoquent l'annonce officielle de retrait de l'entreprise gestionnaire de Bakun, Sarawak Hydro.

Dans la procédure BOT, Sarawak Hydro est l'opérateur principal, l'entreprise tierce China Hydro Engineering a la charge de l'ensemble des coûts liés au chantier. Le principal intérêt de la procédure BOT est la mise en réseau des intermédiaires entre les autorités publiques locales et les banques étrangères garantes de l'entreprise projet, passant par le fonds monétaire de Sinohydro, enregistré en tant que China public Asset's. En final, le budget alloué à la construction du chantier passe par de plus en plus d'intermédiaires indirects à la construction et notamment par le gouverneur du Sarawak Taib.

En 2009, alors que les indicateurs d'étapes imposent que le délai de construction ne peut pas être tenu et qu'un budget de 15 milliards RM a déjà été dépensé, soit le double des coûts réels estimés à 7,4 milliards RM pour le projet du barrage, le gouvernement de Malaisie veut en finir au plus vite : ce projet de barrage devient un gouffre financier pour l'entreprise Malaysia Hydro. L'argent investi disparaît entre les intermédiaires du gouvernement de Sarawak, principalement l'entreprise Sarawak Hydro et l'entreprise Sinohydro.

Face à cette annonce de construction éclair et de coupure du budget, la réponse de la filiale chinoise Sino-Engineering est simple : il suffit de couper les coûts liés à la construction du barrage. Alors qu'en 9 ans, la voûte du barrage est encore en cours de construction et qu'aucune turbine n'a été installée, en 18 mois, soit de 2009 à juin 2010, la construction va s'accélérer sous l'impulsion des ressources financières et matérielles de Sinohydro.

La construction va vite, trop vite. Le Sarawak Report ainsi que plusieurs chefs de chantier dénoncent les malfaçons opérées par les ouvriers de la filiale chinoise, des pratiques à haut risque pour des catastrophes inéluctables.

Après 5 années de manoeuvres opaques autour de Bakun et de retard dans le chantier, la construction du barrage est finalisée fin 2010, sa hauteur atteint 215 mètres.

En juin 2010, la première turbine est installée et le 13 avril 2011 le barrage est en cours de remplissage. La zone de cuve recouvre 6125 hectares en amont du barrage, dans des zones forestières non déboisées. Fin 2011, après 25 années, à la surprise de tous, le chantier prend fin. Les premiers watts du barrage hydroélectrique de Bakun sortent des turbines et on constate qu'ils n'étaient pas forcément attendus ! Sans demande locale, sans industries proches, sans infrastructures de stockage ou de transport, le barrage de Bakun semble avoir devancé les attentes de développement au Sarawak.

Le barrage de Bakun possède 8 turbines. Aujourd'hui, le barrage n'utilise que 4 turbines pour la production d'énergie en raison d'une demande faible et du manque d'infrastructures. De plus, rien ne dit que Bakun peut résister à la pression de 8 turbines en activité. En fait face au manque d'infrastructures de stockage et de redistribution pour une production optimale, limiter la production c'est aussi diminuer les risques. Par contre le fait que le barrage fonctionne seulement à moitié de ses capacités a des effets néfastes car l'énergie coûte plus chère et le projet de barrage n'est pas rentable au regard de l'investissement initial.

5.4.3- Contractualisation des BOT et partenariats annexés aux industries lourdes

L'investissement final pour la construction du barrage de Bakun s'élève à 22,3 milliards de RM, soit 7,3 milliards de plus que le budget initial. L'entreprise Sarawak Hydro a la gérance de ce barrage mais elle doit rembourser les frais liés à la construction et aux différentes pénalités de dépassement du budget et de délais. Dès janvier 2011, avant même que la cuve soit pleine et que le barrage produise de l'électricité, la société doit verser mensuellement 10 millions de RM. La critique de la rentabilité financière de ce barrage est d'autant plus forte que des fonds de l'EPF (Employee Provident Fund), la caisse sociale malaisienne, ont été utilisés pour la construction à hauteur de 5,75 milliards de RM. La médiatisation de cette gestion des fonds sociaux a argumenté de vives critiques sur les pratiques opportunistes du gouvernement au Sarawak.

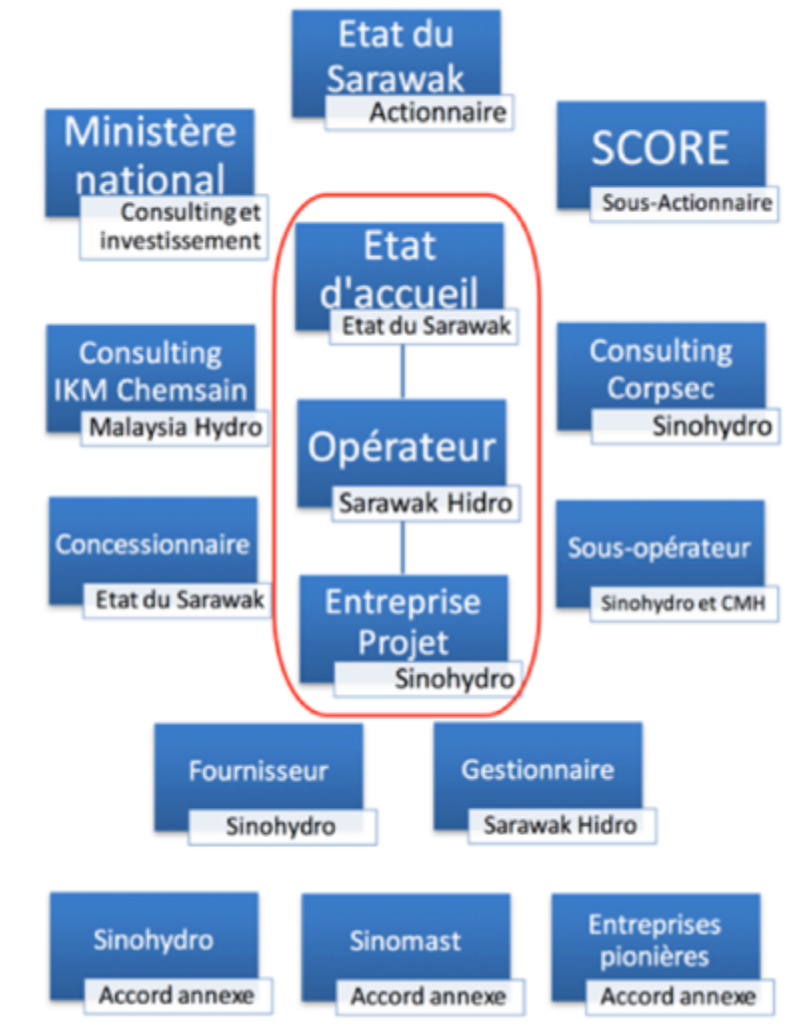
Sarawak Report émet l'hypothèse que l'Etat de Malaisie, à travers la collaboration de Malaysia Hydro et de Sarawak Hidro sur le projet Bakun, aurait investi plus de 100 millions de dollars (soit près de 300 millions de RM au taux de 2012), chaque année depuis 2012, dans le projet de Bakun pour dédommager l'entreprise Sinohydro qui avait financé entièrement les frais de construction après 2009. Ce montant élevé est également justifié par le fait que le barrage de Bakun ne produit qu'à hauteur de la moitié de ses capacités de production, une production à perte qui nécessite un investissement constant de la part de l'entreprise gestionnaire, Sarawak Hidro.

Rappelons que le chantier de Bakun a été planifié en 1975 et que le budget prévisionnel a été voté avant même les expertises de terrains et la préparation des partenaires-projet en 1980, fort des déclarations hâtives d'apports budgétaires par le gouvernement de Malaisie au Sarawak, sans avoir donné lieu à une contractualisation.

Ces 15 milliards RM de budget engagé sans suivi, sans destinataire et sans démarche projet, ont été détournés par les autorités régionales. En janvier 2016, le gouverneur Taib devait répondre de ces actes de corruption sur des projets annexes : il avouait sa culpabilité « d'être quelque peu idéaliste ».

La procédure BOT requiert une démarche de protection des populations et de l'environnement plus importante. Cependant, ce modèle de contractualisation entraîne la participation de plusieurs intermédiaires indirects au projet de construction qui peuvent devenir indésirables.

Modélisation du réseau d'acteurs dans le BOT final de Bakun



Source : composition de l'auteur.

Plusieurs activités industrielles ont été créées afin de satisfaire le projet et justifier l'offre de ces sites de production d'énergie, mais ces activités sont parfois à l'antipode des notions de protection de l'environnement que l'on peut associer à l'installation des ER. Deux secteurs se développent dans la région du Sarawak : des usines d'aluminium dont les nouvelles implantations de septembre 2012 demandent de l'énergie à hauteur de 480 MW et les usines de polycristaux, représentent un besoin de plus de 500 MW³²⁵.

Par la contractualisation du BOT de Bakun, l'entreprise malaisienne publique Tenaga et l'entreprise d'État chinois Sinohydro ont créé une joint-venture chargée de l'expertise pour le chantier de Bakun : TNB Hydro.

³²⁵ Entretiens novembre 2015 avec Nick Wright, porte-parole de Tasmania Hydro.

Cette entreprise émane de l'alliance entre Tenaga Nasional Berhad (TNB) sous la direction du gouvernement du Sarawak, de Sarawak electricity supply (CESCO) et de Malaysia Mining Corporation Bhd (MMC) et de l'entreprise d'État Sinohydro.

Cette dernière est à la tête du conglomérat des entreprises d'État de l'hydraulique de Chine, sous le management du conglomérat chinois des énergies renouvelables (CITIC) attaché au Parti Communiste Chinois (PCC) mais également lié à Corpshare chargée de l'expertise de Bakun. L'entreprise Corpshare est intégrée au réseau industriel Hangzhou-Sinomast par la joint-venture du Pacific group Ltd et Asia Investment Bank.

L'ensemble des acteurs du BOT de Bakun associe dans un contrat financier les principales entreprises publiques de Malaisie et du Sarawak aux entreprises d'État de Chine à la tête des réseaux d'entreprises et des conglomérats publics de Chine.

La contractualisation par BOT, lors des projets de Murum et des 12 autres nouveaux projets de barrage à venir, représente une sécurité pour les autorités locales du Sarawak. Le BOT de Bakun a permis de trouver un terrain d'entente entre les investisseurs Malaysia Hydro et Sinohydro, en officialisant le rôle indirect des autorités régionales dans le contrat. L'institution SCORE et le gouvernement Taïb sont des prédateurs pour leur propre compte. Ils sont parties prenantes du chantier de Bakun avec Malaysia Hydro, gestionnaire d'un tiers des parts du projet au même titre que China Hydro Engineering. Sarawak Hydro, filiale locale de ces deux derniers, injecte tous les ans des fonds dans ce gouffre financier chapoté par les autorités publiques du Sarawak. Le barrage de Bakun dépasse ainsi le rôle de modèle-type de développement, pour devenir l'icône du développement indépendant du Sarawak.

Bakun possède une labellisation Chemsain délivrée par le ministère de l'industrie de Malaisie. L'énergie qui n'est pas produite peut faire l'objet de spéculation et de revente des capacités de production en GWwac (pic de GWh sur les lignes à haute tension) à travers les réseaux de l'interconnectivité. Le fait d'afficher 2400 MW de capacité de production, même si le site n'en produit qu'à hauteur de la moitié, permet de réaliser des échanges entre entreprises ou pays, selon la même logique et la même méthode que les « points carbone ».

La production de Bakun pour l'exportation est répertoriée en tant que production Made in Malaysia, reconnue par les labels internationaux.

Les points d'énergies renouvelables du site de Bakun, comptabilisés à partir de l'électricité non-produite sur le site ne justifiant donc pas d'être exportée par les infrastructures électriques ni d'être conservée en batteries, sont vendus aux entreprises chinoises puis estampillés « Made in Malaysia ». Ainsi, le barrage de Bakun permet de blanchir la production chinoise destinée à l'export, tout comme la Malaisie opère pour les énergies solaires chinoises.

Cette hypothèse est confirmée par le modèle de gestion du barrage de Bakun par l'entreprise China Hydro Engineering et le rachat d'électricité non produite par Sinohydro et Malaysia Hydro. Ce que l'on appelle le gouffre financier est en fait un rachat de points, ou plutôt de label car ces capacités vendues ne sont pas déclarées dans les protocoles MDP³²⁶ et crédits carbone de Kyoto.

³²⁶ MDP : Mécanismes de Développement Propre : des points de production d'ER pouvant être échangés contre des crédits carbone.

Donc, si pour l'entreprise Malaysia Hydro le site de Bakun représente une perte d'argent, ce n'est pas le cas pour ses 3 actionnaires ; pour l'entreprise Sinohydro, ce rachat d'électricité non produite permet d'obtenir des productions hydroélectriques labellisées et de conserver la contractualisation du réseau d'implantation d'entreprises avec les autorités régionales.

Bakun, plus que le modèle-type de développement proposé par Murum, est le symbole de l'autonomie énergétique, politique et financière du Sarawak par rapport à la péninsule de Malaisie. Assistée par les entreprises d'État de Chine, la construction de ce chantier, sur le modèle des réseaux d'entreprises et l'implantation des industries à la manière des acteurs de l'hydraulique, a inscrit les politiques de développement du Sarawak et de l'institution SCORE dans la trajectoire de développement initiée par les entreprises d'État de Chine.

5.4.4- Le modèle de Bakun : une nouvelle ville industrielle à Similajau

La ville de Similajau, située à quelques dizaines de kilomètres de Bintulu, concentre près de 80% des Investissements Directs à l'Étranger (IDE) vers le Sarawak et la majorité des nouveaux investissements dans les zones urbaines de la région. Cette nouvelle ville pratique une politique de diversification industrielle dont nous repérons ici les principaux acteurs.

La croissance de Similajau est un modèle de développement créé par Sinohydro pour la région du Sarawak, une croissance planifiée sur le long terme à l'opposé du modèle de Bintulu. Les institutions SCORE se félicitent de la croissance actuelle de la ville de Similajau, en insistant sur le fait que lors de la planification économique de la ville, « nous sommes partis de rien ». La ville n'a pas d'accès privilégié sur des sites de production de pétrole ou de gaz et le port en eau profonde est encore en phase de construction. Le développement de la ville et son statut de première destination des investissements directs à l'étranger vers le Sarawak sont entièrement le fait d'une efficacité d'implantation d'entreprises et de gestion du territoire.

Similajau devrait devenir la nouvelle capitale économique de la région grâce à l'installation de nombreuses institutions publiques et d'entreprises. Une forte concentration d'entreprises s'observe autour de la zone industrielle de Similajau, majoritairement dans les secteurs de l'industrie lourde, notamment de production d'aluminium et de produits ferreux.

Selon le rapport d'activité du Sarawak 2015, nous proposons une liste des principales entreprises présentes à Similajau, classées par niveau d'investissement (en milliards RM), pour lesquelles nous indiquons le type d'activité.

Classement des entreprises par montants des investissements réalisés à Similajau

Nom	Investissements	Activités
Tokuyama	8,4 (Mld RM)	Construction
Samalaju property	6,1	Construction
Sakura	3,4	Alliages de fer
Press Metal	1,8	Alliages de fer
Samalaju Port	1,8	Commerce
Gov infrastructures	1,3	Commerce
Permata AM	1,05	Alliages de fer
OMH	1,04	Construction
Malaysian PA	0,92	Additifs phosphates
Asia AM	0,82	Alliages de fer

Les secteurs d'activités de ces industries sont principalement orientés vers l'exploitation de minéraux et la fabrication de matériaux de construction.

L'entreprise japonaise Tokuyama est le plus grand contributeur d'investissements et concentre son activité sur la fabrication de matériaux, avec une usine d'aluminium et d'alliage de fer. Sakura, la troisième entreprise, en valeur d'investissements apportés, est aussi japonaise et présente une activité connexe à Tokuyama. Elle se charge d'extraire des minéraux riches de la catégorie des Ferro Aloys (alliages de fer), des minéraux composés d'aluminium, de silicium de manganèse et de bauxite, autant de composants nécessaires à la fabrication de fer et d'aluminium.

Les entreprises chinoises semblent être en retrait, pourtant, leur rôle est primordial dans la construction économique et industrielle de la ville de Similajau. C'est, par exemple, l'entreprise Tokuyama qui coopère avec l'entreprise OM Material, filiale chinoise installée en 1994 au Sarawak, mais aussi avec l'entreprise malaisienne OMH, anciennement sous responsabilité chinoise.

L'entreprise Sakura a, elle aussi, deux connexions principales avec les entreprises locales, la filiale Collector B et Asia AM, toutes deux anciennement sous la responsabilité de la Chine. Ces filiales sont en lien avec l'entreprise Pertama, dont la présidence est exercée en Chine, une entreprise elle-même en étroite collaboration avec Sakura sur le secteur des ferromanganèses.

Enfin, l'entreprise « Malaysian PA » est l'entreprise pionnière dans la production d'additifs aux phosphates, d'acides et de produits chimiques, des composants considérés comme fortement nocifs pour la santé que l'on retrouve principalement dans les produits de consommation, entraînant des maladies cardiovasculaires, osseuses et rénales.

La croissance de la ville autour d'un modèle industriel privilégiant la métallurgie a un effet très dynamique sur la périphérie de ces zones industrielles. Les usines ont un fort besoin de main d'œuvre : en 6 mois, un camp de fortune a été organisé en prévision de l'accueil d'environ 50 000 travailleurs.

Le gouvernement construit de nombreuses infrastructures afin de dynamiser les villes périphériques ; ce sont des lieux de vie selon le processus retenu par SCORE pour qui améliorer l'attractivité des territoires consiste en l'apport de main d'œuvre aux industries locales. L'entreprise malaisienne Similajau property a la charge de la construction des infrastructures de la future mégapole de Similajau. La construction d'infrastructures dans la ville de Similajau représente le deuxième levier d'investissements dans la région ; ce sont des fonds permettant la construction d'hôtels, de résidences et de commerces, à hauteur d'un investissement total de 6,1 milliards RM gérés par Sarawak Property.

Section 5.5- Entraves sur le Mékong : l'interconnectivité laissée aux monopoles chinois pour une catastrophe annoncée

"Quand la vitesse de l'eau bouillonnante atteint le point où elle est capable de déplacer les rochers, ceci est la force de l'élan."

Sun Tzu, l'art de la guerre.

L'accroche particulière de cette étude de cas sur les barrages du Mékong ne cible pas spécialement un site mais une dynamique globale sur l'ensemble des territoires du bassin du Mékong.

La région du grand Mékong, avec les 5 bassins intégrés au Greater Mékong Subregion (GMS), compte plus de 750 barrages : 532 existants, 52 en construction et 152 planifiés.

Sous-sections :

- 1-Les nombreux barrages le long du grand Mékong : priorité à la construction
- 2-L'élargissement du bassin Mékong à 5 zones par liaisons fluviales ; épuisement des productions en cascade
- 3-La mainmise sur la planification d'interconnectivité en ASEAN par les réseaux chinois
- 4-La contractualisation pour le développement du Mékong suivant les modélisations imposées par la Chine
- 5-L'harmonie chinoise : le coût de l'évasion expliqué aux barrages de Sambor et de Baram

5.5.1- Les nombreux barrages le long du grand Mékong : priorité à la construction

Le fleuve du Mékong traverse six pays : la Chine, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. Entre les montagnes du Tibet et le delta du Vietnam, 60 à 70 millions de personnes habitent dans les régions proches du Mékong et vivent de l'exploitation de la rivière : nourriture, commerce, transport, acheminement d'eau douce³²⁷. A une échelle élargie des territoires du grand Mékong, la région du grand Mékong compte plus de 300 millions d'habitants, allant des côtes du Vietnam, du centre à la Thaïlande de l'Est jusqu'au lac du Tonle Sap au Cambodge.

³²⁷ Site Mekong River Commission MRC, rapport du chef exécutif de Radio Free Asia (RFA).

Les 5 bassins de la région Grand Mékong



Frontières des bassins du Grand Mékong / Pays traversés.	
	Mékong Chine, Laos, Myanmar, Thaïlande, Cambodge, Vietnam
	Red River Chine, Laos, Vietnam
	Salween Chine, Myanmar, Thaïlande
	Irrawaddy Chine, Inde, Myanmar
	Sittaung Myanmar

Frontières de la commission Mékong³²⁸.



Source : Auteur

Note : La Commission du Mékong (MRC) a exclu des frontières de la région Mékong les bassins d'Irrawady et de Sittaung ;

La Chine et la Banque Asiatique de Développement (BAD) intègrent l'Irrawady et le Sittaung mais excluent le bassin du Gange et celui de Bangkok.

Le tracé des frontières se superpose aux délimitations des conflits diplomatiques et géopolitiques touchant les bassins du Grand Mékong.

Cette carte montre l'intervention et la volonté invasives de la Chine pour déplacer les frontières et les déformer selon ses stratégies de développement, à l'instar des frontières dessinées antérieurement par la MRC. Les frontières ne sont pas les mêmes que celles du bassin du Mékong selon le GMS (zone bleue).

La carte officielle des bassins du Mékong, réalisée par les partenaires de la MRC en Asie du Sud-Est et disponible sur le portail officiel³²⁹, se limite aux territoires du Cambodge, du Vietnam, de la Thaïlande et du Laos.

³²⁸<http://www.mrcmekong.org/mekong-basin/physiography/>

³²⁹<http://ffw.mrcmekong.org/topo.htm#here>

De manière générale, les cartographies tiennent compte des différentes sources disponibles que sont les données de la Chine via le projet Greater Mékong Subregion et celles de la Mékong Regional Commission qui est à l'initiative de l'ONU en 1957.

Les frontières intégrant les bassins de la région du Mékong dans les projets de développement, que ce soient ceux de la Commission (MRC) ou des « sous-régions » du Grand Mékong (GMS), sont en constante transformation en fonction des conflits géopolitiques et territoriaux de la Chine avec ses pays voisins.

- Le bassin de Sittaung (en orange sur la carte) comprend la zone de développement de la mégapole fantôme de Naypyidaw, ville de 4800 km² construite en 2005 sous l'impulsion des politiques d'interconnectivité du Mékong et avec l'aide militaire de la Chine : un plan descriptif redessiné publié par Courrier International³³⁰ peut être mis en lien avec les projets de développement hydraulique et le MoU entre le Myanmar et la Chine en 2005. Suite à ce projet de développement manqué, le bassin de Sittaung est exclu des résultats de la politique de développement du grand Mékong dans les données d'évaluations chinoises.
- Le bassin de Salween (en rose sur la carte), proche de la région d'Arunachal Pradesh en Inde, est un territoire contesté par la Chine et délimité par des zones frontalières avec l'Inde. Le barrage situé en Chine en amont d'Arunachal Pradesh, construit dans les années 1960 à l'instigation de Mao Zedong, est encore aujourd'hui l'objet de disputes entre les deux pays.
- Le bassin d'Irrawaddy (en vert) fut le site de nombreuses violences et expropriations pour la construction des barrages hydrauliques. La construction des barrages hydrauliques, sur les territoires limitrophes de l'Inde et du bassin du Gange, va provoquer de nombreux conflits dans les bassins transfrontaliers. Les populations délocalisées pour la construction de barrages ont été assignées à une planification agricole de riziculture, une politique qualifiée « d'État de Padi »³³¹ par les théoriciens de la prédation en économie politique. Les inadéquations entre chasse aux populations menée par l'État du Myanmar et la faiblesse des coûts de protection pour les populations locales, source d'organisation de l'émancipation des populations face aux plans sociaux et au pouvoir, sont un exemple-type des « coûts de l'évasion » dans les théories de la prédation de Mehrdad Vahabi en économie politique.

L'expansion territoriale de la Chine sur ses pays voisins correspond à ses stratégies politiques et économiques et vise à repositionner les frontières des bassins du Mékong. L'interconnectivité, ainsi imposée par la Chine sur ces territoires, dicte leur participation et ouverture possible sur les routes du commerce international. Cette méthode modélisée renvoie à un débat central en sinologie sur la légitimité de la puissance chinoise en Asie.

³³⁰<https://www.courrierinternational.com/article/birmanie-bienvenue-naypyidaw-la-capitale-la-plus-etrange-au-monde>

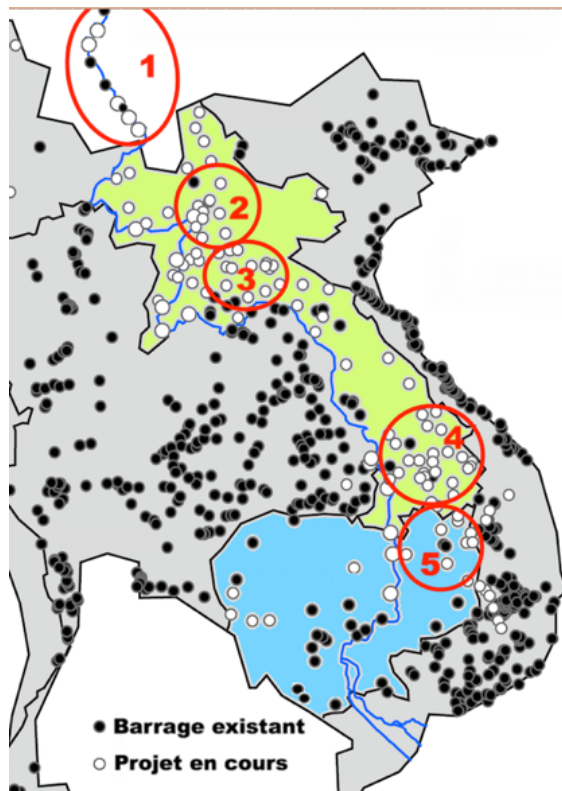
³³¹L'auteur James C SCOTT fait référence aux planifications de rizicultures menées en Irrawady et au Sarawak, cette création pour la production et pour l'export de riz est fortement destructrice dans les bassins de vie où populations locales n'ont plus accès aux ressources naturelles nécessaires à leur survie. Également, l'exemple de l'émancipation des populations face à l'État Padi, est un des premiers exemples cités dans les théories de la prédation en économie politique par Mehrdad VAHABI.

5.5.2- L'élargissement du bassin Mékong à 5 zones par liaisons fluviales ; épuiement des productions en cascade

Le long du cours du Mékong, nous identifions 5 zones d'implantation de barrage, chacune correspondant à des stratégies et des intérêts différents.

Cette carte est une illustration des zones d'aménagement le long du Mékong ; les frontières géographiques entre pays ne sont pas distinctement tracées et se limitent à relever 5 principales zones de développement de l'hydraulique le long du Mékong, une en Chine, trois au Laos et une au Cambodge.

Le bassin Mékong et le Grand Mékong



Légende : pour commentaire des dynamiques de l'hydraulique sur le bassin Mékong, nous avons repéré 5 zones d'élargissement.

Source : Composition auteur.

Zone 1 - Chine

Le fleuve turbulent du Lancang, Láncàngjiāng
瀾滄江.

Zone 2 et 3 -

Élargissement et régulation du Grand Mékong ;
inondations au Nord du Laos.

Zone 4 et 5 -

Des courants déviants à la retenue : Laos -
Thaïlande, Cambodge-Vietnam.

Sur les territoires du bassin du Mékong, traversant la Chine, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam, il existe 319 barrages, dont : 194 barrages existants, 89 au stade de planification et 36 en construction. Un nombre de barrages répertoriés auxquels il faut ajouter les 48 sites de dérivation, de retenues d'eau et de bassins de distribution. Des installations ne sont pas comptabilisées en tant que barrages hydrauliques, car sans production d'électricité, tout en ayant un fort impact dans la transformation des cours d'eaux.

En janvier 2016 dans le bassin du Mékong, limité aux frontières du littoral du Mékong, on compte un total de 364 barrages³³²: 241 existants, 29 en construction et 91 planifiés.

³³² Rapport CGIAR et Greater Mékong, water Land and Ecosystems. 2015. Programme de recherche.

Zone 1-

Le fleuve turbulent du Lancang, Láncāngjiāng 瀾滄江

Sur les 275 plus grands barrages de Chine existants, en construction ou en projets, 165 sont localisés sur les bassins du Sud de Chine et 54 dans les provinces du Yunnan, du Tibet et puis du Sichuan. 134 ont une capacité de production supérieure à 1000 MW

Dans la préfecture de Qamdo, à 3240 mètres d'altitude dans les montagnes du nord du Tibet, les rivières de Ngom et de Zavenants des hauts plateaux de l'Himalaya culminant à 5000 mètres d'altitude, se joignent et forment le fleuve de Lancang. De ce point de confluence, le Láncāng Jiāng 瀾滄江, signifiant « fleuve turbulent », parcourt le Tibet et le Yunnan chinois jusqu'aux frontières du Laos où il prend le nom de fleuve Mékong. Le lit du Mékong s'engouffre dans les monts escarpés du Laos, en bordure de frontière avec le Myanmar, jusqu'au triangle d'or où se côtoient les frontières du Myanmar, de la Thaïlande et du Laos. Un chemin sinueux, impraticable pour des bateaux soumis aux forts courants et au trafic intense du triangle d'or.

Principaux barrages en Chine dans le bassin Mékong en 2015 :

Barrage	Hauteur (m)	Capacité (MW)	Statut
Nuozhadu ³³³	281	5850	Terminé en 2012
Xiaowan	292	4200	Terminé en 2010
Gushui	220	2600	Construction
Huangdeng	158	1900	Construction
Jinghong	118	1750	Terminé en 2009
Manwan	126	1550	Terminé en 2007
Maowei	139	1400	Construction
Tuoba	158	1400	Préparation
Dachaochan	118	1350	Terminé en 2003
Wunenglong	136	990	Construction
Dahuaqiao	106	900	Préparation
Gongguoqiao	130	900	Préparation

Source : Composition de l'auteur.

-17 barrages suivent le lit du fleuve Lancang, 3 barrages étant localisés sur la rivière de ZA en amont du point de confluence de Qamdo. Sur ces 17 barrages, 6 sont terminés, 6 sont en construction et 5 en préparation.

³³³ Barrage de Nuozhadu, également enregistré dans le projet GMS sous le nom de Nucuhadu.

Les grands barrages situés sur le Lancang



Les 6 barrages existants le long du Lancang, intégrés au bassin du Mékong, sont des arbres cachant la forêt ! La dynamique d'implantation des barrages en Chine sert à l'idéologie des anciennes politiques régionales. Ainsi l'inauguration du barrage des trois gorges tenait de l'ambition de faire converger les fleuves de Chine vers les grandes villes du littoral de l'est du pays. Un objectif repris lors du lancement de la politique de développement du Mékong GMS en 1992, vise à « faire remonter l'eau du Tibet jusqu'à Pékin ».

Le fleuve Lancang est connecté à trois principales rivières, Drichu, Zachu, Gyalmo Ngulchu. Sur ces rivières, on retrouve un total de 70 barrages de plus de 50MW, et une vingtaine de barrages de plus petite production. Il existe aussi des barrages connectés au Mékong, localisés dans le bassin de Salween et de la rivière rouge.

Zone 2 et 3 -

Elargissement et régulation du Grand Mékong ; inondations au nord du Laos

Au nord du Laos, on identifie deux zones d'élargissement du bassin Mékong : la Zone 2 vient irriguer les régions du Nord-Laos ; la Zone 3 permet de réguler les flux vers les bassins et les rivières de Thaïlande.

Ces deux zones correspondent également à deux logiques de développement hydraulique : la zone 2 correspond à la politique Greater Mékong sous l'impulsion des entreprises chinoises. La Zone 3 privilégie un suivi MRC, mettant en avant les partenariats internationaux avec la Thaïlande.

En Chine, en aval des barrages de Nuozhadu (5400 MW) et de JingHong (1750 MW), le fleuve de Lancang prend le nom de Mékong à la frontière laotienne et borde les territoires du Myanmar et de la Thaïlande.

A partir de 2009, le Laos se lance dans une politique intensive de développement hydraulique.

Suivant son cours, c'est bien l'eau du Lán cāng Jiāng 瀾滄江 qui inondait les régions Nord du Laos.

A ce point du Mékong, proche du triangle d'or, le fleuve turbulent déverse 6000 mètres cubes d'eau par seconde dans le lit du Mékong. Les barrages, autour du bassin de Beng, devraient apporter une solution aux fortes précipitations du Mékong. Depuis 2014, le barrage Beng est en construction, un petit barrage de 35 MW, qui permettra surtout de freiner le débit du Mékong et d'offrir un chemin de dérivation pour le futur projet du barrage de Pak Beng, directement situé sur le Mékong, d'une hauteur inconnue ; les travaux commencent en 2018³³⁴ avec une capacité de production qui devrait atteindre 915 MW.

Le 08 septembre 2008, toutes les régions du Nord-Laos jusqu'à Vientiane ont subi les montées d'eaux et les coulées de boue venant du Mékong, détruisant les rizières, les villages, les réserves d'eau douce et immergeant le pays sous les eaux pendant quinze jours. Cette grande inondation, est « un des épisodes les plus douloureux de l'histoire du pays »³³⁵.

On ne saurait dire de manière certaine, que cette inondation au Laos est la conséquence directe du lâcher d'eau du barrage de Jinghong avant le remplissage de la cuve. À cette hypothèse probable, est opposée une autre version : ce serait en lien avec l'ouverture de la dérivation d'eau du barrage chinois intervenue sur cette même période. Cette hypothèse renforce les interprétations des enjeux dans les rapports de force autour des barrages hydrauliques : des flux turbulents contrôlés par la Chine et la classification impossible des énergies hydrauliques en tant qu'énergie renouvelable, puisque et non identifiables.

³³⁴ Rapport CGIAR et Greater Mékong, water Land and Ecosystems. 2015. Programme de recherche. <https://wle-mekong.cgiar.org/maps/>

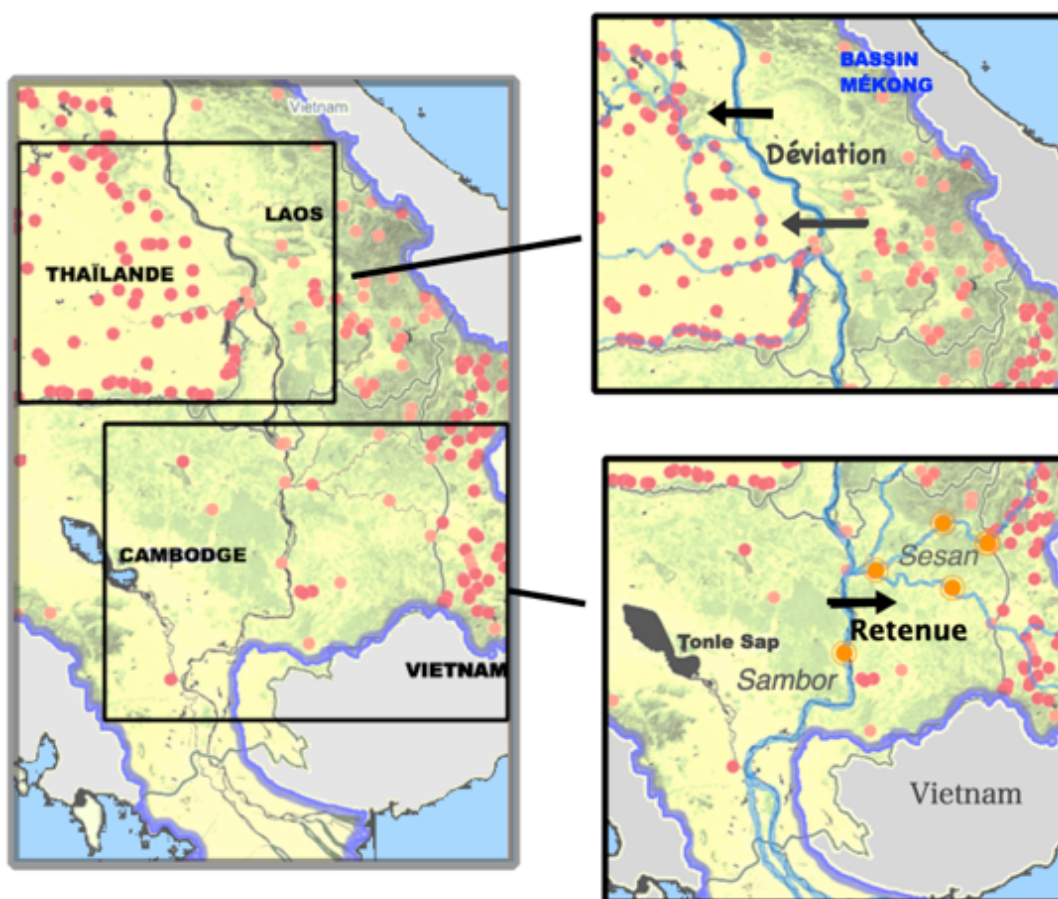
³³⁵ UNICEF, https://www.unicef.org/french/emergencies/laopdr_45535.html

Néanmoins, il faut considérer cette catastrophe climatique dans un contexte général de dangerosité accrue dans le nord du Laos. Dès le début de l'année 2008, de fortes précipitations et le manque d'infrastructures de régulation hydraulique avaient provoqué un record de montée d'eau dans tout le pays. En août 2008, la capitale Vientiane enregistre un niveau de montée des eaux de 13,7 mètres au-dessus du niveau standard, un record pour le pays depuis 1913³³⁶. Les derniers projets de régulation des eaux avaient été conclus avec la Thaïlande (sur la zone 3) en 1966.

L'inondation, subie par le Laos en septembre 2008, est donc la conséquence du manque d'infrastructures de régulation des eaux, provoquant l'aggravation de la situation d'écoulement des eaux au Laos sur une longue période. L'ouverture du barrage de Jing Hong, événement minime ordinaire, est à l'origine de cette catastrophe naturelle de grande ampleur.

Zone 4 et 5 -

Des courants déviants à la retenue : Laos - Thaïlande, Cambodge - Vietnam



Source : composition de l'auteur.

³³⁶<http://www.mrcmekong.org/assets/Publications/technical/tech-No21-flood-situation-report2008.pdf>
Page 6.

Le barrage de Ban Khum dont la construction a débuté en 2017, devrait avoir une capacité de production de 1870 MW. Ce barrage deviendrait alors le plus grand du Laos. A une dizaine de kilomètres de ce projet de barrage, le barrage de Latsua dont la construction a débuté en 2018, devrait quant à lui atteindre 686 MW. La construction de ces deux barrages imposants est contraire à la dynamique actuelle qui essaie de maîtriser le Mékong en le dispersant dans les canaux de dérivation vers la Thaïlande. Ce flux d'irrigation a été construit dans les années 1970, suite au partenariat entre le Laos et la Thaïlande en 1966. Aujourd'hui, personne ne semble pouvoir anticiper les trajectoires de développement pour ces territoires.

Le barrage de Don Sahong dont la construction a débuté en 2016 et qui devrait avoir une capacité de production de 240 MW, répond à une toute autre logique que l'interconnectivité régionale ou la connexion nationale. Situé devant la frontière du Cambodge, sans infrastructure de transports, ni de canaux d'irrigation ou de demande d'énergie, le barrage de Don Sahong est une retenue d'eau, avec un débit moyen de 1200 M³/s (mètre-cube d'eau par seconde), soit seulement 20% des 6000 M³/s à la frontière Nord du Laos.

Le danger des barrages touche particulièrement les territoires en aval. En juillet 2018, la rupture du barrage de dérivation de Don Sahong provoque l'inondation de 130 villages nécessitant le sauvetage de 5700 personnes prisonnières de la montée des eaux au Laos ; 131 personnes sont portées disparues.

Au Cambodge, là où les inondations ont été les plus fortes, aucune déclaration de victimes ou de disparitions n'a été annoncée.

Au Cambodge, les barrages de Sesan 1, 2, 3 et 4 dévient l'eau du Mékong vers les barrages Sesan 6 et 7 localisés au Vietnam. Le 5^{ème} barrage est en cours de construction et viendra compléter, en 2020, les 7 barrages de Sesan pour une capacité de production cumulée estimée à 1100 MW par le ministère des mines et de l'énergie du Cambodge (MIME). Les barrages existants au *Lower Se San II* ont une capacité de production de 400 MW, les barrages en cours de construction au Se San I devraient atteindre les 700 MW de capacité de production.

En aval des barrages de Sesan, à même le Mékong, le projet de barrage du Sambor devrait atteindre une capacité de production de 2600 MW. La préparation du chantier a commencé dès 2018, en suivant les pratiques standards de déboisement et d'extraction des mines, nécessaires à l'accueil du projet de barrage et à la formation de la zone de rétention d'eau.

Ce barrage devrait être le plus grand barrage hydroélectrique d'Asie du Sud-Est, au dessus des 2400 MW de Bakun, en attendant l'inauguration du barrage de Myitsone situé dans bassin de l'Irrawady au Myanmar, qui devrait atteindre les 3600 MW de capacité de production. Ce dernier projet au Myanmar était prévu pour 2017 mais le projet est actuellement reporté, cette construction à la charge de China Power Investment Corporation, pour un budget de 3,7 milliards de dollars US, nécessite le déploiement de l'armée birmane afin d'assurer la protection du site.

Pour le barrage de Myitsone et celui du Sambor, une concurrence directe se livre entre les conglomérats d'entreprises publiques China Three Gorges Corporation à charge du Myitsone et les conglomérats Sinohydro responsables du Sambor. Nul doute que dans l'escalade des capacités de production initialement annoncées, 6000 MW pour Myitsone et 6500 MW pour Sambor, puis lors d'une seconde proposition ramenant à 3600 MW pour Myitsone et à 2600 MW pour Sambor, il existe une compétition des symboles d'expansion visant l'occupation des territoires par ces deux conglomérats chinois concurrents.

La question des démarches de protection des sociétés et de l'environnement semble bien éloignée de ce combat entre mégalomanes : lorsque Three Gorges Corporation argue l'utilité supérieure du barrage de Myitsone dont la production est destinée à la province chinoise du Yunnan, Sinohydro rétorque que la production du Sambor sera également destinée au « Yunnan », pouvant également désigner le Vietnam.

Nous sommes loin des considérations attendues par le développement des énergies renouvelables, en termes d'environnement et de respect des populations.

5.5.3- La mainmise sur la planification d'interconnectivité en ASEAN par les réseaux chinois

2002-2012 : changement de cap pour la géopolitique chinoise autour du Mékong

L'année 2002 marque le début du second plan GMS 2002-2012 porté par la Banque Asiatique de Développement (BAD). Ce second plan du GMS est attaché au changement de siège à la présidence de la République Populaire de Chine lequel revient à Hu Jintao. La politique chinoise va changer : sous le slogan des « sociétés harmonieuses » les politiques régionales préférentielles se tournent vers les frontières de la Chine du Sud et au Tibet. Ce sont les grands mouvements de retour de l'idéologie sociétale égalitariste du développement propre à Mao Zedong, au Tibet et aux frontières de la Chine. Pendant la présidence de Hu Jintao, cinq grands barrages vont voir le jour le long du Mékong, des projets facilités par les engagements respectueux de l'ouverture de la Chine, entraînant en contrepartie la politique éthique de sélection des entreprises chinoises en charge des projets de l'hydraulique.

6 barrages de Chine sur le cours du Mékong, GMS 2 (2002-2012) :

Barrage	Ouverture	Capacité
Dachaoshan	2003	1350
Manwan	2007	1550
Jinghong	2009	1750
Xiaowan	2010	4200
Gongguoqiao	2012	900
Nuozhadu	2012	5850
Total (Mw) :		15 600

La construction des barrages hydrauliques est l'expression pour les dirigeants successifs d'une reconnaissance populaire et de l'affirmation de la bienveillance socialiste d'un dirigeant. Quoi de plus noble que d'apporter l'énergie dans les territoires éloignés ?

Le dogme des sociétés harmonieuses, inspiré du livre rouge de Mao Zedong, affiche la volonté de relancer la construction du barrage des Trois Gorges pour une capacité de production de 22 500 MW. Hu Jintao inscrit ainsi son soutien pour l'avenir sur l'ensemble des frontières de Chine. La connectivité des territoires de Chine vers Pékin, par les fleuves, est avant tout un art militaire où montagnes et rivières constituent les frontières des empires. Le bon général viendra faire converger les éléments pour affirmer son pouvoir.

La synergie entre projet de société et prise de territoire domine à partir de 2002, et correspond à la présidence de Hu Jintao et au second plan GMS. Les deux dynamiques se mettent en place en même temps qu'une double expansion de la Chine et du Japon³³⁷ dans un contexte économique de développement des pays d'Asie du Sud-Est et d'une accélération des échanges internes asiatiques.

« Le développement de l'Asie appartient aux pays d'Asie », cette rhétorique fait consensus chez les dirigeants des puissances asiatiques, chinois comme japonais. Dès lors, la Banque Asiatique de Développement est l'objet de convoitises pour l'accès au développement des pays d'Asie du Sud-Est. Traditionnellement le Japon est le principal bailleur de fonds avec un taux d'investissement oscillant annuellement, de 2000 à 2010, autour des 60% du budget de la BAD³³⁸. Dans cette lutte pour le leadership régional entre deux géants d'Asie³³⁹, beaucoup d'auteurs considèrent la politique GMS comme un élément de paix, « un trait d'union » (BAD, 1994³⁴⁰) entre pays du Mékong.

De nombreuses études sont attachées à cette vision, au regard du rôle de la BAD en Asie³⁴¹, de l'intégration en ASEAN³⁴², des échanges internes et de la géopolitique³⁴³. La communication associée au rôle de la politique GMS surprend : on y repère les termes de paix, de coopération ou d'amélioration des relations internationales. La politique GMS est, avant tout, une politique sectorielle de développement du bassin du Mékong.

Il faut rappeler que le GMS, créé en 1992, a pour objectif la coopération et l'amélioration des relations internationales dans la mise en œuvre des politiques communes de développement du Mékong. Cela correspond aussi à un programme de planification.

³³⁷ MARECHAL, J-P. 2010. *The twinrise of China and Japan and the future of the East Asian Order*. Conférence novembre 2010.

³³⁸ BARAIZE, R. 2007. *La banque asiatique de développement et l'intégration régionale en Asie*. Manille. Études internationales de la BAD. Vol 38/03.

³³⁹ MEYER, C. 2010. *Chine ou Japon, quel leader pour l'Asie ?* Paris. IRIS.

³⁴⁰ TAILLARD, C. 2010. *La Thaïlande au centre de la Région du Grand Mékong*. Paris. Armand Colin.

³⁴¹ Rapport de la Banque Asiatique de Développement. 2007. Market brief GMS based on ADB's regional strategy and program update 2007-2009. Forum de Manille.

³⁴² TAILLARD, C. 2009. *Un exemple réussi de transnationale en Asie Orientale, les corridors de la Région du Grand Mékong*. L'espace géographique. No 1. P1-16.

³⁴³ FAURE, G. 2010. *New dynamics between China and Japan in the Asea: how to build the future from the past?*. Singapour. World Scientific.

Entre 1992 et 2012, la mission du GMS va passer d'un organe d'appui et de consultation à un réel levier politique du développement des énergies et des transports dans les pays du bassin du Mékong, au point que le MRC, principale plateforme des projets de développement dans la région du Mékong depuis 1994, rencontre des difficultés face à la montée en puissance des politiques de GMS dans la région.

Entre 2002 et 2012, le rôle de la commission du Mékong va cesser d'être à l'initiative des politiques de développement dans le bassin du Mékong, la MRC va devenir un organe consultatif et d'observation chargé de missions d'appui.

L'élément déclencheur du bouleversement politique dans la région Mékong résulte de la politique sectorielle de 2002 sur le développement des transports et de l'énergie. Cet élan de renversement des pouvoirs établis se confirme en février 2011 lorsque la Chine devient la seconde puissance mondiale devant le Japon, puis se confirme en 2012 quand la politique GMS s'accorde avec Sinohydro, partenaire de référence pour le développement du Mékong.

Globalement, jusqu'à 2001, l'implantation des barrages suivait exclusivement la procédure de la MRC. Mais, suite au changement d'axe opéré par la Banque Asiatique de Développement (BAD) lors du second plan GMS 2002-2012, les entreprises chinoises et la BAD, exclues des partenariats de la Commission de la Rivière du Mékong (MRC), lancent une nouvelle coopération pour le développement des énergies hydrauliques. Cette opération mène en 2012 à une situation de quasi-monopole de la BAD sur les projets hydrauliques planifiés dans les différents pays du Mékong. Une politique GMS est mise en place, initiée par la BAD, ayant pour principal collaborateur l'entreprise chinoise Sinohydro.

2012-2022 : 3^{ème} plan du GMS dans le contexte des politiques APG et TAGP, une interconnectivité arrivée à maturité

Les politiques de l'hydraulique du 3^{ème} plan GMS 2012-2022 posent les bases d'un trajet global de répartition d'énergie entre les pays de l'ASEAN. Le projet suit les tracés des anciennes voies caravanières de l'Indochine, choisies comme points d'appui de l'interconnectivité de l'énergie en ASEAN.

C'est une situation caractérisée par la domination de Sinohydro sur le marché, provoquant l'exclusion d'autres entreprises internationales ou chinoises, et contribuant à l'isolement de certaines régions du Mékong. Le monopole des planifications de Sinohydro se pose en nouveau responsable sur les territoires en aval du « fleuve turbulent de Chine ».

Le développement de l'interconnectivité énergétique en ASEAN s'est d'abord organisé autour des politiques d'interconnectivité du gaz et du charbon. Mises en place depuis les années 2000, les politiques ASEAN Power Grid (APG) et Trans-ASEAN Gas Pipeline (TAGP) ont contribué à l'installation de nombreuses lignes de distribution de gaz liquide entre les pays de l'ASEAN et l'Asie.

Suite à l'élan de la politique ASEAN power Grid, les pays de l'ASEAN ont installé 3631 km de connexion énergétique³⁴⁴ permettant de distribuer le gaz naturel liquide ; un réseau relié aux principaux axes d'énergie en ASEAN par la politique Trans-ASEAN Gas Pipeline permet de se positionner sur les 36 000 km d'axes énergétiques connectant la Malaisie, Singapour, la Chine, la Russie, l'Inde et l'ASEAN.

Les bienfaits attendus des politiques APG et TAGP pour le transport des énergies renouvelables relèvent d'un discours politique qui ne tient pas compte des changements d'état de l'énergie, entre énergie calorifique, mécanique ou électrique. En effet, l'énergie produite en Watts par les éoliennes du désert de Gobi ne peut pas emprunter les pipelines de distribution de gaz liquide en litres, ni les gazoducs de gaz comprimé en mètre cube. Puisque ces 36 000 km de réseaux d'énergie en Asie sont des lignes de distribution de gaz liquide en pipelines, ces réseaux ne permettent pas le transport des énergies renouvelables en dehors des biodiesels et des bioénergies, deux énergies renouvelables liquides produites en litres, comme le gaz liquide.

Les politiques ASEAN Power Grid (APG) et Trans-ASEAN Gaz Pipeline (TAGP) créent l'illusion d'un développement des énergies renouvelables et réalisent un tour de passe-passe profitable. Cette confusion entretenue quant à l'ouverture des marchés de l'énergie, à travers les 3600 km de réseaux en ASEAN et les 36 000 km en Asie, sert de levier pour l'installation de grands sites de production d'énergies renouvelables pour répondre en théorie, à une demande venant de tous les pays d'Asie.

À partir de 2020, la politique APG devrait être mise en œuvre par le plan AIMS II. Ce rattrapage s'organise autour de la BAD, dans sa politique du GMS, ayant pour principaux partenaires l'Asean Center of Energy (ACE) et le Hydropower Competence Center (HYCOM). Ces institutions ont en charge la politique d'interconnexion en ASEAN (AIMS II 2014-2024) et de l'ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC 2016-2020). Au regard de l'importance des réseaux de gaz liquide (LNG) en Asie, les politiques APG et TAGP perdent de l'influence suite aux politiques d'interconnexion AIMS 2014 et de la politique GMS 2012-2022. Les pipelines existants sont supplantés par les lignes à haute tension qui permettent le transport des productions éoliennes et solaires, mais aussi issues de l'hydraulique, du charbon et du nucléaire. Des énergies en liste repérées pour les projets d'aménagement de la politique AIMS sont en attente d'une possible classification en tant qu'énergie renouvelable.

³⁴⁴ IEA/ERIA Southeast Asia energy outlook 2015

5.5.4- La contractualisation pour le développement du Mékong suivant les modélisations imposées par la Chine

Politiques de développement énergétique en Asie du Sud-Est :

Great Mékong Subregion (GMS 1), 1992-2002.

Great Mékong Subregion (GMS 2), 2002-2012.

Great Mékong Subregion (GMS 3), 2012-2022.

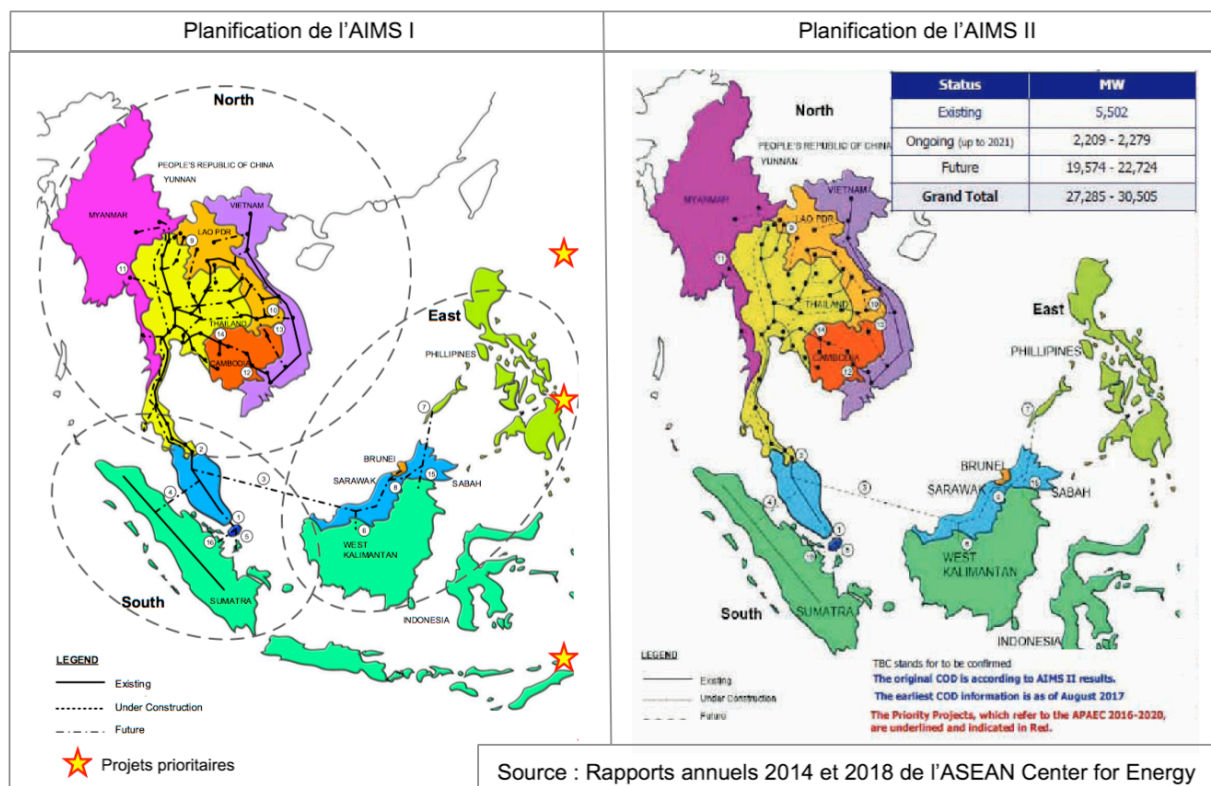
En parallèle des politiques ASEAN Power Grid (APG) et Trans-ASEAN Gas Pipeline (TAGP) menées par l'ASEAN, la politique d'interconnectivité en ASEAN se joint aux objectifs du GMS.

ASEAN Interconnectivity of Mékong Subregion (AIMS I), 2012-2022.

ASEAN Interconnectivity of Mékong Subregion (AIMS II), 2014-2024.

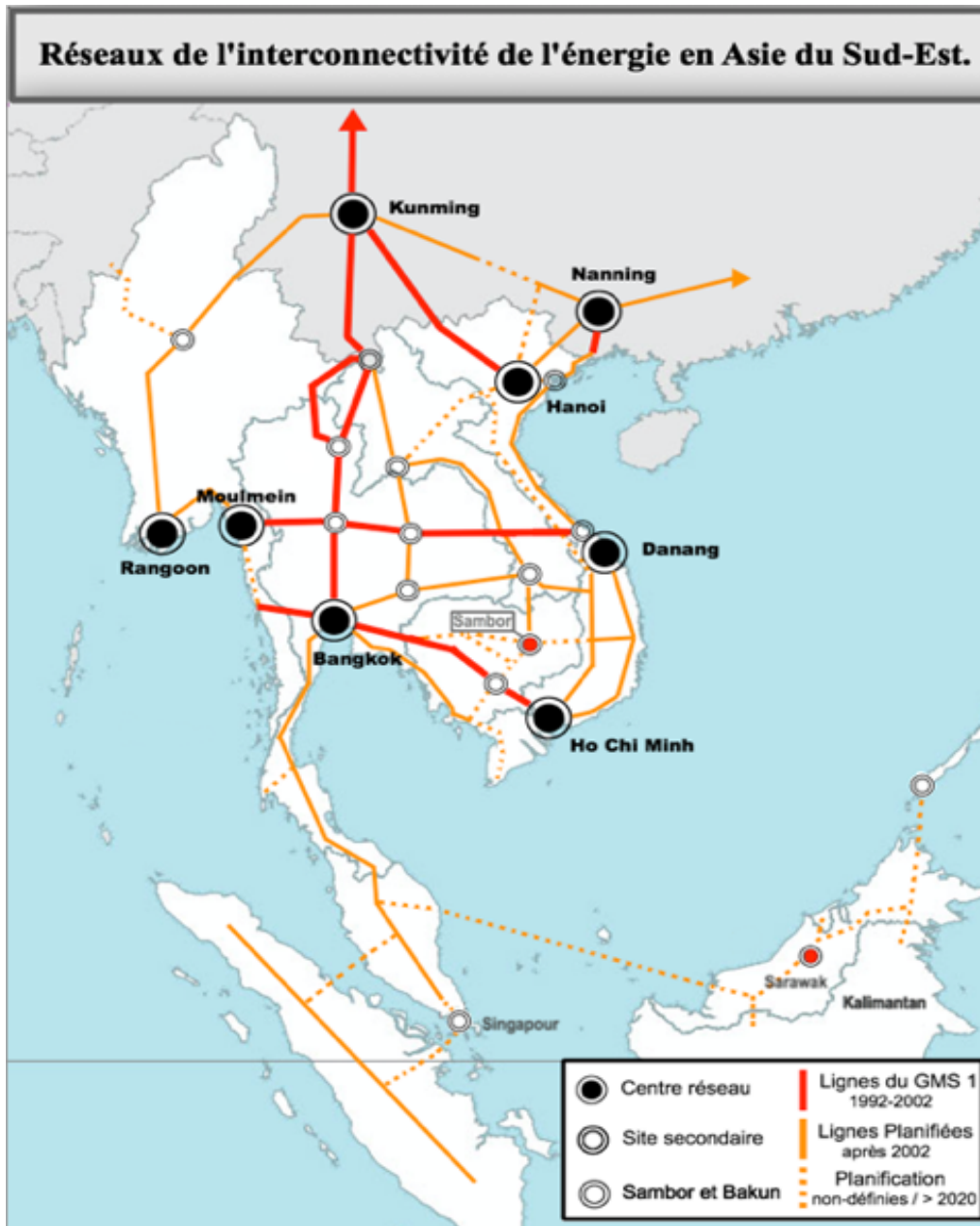
L'AIMS fut ratifié dès 2007, l'AIMS II est une réactualisation des projets de l'AIMS I, en corrélation avec le développement des lignes énergétiques de l'APG et du TAGP.

La planification d'une création importante d'énergie précède les projets de développement et sert à inscrire un territoire repéré dans la politique de planification GMS. La politique GMS devient ainsi le principal levier de développement en Asie du Sud-Est, pour lequel sont privilégiés naturellement les partenaires de Sinohydro, entreprise de référence de la politique du GMS.



Réseaux de l'interconnectivité de l'ASEAN « Mékong Subregion »

Lignes planifiées AIMS I (Date 2014)		Lignes ajoutées AIMS II (Date 2018)			
Lignes entre Thaïlande et Malaisie		Lignes avec le Cambodge			
• Sadao - Bukit Keteri	Fait	• Thaïlande - Cambodge	>2020		
• Khlong Ngae - Gurun	Fait	• Aranyaprathet - Banteay Meanchey	Fait		
• Su Ngai Kolok - Rantau Panjang	EP	• Ban Hat - Kampong Sralao	EP		
• Khlong Ngae - Gurun (2)	EP	• Ban Hat - Strung Treng	>2018		
Lignes avec la Thaïlande		• Tay Ninh - Strung Treng	EP		
• Roi Et - Nam Theun	Fait	• Chau Doc - Takeo	Fait		
• Thakhek - Then Hinboun	Fait	Lignes entre le Laos et le Vietnam			
• Mae Moh - Nan - Hong Sa	2015	• Xekaman 3 - Tranhmy	Fait		
• Udon Thani - Nabong	2019	• Xekaman 1 - Pleiku 2	Fait		
• Ubon Ratchathani - Pakse -Xe Pian Xe Namnoy	2019	<p>Les nouvelles lignes énergétiques de l'AIMS sont exclusivement localisées au Laos et au Cambodge. Cependant, certaines extensions de lignes préexistantes à l'AIMS sont également intégrées à l'AIMS II, notamment entre la Thaïlande et le Laos.</p> <p>-En 2018, 5,5 GW d'électricité circulent par ces réseaux électriques.</p> <p>-En 2021, 2,2 GW supplémentaires sont attendus.</p> <p>-À termes, les 34 lignes énergétiques intégrées dans l'AIMS II vont permettre la circulation de 27 à 30 GW.</p>			
• Khon Kaen - Loei - Xayaburi	2019				
• Nakhon Phanom - Thakhek	2015				
• Thaïlande - Laos	2023				
• Thaïlande - Myanmar	EP				
Lignes avec la Malaisie					
• Malaisie (P) - Singapour	>2020				
• Malaisie (P) - Sumatra	2020				
• Sarawak - Kalimantan (W)	2015				
• Sabah - Philippines	2020				
• Sabah - Brunei	2020				
• Sarawak - Brunei	2018				
• Sabah - Kalimantan (E)	>2020				
Lignes internes		<p>Source : Composition de l'auteur, données de l'ACE 2014 AIMS I et ACE 2018 AIMS II.</p> <p>Légende : (P) : Péninsulaire (W) : West (E) : East Fait : Ligne déjà existante EP : En cours de planification</p>			
• Sarawak - Malaisie (P)	2025				
• Sarawak - Sabah	2020				
Autres Lignes					
• Laos - Cambodge	2017				
• Batam - Singapour	2020				
• Singapour - Sumatra	>2020				
• Laos - Vietnam	2016				
Total	26			Total	34



Source : Composition de l'auteur.

Les reproches formalisés à la commission MRC, sur le fait de privilégier essentiellement la Thaïlande, sont réels mais non réservés à la commission MRC. Déjà par le passé, la première politique GMS 1992-2002 propose 6 lignes transfrontalières d'interconnexion énergétique avec la Thaïlande.

Cependant, les localités dites de « centres réseaux » de l'interconnectivité en ASE sont toutes situées dans les pays voisins et les projets du GMS à partir de 2002 vont privilégier l'extension des lignes de transport d'énergie plutôt qu'une concentration vers la Thaïlande.

Des limites géographiques, légales ou politiques, constituent une impulsion de développement sur l'ensemble des territoires qui espèrent devenir à leur tour les prochaines zones névralgiques du transport d'énergie en Asie.

Les régions, sans planification ou pressenties pour un démarrage après 2020, sont principalement localisées autour des barrages de Bakun au Sarawak et du Sambor au Cambodge. Ces territoires sans calendrier de développement relèvent directement de la stratégie chinoise des traits en pointillés, des tracés sur les cartes susceptibles d'être remodelées en fonction des conflits géopolitiques. Tout comme pour la « frontière des neufs traits » de la mer de Chine du Sud : une imprécision fortement permissive permet de saisir les opportunités offertes entre deux limites définies.

Sans corrélation avec le développement des territoires, la production de l'hydraulique ne cesse de croître, offrant de nouvelles perspectives quant au tracé des futures lignes d'énergies. Cette opportunité de pouvoir rendre une région connectée et attractive est un argument de taille dans la négociation des projets d'implantation hydraulique ; les promesses annoncées permettent d'engager des projets hydrauliques de plus en plus grands.

Liste de planification des grands barrages localisés sur le lit du fleuve Mékong

Nom Barrages	Capacité (Mw)	Contrat Label	Entreprises projet Co-contractant	Année Plan
Pak Beng	855	2007 : MoU Local et PNPDA	Datang International Generation (Chine)	2018
Luangprabang	1410	2007 MoU PDA/EIA	Petro Vietnam Power corporation (Vietnam)	2016
Xayabury	1260	MoU 2007 PNPDA	Xayabury company (Laos – Thaïlande)	2016
Pak Ley	1320	MoU 2007 EIA (BOT)	Power China Ressource (Chine)	NP*
Sanakham	700	MoU 2007 EIA	Datang International Generation (Chine)	2016
Santhong-Pakchom	1079	En cours**	Ministère des énergies alternatives, MoE (Thaïlande)	2017
Ban Kum	1870	MoU 2008 Local***	PLC (Italie – Thaïlande), Asia Corp Holding limited (Singapour/ Chine)	2017
Latsua	686	MoU 2008 PDA/EIA	Charoen Energy and Water Asia (Thaïlande), Hydrochina Engineering Corporation (Chine – Laos)	2018
Don Sahong	260	MoU 2010 EIA 2013	Mega First Corp Berhad (Malaisie) Sinohydro (Chine)	2016
Stung Treng	980	MoU 2009 EIA	Royal Group (Cambodge) Sinohydro (Chine)	NP
Sambor	2600	MoU 2010 En cours	Hydrolancang (Chine), Royal group (Cambodge)	2020

*NP : Non Planifié / **En cours de planification / *** Politique autonome de labellisation locale

Procédure BOT

Entreprise chinoise

Sur les onze grands barrages en construction en 2018 ou en planification avant 2020³⁴⁵, sept d'entre eux suivent une contractualisation en BOT. Trois projets en planification ont opté pour une politique semi-autonome de BOT et ne suivent pas le processus de labellisation Environmental Impact Assessment Law (EIA).

En 2020, trois projets de construction de barrage sont toujours en cours de négociation : Santhong – Pakchom, Ban Kum, Sambor. Particulièrement opaques, il est fort probable que ces trois projets suivent une contractualisation BOT. Les barrages de Santhong-Pakchom et Ban Kum procèdent à des contractualisations similaires et font intervenir des entreprises projets appartenant aux mêmes réseaux.

L'entreprise PRC en charge du barrage de Pak Ley était l'entreprise en charge de l'expertise pour le projet de Bakun au Sarawak. Les projets de barrages rattachés à des entreprises chinoises sont généralement développés par des entreprises chinoises, de plus les entreprises chinoises de manufacture hors projet interviennent grâce à des accords avec China Southern Power Grid Company (CSPGco), entreprise en charge des lignes de l'interconnectivité. Cette structuration est répétée, à l'exemple du barrage de Luangprabang : sa construction est attribuée à l'entreprise vietnamienne Petro dans le cadre d'un accord avec CSPGco, mais simultanément l'expertise est également confiée à l'entreprise chinoise et singapourienne Asia Corp Holding Limited.

Dans le schéma de BOT du réseau GMS-Sinohydro, le sous-actionnaire (propriétaire de la concession BOT) est l'entreprise China Southern Power Grid Company (CSPGco).

Le rôle des entreprises China Southern Power Grid Company et de Asia Corporation Holding Limited concerne l'acheminement et la revente d'énergie ; ces deux acteurs sont systématiquement présents dans l'ensemble des contrats BOT en tant que « sous-actionnaires » et « sous-opérateurs », selon la forme des filiales locales créées.

L'entreprise CSPGco est le principal partenaire des politiques d'interconnectivité AIMS/GMS qui développe un plan commun pour le Mékong et impose une situation de quasi monopole sur la construction des lignes à haute tension dans le programme d'interconnexion énergétique en Asie du Sud-Est. Propriétaire des territoires concédés en BOT pour les projets de barrages pour une durée de 30 à 44 années, l'entreprise chinoise CSPGco est l'acteur incontournable pour la construction des infrastructures de transport d'énergie. Les lignes à haute tension construites par CSPGco dans le cadre des politiques GMS et AIMS couvrent une surface de plus de 1 million de kilomètres carrés, soit près d'un quart de l'ensemble de la superficie du continent d'Asie du Sud-Est qui est de 4,5 millions de kilomètres carrés. Les réseaux de CSPGco transportent de l'énergie à plus de 250 millions de consommateurs.

³⁴⁵<https://wle-mekong.cgiar.org/maps/>

³⁴⁵<https://www.internationalrivers.org/resources/mekong-mainstream-dams-map-16481>
https://www.internationalrivers.org/sites/default/files/attached-files/mekongmainstreamdamsupdatejune2017_english.pdf

La réalisation de cette grille prend en compte les barrages situés sur le lit du Mékong du Nord Laos au Sud Cambodge, suivant l'implantation repérée par le CGIAR. Les sites d'irrigation ou de déviation n'étant pas situés à même le Mékong, sont écartés. Les données de partenariats et d'entreprises, issues de la carte Mékong d'International Rivers, sont croisées avec l'étude par entreprise sur leur site officiel.

5.5.5- L'harmonie chinoise et le piège de Ban Kum : Exclusion de la MRC des politiques de développement du Mékong

- La stratégie de communication du 3^{ème} plan GMS pourrait être un objet d'étude en soi, si l'on prend en considération les déclarations de paix, d'égalité, de coopération et d'autonomie de développement. Une formalisation que l'on retrouve dans un ensemble de 47 accords dit de « Strategic Thrust », « Thurst » désignant l'initiative et non la confiance « Trust ». Ces Initiatives stratégiques ciblent 9 secteurs d'activités, dont les énergies renouvelables, ciblant le développement de la production d'énergie destinée à l'exportation. Toutes ces avancées stratégiques sont à l'initiative entière de l'entreprise chinoise Sinohydro.

Un tournant décisif s'observe en 2014, un coup de maître réalisé par les acteurs du GMS à l'encontre de la MRC sur le projet du barrage de Ban Kum, au Laos.

Conformément aux 1870 MW de capacité de production planifiée par le GMS en 2008, aucune entreprise agréée par le GMS ne s'était proposée pour la construction de ce barrage. Puisqu'aucune entreprise ne s'était présentée, en recherche de nouveaux projets, la MRC s'est positionnée sur le barrage de Ban Kum en suivant les propositions suggérées par la planification du GMS de 2008.

Suite à cette candidature, la MRC a reçu 51 plaintes³⁴⁶ venant « d'organisations citoyennes » réparties dans les 6 pays du Mékong. L'ensemble des institutions et acteurs du développement du Mékong soutiennent cette accusation à l'encontre de la MRC, considérant l'impact éminemment destructeur pour les territoires du Mékong. Pourtant, le projet Ban Kum avait été décidé à l'initiative du troisième plan GMS, lors du partenariat « Memorandum of Understanding » signé en 2008, en accord avec les 6 pays du bassin Mékong.

Prise au piège, la commission MRC se retrouve dans une situation sans issue, ayant perdu toute crédibilité d'action pour la protection des territoires et de missions d'appui au Mékong. Les propagandes amplifient et relayent les accusations sur le manque d'efficacité de la politique initiée par la MRC, étant au service de la Thaïlande, imposant une gouvernance venant des institutions de l'Occident, venant à exacerber les conflits transfrontaliers dans le triangle d'or.

Suite à l'affaire de Ban Kum, la commission MRC a été finalement écartée des décisions politiques dans la région du Mékong.

Dans le même temps, le 3^{ème} plan GMS (2012-2022) prévoit de rappeler, réaffirmer, notifier, reconnaître, convaincre et réitérer avec force la vision du GMS de prospérité et d'harmonie pour la région du Mékong. À commencer par la reprise en 2017 des négociations pour la construction du barrage de Ban Kum.

³⁴⁶ Journal Vientiane Times « a statement signed by 51 citizens' groups and individuals from the six Mekong countries, sent on Mar. 27 to newlyappointed MRC Chief ExecutiveOfficer Jeremy Bird ».

Le gagnant de ce piège tendu à la MRC est évidemment la Chine et ses entreprises, en charge du projet GMS, devenant les seuls « bons généraux » des bassins du Grand Mékong. Dans cet art de la guerre, après avoir triomphé, la Chine a laissé une porte de sortie aux partenaires de la MRC en signant une collaboration avec l'entreprise Italian-Thai Development PLC, entreprise euro-asiatique partenaire de la MRC.

Cette entreprise est mise en garde-fou d'un possible retour de la MRC dans la politique de développement hydraulique de la région Mékong. Pourtant, toute ambition de conquête future pour le développement du Mékong ne lui est pas interdite.

L'interconnectivité en ASEAN est exclusivement imposée par le GMS, la Chine dicte la participation et l'ouverture possible des territoires. L'expansion territoriale de la Chine sur ses pays voisins correspond à ses stratégies politiques et économiques et vise à repositionner les frontières des bassins du Mékong.

La Chine impose ses termes, ses concepts et ses frontières. Les droits de l'Homme, le rôle de l'État dans l'économie, la logique de rentabilité financière ainsi que l'ensemble des systèmes normatifs et des symboles universels, sont sur les territoires ciblés, soumis aux principes de l'harmonie selon la Chine. Une harmonie elle-même en recherche de sens lorsque l'État chinois en fait son objectif dans la politique de 2001-2020 pour la réalisation des « sociétés harmonieuses et socialistes » (社会主义和谐社会).

La mondialisation harmonieuse selon la Chine est une stratégie du sens que la Chine met à de ses entreprises partenaires, qui si elles n'étaient pas en concurrence les unes aux autres, pourraient bénéficier d'une situation de monopole sur l'ensemble des projets de la « *Belt and Road Initiative* ». Or, pour constituer une harmonie, les orchestres philharmoniques en sont de vivants exemples, il faut des instruments de musique nombreux et différents !

Conclusion :

Le succès tangible de l'harmonie socialiste de Chine réside dans la conclusion du processus de prédation expliqué selon Endler quand la « Chasse à l'Homme » se termine par un acte de consommation.

Une consommation que l'auteur espère bénéfique et digeste sur ce thème complexe, transversal entre l'économie, la politique et les études chinoises.

Selon la doctrine confucéenne, dans un effort de sagesse universelle, le « petit manuel » voudrait que l'on vive dans un monde infini, avec une croissance infinie. Seulement, son confrère taoïste tiendrait à lui rappeler qu'en philosophie chinoise l'infini est le symbole du mal ; suivant le principe des réincarnations de l'Homme, le Tao n'étant fait de rien, la fin d'un cycle correspond à son apogée.

Car l'exercice de consommation consiste en une synthèse du processus de traque : dans un dernier exercice, de façon concise, nous revenons sur les logiques progressivement décrites dans notre recherche. Nous avons décrypté la prédation dans l'hydraulique, puis l'extractivisme sur les marchés du solaire ; nous avons décodé les partenaires de Malaisie et avons vérifié l'occupation au Cambodge. Nous concluons en reprenant des caractéristiques démontrées par la puissance chinoise.

Les focus sur les projets au Kamchay, Murum, Bakun et du Mékong illustrent les scénarios funestes dont nous avons repéré les stratégies de développement dans l'hydraulique qui visent les prises de territoires en Asie du Sud-Est. Nous avons caractérisé chaque projet démesuré par un mode de prédation correspondant à une étape des techniques de prédation par territoire. Pour mémoire : 750 barrages en phase de planification, de construction ou de fonctionnement coexistent le long du Mékong.

Sur le secteur de l'hydraulique au Cambodge, dans la province de Kampot, nous avons identifié les mécanismes de contre-expertise favorables à l'occupation des territoires, dans l'attente d'un futur développement de l'interconnectivité au Kamchay.

Le cas de Murum correspondrait à l'identification du prédateur qui impose un modèle de développement urbain et rural, devenu le modèle standard du développement au Sarawak ; les conséquences néfastes, environnementales et sociales sont connues mais transgressées en raison du potentiel de développement industriel attaché au projet de barrage à Murum.

La spécificité du barrage de Bakun, en tant que processus graduel de la prédation, correspond à la phase « d'approche » selon Endler, sans aucune démarche de protection environnementale et sociale (Kamchay/BOT) ; l'implantation ne correspond à aucune nécessité de planification politique (Murum/HEP) ; l'attendu en est de stimuler la concurrence entre les réseaux d'entreprises d'État de Chine sur un territoire déjà conquis. Ainsi, nous avons reconnu des logiques de processus de prédation repérées dans des projets qui vont non seulement contre les expertises locales, mais suivent les clauses environnementales non appliquées (EIAL) ; les projets ne s'attachent à aucune autre perspective de planification que celle existant (GMS), et n'ont pas pour objet d'occuper un territoire déjà acquis.

Nous avons parallèlement vérifié la logique qualifiée de rationalité industrielle néo-libérale qui sous-tend qu'une entreprise choisisse de s'implanter sur un territoire en fonction de la sécurité et de la rentabilité anticipée, et exerce donc son activité dans le but de s'enrichir.

En suivant les réalisations des barrages, nous mettons en évidence que le Kamchay a été construit dans l'attente d'un développement de la connexion avec un des ports du « Collier de Perles ». Avis aux cartographes, l'extension est actée : ce port en construction est déjà nominativement situé dans la baie de Veal Rinh et non à Sihanoukville.

De même, à Murum, les indicateurs repérés augurent d'une logique industrielle pour accaparer le développement industriel futur au Sarawak. Ce projet prévoit une place pour les entreprises chinoises partenaires s'inscrivant principalement dans le domaine des énergies renouvelables.

Au niveau international, la Chine impose son engagement environnemental. Nous avons pourtant repéré que Synohydro, du secteur industriel, organise ainsi sa mainmise sur la planification des industries de l'aluminium. L'occupation du territoire et les projets d'urbanisme sont simultanément octroyés ; ce sont les modèles de contractualisation imposés par la Chine qui musellent les décideurs du pays.

Ainsi, le principal problème en Malaisie n'est pas seulement la défiscalisation mais également l'argent entrant auprès des autorités locales très influençables par les entreprises chinoises.

Les barrages du Mékong présagent une réelle catastrophe naturelle de grande ampleur en Asie du Sud-Est ; le barrage de Sambor au Cambodge en est le marqueur.

Les indicateurs par bassin de vie sont sans ambiguïté : les barrages hydrauliques sont des sites provoquant une destruction majeure de l'environnement ; ils constituent surtout un outil stratégique afin de capter les zones fluviales nécessaires à chaque biome et à l'homme.

Nous avons repéré et qualifié les techniques « extractivistes » mises en œuvre par les entreprises chinoises de l'énergie solaire, sur les marchés de la transition énergétique en Malaisie et au Cambodge.

Au niveau international, comment comprendre que ces énergies non polluantes, issues des sites de production hydrauliques dépassant les 50 MW ne sont pas intégrées pour valoriser le calcul des énergies renouvelables. Il est même estimé pour cette énergie, produite par des grands barrages, un équivalent en émission de Co2 attribué en fonction de la destruction engendrée par l'implantation du site.

En revanche, lorsqu'au niveau international, le mix énergétique est catastrophique, les énergies hydrauliques de tous types sont intégrées aux énergies renouvelables. Les enjeux au niveau mondial relèvent exclusivement de la prise de marchés économiques.

Dans le monde, le taux d'émission de Co2 fait l'objet d'étalonnages, nivelant à la baisse la quantification réelle des émissions de Co2 suivant différents calculs d'équilibres.

Nous avons expliqué qu'en 2008, les données de l'année 2005 sont retenues comme base comparative pour les objectifs de réduction des émissions de Co2 par point de PIB, alors que cette année-là était marquée par un pic de pollution et une baisse du PIB. Dès lors, dès l'année 2006, tous les pays du monde se félicitaient d'avoir atteint plus de 30% de réduction des émissions de Co2 par point de PIB.

Le constat est dramatique : dans un contexte international privilégiant la « triche organisée », le recours aux équilibres d'émissions de Co2 tient du faux scénario. La réduction des émissions de Co2 s'appuie sur le développement d'un marché très lucratif, celui des droits à polluer.

« Unité de Quantité Attribuée » (UQA), « Mise en œuvre conjointe » (MoC) et « Mécanismes de Développement propres » (MDP) sont autant de mécanismes que nous avons retrouvés dans l'ensemble des politiques de transitions énergétiques en Asie du Sud-Est, et particulièrement sur les marchés de l'énergie solaire.

Nous avons expliqué la politique de développement du solaire en Malaisie à travers un phénomène que nous qualifions de « Pick and Go » pour l'essai répété des politiques sur le court terme (2012-2013 et 2016-2018).

Des politiques de développement dupliquées mènent au constat surprenant d'une baisse de la production entre 2014 et 2015. L'année 2015 correspond à l'augmentation des taxes supplémentaires sur les produits solaires chinois (30% supplémentaires sur les produits solaires chinois en 2010, puis 100% en 2012 et 240% en 2015), les contraignant la même année à délocaliser massivement leur arsenal de production solaire, exclusivement en Malaisie ; ce constat contrebalance la décroissance des marchés du solaire de Malaisie en 2015.

Pour caractériser les stratégies d'implantation des entreprises chinoises du solaire en Malaisie, nous avons reconnu des mécanismes de « blanchiment de production » : la production chinoise est labellisée en Malaisie, notamment par l'intermédiaire des marchés publics, Large Solar Scale (LSS) organisés chaque année par l'agence ministérielle du Seda.

Nous avons suivi la stratégie chinoise de délocalisation et d'occupation des territoires par les activités du solaire et notamment des industries de manufacture, des mines et des industries annexes qui bénéficient des clauses de « feed-in-tarif » (taxe IDE à 0% sur les « activités renouvelables ») ; en contre-point, nous constatons que la politique de développement du solaire au Cambodge, seule politique énergétique menée, a eu les effets inverses parce qu'imposée dans un marché inerte, sans production, dont les monopoles accordés constituent d'importantes barrières à l'entrée.

L'avenir nous a donné raison quand nous annoncions, qu'à travers l'interconnectivité l'entreprise Jinko, repérée en Malaisie pouvait renverser ce monopole, cela bien avant qu'en septembre 2018, l'entreprise Jinko Solar annonce son arrivée au Cambodge.

Cette extension amplifie le phénomène de délocalisation de la production chinoise à partir des marchés encadrés par la politique d'interconnectivité en ASEAN (AIMS I 2014-2020). L'implantation de l'entreprise chinoise Jinko caractérise les activités d'extraction des composants nécessaires à la manufacture des panneaux solaires en Malaisie. Ces comportements néo-extractivistes de blanchiment de production ne permettent pas aux territoires d'améliorer leurs capacités de production et de distribution de l'énergie.

Dans les concessions territoriales du Cambodge, c'est ainsi que nous avons qualifié de comportement « néo-extractiviste » l'occupation des territoires, quand une majeure partie de sa population est écartée des dynamiques de croissance liée à la richesse des terres.

Le résultat de nos recherches repère que ces implantations chinoises exploitent les béances d'une économie non-administrée.

Au Cambodge, les autorités publiques, exhibant leur fortune, ne sont sûrement pas l'archétype de l'Homme de Bien, qui serait porté par un nationalisme exacerbé ; la délégation des missions sociales, propres à l'État, aux investisseurs publics étrangers ne leur fait pourtant aucun tort. Au fil des concessions territoriales, se dessine la trajectoire d'un pays gouverné par des forces extérieures, un pays qui a cédé ses pouvoirs au point de devenir délibérément une sous-province de Chine. Les missions de l'État se réduisent et se concentrent autour des activités de double taxation et d'intermédiaires d'échanges.

La description de la situation du Cambodge et la dynamique des décideurs cambodgiens peuvent sembler catastrophiques aux yeux d'un occidental. Nous nous exposons au possible reproche de grossir les traits critiques, à l'image des sinologues pionniers de la Chine du dehors. Mais notre expérience sur plusieurs années à Phnom Penh nous amène à penser qu'on ne peut comprendre le Cambodge que sur la longue durée, au regard des traumatismes de l'auto-génocide qui marque profondément et sur plusieurs générations, toutes les couches de la société.

La situation évoquée dans la thèse, qualifiée à partir de la concentration des entreprises autour de la famille Hun Sen et de ses proches, suit simultanément les logiques d'un État-Faible et prébendier. Dans un tel contexte au Cambodge, il n'est pas nécessaire d'enrichir le débat du « Pour ou Contre » le Cambodia People Party, vu de l'Occident.

Avec 31 MoU signés entre la Chine et le Cambodge en 2016, le gouvernement du Cambodge a vendu une grande partie de ses monopoles à la Chine, et ceci sans autre contrepartie que l'accord de prêts financiers à la famille Hun Sen.

Ces prêts sans remboursement suivent la stratégie singulière de la dépendance aux aides publiques au développement ; la chaîne d'obligations qu'elles constituent entre le Cambodge et ses plus grands donateurs est l'élément majeur de la diplomatie du Cambodia People Party. Le gouvernement est fragile et impatient, donc possiblement prêt à s'inféoder.

Pour préciser le régime économique du Cambodge, nous avons directement scruté l'implantation des entreprises dans les concessions territoriales. La mainmise existante contre-argumente l'hypothèse qui prévoit que les concessions territoriales permettent une transition économique et un enrichissement d'une partie de la population locale, voire un développement futur. Le Cambodge ne semble pas retenir cette voie.

En suivant l'étude des concessions territoriales appartenant au réseau Pheapimex-Wuzhishan, nous avons daté une nouvelle dynamique en 2015 avec l'arrivée des entreprises d'État de Chine, à commencer par les filiales de Sinohydro. Nous avons suivi le passage du modèle traditionnel des baux emphytéotiques à des larges concessions autour des projets de l'interconnectivité, facilitant la prise de territoire. L'adaptation des modèles de contractualisation infirme l'hypothèse qui prévoyait une baisse du nombre de concessions attribuées après 2015. En fait, les concessions sont de plus en plus importantes ; elles ont simplement changé de formes.

Entre la Chine et la Malaisie, les options stratégiques dans les accords politiques de l'interconnectivité et des partenariats privilégiés sont tout autres. Nous avons observé la commission des entreprises de la SASAC, une institution forte qui, à notre connaissance, n'a jamais été l'objet d'autant de considération ; elle est pourtant au cœur des stratégies d'implantation des entreprises chinoises en Malaisie. Pour les observateurs internationaux, ses missions formalisées suffiraient à normaliser et légitimer ses interventions. On doit cependant objecter que l'existence d'un État malais interventionniste possédant des institutions fortes, n'est pas synonyme d'indépendance ou de neutralité par rapport à la Chine. Au contraire, le gouvernement présidé par Najib Razak de 2003 à 2018 a contribué à l'ouverture de la Malaisie aux entreprises chinoises, leur accordant des clauses favorables pour leur implantation :

- Des accords d'ententes de droit public vont à l'encontre des règles et réformes de l'économie de Malaisie.
- Les accords de MoU signés en 2016 viennent lier les entreprises de Malaisie à des partenaires chinois.
- Les entreprises chinoises attachées au réseau Hangzhou-Sinomast s'implantent en toute transgression des règles de la SSM.
- Les méthodes de contractualisation relevant de la politique d'interconnectivité en ASEAN (AIMS) initiée par la Chine suivent le modèle du Build-Operate-Transfer.

Sur ce dernier point, la pratique du Build-Operate-Transfer (BOT) constitue une forme de partenariat innovant ; en droit international, seuls 17 pays reconnaissent l'accord de BOT dont la Chine et la Malaisie. Le recours à ces contrats entre États permet d'intégrer des entreprises partenaires chargées des accords de MoU. De ce fait, les partenariats non contraignants en MoU privilégient la mise en réseau des entreprises partenaires de chaque État ; les entreprises ne choisissent pas leurs partenaires et les modèles de contractualisation leur sont imposés.

La mise en œuvre du BOT s'appuie sur la réalisation de plusieurs modèles de contractualisation privé-public dont nous avons synthétisé les formes, simples ou complexes. Le BOT, un contrat tripartite, permet de conclure des clauses et contrats annexes pour l'intégration d'un nombre illimité de co-contractants : garants financiers de chaque entreprise, opérateurs, expertises, entreprises-projet, manufacture... complètent l'ensemble des sous-traitants attachés à chacun de ces acteurs indirectement intégrés au contrat. Le territoire occupé est outillé sur tous les pans d'activité.

Mais, ce système de contractualisation organise la complète déresponsabilisation des acteurs co-contractants, du fait de l'atomisation de tâches confiées et de la pluralité d'entreprises associées à chaque processus.

Le terme de BOT en informatique est la contraction de robot, c'est un agent logiciel pouvant se connecter aux réseaux et aux serveurs en se faisant passer pour un humain. Également utilisés dans les jeux vidéo, les BOT servent à tricher pour feinter un vrai adversaire ; il n'y a aucun moyen de mettre la main sur le BOT et son propriétaire bénéficie de l'anonymat. C'est dans cette confusion des rôles, que le BOT est un intermédiaire redoutable de la triche. Ils peuvent être également utilisés pour effectuer des attaques : un nombre infini de BOT déjouent les cadres habituels de toute institution jusqu'à ce que le système craque.

Dans le cadre des rapports de force internationaux, l'utilisation du BOT suit l'extension du principe de la tache d'huile (*zouchuqu*, sortir des frontières) : ce terme comprend aussi bien la séduction à travers l'influence culturelle que le mode d'introduction au cœur des systèmes pour les neutraliser ; l'exemple illustré en est la stratégie de la pieuvre qui consiste à s'implanter à l'étranger et à racheter les rivales, à l'image d'un cheval de Troie.

En économie, le contrat de Buil-Operate-Tranfer (BOT) est l'intermédiaire anonyme, dont l'utilisation à l'intérieur d'un réseau a un effet globalement similaire à un BOT en informatique.

L'internationalisation des entreprises d'État de Chine, selon la construction des sociétés d'harmonie socialiste de Chine, véhicule la figure idéale de l'intervention de l'État dans les « activités soutenables », sur les marchés de l'information, la télécommunication, la santé, l'aide aux personnes âgées, les énergies renouvelables, les voitures électriques, l'éducation, l'aéronautique et l'espace ainsi que les transports.

Ces secteurs prioritaires sont répertoriés dans la politique « made in China 2025 », sans pour autant signifier un retour de l'État chinois dans ses entreprises d'État de l'industrie ; en effet, selon les propos de Xi Jinping, la politique « Made in China 2025 » a pour objectif de faire passer la Chine d'un modèle de pays-atelier à une puissance manufacturière.

Simultanément, à partir de 2015, la sélection renforcée par la SASAC des conglomérats d'État chinois met en place des réseaux influents dont les principaux représentants sont spécialisés dans les activités de l'énergie : Jingko pour le pétrole, Sinohydro pour l'hydraulique, Sinosun pour le solaire et surtout le géant China Nuclear Power.

Les stratégies d'expansion de ces entreprises en Asie du Sud-Est ne visent pas tant la production d'énergie, que l'occupation des territoires et l'extraction des ressources naturelles.

Le développement des activités qualifiées de saines pour l'environnement par le « Made in China 2025 », est en contradiction avec les attendus de développement durable et de protection des territoires : les modèles de contractualisations BOT, utilisés par les entreprises chinoises, accentuent l'extraction des ressources naturelles.

Et ce sont particulièrement les lignes énergétiques prévues dans les politiques « ASEAN-Power-Grid » et « Trans-ASEAN-Pipeline-Grid » qui contribuent à l'implantation d'autres sources d'énergies, moins respectueuses pour l'environnement.

Le « Made in China 2025 », dont l'objectif n'est pas le développement de l'industrie chinoise, fera passer le pays d'un statut de pays de manufacture à celui d'une puissance manufacturière ; en d'autres termes, la Chine sera le nouveau donneur d'ordre.

La fragile stabilité politique de ces pays, garante inconstante d'une situation de paix et d'une croissance toute aléatoire, ne peut pas prendre en considération les repères occidentaux de démocratie et les droits de l'Homme.

En Asie du Sud-Est, la mondialisation a donné accès à toutes les technologies nécessaires et les échanges marchands suivent une organisation immuable et efficace. Surveillées par l'État chinois, les planifications quinquennales sont suivies à la lettre et dans les temps impartis.

La sélection des entreprises en Chine qui privilégient l'application des dogmes confucéens et le développement des activités saines pour l'environnement, peut aussi être appréhendée comme un symbole du féodalisme, associé à une société tribale néo-confucianiste et populiste. Une option que nous portons en prolongement de la caricature satirique de Jean Levi : « Des chinois n'ayant ni dieu, ni maître ».

Il est vrai que les indicateurs de richesse et de croissance donnent les bases d'un scénario révolutionnaire. En 2018, la réserve monétaire chinoise s'élève à 3230 milliards de dollars ; si les réserves monétaires de la Chine étaient une valeur de PIB, ce serait la troisième puissance mondiale ; il faut également considérer qu'en une seule signature, la Chine pourrait acheter « en cash » le PIB cumulé de l'ensemble des pays d'Asie du Sud-Est, soit 2938 milliards de dollars. En Asie du Sud-Est, seule la Chine est actuellement efficiente en données chiffrées.

Au Cambodge et en Malaisie, les vellétés expansionnistes de la Chine ne provoquent aucun conflit politique violent. Les comportements des entreprises chinoises que l'on pourrait qualifier d'agressions, organisant violences et destructions lors de leur implantation, sont validés par des autorités locales qui tirent profit des stratégies d'appropriation des entreprises chinoises.

Portés par la propagande chinoise d'un rôle de première puissance mondiale, les gouvernements cherchent à s'enrichir auprès du plus offrant. Au Cambodge et en Malaisie, l'actuelle prise de parole « au bluff » en faveur d'une l'hégémonie chinoise est renforcée par les institutions véhiculant les valeurs culturelles chinoises ; l'aide à l'installation d'Instituts Confucius (600 sites en 2010, 1200 en 2018), dont 25 sont localisés sur le territoire du Cambodge, le travail de l'agence *Xinhua* (Chine Nouvelle), forte de 4000 journalistes dans le monde, celui de CCTV et aussi celui de Radio Chine International (RCI) correspondent aux nombreux aspects du soft power. Le « *rian shi li* » ou « soft power à la chinoise » a beaucoup à prouver, ne serait-ce qu'en Chine. Confronté à l'encadrement sévère de la liberté et à la mainmise politique prépondérante du Parti sur les médias, le « Chinese way of life » suscite au mieux de la circonspection et la plupart du temps de l'incompréhension, voire de l'inquiétude.

En considérant les stratégies d'implantations et les dynamiques des entreprises chinoises à l'étranger, on s'attend à ce que ces composants essentiels de l'administration chinoise s'appliquent à l'étranger, or, l'expansion de la Chine par l'implantation de ses entreprises publiques à l'étranger ne contribue pas à renforcer l'administration dans ces territoires.

Les stratégies d'appropriation des entreprises chinoises en Asie Sud-Est devraient servir à une coercition sur les institutions chinoises, malaisiennes et cambodgiennes. Le modèle d'appropriation en économie politique s'impose comme pouvoir de coercition lorsqu'il relève des institutions. Ainsi, le pouvoir de coercition induit un phénomène de « reproduction imparfaite » (*fuzhi*) du système chinois à l'étranger, tenant du soft power.

Cependant, en Malaisie, les passe-droits réservés aux entreprises chinoises mènent à une dérégulation globale des statuts différentiels entre les entreprises. Tandis qu'au Cambodge, l'implantation des entreprises chinoises dans les concessions territoriales participe à la non-administration de ces territoires.

Alors que les entreprises chinoises suivent à la lettre les formats d'une sélection particulièrement encadrée en Chine, l'internationalisation de ces entreprises ne participe en rien à la reproduction du système chinois à l'étranger. Ainsi, l'arrivée des géants chinois vient bousculer les bases fragiles d'un développement propre aux pays d'Asie du Sud-Est.

La réalisation de l'harmonie selon la Chine, de 2001 à 2020, comporte 3 volets : la gouvernance des entreprises, l'administration sociale et l'internationalisation du modèle chinois. Si le modèle des sociétés harmonieuses de Chine peine à convaincre, l'idylle de l'harmonie socialiste semble avoir porté ses fruits. Les entreprises publiques chinoises sont liées à un État dont les réserves de change représentent une réelle arme de dissuasion pour leurs concurrents. Pourtant, l'internationalisation du marché socialiste ne prend pas, ni au Cambodge, ni en Malaisie.

Malgré toute la légitimité de la prépondérance de l'économie chinoise en Asie du Sud-Est, l'opiniâtreté des donneurs d'ordre chinois à ne tenir aucun compte des acteurs locaux et des situations particulières entraîne des conflits de plus en plus nombreux.

Au Cambodge et en Malaisie, le développement sociétal intègre les histoires de conflits majeurs encore très récents et s'accompagne de contre-réaction à l'encontre des « occupants économiques ». Tout comme la Chine, les sociétés d'Asie du Sud-Est cultivent un « nationalisme pragmatique »³⁴⁷, dont la légitimité tient à l'application du patriotisme, envers et malgré la volonté d'harmonisation selon la Chine.

³⁴⁷ CABESTAN, JP. VERMANDER, B. 2005. La Chine en quête de ses frontières. Presses de Sciences Po.

Bibliographie des ouvrages et articles d'ouvrages cités :

- ACHARYA, A. 1997. *Ideas, Identity, and institution-building: from the "Asean way" to the "Asia-Pacific way"*. The Pacific Review. Vol 10, No 3. P319-346.
- AGLIETTA, M. DENISE, C. 1999. *Les dilemmes du prêteur en dernier ressort international*. Revue française d'économie. Vol 14, No 4. P35-85.
- AMABLE, B. 2003. *The Diversity of Modern Capitalism*. Oxford. Oxford University Press.
- AMELOT, L. 2010. *La stratégie chinoise du « collier de perles »*. Outre-Terre, Vol 25-26, No 2. P187-198.
- ARENDT, H. 1951. *The Origins of Totalitarianism*. New York. Harcourt Brace & Co
- ARON, R. 1965. *Démocratie et Totalitarisme*. Paris. Gallimard.
- BADIOU, A. 1993. *L'Éthique et la conscience du mal*. Essai sur la conscience du mal. Paris. Hatier.
- BAFOIL, F. 2012. *Capitalismes émergents. Économies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Paris. Les presses Sciences Po.
- BAIRD, I. 2010. Land, Rubber and People: Rapid Agrarian Change and Responses in Southern Laos. Journal of Lao Studies. Vol 1, No 1. P1-47.
- BAIRD, I. 2011. *Turning Land into Capital, Turning People into Labour: Primitive Accumulation and the Arrival of Large-Scale Economic Land Concessions in the Lao People's Democratic Republic*. Journal of Marxism and Interdisciplinary Inquiry. Capitalism and Indigenous Peoples. Vol 5. No 1. P10-26.
- BANOMYONG, R. ISHIDA, M. 2009. *A Study on upgrading industrial structure of CLMV countries*. Jakarta. ERIA project Report 7/3.
- BARAIZE, R. 2007. *La banque asiatique de développement et l'intégration régionale en Asie*. Manille. Études internationales de la BAD. Vol 38/03.
- BARRETT, P. 2018. *N'ayez pas peur de la Chine*. Paris. Laffont.
- BAUDRILLARD, J. 1978. *L'échange symbolique et la mort*. Paris. Éditions du CNRS.
- BAYART, JF. 2004. *Libéralisation économique et violence politique*. Paris. Fasopo.
- BEDNIK, A. 2016. *Extractivisme. Exploitation de la nature : logiques, conséquences, résistances*. Le passager clandestin. Revue projet. No 353. P370.
- BEESON, M. 2007. *Regionalism and Globalization in East Asia. Politics, Security and Economic Development*. New York. Palgrave.
- BEESON, M. 2009. *Institutions of the Asia-Pacific, ASEAN, APEC and beyond*. New York. Routledge.
- BERTHELOT, Y. 1983. *Le développement du commerce sud-sud : Une illusion ?*. Revue Tiers Monde. Vol 24, No 96. P33-80.
- BEURET, M. MICHEL, S. 2008. *La Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir*. Paris. Grasset.
- BILLETTER, JF. 2016. *Études sur Tchouang-Tseu*. Paris. Allia. 2016.
- BLANCHARD, P. 2016. *L'invention de l'Orient : 1860 – 1910*. Paris. La martinière.

- BOHLE, D. GRESKOVITS, B. 2007. *Neo liberalism, embedded, neo liberalism and neocorporatism: Towards transnational capitalism in Central-Eastern Europe*. *Revue West-European Politics*. Vol 30, No 3. P443-466.
- BONVIN, JM. 2005. *Sortir de l'homo oeconomicus: la voie anthropologique d'Amartya Sen*. *Finance & Bien Commun*, No 22. P73-79.
- BOISSEAU DU ROCHER, S. 1997. *Un régionalisme asiatique : l'ASEAN*. Paris Seuil.
- BOISSEAU DU ROCHER, S. 1998. *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*. Paris. L'Harmattan.
- BOISSEAU DU ROCHER, S. 2011. *Asie : catastrophes naturelles, dynamisme socio-économique et questionnements politiques*. *Mondes émergents*. Paris. La documentation française.
- BOQUET, Y. 2009. *Le taux d'urbanisation de la Chine*. *Espace populations sociétés*. (En ligne).
- BONO, I. HIBOU, C. 2017. *Le développement comme champ de bataille* ». *Revue internationale de politique de développement*. Vol 20. P9-30.
- BOST, F. 2010. *Atlas mondial des zones franches*. Paris. Collection dynamique du territoire. Paris. Reclus.
- BOUDIER, F. 2009. *When the Margins Turn One's Step Toward an Object of Desire: Segregation and Exclusion of Indigenous Peoples in Northeast Cambodia*. Phnom Penh. Center for Khmer Studies.
- BOUISSOU, JM. GODEMENT, F. JAFFRELOT, C. PICQUIER, P. POCHE, P. 2013. *Les géants d'Asie en 2025*. Arles. Piquier poche. P173.
- BOYER, R. UEMURA, H. ISOGAI, A. 2015. *Capitalismes asiatiques, diversité et transformations. Économie et société*. Rennes. Presses Universitaires de Rennes.
- BOYER, R. 2016. *Economie politique des capitalismes*. Paris. La Découverte.
- BURNS, JP. 1993. *China's administrative reforms for a market economy*. Special Issue: Reforming Public Sector Management in Centrally Planned and Transitional Economies. Vol 13. No 4. P345-360.
- BUTCHER, J. HOWARK, D. 1993. « Rise and fall of revenue farming: Business Elites and the emergence of modern States in Southeast Asia. Londres. Réédition 2012. Collins E-Book.
- CABESTAN, JP. VERMANDER, B. 2005. *La Chine en quête de ses frontières*. Paris. Presses de Sciences Po.
- CABESTAN, JP. 2014. *Le système politique chinois, un nouvel équilibre autoritaire*. Paris Presses des Sciences Po.
- CABESTAN, JP. 2018. *Question Internationale, la Chine au cœur de la nouvelle Asie*. La documentation Française. P21-27.
- CAMROUX, D. DOMENACH, JL 1997. *L'Asie retrouvée*. Paris. Seuil.
- CHAMBERS, R. CONWAY, GR. 1991. *Sustainable rural livelihoods : practical concepts for 21st century*. Institute of Development Studies. IDS Discussion Paper 296.
- CHAMBOREDON, A et MACHELON, JP. 2007. *Du droit de l'environnement au droit à l'environnement, À la recherche d'un juste milieu*. Paris. L'Harmattan.
- CHANDLER, D. 1983. *The History of Cambodia*. Boulder Colorado. Westview Press.

- CHAPONNIÈRE J-R. 1994. *L'ASEAN : réussite politique, échec économique?* Economie Internationale, n° 57. 1^{er} trimestre. P35-61.
- CHAPONNIÈRE, JR. LAUTIER, M. 2012. *La montée des échanges Sud-Sud dans le commerce mondial*. Paris. Éditions la découverte, col Repères.
- CHARBONNIER, V. 2014. *La réification chez Lukacs: la madeleine et les cendres*. (En ligne). HAL.
- CHAVANCE, B. 2000. *The Evolutionary Path Away from Socialism: The Chinese Experience*. Cambridge. MIT Press.
- CHAVANCE, B. 2016. *De la prédation et de la chasse à l'homme à l'anarchisme universel*. Revue de la régulation. 1^{er} semestre. P1-13.
- CHENG, A. 2007. *La pensée en Chine aujourd'hui*. Paris. Folio essais inédit.
- CHENG, A. 2010. « Reducing China's regional disparities: Is there a growth cost? China Economic Review ». Vol 13. No 4. P407-411.
- CHEVRIER, S. SEGAL, JP. 2011. *Coordination des équipes multiculturelles au sein des multinationales. Des acteurs en quête de modes d'emploi*. Paris. Lavoisier, revue française de gestion.
- CLASTRES, P. 1974. *"Copernic et les sauvages", de la société contre l'État*. Paris. Réédition. 2010. Minuit.
- COASE, R. 1937. *The Nature of the firm*. (en ligne). Economica.
- COCK, A. 2017. *Governing Cambodia's Forest*. Copenhagen. Nias Press.
- CONRAD, J. 1894. *La folie Almayer*. Paris. Persee.
- COOPER, R. 2003. *État postmoderne ou État de marché?* Le Débat, No 126. P142.
- CROCHET, S. 1996. *Le Cambodge*. Paris. Karthala.
- CROUZATIER, J-M. 2014. *Transitions politiques en Asie du Sud-Est : les institutions politiques et juridictionnelles du Cambodge*. Toulouse. Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole.
- D'AMATO, RC. VAN SCHALKWYK, GJ. ZHAO, Y. HU, J. 2015. « From the Confucian Way to Collaborative Knowledge Co-Construction ». School Psychology International, Vol. 34. No 142. Singapour. Jossey-Bass.
- DANNEQUIN, F. 2004. *L'essence du capitalisme*. Lille. Université du laboratoire côte d'opale. Numéro 85.
- Day, A. 1996. *Ties that (un)bind: Families and States in Pre-modern Southeast Asia*. Journal of Asia Studies. No 55. P 398.
- DE LA MAISONNEUVE, E. 2012. *L'envers et l'endroit*. Paris. Broché.
- DE SCHUTTER, O. 2011. How not to think of land-grabbing : three critiques of Large-Scale investments in farmland. The journal of peasant Studies. Vol 38. No 2. P249-279.
- DE SPENS, R et AUGIER, JJ. 2012. *Dictionnaire impertinent de la Chine*. Paris. François Bourin Éditeur.
- DEBLOCK, C. BRUNELLE, D. 1989. *Le libre-échange par défaut*. Montréal. VLB Éditeur.
- DELARUE, J. 2011. *Thailand : The World's Leading Exporter of natural rubber owing to its smallholders*. Agence française de développement. No 95.

- DELAUNAY, C. 2011. *Les dits de maître Kong rapportés par ses disciples*. Paris. Éditions You Feng.
- DELBARD, O. 2014. *Par-delà le développement durable, nature, culture(s) et coopération(s)*. Paris. Le Bord de l'eau.
- DELFOLIE, D. 2012. *Malaysian extraversion towards the Muslim World: Ideological Positioning for a "Mirror Effect"*. Journal of current southeast Asian affairs. Vol 31. No 4. P3-29.
- DELFOLIE, D. FAU, N. LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2016. *Malaisie-Chine : une « précieuse » relation*. Bangkok. IRASEC.
- DELMON, J. 2005. *Project finance, BOT project and risk*. New York. 2008 (Réédition) Aspen.
- DÉMURGER, S. 2001. *Infrastructure development and economic growth: An explanation for regional disparities in China?*. Journal of Comparative Economics. Vol 29. No 1. P95-117.
- DIANA, A. 2008. *Navigating the waythrough the Market : A first assessment of contract farming in Luang Namtha*. Jakarta. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GTZ.
- DEBORD, G. 1967. *La société du spectacle*. Édition Buchet Chastel.
- DEVADASON, E. SHYAMALA, E. 2015. *Framing China-Malaysia trade relations beyond Asean : factoring the regional comprehensive economic partnership*. The journal of developing Area, Vol 49. No 2. P39-56.
- DIAW, D., RIEBER, A. TRAN, T. 2014. *Performance à l'exportation et commerce Sud-Sud : Une analyse sectorielle appliquée à l'Afrique sub-saharienne*. Rouen. Revue économique.
- DONER, RF. RITCHIE, BK. SLATER, D. 2005. Systemic vulnerability and the origins of developmental states: Northeast and Southeast Asia in Comparative perspective. International organization. Vol 59. P327-361.
- DORN, JA. 2005. US-China relations in the wake of CNOOC . Washington. PETERSON institute for International Economics.
- DOWNS, ES. 2007. *The fact and fiction of Sino-African Energy Relations*. China security Review. No 3. P42-68.
- DUC, M. 2017. L'extractivisme sans extraction ? (en ligne) Géoconfluence. Cite.
- ACOSTA, A. 2013. BEDNIK, A. 2016. SVAMPA, M. 2011. GUDYNAS, E. 2009. EMPERAIRE, L. 1996. GILBERTHORPE, E. HILSON, G. 2016.
- DUFOSSE, M. 1930. *Chasse et tourisme au Cambodge et Sud Indochine*. Paris. Éditions d'Extrême Asie.
- DUNCAN, TK. COYNE, CJ. The origins of permanent War Economy. The independent Review. Vol 18. No 2. P219-240.
- DUNNING, JH. 2000. *Regions, Globalization and knowledge based Economy*. Oxford. Oxford University Press.
- DURAS, M. 1934. *L'Indochine Moderne*. (en ligne). Abebook.
- DURAS, M. 1950. *Un barrage contre le pacifique*. (en ligne) Abebook.

- EMPERAINE, L. 1996. *La forêt en jeu l'extractivisme en Amazonie centrale*. ORSTOM et UNESCO. Latitudes No23. P231.
- ENDLER, JA. 1987. Predation, light intensity and courtship behaviour in *Poecilia reticulata*. Amsterdam. Elsevier. Animal Behaviour. Vol 35. No 5. P1376-1385.
- EVANS, G. 2002. *A short history of Laos. The land in between*. Chiang Mai. Silkworm Books.
- FAN, C. 2006. Chine eleventh five-year plan (2006-2010) : From « Getting Rich First » to « Common Prosperity ». Eurasian Geography and Economics. Vol 47. No 6. P708-723.
- FAURE, G. 2010. *New dynamics between China and Japan in the Asean : how to build the future from the past?*. Singapour. World Scientific.
- FIGES, O. 2007. *La révolution russe, 1891-1924*. Paris. Denoel.
- FIGES, O. 2009. *Les chuchoteurs : vivre et survivre sous Staline*. Paris. Broché.
- FINGER, M. TAMIOTTI, L. ALLOUCHE, J. 1994. *Multi-governance of water. The four cases studies*. Londres. SOAS London.
- FLAHAULT, E. NOGUÈS, H. SCHIEB-BIENFAIT, N. 2011. *L'économie sociale et solidaire, nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*. Rennes. Presses Universitaire de Rennes.
- FLEISHER, B. YANG, D. 2003. *China's labor market. Mimeo: Department of Economics*. Ohio. Ohio State University.
- FORTUNEL, F. 2014. *Kampong Cham et Ratanakiri, regards croisés sur l'évolution des grandes plantations cambodgiennes*. Bangkok. IRASEC.
- FOX, J. VOGLER, J-B. 2009. *Understanding Changes in Land and Forest Resource Management Systems: Ratanakiri, Cambodia*. Southeast Asian Studies. Vol 47. No 3. P309-329.
- FOX, J. CASTELLA, J-C. 2013. *Expansion of Rubber (Heveabrasiliensis) in Mainland Southeast Asia: What are the Prospects for Smallholders?* The Journal of Peasant Studies. Vol 38. No 4. P155-170.
- FRYDMAN, R. MURPHY, K. RAPACZYNSKI, A. 1998. *Capitalism with a comrade's face: Studies in the Postcommunist Transition*. Budapest. Central European University Press.
- FURNIVALL, JS. 1939. *The fashioning of Leviathan*. Journal of the Burman Research survey. Vol 29. No 3. P1-138.
- GANNE, B et LECLER, Y. 2009. *Les clusters industriels asiatiques*. Singapour. World Press Singapour.
- GARKINKEL, H. SKAPERDAS, S. McBRIDE, M. 2012. Governance and norms as determinants of arming. *Revue d'économie politique*. Vol 122. No 2. P197-212.
- GENTELLE, P. 1999. *Chine et "chinois" d'outre-mer à l'orée du XXIe siècle*. Paris. Sedes.
- GERMAIN J.M. GUICHAR, S. 1998. *L'Asie du Sud-Est : quelles perspectives de croissance à moyen terme?* Économie et statistique. No 311. P3-36.
- GILBERTHORPE, E. HILSON, G. 2014. *Natural Resource Extraction and Indigenous Livelihoods : Development Challenges in an Era of Globalization*. Londres. Routledge.

- GIRONDE, C. FORTUNEL, F. 2011. *Transition agraires et recompositions sociales en Asie du Sud-Est. Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*. Paris. Armand Colin.
- GIRONDE, C. and FORTUNEL, F. 2014. *Le "boom" de l'hévéa au Cambodge : une conversion hasardeuse pour les petits producteurs autochtones de Ratanakiri?*. Bangkok. IRASEC.
- GIRONDE, C. GOLAY, C. MESSERLI, P. PEETERS, A. SCHÖNWEGER, O. 2014. *Large scale land acquisitions in Southeast Asia*. Genève. Swiss Network for international studies.
- GIRONDE, C. PEETERS, A. 2015. *Land acquisitions in Northeastern Cambodia : Space and time matters*. Chiang Mai. Conference Paper No 24. P1-29.
- GIRONDE, C. PORTILLA, GS. 2015. *From Lagging Behind to Losing Ground : Cambodian and Laotian Household Economy and Large-Scale Land Acquisitions*. *Revue internationale de politique de développement*. (en ligne) 06/2015. P1-66.
- GODEMENT, F. 2012. *Que veut la Chine ? De Mao au capitalisme*. Paris. Odile Jacob.
- GOMEZ, E. SATKUNASINGHAM, E. LEE, H. BAFOIL, F. CHEONG, K. 2015. *The State's Business : Government Linked Companies, the financial sector and Socioeconomic development in Malaysia*. Londres. Routledge.
- GOTTESMAN, E. 2004. *Cambodia, after the Khmer rouge. Inside the Politics of Nation Building*. Chiang Mai. Silkworm Book.
- GRANET, M. 1928. *La civilisation chinoise*. Paris. Albin Michel.
- GROYS, B. 1988. *Staline : œuvre d'art totale*. (en ligne) Abebook.
- GUILHOT, L. FIGUIÈRE C., 2006, *La Chine, un hégémon régional en Asie orientale ?* Rennes. Presses Universitaires de Rennes.
- GUILHOT, L. FIGUIÈRE, C. 2007. *Vers une typologie des « processus » régionaux : le cas de l'Asie orientale*. *Revue Tiers Monde*. No 192. P79-100.
- HARBERMAS, J. 1981. *De l'agir communicationnel à la politique délibérative*. Paris. Fayard.
- HANSEN, C. 1992. *A Daoist Theory of Chinese Thought : A Philosophical Interpretation*. Oxford. Oxford University Press.
- HANSEN, C. 2009. *Laozi : Tao Te Ching On the Art of Harmony*. Londres. Duncan Baird.
- HAY F., SHI Y. 2006. *La Chine au cœur de la croissance mondiale ? Concurrence, opportunités, restructuration des réseaux économiques*. Rennes. Presses Universitaires de Rennes.
- HIBOU, B. 2004. *Cambodge : quel modèle concessionnaire*. Paris. Fasopo.
- HIBOU, B. 2011. *Anatomie politique de la domination*. Paris. La découverte.
- HIRSCHMAN, AO. 1958. *The strategy of Economic Development*. Yale. Yale University Press.
- HU-STERK, F. 2000. *L'apogée de la poésie chinoise, Li Bai et Du Fu*. Paris. Édition You Feng.
- HUCHET, JF. 2006. *Quelle restructuration des PME d'État en Chine ?* Hong-Kong CEFC. *Revue Critique internationale*. P173.

- HUCHET, JF. 2014. *La politique industrielle en Chine : grandeur et limites du renouveau de l'État Chinois*. Revue française d'administration publique. No 150. P415-433.
- HUGON, P. 1991. *L'économie du développement, le trois temps et l'histoire*. Revue Économique. LILLE. No 2. P339-364.
- HUGON P. 2001. *L'Asie de l'Est après la crise : entre la mondialisation et la régionalisation*. LILLE. Mondes en développement, tome 29, n° 113/114.
- HUGON, P. 2001. *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*. Paris. Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement.
- HUGHES, CR. 2005. *Interpreting Nationalist Texts: a post-structuralist approach*. Journal of Contemporary China, vol. 14. No 43. P57-77.
- HUGHES, CR. 2003. *The Political Economy of Cambodia's Transition*. Copenhague. NIAS Press.
- HUGUES, CR. UM, K. 2011. *Cambodia's Economic Transition*. Copenhague. NIAS Press.
- HUSSON, M. 2007. *L'engagement en questions. La voie étroite de la contre-expertise économique*. (en ligne). Contre-temps. No19. P187.
- HURWITZ, Z. 2011. *Hydropower industry needs standards not scorecards to be sustainable*. Californie. International Rivers.
- IRELAND, G. BARRETT, B. PETROPOULOS, GP. 2015. *Surface soil moisture retrievals from remote sensing : Current status, products & future trends*. Physics and Chemistry of the Earth. Vol 83-84. P36-56.
- ISHIDA, M. 2005. *Effectiveness and challenges of three economic corridors of the Greater Mekong Sub-region*. Jakarta. Institute of Developing Economies.
- IZRAELEWICZ, E. 2005. *Quand la Chine change le monde*. Paris. Essai, Grasset.
- JACQUEMOT, P. 2015. *Le dictionnaire du développement durable*. Paris. Éditions Sciences Humaines.
- JULLIEN, F. 1995. *Le détour et l'accès*. Paris. Grasset. 2017 (Réédition). Paris. Seuil.
- JULLIEN, F. 1996. *Traité de l'efficacité*. Paris. Grasset.
- JULLIEN, F. 2007. *La pensée chinoise dans le miroir de la philosophie*. Paris. Opus Seuil.
- JULLIEN, F. 2012. *Entrer dans une pensée ou des possibles de l'esprit*. Paris. Gallimard.
- JUFFE BIGNOLI, D. 2014. *Protected Planet Report 2014*. Cambridge. Cambridge University press.
- JOMO, KS. GOMEZ, ET. 1997. *Malaysia's Political Economy: Politics, Patronage, and Profits*. Cambridge. Cambridge University Press.
- JOMO, KS. CHOWDHURY, A. 2012. *Is Good Governance Good for Development*. Londres. Bloomsbuty Publishing.
- KANBUR, R. ZHANG, X. 2005. *Fifty years of regional inequality in China: A journey through central planning, reform, and openness* ». *Review of Development Economics*. Vol 9. No 1. P87-106.
- KIMCHOEM, P. 2007. *Accountability and neo patrimonialism in Cambodia : A critical literature review*. Phnom Penh. Cambodia Development Resource Institute.

- KOUZNETSOV, E. 1974. *Journal d'un condamné à mort*. Paris. Gallimard collection Témoins.
- KRUGMAN, P. 1994. *The Myth of Asia's Miracle*. Foreign Affairs. Réédition (1998) Paris. La Découverte.
- LAFAYE DE MICHEAUX, E. MULOT, E. Ould-AHMED, P. 2007. *Institutions et développement, la fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*. Rennes. Presses Universitaires de Rennes.
- LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2012 ; *La Malaisie : un modèle de développement souverain ?* Paris. ENS Éditions.
- LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2014. *La Malaisie en tant que principal donateur en Asie du Sud-Est ? un rôle durable dans la coopération technique dans une perspective sud-sud*. Paris. AFD.
- LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2015. *Capitalismes asiatiques et puissance chinoise : une approche institutionnaliste de la diversité des recompositions économiques régionales*. Paris. Presses Sciences Po.
- LAFAYE DE MICHEAUX, E. 2017. *The Development of Malaysian Capitalism, From British Rule to the Present Days*. Petaling Jaya, Kuala Lumpur. SIRD.
- LALLS, S. 1994. *The east Asian miracle: does the bell toll for industrial strategy*. Amsterdam. Elsevier.
- LAMIA, A. 2015. *Vers une quantification des secteurs d'émission de Co2 de l'agglomération parisienne*. Paris. Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay.
- LEMONIER, A. 2003. *Alors la Chine ?* Paris. Galerie Sud.
- LEGENDRE, P. ROBERT, JN. SHARMA, S. 2013. *Tour du monde des concepts*. Paris. Fayard.
- LEVI, J. 1995. *La Chine romanesque. Fictions d'orient et d'occident*. Paris. La librairie du XXe siècle, Le Seuil
- LEVI, J. 2004. *Éloge de l'anarchie par deux excentriques chinois*. Paris. l'Encyclopédie des Nuisances.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1947. *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris. Mouton (rééd) 1967.
- LEWIS, SW. 2010. *Chinese NOCs and World Energy Markets : CNPC, Sinopec, and CNOOC*. Houston. Baker Institute.
- LEY, K. 2016. *The garden of savages animals*. Phnom Penh. Folk Tales N° 13.
- LEYS, S. 1978. *Ombres chinoises*. Paris. Laffont.
- LIM, C. 2012. *Speech of H.E. Im Chhun Lim, Senior Minister and Minister of Land Management, Urban Planning and Construction and Chairman of Council for Land Policy*. Phnom Penh. 19th Meeting of the Government-Development Partner Coordination Committee.
- LIN, J. LIU, Z. 2000. « Fiscal decentralization and economic growth in China ». *Economic Development and Cultural Change*. Vol 49. No 1. P1-20.
- LIOW, J. LEIFER, M. 2014. *Dictionary of the modern politics of southeast Asia*. Londres. Routledge.

- LU, D. FAN, J. 2011. *Regional development research in China : a roadmap to 2050*. Journal of economic perspectives. Vol 26. No 4. P57-74.
- MA, L. SCHMITT, F. 2008. *Développement et conflits environnementaux en Chine*, Perspectives chinoises. No 103. P100-109.
- MARECHAL, JP. 2009. *Les multinationales peuvent-elles se convertir au développement durable ?*. Esprit. No 1. P57-73.
- MARECHAL, J-P. 2010. *The twinrise of China and Japan and the future of the East Asian Order*. Conférence novembre 2010.
- MARECHAL, JP. 2012. *Écologie : la Chine prend-elle tout le monde de vitesse ?* Projet no 326. P5-12.
- MARECHAL, JP. 2013. *L'écologie politique en Chine*. *Écologie et politique*. No 47. P15-25.
- MARGOLIN, JL. DELAYE, K. 2010. *Singapore from Temasek to the 21th Century*. Singapour. NUS Press.
- MAUCOURANT, J. 2012. *New Institutionnal Economics and History*. Journal of Economic issues. Vol 46. No 1. P193-208.
- MCKINNON, R. 2000. *After the crisis, the Est Asian dollar standard resurrected*. Californie. Stanford University.
- MCKINNON, RI. 2010. *China in Africa : The Washington Consensus versus the Beijing Consensus*. *International Finance*. Vol 13. No 3. 495-506.
- MENGIN, F. BAYARD, JF. BERTRAND, R. HIBOU, B. MARCHAL, R. 2007. *La présence chinoise au Cambodge. Contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire*. Paris. CERI.
- MEYER, C. 2010. *Chine ou Japon, quel leader pour l'Asie ?* Paris. IRIS.
- MIDDLETON, C. 2008. *Cambodia Planned Lao Dam raise concern on the Mékong*. Californie. International Rivers.
- MITRANY, S. 1943. *A working peace System*. (rééd) 1966. New York. Quadrangle Books.
- MULLER, G. 2006. *Colonial Cambodia's « Bad frenchmen ». The rise od French rule and the life of Thomas Caraman, 1840-1887*. Londres. Routledge.
- MUMFORD, L. 1956. *L'héritage de l'homme*. (Réédition 1972). Paris. Payot.
- MURAWIEC, L. 2002. *L'esprit des nations : cultures et géopolitique*. Paris. Odile Jacob.
- MURRAY, G. COOK, G. CARDUCCI, L (trad). 2004. *Le rêve vert de la Chine*. Pékin. China Intercontinental Press.
- NICOLAS, F. 2006. *Intégration économique en Asie de l'Est : les progrès limités de l'approche institutionnelle*. Paris. La documentation française.
- NISBETT, RE. 2003. *The geography of thought. How Asians and Westerns think differently, and why*. New York. Free Press.
- NORTH, DC. 1992. « Institutions, Ideology, and Economic Performance ». *Cato journal*. Vol. 11, No 3. P477-496.
- OLSON, M. 2000. *Power and prosperity outgrowing Communist and capitalist dictatorship*. New York. Basic Books.
- OSBORNE, M. 2010. *Southeast Asie. An introductory History*. Sydney. Allen and Unwin.

- OULD AOUDIA, J. MEISEL, N. 2008. *L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement*. *Revue d'économie politique*. Revue d'économie politique. Vol 59. P1159-1191.
- PAPYRAKIS, E. RIEGER, M. GILBERTHORPE, E. 2017. *Corruption and the extractive industrie transparency initiative*. *Journal of Development Studies*. Vol 53. No 2. P-295-309.
- PHELPS, NA. 2004. *Triangular diplomacy writ small : The political Economy of the indonesian-Malaysia-Singapore growth triangle*. *The Pacific Review*. Vol 17. No 3. P341-368.
- PELLETIER, P. 2014. *L'Asie Pacifique, espace d'échanges et de conflits*. Géopolitique de l'Asie.
- PELLETIER, P. TAN, D. NICOLAS, F. DEPIERRE, R. CORCUFF, S. PUIG, E. ONG, W. FRÉCON, E. BOISSEAU DU ROCHER, S. 2014. *L'Asie Pacifique, espace d'échanges et de conflits*. Paris. IAO CNRS/ENS.
- PESSÉS, A. ROBINNE, F. 2018. *L'Asie du Sud-Est 2015 : bilan, enjeux et perspectives*. Bangkok. IRASEC.
- POLANYI, K. 1944. *La grande transformation*. Paris. Gallimard.
- PONCHAUD, F. 2007. *Une brève histoire du Cambodge*. Paris. Broché.
- QIAN, X. SMYTH, R. 2008. « Measuring regional inequality of education in China: Widening coast-inland gap or widening rural-urban gap? ». *Journal of International Development*. Vol 20. No2. P132-144.
- QIAN, Y. 2000. « The process of China's market transition (1978-1998): The evolutionary, historical, and comparative perspectives ». *Journal of Institutional and Theoretical Economics*. Vol 155. No1. P151-171.
- RACINE, JL (Dir). BONDAZ, A. BUHNIK, S. CABESTAN, JP. DI MEGLIO, JF. FAVENNEC, Y. GODEMENT, F. GRIVAUD, A. JULIENNE, M. MIRGALET, C. 2014. *Mondes émergents, Asie*. Paris. La documentation Française.
- RICHET, X. 2014. « L'internationalisation des firmes chinoises : croissance, moteurs, stratégies ». *Revue Tiers Monde*. No 219. P59-76.
- ROSMAN, M. 2014. *Risk management in BOT*. Kuala Lumpur. *Indian journal of research PARIPEX*.
- SANJUAN, T. TROLLIET, P. 2010. *La Chine et le Monde chinois, une géopolitique des territoires*. Paris. Armand Colin.
- SAY, JB. 1803. *Traité d'économie politique*. (en ligne) Œuvre reconstituée (1964).
- SCHÖNWEGER, O. MESSERLI, P. 2015. *Land acquisition, Investment, and Development in the Lao Coffe Sector : Successe and failures*. Bernes. Université de Bernes. Routledge.
- SCOTT, JC. 2009. *The art of not being governed. An anarchist History of upland Southeast Asia*. Yale. Yale University. 2013 (Traduction). Seuil.
- SEA, ME. LI, Y. 2015. *Malaysia interconnection*. Kuala Lumpur. ERIA.
- SEGALEN, V. 1911. *Lettres de Chine*. Paris. (Réédition). 1993. 10/18.
- SIROËN, JM. 2004. *La régionalisation de l'économie mondiale*. Paris. La Découverte.

- SUIRE, R. VICENTE, J. 2008. *Théorie économique des clusters et management des réseaux d'entreprises innovantes*. Revue française de gestion. No 184. P119-136.
- SULLIVAN, M. 2011. *China's aid to Cambodia ?* Phnom Penh. Khmer Studies.
- SOPHAL, C. 2015. *Management des concessions économiques territoriales*. Kuala Lumpur. Cambodia Economic Association.
- SPINOZA, B. 1663. *Pensées métaphysiques*. Paris. (traduction) 1954. Pléiade.
- STEPP, M. ATKINSON, RD. 2012. *Green Mercantilism : Threat to the Clean Energy Economy*. Washington DC. Information technology & Innovation Foundation (ITIF).
- STIGLITZ, JE. 1996. *Some lessons from the East Asian miracle*. The World Bank Research Observer. Vol 11. No2. P151-177.
- SURYADINATA, L. 1997. *Southeast Asian Chinese and Chine, The Politico-Economic dimension*. Singapour. Times Academic Press.
- STEPP, M. ATKINSON, RD. 2012. *Green Mercantilism: Threat to the Clean Energy Economy*. Washington DC. Information technology & Innovation Foundation (ITIF).
- STIGLER, G. 1971. *The Theory of Economic Regulation*. Santa Monica. RAND Corporation. The Bell Journal of Economics and Management Science. Vol. 2, No. 1.
- SVAMPA, M. 2011. « Néo-développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problèmes d'Amérique latine*, No 81. P105.
- TAILLARD, C. 2009. Un exemple réussi de transnationale en Asie Orientale, les corridors de la Région du Grand Mékong. *L'espace géographique*. No 1. P1-16.
- TAILLARD, C. 2010. *La Thaïlande au centre de la Région du Grand Mékong*. Paris. Armand Colin.
- TAN, D. GRILLOT, C. 2014. *L'Asie du Sud-Est dans le « siècle chinois »*. Bangkok. IRASEC.
- URBAN, F. NORDENSVARD, J. SICILIANO, G. 2015. *Chinese overseas hydropower dams and social sustainability : The Bui Dam in Ghana and the Kamchay Dam in Cambodia*. Londres. SOAS.
- TURQUET, P. 2015. *La crise de la protection sociale en Europe, adaptation ou refondation*. Rennes. Presses Universitaire de Rennes.
- VAHABI, M. 2004. *The Political Economy of Destructive Power*. Cheltenham. Edward Elgar.
- VAHABI, M. 2015. *The political economy of predation*. New York. Cambridge University Press.
- WALKER, G. 2015. *The right to Energy : meaning, specification and the politics of definition*. *L'Europe en Formation*. No 378. P26-38.
- WANG, SQ. TIONG, RLK. 2000. *Case study of government initiative for PRC's BOT power plan projects*. *International Journal of Project Management*. Vol 18. No 1. P69-78.
- WANG, X. 2013. *The role of Economic Development Zones in national development strategies : The case of China*. Santa Monica. RAND Corporation.
- WEBER, M. 1959. (trad) *Le Savant et le Politique*. Paris. Plon.
- WEBER, M. 1995. (trad) *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*. Paris. Plon.

- WILLIAMSON, O. 1975. *Markets and Hierarchies, Analysis and antitrust implications*. New York. Free Press.
- WILLIAMSON, O. 1990. *The Economic Institutions of Capitalism*. Yale. Yale University.
- YEOH, EKK (dir). 2016. *China amidst Competing Dynamics in the Asia Pacific: National Identity, Economic Integration and Political Governance*. Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations: An International Journal (CCPS). Vol 2. P384
- YEOH, EKK (Dir) 2018. *Geopolitics of Belt and Road Initiative and China's International Strategic Relations*. Contemporary Chinese Political Economy and Strategic Relations : An International Journal (CCPS). Vol. 4.
- YEOU-LAN, F. 1952. *Précis d'histoire de la philosophie chinoise*. Paris. Fayot (Réédition) Le Mail.
- YIN, H. LI, C. 2001. Human impact on floods and flood disasters on the Yangtze River. *Geomorphology*. Vol 41. No 2-3. P105-109.
- YU, D. 2009. *Le Bonheur selon Confucius : Petit manuel de sagesse universelle*. Paris. Belfond.
- ZENG, DZ. *Global Experiences with Special Economic Zones: Focus on China and Africa*. Policy research working paper. World Bank. No 7240.
- ZHU, G 1995. *La réforme de la fonction publique et son évolution en droit chinois*. Marseille. Presse Universitaire de Marseille 1995.

- Annexe 1-

Le contrôle de la concurrence sur les marchés internationaux : les conglomérats CITIC, CNOOC et CEFC.

La structure du conglomérat des énergies de la CITIC est ici retenue comme un exemple de la tutelle contraignante de l'État chinois à l'intérieur de ses entreprises.

Ce conglomérat d'entreprises d'État intégrant un département « management et contrôle » est représenté par le comité du Parti Communiste de Chine.

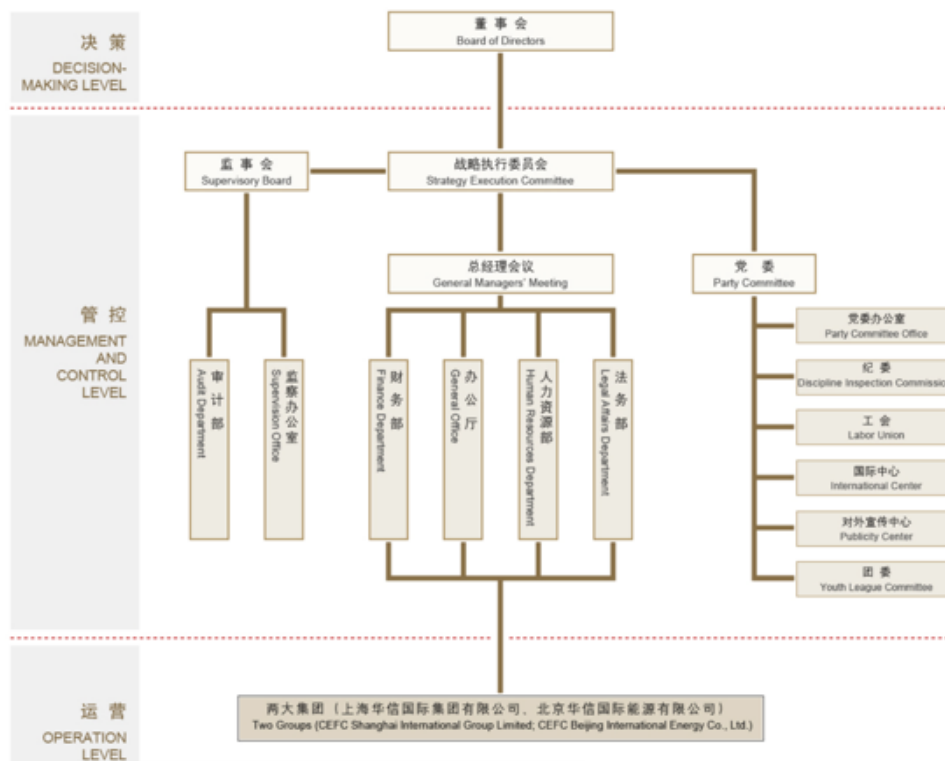
Le CITIC group est un conglomérat d'investissement public dépendant du conseil des affaires de Chine dont l'actionnariat est exclusivement détenu par le ministère des finances de Chine. Le département des opérations du CITIC est représenté par le conglomérat CEFC (China Energy Found Cometeet).

Suivant les liens établis par la création de « joint-ventures », entreprises-jointes, l'entreprise CEFC est partenaire de China Railway Corporation, China State shipbuilding corporation, China EnergyFound et China State Reserves Bureau (SRB).

Le CITIC possède 47 filiales spécialisées dans la finance, l'ingénierie et l'immobilier.

La CEFC, détenue à 49% par la CITIC participe à la création de joint-venture avec les entreprises chinoises intégrées à des conglomérats d'entreprises et opère des acquisitions avec les entreprises étrangères.

Nous présentons le schéma structurel des départements du conglomérat CITIC (China International Trust Investment Corporation (中国国际信托投资公司)).



Source : CITIC.

En 2015, les revenus du conglomérat CEFC sont estimés à 41 milliards de dollars ; la CEFC a réalisé entre 2015 et 2017 les plus grandes acquisitions d'entreprises étrangères, avec notamment J & T Finance pour 1,1 milliards, et surtout, a obtenu l'accord pour l'achat des parts d'actions dans l'entreprise russe Rosneft pour 9,1 milliards de dollars.

En 2016, l'importance de ce conglomérat favorise les entreprises-jointes de CEFC pour obtenir les marchés inclus dans la politique d'interconnexion en ASEAN (AIMS). Les entreprises China Southern Railway et China Southern power Grid Company intégrées au conglomérat de Shanghai Energy Power dirigé par Ye Jianming, sont en charge de la manufacture des pipelines sur les lignes tracées à travers l'Asie du Sud-Est.

Cependant, en 2018, la politique chinoise se renforce autour de la gouvernance confucéenne ; le conglomérat CEFC perd alors les faveurs de l'État. Suite à des opérations jugées inadaptées par l'État central, les entreprises attachées telles que le CEFC en 2016 et la CNOOC en 2005 ont perdu l'aide de l'État.

Pourtant, dans une logique industrielle et capitaliste, les acquisitions du CEFC et de la CNOOC se justifient. Mais les stratégies d'acquisitions ont été mal menées et entraînent leur chute au profit d'autres conglomérats d'entreprises d'État plus dociles et davantage axées sur les logiques du socialisme de Chine plutôt que sur celles du capitalisme de l'Occident.

Ce revers de grande ampleur provoque la mise en détention de Ye Jianming pour suspicion de « crime économique », dans un contexte où les acquisitions étrangères étaient limitées par le gouvernement chinois depuis le 1^{er} janvier 2017. Les obligations G-bond obtenues par CEFC sont les preuves de l'assujétissement du conglomérat CEFC qui doit répondre de ces actes pour n'avoir pas suivi la loi des IDE, quand bien même ces obligations avaient été consenties par les banques d'État de Chine.

Suite à ces blocages, d'autres conglomérats puissants de l'énergie vont s'affirmer en tant que leader chinois, le National Energy Group regroupant Jingbo, CNPC, CNOOC et SINOPEC et le China Power International New Energy avec Sinosun et Sinohydro.

Ce conglomérat valide le retour de la CNOOC, pourtant exclue suite à son retrait des politiques préférentielles en 2005. Les sanctions sont décidées suite aux acquisitions d'entreprises étrangères par la CNOOC, non reconnue par le PCC pour son activité dans le domaine pétrolier. Cette initiative de la CNOOC fut une tentative de concurrence interne aux entreprises d'État de Chine, sortant des mécanismes de la politique de sélection politique d'Hu Jintao. Pourtant la CNPC (China National Petroleum Corporation) continuait d'y investir^{348 349}.

On ne saurait mieux évoquer les systèmes de collaboration autour de l'État central que par une approche socio-psychologique de la logique confucéenne suivant la recomposition des structures de camaraderie en économie moderne.

³⁴⁸DOWNS, ES. 2007. *The fact and fiction of Sino-African Energy Relations*. China security Review. No 3. P42-68.

³⁴⁹LEWIS, SW. 2010. *Chinese NOCs and World Energy Markets : CNPC, Sinopec, and CNOOC*. Houston. Baker Institute.

Une logique, associée à l'acculturation en sociologie, est reprise en tant que phénomène d'assimilation en psychologie internationale³⁵⁰. Dans le contexte des mécanismes post-structurels suivant la logique du management confucéen en entreprise, nous prenons l'exemple de l'entreprise Jingbo Petroleum. L'entreprise est en tête de liste pour la gestion du conglomérat pétrolier chinois³⁵¹. Cette entreprise a opté pour un management confucéen, reprenant les symboles et les concepts de la philosophie chinoise appliqués au management des entreprises.

Les nouvelles têtes de réseaux des entreprises d'État de Chine sont les entreprises ayant accepté d'opérer des logiques non capitalistes ; ce sont des entreprises d'État suffisamment solides pour produire à perte ou pour adopter des modèles de management volontairement contraignants dans l'espoir d'une potentielle reconnaissance de l'État chinois.

³⁵⁰D'AMATO, RC. VAN SCHALKWYK, GJ. ZHAO, Y. HU, J. 2015. *From the Confucian Way to Collaborative Knowledge Co-Construction*. School Psychology International, Vol. 34. No 142. Singapour. Jossey-Bass.

³⁵¹DORN, JA. 2005. *US-China relations in the wake of CNOOC*. Washington. PETERSON institute for International Economics.

-Annexe 2-

L'application du nationalisme à l'international : les bienfaits du management de l'entreprise Jingbo Petroleum

Afin d'illustrer les bienfaits attendus de la tutelle de l'État, nous présentons le modèle de management de l'entreprise Jingbo Petroleum, nouvel acteur influent du secteur pétrolier en Chine.

Fondée en 1986, l'entreprise Jingbo Petroleum est la première branche de manufacture des entreprises CNPC, CNOOC et de SINOPEC. L'entreprise Jingbo possède 3 principaux sites de production en Chine : au Shandong, au Sichuan puis au Hebei.

Le directeur Ma Yunsheng évoque «le respect de la piété et de l'amour filial qui renforcent la moralité de ses employés et améliore la compétitivité de l'entreprise ». Dans une unité de lieu pour la production, donner le meilleur de soi, telle est l'excellence attendue de l'entreprise.

L'usine de production du Sichuan est spécialisée dans la manufacture hydraulique, les tuyaux plastiques et l'aciérie. Implanté dans la ZES de Convenor Belt IZ, ce site comporte 850 employés répartis sur 30 lignes de production. Jingbo Petroleum est agréée par l'industrie nationale du caoutchouc et de l'acier ; la qualité de son management lui a permis d'obtenir l'ensemble des labels environnementaux, des brevets d'expertises, des démarches qualités effectives en Chine et à l'international. L'entreprise s'exporte majoritairement vers les Etats - Unis et les pays de l'ASEAN. Sous-traitante de SINOPEC, en 2018, l'entreprise Jingbo est la plus dynamique de Chine dans son secteur, surpassant son homologue SINOPEC. Leur réussite extraordinaire résulte d'un modèle de management adéquat à la politique éthique confucéenne.

Sur le site du Sichuan, la statue de Confucius à l'entrée le représente assis et penseur ; le maître regarde chaque soir et matin les ouvriers lui présenter le salut de convenance. Une réelle propagande confucéenne est partout visible, sans que l'on sache si ces dispositions ont été mises en place en prévision du contrôle des autorités provinciales.

Entre chaque bâtiment du site de Jingbo Petroleum, les slogans confucéens sur le travail et l'efficacité sont omniprésents.

À l'entrée du site, les textes de Confucius sont inscrits sur le bâtiment principal.



Source : « La Chine selon Confucius », reportage Arte, septembre 2015.

De nombreuses entreprises chinoises joignent les notions de « vertus et de business » dans leur travail.

Ce confucianisme comme guide pratique met en avant les principes de la coopération, de la discipline et de l'éducation, autant de qualités humaines nécessaires à la réussite dans le monde moderne ; le confucianisme incarne l'aspect le plus social de la compétitivité de la Chine à l'international, dépositaire direct de l'Internationale du Parti Communiste de Chine. Le confucianisme, combiné avec l'idéologie de l'Internationale du Parti Communiste de Chine, incarne l'aspect le plus social de la compétitivité de la Chine dans le domaine international.

L'application de ces dogmes politiques lors de l'implantation des entreprises chinoises à l'étranger, se heurte aux difficultés de coordination entre la maison mère et ses filiales étrangères.

La stricte sélection des entreprises chinoises au niveau national impose un carcan dans l'activité et le management des entreprises d'État. Pourtant ces cadres rigides s'effacent lors de l'internationalisation de ces entreprises, après avoir bénéficié de clauses préférentielles lors de leur implantation à l'étranger. Souvent, elles profitent de clauses dérogatoires qui les exonèrent des régimes économiques locaux. Ces entreprises deviennent ainsi, en dehors des frontières nationales et du système nationaliste de Chine, des acteurs indépendants sans aucune régulation autre que l'objectif conceptuel de véhiculer un modèle profitable à l'économie chinoise sur le long terme. Le fait que l'État chinois appuie sa sélection éthique par activité économique³⁵², et à travers une structure et une organisation des entreprises propres aux États-entreprises³⁵³, permet de pressentir l'influence de l'éthique politique de Chine sur d'autres politiques nationales spécifiques en Asie du Sud-Est, notamment au travers de la mise en place de politiques communes d'aménagement de l'économie favorables aux conglomérats d'entreprises.

³⁵²DUNNING, J.H. 2000. *Regions, Globalization and knowledge based Economy*. Oxford. Oxford University Press.

³⁵³GOMEZ, E. SATKUNASINGHAM, E. LEE, H. BAFOIL, F. CHEONG, K. 2015. *The State's Business : Government Linked Companies, the financial sector and Socioeconomic development in Malaysia*. Londres. Routledge.

- Annexe 3-

Code de l'éthique de la commission des entreprises de Malaisie

Il faut rappeler que la SSM est une commission d'entreprise. Les missions de consultant, d'appui et de formation des entreprises sont repérées dans l'article 308 de la loi remaniée de 2015 (CA 1965 et ROBA 1956) quant à l'attribution des permis de travail pour les entreprises. De manière paradoxale, les missions traditionnellement associées aux commissions d'entreprises sont en grande partie déléguées par la SSM. Nous résumons ici, les différentes procédures de l'article 308 (2015) prévoyant l'attribution des permis de travail à l'ensemble des entreprises de Malaisie, incorporées ou non.

Une procédure exhaustive démesurément longue, dans une absurdité apparente, déroule la démarche nécessaire à l'attribution d'une autorisation de travail et du carnet d'entreprise :

- L'attribution du permis de travail se base sur la licence Wholesale Retail Trade (WRT), destinée aux entreprises étrangères. Wholesale Retail Trade (WRT) est un label destiné aux entreprises étrangères, non-incorporées, donnant droit à une licence de commerce limité à certains services et activités. Dès lors, les entreprises incorporées ne sont pas tenues de suivre cette procédure concernant les entreprises non-incorporées.

- Alors, le ballet commence. Le WRT comporte deux principales accréditations, une publique et une privée : le ministère du commerce intérieur, de la coopération et de la consommation KPDNKK (Le Kementerian Perdagangan Dalam Negeri, Koperasi dan Kepenggunaan) confirme le statut de l'entreprise non-incorporée, dont la propriété est majoritairement étrangère (50%). De plus, un label est délivré par un centre d'expertise privé international, l'entreprise « PWC » qui prend acte des certifications des finances et de taxation de l'entreprise.

Nous suivons cette procédure nécessitant le recours à une autorité publique en tiers personne. Dans cette fiche de procédure, la SSM conseille aux entreprises étrangères de faire appel aux entreprises de labellisation, telle l'entreprise d'audit de taxe PWC, ceci afin de comprendre et de respecter la procédure WRT, « permettant une solution sans tracas et d'éviter les erreurs coûteuses ».

- Le KPDNKK décide de délivrer le livret de l'entreprise, dont le permis de travail, dit « VPTE », doit obtenir le label de l'entreprise YYC. Il s'agit d'une entreprise d'audit des taxes, permettant l'obtention des licences DBKL (si entreprise localisée à Kuala Lumpur), MAPJ (si entreprise localisée hors Kuala Lumpur) PBT (Licence locale d'audit), QADKAM (accord de propriété). Ces différents labels délivrés par l'entreprise YYC respectent les clauses de la WRT, et permettent l'obtention du titre Sdn Bhd (Malaysia Private Limited Company).

- Les entreprises non-incorporées, quel que soit leur secteur d'activité, obligatoirement non-marchand, doivent respecter les accords MATRADE (import-export), et les accords de FTA (libre échange), selon la ratification des accords entre la Malaisie et l'OMC. L'entreprise se voit attribuer un permis de travail nécessaire à l'enregistrement, une hérésie considérant qu'elles n'ont pas accès à ces activités, en dehors des entreprises étrangères bénéficiant du nouveau statut hydrique Berhad Limited (Bhd Ltd).

-Les entreprises incorporées ayant le statut Sdn Bhd (Malaysia Private Limited Company) doivent suivre les procédures de labellisation de leur secteur d'activité, correspondant aux 10 ministères associés.

Chacune des entreprises, incorporées ou non, doit finalement accepter les conditions du code de l'éthique de Malaisie, rédigé par la SSM.

Dans cette longue liste de condition, certaines clauses ne sont pas indiquées. Celles que nous retenons sont traduites mots-pour-mots et en intégralité. La source du texte intégral est disponible sur le site de la SSM, « Code of Ethics ».

« Le principe de ce code repose sur des principes de sincérité, d'intégrité, de responsabilité et de responsabilité sociale des entreprises. Le code éthique est formulé pour améliorer le niveau de gouvernance des entreprises et le comportement des entreprises, dans le but d'atteindre l'objectif suivant :

-Établir une norme de comportement éthique fondée sur la fiabilité et les valeurs qui peuvent être acceptées, tenues ou confirmées par une personne.

-1.2 : Le directeur doit consacrer du temps et des efforts pour assister aux réunions, cela afin de savoir ce qui est exigé et prendre conseil auprès de chacun de ses administrateurs, ainsi, pour s'acquitter de ces fonctions ;

-1.7 : (Le directeur) Doit prendre conseils auprès du secrétaire de la société, responsable des procédures devant la commission (SSM).

-1.9 : Doit immédiatement divulguer tous les intérêts directs ou indirects avec l'entreprise.

-1.5 : (Le directeur) Doit insister pour être tenu informé sur toutes les questions importantes pour l'entreprise, afin d'être efficace dans la gestion d'entreprise ;

-1.13.2 : Doit à tout moment promouvoir le professionnalisme afin d'améliorer les compétences de la direction et des employés ;

-1.14.2 : Doit adopter une attitude objective, positive et coopérer le plus possible à l'intérêt général lorsqu'il traite avec les autorités gouvernementales ou les organismes de réglementation (SSM) ;

-1.14.4 : Doit assurer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et améliorer la qualité de vie de la société (de Malaisie).

-1.14.4 : Doit être davantage attentif aux besoins de la communauté (de Malaisie) et doit aider les programmes liés à la société suivant les aspirations du concept de « société de soins » dans la lignée « Vision 2020 ».

--1.14.4 : (Un directeur) doit veiller à ce que les activités de son entreprise ne nuisent pas à l'intérêt et le bien-être de la société, et aussi, aider dans la lutte contre l'inflation. »

Ainsi présenté par le code de l'éthique pour les directeurs, le concept de l'éthique est généralisé à l'ensemble des acteurs de l'économie, adoptant conséquemment les différentes déclinaisons quant aux attendus sociétaux idéalisés par le gouvernement de Malaisie.

Pour satisfaire le code de l'éthique de la SSM, chacun des directeurs ou administrateurs d'une entreprise enregistrée en Malaisie, incorporée à la SSM, doit accepter et signer ce code de l'éthique. Quel est donc l'enjeu ou les répercussions négatives de telles procédures, dans leur lutte contre l'inflation du Ringgit et dans leur devoir d'assistance pour la bonne utilisation des ressources naturelles en Malaisie, quand ils s'engagent à tenir l'objectif du code 1.14.4.

- Annexe 4 -

Les pleins pouvoirs autour de la famille de Hun Sen et du conglomérat Royal Group

De son nom complet « Hun Bunal Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen », Hun Sen, né d'une famille modeste venant de Kompong Cham, n'a rien d'un oligarque. Il montre plus d'habileté à conquérir le pouvoir qu'à l'exercer. Tel un combattant démuni de ses idées lorsqu'enfin il arrive au pouvoir, Hun Sen, fait des déclarations hâtives, engage des planifications de politiques qui restent inachevées et installe l'instabilité sociale.

De 1985 à 2018, force est de constater 33 ans de règne ubuesque exercé par le premier ministre Hun Sen

La mainmise de la famille du premier ministre du Cambodge sur l'économie est impressionnante. Reprenons les termes du Phnom Penh Post ayant publié le rapport de Hostile Takeover : « Ce n'est même pas 1%, c'est moins de 0,01% [...] seulement quelques personnes détenant tout ». Le ratio est pourtant plus fort : 22 personnes maîtrisent les secteurs clés du Cambodge, elles représentent 0,0001% de la population du Cambodge.

Deux membres de la famille du premier ministre sont particulièrement influents, la fille Hun Mana et la nièce Hun Kimley, elles sont les principales actionnaires des entreprises du conglomérat Royal Group.

Les principaux actionnaires du Royal Group³⁵⁴.

Actionnaires principaux du Royal Group.				
Kith Meng	Kith Thieng	Hun Kimley	Hun Mana	Thieng et Hun.
Cellcard Finance	CTN TV	BMW Cambodia	Northbridge Communities	Royal Sands Koh Rong
Cellcard	Ezecom	Giant Ibis Transport	North Park Condomium	Hotel Cambodiana
ANZ Royal Bank		Royal Railway	Southbridge International School Cambodia	Kampuchea Food Corporation
Wing Cambodia		Helicopters Cambodia	Yong Sheng Global Trading	Royal financial Corp
Life Insurance Co PLC		Royal Cambodian Limousine	Northbridge Development	
Infinity General Insurance PLC			Global Security Solutions	
Rock Entertainment Centre				
TITAN King Casino				

Légende :

- Hun Mana, fille d'Hun Sen, dit « la femme la plus riche du Cambodge ».
- Hun Kimley, nièce d'Hun Sen, fille de Hun Seng Ny.
- Kith Meng, membre de la mafia sino-khmer et sénateur du Cambodge.
- Kith Thieng, frère de Kith Meng.
- Parts actionnariales partagées entre la famille Hun Sen et les frères Kith.

Source : Composition de l'auteur.

Source : Composition de l'auteur

³⁵⁴ Liste des entreprises du Royal Group. <http://www.royalgroup.com.kh/list-companies/>

Le conglomérat d'entreprises appartenant au Royal group se compose de 25 entreprises réparties dans plusieurs secteurs : finance, banque, hôtellerie, restauration, construction, assurance, télécommunication, média, transport, sécurité et divertissement.

Le Royal Group constitue le conglomérat d'entreprises qui attire le plus d'investissements étrangers au Cambodge. Cœur de l'économie du Cambodge, le Royal Group domine un grand nombre de marchés, allant de l'agro-alimentaire aux industries et services

Le rapport « Hostile Takeover » de Global Witness cité par le Phnom Penh Post³⁵⁵, prenant appui sur les rapports de la chambre de commerce de Phnom Penh³⁵⁶, nomme les principales entreprises officiellement détenues par la famille Hun Sen. La photographie fixe une famille limitée à 22 personnes, détenant au total 121 entreprises, des entreprises en situation de quasi-monopole protégé par la loi. Les rapports du MoC 2014 repèrent 114 entreprises et autres dont les fiches d'activité ne sont pas complétées : DGF (Hun SengNy), AFZ Co (SokSopheak), Paradis Ltd (YimChhay), Dy Corp (Dy Vichea), Gold 999 99 et SPK1/SPK2/SID group (Hun Chantha et Dy Vichea).

Il reste cependant difficile de statuer sur l'étendue des projets menés par le Royal Group et les investissements engagés, en raison des nombreuses entreprises étrangères et locales associées, plus ou moins directement, au Royal Group.

Les entreprises du Royal Group possèdent un ensemble d'enseignes, représentant le seul accès à ce que l'on peut associer à une mondialisation de consommation au Cambodge :

Nestle, Nescafé, Hard Rock café, Canon, Ione, Electrolux, Carlsberg, Brown, Starbucks, Anchor, LG Electronic, Bubbletea, Boat Noodle, Coca-cola, KFC, Honda, IBM Lenovo, Unilever, Visa, Chatime, Moon Media, Nokia, Apple, Huawei, Mango, Adidas, Zara, McDonalds, Carls Jr, Tous les Jours Bakery, Pizza Hut, Pizza Company, Subway, Swensen's, laboratoires Vichy et Durex.

Le groupe comporte aussi un panel réduit d'entreprises, dont la nature des activités ne s'inscrit pas dans les secteurs les plus stratégiques de l'économie du Cambodge. Au lieu des activités d'exploitation de mines, d'énergie, de coupe de bois, les 4 entreprises-projets du Royal Group se positionnent de façon aléatoire dans l'immobilier, les services de voitures BMW, limousines, des hélicoptères et de cafés.

Les rapports d'activité des 25 entreprises, intégrées au Royal Group, ne mentionnent pas que ce conglomérat serait au centre de la stratégie des réseaux au Cambodge. Pourtant, la répartition des deux principaux actionnaires, du Royal Group, Hun Mana et Kith Meng, indique un partenariat avec 3 collaborateurs étrangers intégrés dans les plus grands réseaux économiques en Asie du Sud-Est :

³⁵⁵<http://www.phnompenhpost.com/national-post-depth-politics/inside-hun-familys-business-empire>

³⁵⁶Données du MoC 2014 et MoC 2016. Le rapport sur lequel nous basons nos statistiques sur les entreprises du Cambodge est le MoC de décembre 2014, le document de 2015 n'est plus disponible en ligne. Le MoC de 2016 comporte de grands changements suite à la refonte du système d'enregistrement des entreprises. Via une plateforme générale suivant une autre méthode de données statistiques, intégrant moins d'indicateurs. Loi en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
<https://www.businessregistration.moc.gov.kh>

1- Le Scott Wilson Group PLC est une filiale de URS Corporation, elle-même filiale du géant américain de l'ingénierie Aecom. L'entreprise Aecom détient des filiales-projets spécialisées dans l'ingénierie de construction immobilière dans plus de 150 pays. Depuis 2004, son principal partenaire et collaborateur est l'entreprise-filiale Aecom Global II dont les activités sont davantage tournées vers l'énergie. Sa principale filiale en Asie du Sud-Est est URS Corporation, une filiale ayant créé une entreprise locale Scott Wilson Group PLC (PLC : Public Limited Company).

2- L'entreprise MAP Planning limited est basée à Hong Kong ; son nom brouille les pistes d'implantation de cette entreprise chargée de la planification de divers projets d'infrastructures. La MAP Planning limited est un conglomérat d'entreprises MAP, avec plusieurs branches et filiales, dont celle MAP Architecture & Planning créée en 2004 en partenariat avec l'entreprise chinoise d'État Zhong Tian Yuan (ministère de la construction). Un conglomérat opaque, dont la MAP Architecture & Planning est la branche la plus transparente, nous renseigne sur ses clients et partenaires³⁵⁷ : sont associés la HSBC, le leader chinois des jeux d'argent « MGM casinos », le conglomérat Sino Group, plusieurs banques publiques chinoises, ainsi que quelques entreprises occidentales, LVMH, Hiltons et Mercedes.

3- Le Sole Agent SBRE de l'entreprise CBRE est fondé en 2003 par l'association des entreprises Coldwell Banker et Richard Ellis.

La filiale locale Sole Agent SBRE au Cambodge indique dans sa fiche d'enregistrement que ses projets sont localisés en « Indochine ». En 2008, l'entreprise américaine SBRE, suite à ses implantations en France et à Phuket en Thaïlande en 2004, représente la plus grande entreprise commerciale de services fonciers dans le monde. En 2011, SBRE acquiert le groupe financier d'assurance ING, un des plus grands propriétaires fonciers en Asie du Sud-Est. Cette acquisition lui permet d'intégrer avec force le marché de l'immobilier en l'Asie du Sud-Est.

³⁵⁷<http://www.maparchitecture.com/index.php/about/clients/>

- Annexe 5-

Des mégapoles dans le brouillard : Indice de Qualité de l'Air en Chine

La pollution des villes touche également les bourgs et les petites villes, le développement des entreprises publiques rurales correspondant au maillage administratif de 1987 privilégie le statut des entreprises publiques de bourg et de petites villes qui sont gérées par les gouvernements locaux sans plan d'urbanisation, ni contrôle national (Murray et Cook 2004)³⁵⁸ : des entreprises publiques industrielles rurales réduisent leurs coûts de production sans considération sociale, et organisent leur surproduction sans démarche environnementale, les entreprises se lancent dans les industries de manufacture, alimentées au charbon, et provoquent la généralisation des défis environnementaux étendue sur l'ensemble du territoire urbain et rural de Chine ; nuages de poussières, pluies acides, pollution des réserves d'eau douce et gaspillage des réserves naturelles en sont les conséquences environnementales.

Le maillage administratif de 1987 transforme les cités et les bourgs de Chine en zones industrielles, éminemment destructeur puisqu'il attribue la propriété des sols agricoles aux gouvernements locaux qui les transforment en zones industrielles. Cette même année 1987 marque la mise en place de la première loi sur le contrôle de la pollution de l'air en Chine, loi réécrite par le président de l'Assemblée Populaire de Chine Mr Qu Geping en 1995 (Murray et Cook 2004). Aujourd'hui en Chine, le contrôle de la pollution de l'air est un indicateur central, pris en compte dans les planifications de développement national afin d'établir les zones à développement prioritaire, ou les zones à développement proscrit.

Si l'économie chinoise est à la recherche d'un second souffle, celui-ci est de l'ordre climatique et lié aux défis environnementaux. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 460 millions de personnes en Chine sont exposées à l'air toxique. Face aux différents indicateurs retenus sur la dangerosité des particules fines, il est estimé que la pollution en Chine est responsable de 750 000 décès prématurés par an en Chine.

L'IQA (Indice de Qualité de l'Air) est un indicateur complet, plus complet que le seul indicateur des particules fines (PM10 PM2,5) calculé sous la formule de l'indice de masse $\mu\text{g}/\text{m}^3$. La ville la plus polluée au monde dans le classement des particules fines est celle d'Uniteshe au Nigeria avec $594 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Cette ville n'a pas adopté le procédé de calcul des IQA. Considérant que cette pollution est majoritairement le fait de l'extraction de pétrole et de gaz, on peut imaginer la réticence de certains pays à ajouter à ce calcul les dioxydes de soufre (SO₂), de monoxyde de Carbone (CO), de dioxyde d'azote (NO₂) et d'Ozone (O₃), intégrés au calcul des IQA contrairement aux indices de masses $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

³⁵⁸Geoffrey Murray et Ian G. Cook. Le rêve vert de la Chine. Édition China Intercontinental Press. 2004.

Le procédé IQA est en vigueur dans 74 pays ; les principaux pays pollueurs sont répertoriés à l'exception des pays d'Afrique, et notamment le Nigeria³⁵⁹. Le haut du classement des villes les plus polluées est occupé par l'Inde, le Pakistan, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Afghanistan, puis enfin la Chine. Dans ces pays, aucune ville n'a un IQA en moyenne annuelle supérieur à 500.

Les moyennes d'IQA publiées prennent en compte l'ensemble des indicateurs IQA, en revanche, les relevés en temps réel d'IQA³⁶⁰ sont souvent incomplets, voir indisponibles. Dans les premiers pays cités, seules l'Inde et la Chine respectent la procédure de contrôle des IQA, par ville en temps réel, mais ne retiennent que 3 indicateurs sur 6 : les PM 10, PM 2,5 et Ozone (O3). Les autres pays comme le Pakistan, l'Arabie Saoudite, ou l'Iran se limitent à rapporter les moyennes mensuelles d'IQA, faussant les résultats d'IQA publiés à la baisse, mais tout de même, signalés entre « très mauvais et dangereux ».

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (WHO), la quantité de particules fines dans l'air acceptable pour la santé doit être en dessous des 50 IQA. Pourtant, sur l'ensemble des territoires de la Chine³⁶¹, cette limite est souvent dépassée. En 2018, à Shanghai, les IQA sont compris entre 140 et 150, et de 200 à 230 pour Pékin. On retrouve des niveaux assez proches de la ville chinoise la plus polluée du pays, Xingtai, 22^{ème} ville mondiale qui affiche des IQA compris entre 230 et 260.

Les moyennes annuelles prennent en compte les estimations sur une année ; en 2017, la pollution d'une ville comme Pékin est calculée à une moyenne annuelle de 200 à 230 IQA, mais les niveaux fluctuent sur l'année entre la valeur minimale de 43 IQA, et la valeur maximale de 905 IQA.

Si l'on prend en compte les pics d'IQA, et non les moyennes, les records d'IQA en Chine appartiennent aux villes de Xining avec 1169 IQA (2012) et de Xian, 1126 IQA (2012). A partir de 2012, les IQA dépassant les 999 sont notés « 999+ », coupant court à ce concours des mauvais palmarès.

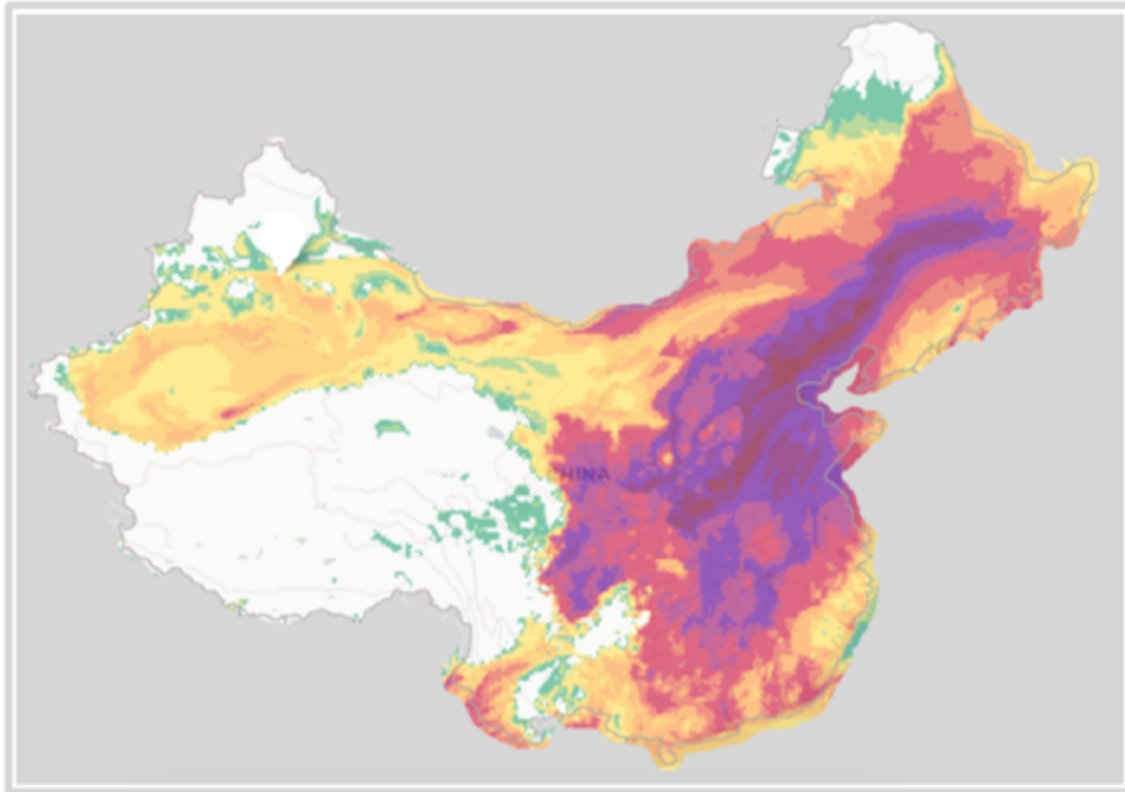
³⁵⁹ (Seuls les indicateurs de PM 2,5, PM 10 et ozones sont comptés, les taux réels d'IQA peuvent être supérieurs à ces moyennes).

³⁶⁰<http://aqicn.org/city/shanghai/fr/>

³⁶¹<http://aqicn.org/city/shanghai/fr/>







Nous avons réalisé cette carte avec les taux IQA relevés en temps réel, et non les résultats d'IQA publiés en moyenne, souvent à leur moyenne hebdomadaire la plus basse. Ces relevés d'IQA en temps réels ne prennent en compte que 3 indicateurs ; les PM 10, PM 2,5 et l'Ozone.

Valeur d'IQA dans les villes chinoises et leur périphérie, février 2017



Source : Composition de l'auteur à partir des indices IQA.

Légende : Indices de Qualité de l'Air :

	0-50 : Bon, la qualité de l'air est considérée satisfaisante, sans risque pour la santé.
	51-100 : Modéré, la qualité de l'air est acceptable, léger risque pour la santé des personnes les plus sensibles.
	101-150 : Mauvais, la santé des personnes sensibles peut être affectée.
	151-200 : Mauvais, la santé de toutes les personnes peut être affectée, les personnes sensibles peuvent avoir de sérieux problèmes de santé.
	201-300 : Très mauvais, alerte d'urgence, l'ensemble de la population peut être affecté.
	300- 500 : Dangereux, alerte sur la santé, l'ensemble de la population peut avoir de sérieux problèmes de santé.

Bien que le niveau d'IQA ne qualifie pas les risques au dessus des 500 IQA, on peut imaginer qu'à un niveau au-dessus des « 300- 500 : Dangereux, alerte sur la santé, l'ensemble de la population peut avoir de sérieux problèmes de santé », les effets se détériorent suivant la montée des IQA au-dessus de 500. Un niveau malheureusement régulièrement atteint sur le littoral Est et dans les grandes villes de Chine.

-En 2018, nous pouvons attribuer la « palme de charbon » à la province du Shandong, comptabilisant 64 localités où les pics d'IQA ont atteint 999+ pendant un mois de février particulièrement touché par les variations de températures, de -2°C à 14°C de la première à la dernière semaine. Les 64 localités sont les zones où les IQA sont relevés, avec plus de 999 IQA. Cela comprend une dizaine de localités dans la périphérie de la capitale provinciale de Jinan, également au Shandong, dans les principales zones industrielles de la région et dans les villes intermédiaires.

Les plus grands pics de pollution de février 2018 se retrouvent au Shandong, seules 5 localités provinciales ne sont pas en situation critique de 999+, mais restent dans la zone rouge entre 151-200 IQA, une simple alerte d'urgence où l'IQA est considéré comme très mauvais.

Si l'on prend en compte le niveau maximal atteint lors des pics d'IQA sur l'ensemble du territoire de Chine depuis 2014, la liste des villes ayant dépassé les 999+ d'IQA est interminable :

Heze, Jining, Daqing, Hubei, Yichun, Nanchang, Kaifeng, Anyang, Handan, Xingtai, Guilin, Zhengzhou, Yangzhou, Liaocheng, Laiwu, Korla, Aksu, Kashgar, Zaozhuang, Qingdao, Jinan, Dezhou, Jiyuan, Weihai, Shijiazhuang, Weifang, Baotu, Dongying, Xinzhou, Hohhot, Zhanjiakou et Baoding.

On peut également retenir les « belles performances » de la ville de Pékin, avec un pic à 905 IQA en mai 2017. Les villes proches de Pékin, Tianjin, Fangshan, Pinggu, Tangshan, ont des taux similaires, Baoding et Zhanjiak dépassent les 999+. Ces constats alarmants et constants justifieraient de remettre en question le mode de calcul des IQA. De fait, les pics de pollution retenus à un moment donné ne fournissent pas une moyenne mais des relevés ponctuels de pics observés dans les zones industrielles.

Les moyennes sont basses de janvier jusqu'à février, pendant le nouvel an chinois, avec une moyenne hebdomadaire (/h) minimale de 43 AQI (février 13-19). De fin février à mai, la température remonte et les moyennes/h d'IQA suivent, affichant une moyenne hebdomadaire maximale de 211 IQA (mars 28-1). Quand les températures sont stables de mars à juillet, les moyenne/h d'IQA fluctuent constamment entre 60 et 160 IQA, en fonction des pluies et des vagues de chaleur. Finalement, de juillet jusqu'à décembre, on observe de nombreux pics sur août et décembre, avec une moyenne/h maximale de 334 IQA du 28 décembre au 1^{er} janvier.

Les moyennes hebdomadaires d'IQA les plus fortes ne s'observent pas pendant les saisons les plus chaudes, en juin et juillet. Nous prenons l'exemple des mois de février à Pékin sur les années 2014-2016 et 2018, dont la moyenne mensuelle historique des températures est comprise 4° et 5°C la première semaine et de 5° à 8°C la dernière semaine.

- A Pékin en 2014, les températures dans la seconde semaine de février varient entre -1° et 0° degré Celsius, soit en dessous des moyennes historiques. La troisième semaine de février, les températures sont de 9° à 14°C, soit au-dessus de leur valeur normale. On observe une forte variation des températures avec une moyenne hebdomadaire maximale de 279 IQA la troisième semaine.
- En février 2016, les températures en première semaine varient entre 4° et 7°C, puis en troisième semaine entre 5° et 8°C, des températures dans les moyennes historiques, enregistrant en février 2016 les taux hebdomadaires les plus bas de ces dernières années avec seulement 43 IQA lors de la seconde semaine.
- En 2018, les températures hebdomadaires varient entre 1° et 2°C au début du mois, puis entre 8° et 12°C à la dernière semaine, soit une variation assez forte, la moyenne/h haute en février 2018 est de 184 IQA à la dernière semaine.

Certes, le calcul des IQA n'est peut-être pas un reflet exact de la qualité de l'air. La forte fluctuation des IQA ne permet pas de définir des niveaux comparables entre territoires. Cependant, repérant que les fluctuations de températures entraînent des pics d'IQA, plus que la chaleur constante, on vérifie que plus les variations des températures sont fortes, plus les moyennes d'IQA augmentent.

Dans le contexte du réchauffement climatique, il ne s'agit pas d'un réchauffement global mais d'une hausse du différentiel entre les températures maximales et minimales. On peut émettre l'hypothèse que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C, à l'exemple des mois de février 2014-2016-2018 à Pékin, maintiendrait l'augmentation du niveau d'IQA de manière exponentielle par rapport au réchauffement climatique. Le constat commun d'alarme sur la pollution concerne la Chine et le monde.

- Annexe 6-

Politiques et indices de performance environnementale en ASEAN

Afin de mesurer l'impact environnemental des activités de production d'énergies fossiles, il est nécessaire de prendre en compte des indicateurs territoriaux traduisant la détérioration des sols et de l'environnement ; les pays doivent renseigner l'indicateur LULUCF, qui doit être ajouté au taux d'émission de Co2 par point de PIB, afin de calculer l'empreinte énergétique réelle d'un pays. Le LULUCF, un ovni dont l'acronyme désigne « Land Use, Land-Use Change and Forestry ». L'indicateur LULUCF prend en compte l'utilisation des sols par les consommateurs d'énergie, avec toujours cette difficulté pour calculer les dommages qu'une rivière polluée ou qu'un sol détérioré peut représenter.

Afin de rapporter les indicateurs territoriaux au mode de calcul de consommation d'énergie, c'est-à-dire en PIB et émission de Co2, le LULUCF prend en compte la surface de forêt et de déforestation dans le pays : un système de calcul ingénieux car on peut trouver l'équivalent de production que l'arbre émet en Co2.

La Malaisie est le 28^{ème} pays émetteur de Co2, mais si on retient l'indicateur LULUCF, le pays se retrouve à la 20^{ème} position. Cette révision à la hausse des émissions de Co2 de la Malaisie vient de l'index de performance environnementale (EPI), intégré dans l'indicateur du LULUCF. Le EPI (Environmental Performance Index) est une méthode de calcul du rapport EDGAR 2018 (Emissions Database for Global Atmospheric Research).

Cette méthode de calcul spécifique s'écarte de la méthode de calcul des indicateurs de Qualité de l'Air car les indicateurs de pollution, climat et énergies, sont rapportés soit à un équivalent Co2, soit aux points de PIB, soit les deux. C'est un système qui avantage, bien entendu, les pays avancés avec un niveau de PIB élevé, ainsi que les pays sachant profiter des failles du calcul des équivalents Co2.

	Classement EPI (180 pays)	Calcul EPI	Environment health	Ecosystem vitality
Suisse	1	87.42	93.57	83.32
France	2	83.95	95.71	76.11
Danemark	3	81.60	98.20	70.53
Singapour	49	64.23	72.14	58.96
Brunei	53	63.57	96.66	41 .52
Malaisie	75	59.22	66.63	54.28
Philippines	82	57.65	55.64	58.99
Thaïlande	121	49.88	46.21	52.33
Vietnam	132	46.96	47.12	46.86
Indonésie	133	46.92	45.44	47.90
Myanmar	138	45.32	35.60	51.80
Cambodge	150	43.23	39.81	45.51
Laos	153	42.94	25.15	54.80
Chine	120	50.74	31.72	63.42
Burundi	180	27.43	25.69	28.59

Source : Environmental performance index. Tableau réalisé par l'auteur.

Classement mondial de la performance environnementale : focus Chine, Cambodge, Malaisie.

Catégories EPI.	Classement mondial 2018 (sur 180 pays).		
	Malaisie	Chine	Cambodge
Environmental Performance Index	75	120	150
Environmental Health	80	167	152
Air Quality	83	177	164
Household Solid Fuels	45	110	153
PM2.5 Exposure	148	177	144
PM2.5 Exceedance	149	177	151
Water and Sanitation	55	47	117
Drinking Water	77	37	117
Sanitation	46	56	117
Heavy Metals (lead exposure)	82	130	123
Ecosystem Vitality (biodiversity and habitat)	86	39	134
Marine Protected Areas	82	46	101
Biome Protection (Global)	1	87	1
Biome Protection (National)	1	108	1
Species Protection Index	58	100	33
Representativeness Index	131	118	82
Species Habitat Index	161	132	158
Forests (three cover loss)	136	72	136
Fisheries	35	17	96
Fish Stock Status	52	16	108
Regional Marine Trophic Index	50	61	66
Climate and Energy	102	20	103
CO2 Emissions Intensity total	115	38	123
CO2 Emissions Intensity power	104	57	19
Methane Emissions Intensity	65	15	117
N2O Emissions Intensity	24	4	96
Black Carbon Emissions Intensity	35	48	129
Air Pollution	107	62	130
SO2 Emissions Intensity	142	65	116
NOX Emissions Intensity	54	65	126
Water Resources (traitement des eaux usées)	58	66	143
Agriculture (management des Nitrogen)	79	61	34

Source : Données d'Environmental Performance Index.

Tableau réalisé par l'auteur.

Sont surlignées les valeurs les plus basses entre les trois pays

- Annexe 7-

Systèmes de calculs des impacts hydrauliques

Dans le contexte d'une transition énergétique mondiale d'attente et de l'actuelle prise de conscience sur les potentiels dangers liés à la production des énergies renouvelables, l'hydraulique occupe une place fondamentale dans la recherche des indicateurs à retenir afin d'évaluer les risques de ces sites de production.

Le premier indicateur-repère exclut de la typologie des énergies renouvelables les barrages hydrauliques dont les capacités de production sont supérieures à une certaine limite, allant de 50 MW à 200 MW selon la législation en vigueur.

Les barrages en dessous de cette capacité maximale sont qualifiés de « mini-hydrauliques », mais ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des énergies hydrauliques dans le monde. En 2018, la capacité de production des mini-hydrauliques était de 6,7 GW, tandis que l'ensemble de la production d'hydraulique s'élève à 1260 GW.

Afin de mesurer l'impact de ces grands barrages plusieurs équations de référence sont retenues. Nous retenons deux modèles de calcul des impacts : l'approche française et le modèle allemand.

1- Les mesures d'impacts de l'hydraulique.

Ce que nous qualifions d'approche française, résume les différentes approches conceptuelles retenues pour la quantification des impacts liés à l'énergie hydraulique³⁶².

Ainsi, l'étude des énergies hydrauliques suit un lien de causalité entre méthode de production et protection des écosystèmes³⁶³.

L'étude des énergies hydrauliques suivant les méthodes de production, par turbines, dérives ou retenues d'eau, présente les liens entre les méthodes de production et les taxes sur investissements³⁶⁴. En effet, les barrages hydrauliques bénéficient des procédés internationaux pour la transition énergétique, ayant ainsi accès aux « Feed-In-Tarifs », aux outils d'équivalence de Kyoto (MoC, MDP, UQA), mais également aux différentes subventions publiques accordées dans le cadre des politiques internationales pour la transition énergétique.

La continuité de cette démarche vient quantifier le « choix des acteurs » en fonction des alternatives possibles de méthodes de production. C'est-à-dire, la quantification des impacts sur l'écosystème dépend des alternatives possibles entre méthodes de production d'énergie. Cette théorie va donner lieu à des systèmes économétriques délirants venant monétiser l'impact environnemental selon une interprétation des choix publics et des alternatives de production³⁶⁵.

³⁶²PONTOMI, F. CRET, A. JOËTS, M. 2018. Economic and environmental implications of Hydropower concession renewals : A case study in southern France. Vol 69, No 2. 2018. p241-266

³⁶³Brown, Hannah et Milner 2009. Céréghino, Cugny et Lavandier 2002. Croze, Bau et Delmouly 2008. Renofalt et Nilsson 2010. Halkos et Matsiori 2014.

³⁶⁴Blamey et Bennett 2000. Train et weeks 2005. Scarpa, Thiene et Train 2008. Balcombe 2008. Chalak et Fraser 2009. Hole et Kolstad 2012.

³⁶⁵Bateman 2002. Martin-ortega et berbel 2010. Hynes, Hanley et Scarpa 2008. Poirier et fleuret 2010.

Le paroxysme de l'approche française retenant les indicateurs de production et d'écosystème et résumant la folie des indicateurs, est le modèle venant à quantifier l'impact des barrages sur l'écosystème en considérant les variétés de poissons, en retenant leur capacité à remonter les rivières, en prenant le saumon comme étalon de valeur, pour ensuite confronter ces données aux capacités hydroélectriques donnant ainsi lieu au calcul « d'utilité de fonction » des barrages, suivant « l'hydromorphie », la capacité migratoire des poissons et le choix possibles des alternatives sur le long terme³⁶⁶ :

$$U_{nit} = b_1 \times fish_{2t} + B_2 \times hydro_{2t} + B_3 \times w_{quality_{2t}} + B_4 \times w_{quality_{3t}} + B_5 \times bill + Enit'$$

A lire :

L'unité de fonction d'un barrage est égale à la capacité de migration des poissons, ajoutée aux capacités hydroélectriques du barrage, plus « l'hydromorphie » et les choix alternatifs de méthodes de production au long terme.

Nul besoin de préciser pourquoi cette quantification propre aux économistes français n'est pas retenue comme modèle international ; le modèle allemand est privilégié. Pour autant, la quantification des impacts de l'hydraulique suivant le modèle allemand n'est pas non plus irréprochable, notamment en Asie du Sud-Est où ce modèle est adapté aux besoins des politiques énergétiques régionales, c'est-à-dire, privilégiant l'impact économique des barrages.

En effet, la mesure des impacts devant être assurée par le GIZ, est davantage attaché à l'estimation des environnements propices à la construction de barrages. Les indicateurs retenus sont les jours ouvrages et la force du débit, sont quantifiées les capacités de production et non l'impact des méthodes de production.

2- Le système de mesure allemand retenu pour l'hydraulique en ASEAN.

Sur le plan politique de l'interconnexion en ASEAN, existe un centre d'expertise allemand, le Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit GmbH (le GIZ).

Le GIZ est intégré à l'institution de l'ASEAN Center of Energy (ACE), afin d'assurer le contrôle qualité. Un contrôle qualité présenté chaque année lors des « forum ministériels de l'énergie en ASEAN », dont le principal sponsor est l'entreprise chinoise Schenzen Nuclear Power (SNP). Des dossiers sont présentés aux chefs d'entreprises de l'énergie et aux ministres de l'ASEAN, les « good and bad practices » pour la planification et la construction de l'hydraulique.

Dans le résumé des techniques d'expertises, nous proposons un cas académique à réaliser, principal outil mathématique d'expertise des cours d'eau propices à l'installation d'un barrage.

³⁶⁶PONTOMI, F. CRETI, A. JOËTS, M. 2018. Economic and environmental implications of Hydropower concession renewals : A case study in southern France. Vol 69, No 2. 2018. p241-266

Dans un second temps, nous reprenons avec humour la démarche qualité, à l'image de ce corpus de texte sur les bonnes pratiques de développement des énergies hydrauliques. Nous présentons la démarche d'expertise telle qu'elle est présentée dans le programme de gestion des énergies renouvelables en ASEAN, avec commentaires et raisonnement sur la fiabilité de cet indicateur de référence (source, Good and Bad practice Vol 1 2017).

-Cas pratique : Calcul des capacités hydroélectriques d'un cours d'eau.

By answering the following questions you'll find out, if the scheme is worth to go ahead with the planning:



1. How much flow is available?

Measure and draw a water flow curve (hydrograph) as shown above for minimum one year. Take the minimum flow for your further considerations. This is the flow of water which you have available all year round.

2. How much head is available?

Measure the head from the location of the possible forebay to the place where the turbine is planned to be placed.

When head and discharge (water flow) is known, it is easy to calculate the theoretical hydro power:

$$P[W] = Q [l/s] \times H [m] \times 9.81$$

P = Power in Watt
 Q = Minimum available flow
 H = Head, difference in height in meter

This formula shows the hydraulic capacity only and refers to 100% efficiency without losses. Losses in penstock, turbine, gear transmission, generator and electricity transmission reduce the final electrical power. By calculating losses of 20....30%, the final electrical power will approximately be:

$$P[W] = Q [l/s] \times H [m] \times 7$$

EXAMPLE:

Let's use the flow duration curve for one year on one of the previous pages as an example. The minimum turbine flow which is indicated there is around 90 l/s. This flow is exceeded 275 days per year, the remaining 90 days the flow is slightly smaller so the hydropower plant will generate less power accordingly. Let's assume that we have a head of 30 m available. In this case the power generation will be:

$$P[W] = 90 [l/s] \times 30 [m] \times 7 = 18,900 \text{ Watt}$$

So this MHP will generate almost 19 kW.

If the designer chooses a larger turbine, let's say with the design charge of 220 l/s, the MHP could generate around 46 kW, but only for about 60 days every year, during high flows. The remainder of the year, around 300 days, the MHP would generate much less power, depending on the discharge which is available.

-Commentaires :

Ce cas d'école fait office de système standard pour la planification des infrastructures en ASEAN, c'est le document officiel de l'ASEAN Center of Energy (ACE) diffusé lors du Forum ministériel des ER en ASEAN de 2017.

Ce système de calcul permet d'évaluer quelle taille de générateur pour optimiser la production annuelle, dans un système aléatoire de calcul des pertes décroissant en fonction de la hauteur du barrage.

Dans l'équation, la puissance du flux est traduite en jours de pertes, la hauteur en risque anticipé de pertes, pour donner le résultat final des capacités de production du barrage.

Les valeurs de cette équation se rapportent à une grille annexe d'équivalences³⁶⁷ entre taille et puissance des générateurs et entre hauteur et pertes potentielles de production, à savoir dans une équation où la hauteur (m) augmente sans le flux (l/s). Nous remarquons que pour toute valeur de hauteur de la voûte du barrage, les résultats de production finale seront sensiblement les mêmes suivant la corrélation avec le facteur multiplicateur de perte.

Certains indicateurs de calculs sont des variables aléatoires, notamment lorsque les « acteurs locaux » doivent quantifier l'appréciation du terrain. Cet indicateur d'hydromorphie suit la même logique que dans l'équation française, pour quantifier les choix alternatifs possibles des méthodes de production hydroélectrique, sauf que dans l'équation retenue en ASEAN, cette variable dépend des acteurs locaux et prend en compte l'appréciation de la force du débit entre saisons sèche ou humide, selon l'estimation du climat local. Finalement, les résultats sont toujours dépendants du flux de l'eau et non de la hauteur.

Pour reprendre la citation du directeur de l'agence SCORE au Sarawak, Mr Wilson Baya Dandot³⁶⁸ : « lorsque nous construisons un barrage, nous ne savons jamais ce que ça va donner ».

Good and Bad practice Volume 2 : 2017.

Nous retenons quelques citations issues de la feuille d'expertise du GTZ, présentée comme modèle type au 33ème forum ministériel des énergies renouvelables en ASEAN de Kuala Lumpur.

Dans ces deux volumes de plus de 160 pages chacun, nous retenons la traduction littérale de certaines phrases illustrant l'ensemble du protocole qualité de l'hydraulique en ASEAN:

« Trois branches de bois entremises ne font pas une bonne structure pour un pipeline [...] les arbres ne sont pas non plus des supports pour les pipelines ».

« Il faut retirer la végétation du canal de dérivation pour ne pas que ce soit la jungle ».

« La centrale n'est pas l'endroit pour faire des visites en familles ».

« Ce n'est pas une bonne pratique de sceller les pipelines avec du scotch ».

³⁶⁷ ACE, « Good and bad practice on hydropower plants 2016 ». Vol 1 p 24-29.

³⁶⁸ Entretien au Sarawak avec Wilson Baya Dandot, directeur de SCORE, 2016.

<p>ACE: ASEAN Center for Energy. ASE: Asie du Sud-Est. AIMS: ASEAN Interconnexion of Mékong Sub-region. ALMA: Accounting Law in Malaysia's Act, loi 2001. AMLATFUAA: Accounting Malaysian Limited Audit Taxe Framework of Unlawful Activity Act 2015 APG: Asean Power Grid</p> <p>BAD: Banque asiatique de Développement. Bhd: Berhad BOT: Build Operate Tranfert.</p> <p>CA 1965: Company Act 1965 CCNUCC: convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. CEFC:China Energy Found Cometeet. CITIC: China International Trust Investment Corporation. CLB: Company Limited Berhad. CLBGC: Company Limited Berhad Garantie Constitution 2016 CPINE: China Power International New Energy. CPP: Cambodia People Party. CSP: Concentrate Solar Power CTG: China Three Gorges CGNP: China General Nuclear Power. CNPC: China National Petroleum Corporation. CNOOC: China National Offshore Oil Corporation. CR 1966 : Companies Regulation 1966 : Législation subsidiaire du ROBA. CSG: China Southern Power Grid Company.</p> <p>ECER: East Coast Economic Region. EIAL: Environmental Impact Assessment Law. EPC: Engineering Procedure Contract. FiT: Feed-in-Tarifs. FTA: Free trade Agreement.</p> <p>G-Bond: Obligation financière gouvernementale. GES: Gaz à effet de serre. GHI: Global horizontal irradiance. GIZ:Deutsche Gesellschaft Für Internationale ZusammenarbeitGmbH. GMS: Great Mékong Subregion. GW/ MW: Gigawatt / Megawatt. GWth: Giwawatt thermal. GWac/MWac: Puissance nominale en watt.</p> <p>HEP: Hydropower Energy Planification. HSAP: Hydropower Sustainability Assessment Protocol. HTIDZ: Hight-Tech International Development Zone.</p> <p>IDR: Corridor d'Iskansar. IEA: International Energy Agency. IHA: International Hydropower Association. IQA: Indice de qualité de l'air.</p> <p>JICA: Japan International Cooperation Agency.</p> <p>LCT: Larges Concessions territoriales.</p>	<p>LNG: Liquid Natural Gaz. LSLA: Large Scale Land Acquisition. LSS: Large Scale Solar. Ltd: Limited LULUCF: Land use, land-use change and forestry. LV/MV: Low voltage / Medium voltage.</p> <p>MAFF: Ministry of Agriculture, Fishery and Forestry. MAPPP: Mission d'appui en Partenariat public-privé. MDP: Mécanismes de Développement Propres MIA: Malaysian Institute of Accountant. MIME: Ministère des Mines et des Énergies. MFZP: Main-Function-Zone Planning MOC: Mises-en œuvre conjointe. MoE: Ministry of Environment. MoU: Memorandum of Understanding. MRC: Mékong River Commission.</p> <p>NMFOZP: National Major Function-Oriented Zone Planning NP: Non planifié.</p> <p>OBOR: One Belt One Road. ODC: Open Development Cambodia.</p> <p>PCC: Parti communiste chinois. PRC: Power China Ressources. PED: Pays En Développement. PFI: Private Finance Initiatives. PLC: Public Limited Company. PM: Micro Particules. PPP: Partenariat Public-Privé. PQC: Plan Quinquennaux de Chine. PV: Photovoltaïque.</p> <p>RCAF: Forces armées royales Khmères. RCEP:Regional Comprehensive Economic Partnership RM: Ringgit Malais. ROBA:Registration of Businesses Act 1956.</p> <p>SASAC:State-owned Assets Supervision SCP: Sustainable City Programme. SCORE: Sarawak Corridor of Renewable Energy. SEAI: Social and Environmental Impact Agreement. SEDA:Sustainable Energy Development Authority. SHIP: Solar Heat for Industrial Processes. SOES: State-Owned Enterprises. SSM:Suruhanjaya Syarikat Malaysia</p> <p>TAGP: Trans-Asean Gas Pipeline. TGD: Three Gorges Dam. TPP: Trans-Pacific-Partnership</p> <p>UMNO: United Malays National Organization. UQA: Unités de Quantités Attribuées</p> <p>WRT: Wholesale Retail Trade WWF: World Wildlife Foundation. ZEDP: Zone Économique de Développement Provincial ZES: Zone Économique Spéciale. ZPFI: Zone Prioritaire de Financement International.</p>
--	--

TITRE : Le Monde selon l'harmonie chinoise : stratégies d'implantation des entreprises publiques chinoises en Malaisie et au Cambodge.

MOTS CLÉS : Économie politique chinoise, stratégies d'implantation, transition énergétique, énergies renouvelables

RÉSUMÉ :

De 2001 à 2020, la Chine s'est donnée pour objectif «la réalisation des sociétés harmonieuses et socialistes» (社会主义和谐社会). À partir de 2016, la gouvernance des entreprises publiques chinoises a profondément été réformée par le comité du conseil d'État de Chine (SASAC), leur permettant l'accès aux marchés extérieurs (BRI) suivant en cela la diplomatie des « pays avoisinants (Yīquān « 一圈 »). Cette expansion des « marchés socialistes de Chine » touche particulièrement les pays d'Asie du Sud-Est ; les réseaux tracés par la Chine en Malaisie et au Cambodge en sont la démonstration.

A partir de l'identification des entreprises publiques chinoises selon les activités ciblées pour préparer le « Made in China 2025 », nous caractérisons l'implantation, les pratiques et les réseaux établis par les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables. Les politiques de transition énergétique en ASEAN servent les stratégies de la Chine et de ses entreprises publiques, ouvrant les territoires au développement de l'interconnectivité en ASEAN, selon les concepts de la société chinoise (Shèhuì 社会).

TITRE: The World according to Chinese harmony: Establishment strategies of Chinese public companies in Malaysia and Cambodia

KEYWORDS: Chinese Political Economy, Establishment strategies, energy transition, renewable energy

RÉSUMÉ:

From 2001 to 2020, China set the goal of "achieving harmonious and socialist societies" (社会主义和谐社会). As of 2016, the governance of Chinese State-Owned-Enterprises (SOEs) has been profoundly reformed by the State Council Committee of China (SASAC), allowing them access to external markets (BRI) following the diplomacy of "neighboring countries" (Yīquān "一圈").

This expansion of the "socialist markets of China" particularly affects the countries of Southeast Asia; the networks drawn by China in Malaysia and Cambodia are the demonstration.

From the identification of the Chinese public companies according to the activities by the "Made in China 2025" policy, we describe the establishment, practices and networks established by companies specialized in the renewable energies.

Energy transition policies in ASEAN serve the strategies of China and Chinese SOEs, opening the territories to the development of interconnectivity in ASEAN, according to the concepts of Chinese society (Shèhuì 社会).